

Plan de Massifs DFCI

Communauté de communes de Serre-Ponçon

TOME 1 : DIAGNOSTIC, STRATEGIE ET SYNTHESE DU
PLAN D' ACTIONS



Opération, soutenue par l'Etat –
Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne



Alcina 



Coordination : Olivier Chandioux, Alcina Rédaction par : Olivier Chandioux, Alcina Patrick Maury, ONF	Relecture par : Margot Trouvé-Buisson Validé par : Comité technique du 08/04/2025 Date : 24/04/2025
---	---

Table des matières

A. PROGRAMMATION DU PMPFCI DE L'AVANCE	7
B. BILAN DE LA REALISATION	10
C. ANALYSE DES FACTEURS DE REUSSITE ET DES FREINS A LA REALISATION D'UN PLAN DE MASSIF DFCI	10
D. CONCLUSION	13
II. METHODOLOGIE D'ELABORATION	16
III. CADRE GEOGRAPHIQUE	17
IV. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	19
A. UTILISATIONS DU SOL	19
B. TOPOGRAPHIE	23
C. HYDROGRAPHIE	23
D. CLIMATOLOGIE	25
E. SOLS ET GEOLOGIE	30
F. VEGETATIONS COMBUSTIBLES	30
V. ENJEUX DU MASSIF	40
A. ETAT DE LA PROPRIETE FORESTIERE	40
B. URBANISME ET POPULATION	41
C. INFRASTRUCTURES	44
D. ACTIVITES AGRICOLES ET PASTORALISME	45
E. ACTIVITES FORESTIERES	49
F. TOURISME ET ACCUEIL DU PUBLIC	54
G. USAGES TRADITIONNELS	57
H. BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET PAYSAGES	59
I. RISQUES NATURELS	70
VI. ANALYSE DU RISQUE	75
A. BILAN DES FEUX PASSES SUR LE TERRITOIRE	75
B. RETOURS D'EXPERIENCE SUR QUELQUES FEUX DU TERRITOIRE	80
C. ANALYSE DES CONDITIONS DE PROPAGATION DE FEU	82
D. ALEA FEU DE FORET	86
E. BASSINS DE RISQUE	89
VII. ANALYSE DU DISPOSITIF DFCI	92
A. IDENTIFICATION DES EQUIPEMENTS EXISTANTS	92
B. ANALYSE DE LA COUVERTURE PAR LES OUVRAGES DFCI	94
C. ETAT DES EQUIPEMENTS EXISTANTS	96
D. OUTILS DE PREVENTION ET SAUVEGARDE	98
E. OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT	100
I. FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE FACE AU RISQUE D'INCENDIE	104
A. LES ATOUTS	104
B. LES FAIBLESSES IDENTIFIEES	104
C. QUELQUES OPPORTUNITES A SAISIR	104
D. LES MENACES A PRENDRE EN COMPTE	105
II. RAPPEL DES OBJECTIFS DU PDPFCI	106

A.	GRANDS CHAPITRES DU PLAN D’ACTION DU PDPFCI	106
B.	QUELQUES ELEMENTS CADRE DE L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PDFCI	106
C.	PRINCIPES DE REMISE EN ETAT ET DE RECONSTITUTION APRES INCENDIE	107
III.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES RETENUES	108
A.	DIMINUTION DU NOMBRE DE DEPARTS DE FEU	108
B.	REDUCTION DES SURFACES BRULEES	108
C.	LIMITATION DES CONSEQUENCES	108
D.	MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MASSIFS	108
IV.	STRATEGIE D’EQUIPEMENT	109
A.	DESSERTE	109
B.	POINTS D’EAU	110
C.	GESTION DE LA VEGETATION	111
V.	STRATEGIE DE PREVENTION	113
I.	FICHES ACTIONS DES OUVRAGES DFCI	116
A.	SYNTHESE DES ACTIONS PAR COMMUNE	116
B.	SYNTHESE FINANCIERE DES TYPES ACTIONS	121
C.	SYNTHESE DES ACTIONS CONCERNANT PLUSIEURS COMMUNES	122
D.	PROGRAMMATION DES ACTIONS	123
II.	AUTRES FICHES ACTIONS	126
	ANNEXE 1 - LES CONSIGNES INDIVIDUELLES DE SECURITE	130
	ANNEXE 2 – ZONES DE DEPRISE A ENJEU DFCI	132

La Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP), s'est engagée dans l'élaboration de sa 1^{ière} charte forestière en 2020. Trois enjeux prioritaires et 10 orientations stratégiques ont été retenus pour élaborer le programme d'actions de la charte forestière de territoire (CFT). Ces orientations sont déclinées en 12 actions dont l'une consiste à « Construire un plan de massif DFCI ». Cette action a été identifiée dans la construction de la Charte Forestière comme une réponse à la menace émergente du feu de forêt, menace renforcée par les effets du réchauffement climatique. Les partenaires de la Charte ont alors considéré que même si l'équipement relève des compétences communales, la réflexion sur les besoins en termes de Défense des Forêts Contre l'Incendie correspondait bien à l'échelle intercommunale à laquelle est élaborée la Charte Forestière.

Il n'existe pour le moment pas de plan de massif pour l'ensemble du territoire de Serre-Ponçon. La dynamique engagée dans le cadre de la charte forestière a mis en évidence l'intérêt de travailler sur ce sujet au vu de la fréquentation des massifs par le public et de l'augmentation des périodes propices au déclenchement de feux de forêts. La communauté de communes a pu obtenir un soutien de l'Etat et du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne (CFM) pour l'élaboration de ce Plan de Massifs DFCI. La communauté de communes couvrant plusieurs massifs DFCI déterminés au Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie, on parlera en effet de plan de massifs au pluriel.

Un feu de forêt d'une ampleur inédite pour le territoire a eu lieu à Crots le mercredi 23 Aout, nécessitant de gros moyens de lutte au regard des enjeux menacés. Cet événement souligne l'opportunité pour la communauté de commune de se saisir et d'anticiper ce risque pesant sur la forêt mais aussi sur les biens, les personnes, et les sites symboliques du territoire.

L'élaboration de ce Plan de massifs DFCI a été confié à un groupement de prestataire associant Alcina Forêts et l'ONF. Les objectifs suivants ont été fixés pour ce plans de massifs :

- Engager une dynamique sur la prévention du risque incendie ;
- Accompagner la mise en œuvre de ce plan par les communes ;
- Disposer des équipements nécessaires pour agir en cas de départ de feux de forêt ;
- Adapter les actions nécessaires face au risque incendie en anticipant sur les effets du changement climatique ;
- Innover ou prendre exemple sur d'autres territoires quant à la conciliation entre risque incendie et protection de la biodiversité et des paysages.

Un préalable à l'élaboration de ce Plan de massifs DFCI a été la réalisation d'un bilan de l'application du plan de massif E « Vallée de l'Avance » qui concerne quelques communes de la communauté de communes.

La démarche d'élaboration de ce plan de massifs a été pilotée par un comité technique rassemblant les partenaires techniques et financiers de la Charte Forestière ainsi que les élus du territoire. Elle a également été suivie par la commission agriculture et forêt de la communauté de communes.

BILAN DU PLAN DE MASSIF « VALLEE DE L'AVANCE »

Le plan de massif « Vallée de l'Avance » rédigé par l'ONF en 2012, concerne, pour la communauté de communes Serre-Ponçon, les communes de Chorges, le Sauze du Lac, Prunières et Saint Apollinaire. Ces deux dernières communes ne sont concernées que pour leur partie située en aval de la RN 94, en bordure de lac.

Ce plan de massif a été validé le 1 novembre 2012, pour une durée de 10 ans, sous maîtrise d'ouvrage ONF. Il couvrait 13 communes pour une surface de 426 km². Il comportait, outre un constat et un diagnostic du risque d'incendie, des objectifs et un plan d'action se traduisant par 50 fiches projets. Sur ces 50 fiches projet, 11 concernaient les communes depuis intégrées à la communauté de communes de Serre-Ponçon.

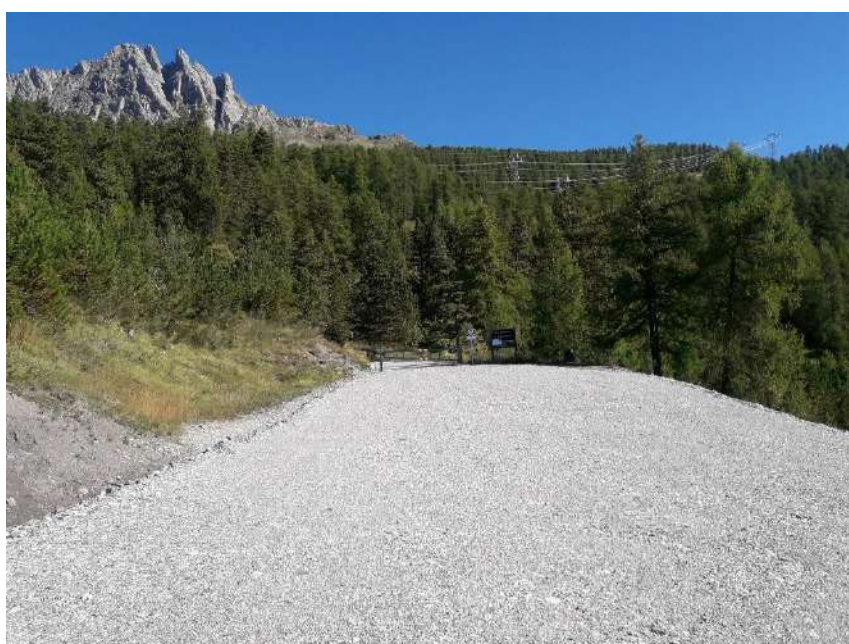
Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie faisait en 2018 un premier bilan de l'application de ce plan de massif. Entre 2008 et 2018, 8 opérations (sur 50 programmées) avaient été réalisées pour un montant de 562 788 € HT. Ces travaux ont été consacrés aux pistes (amélioration, mise aux normes, création) sous maîtrise d'ouvrage des communes (ou de l'ONF pour une opération).

A. Programmation du PMPFCI de l'Avance

Sur les communes concernées par le massif E 11 fiches projet avaient été rédigées. Il est à noter que certains de ces projets (sur l'adret de Chorges, Prunières et Saint Apollinaire) se trouvaient en dehors du massif E, mais sur la communauté de communes Serre Ponçon. Les fiches projet rédigées sont ainsi réparties (voir tableau page suivante) :

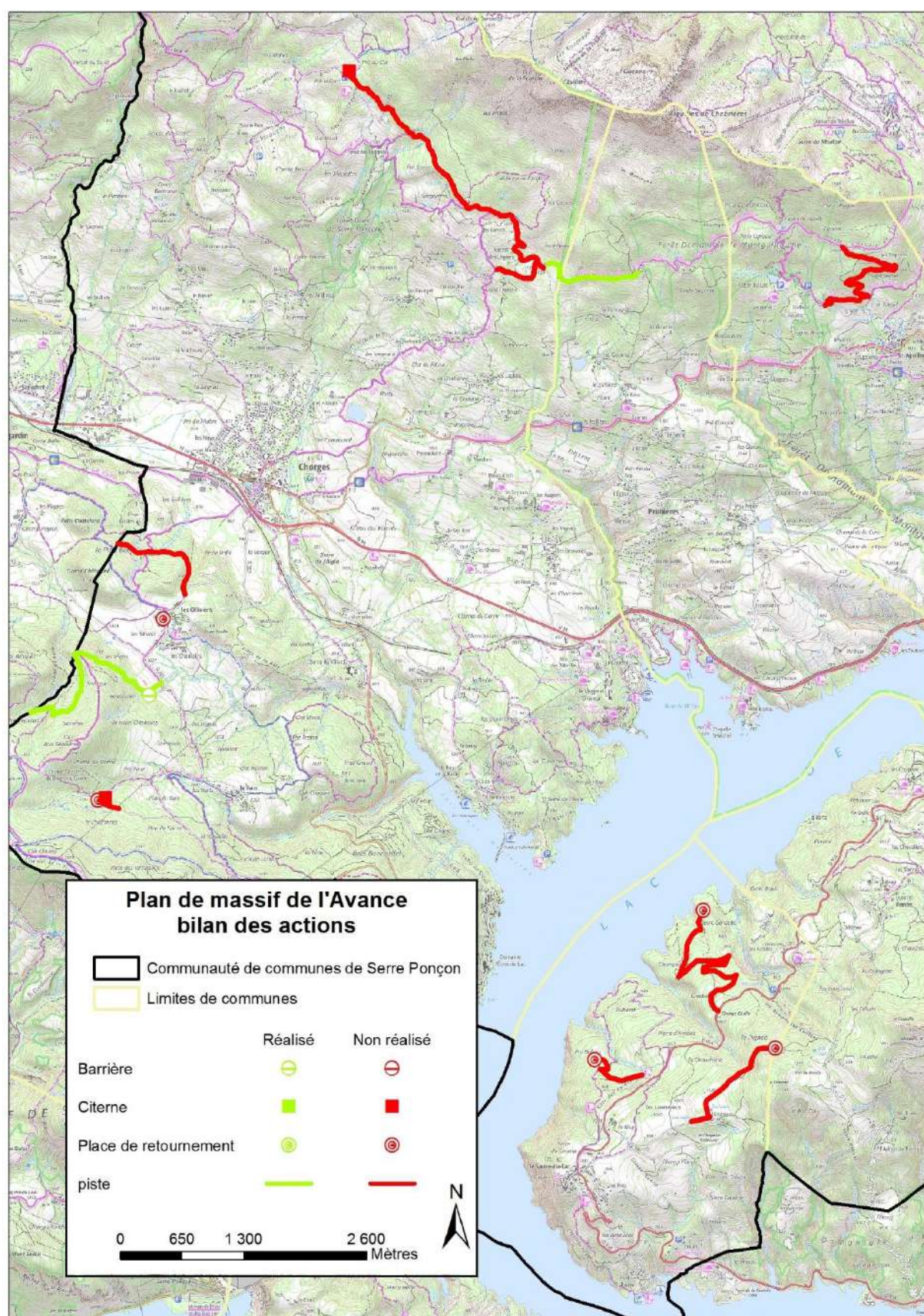
- 6 sur Chorges (toutes concernant des pistes),
- 3 sur le Sauze du Lac (concernant des pistes),
- 1 sur Saint Apollinaire (amélioration de piste),
- 1 sur Prunières (amélioration de piste).

Seules 2 de ces actions ont été réalisées, dont l'une hors du cadre DFCI (Route forestière de Joubelle, cf. photo ci-dessous, réalisée dans le cadre de la gestion de la forêt communale).



n° FP	commune	localisation	intitulé	montant estimatif	Maître d'ouvrage	priorité	action réalisée
FP 10	Chorges	Chazonet	Installation d'une citerne, piste d'accès et place de retournement	39600	Chorges	2	Non
FP 11	Chorges	L'Adroit	Amélioration piste forestière de l'Adroit	14900	Chorges	1	Non
FP 12	Chorges	Jardin des gardes	Installation d'une citerne, piste d'accès et place de retournement	30000	Chorges	2	Non
FP 13	Chorges	Les Olliviers - Châtelard	Création d'une piste	36000	Chorges	1	Non
FP 14	Chorges	Sarragou	Amélioration piste forestière de Sarragou et Mal Boisset et pose d'une barrière	23000	Chorges	1	Oui
FP 15	Chorges	Les Olliviers	Création d'une piste d'accès, place de retournement et pont	5000	Chorges	1	Non
FP 33	Le Sauze du Lac	Piste de Crestioulin	Création d'une piste DFCI sur 2,6 km. avec une place de retournement	42 000	Le Sauze du Lac	2	Non
FP 34	Le Sauze du Lac	Piste de Pré Babou	Réfection d'une piste DFCI sur 1,2 km. avec une place de retournement	21 000	Le Sauze du Lac	2	Non
FP 35	Le Sauze du Lac	Piste de La Pignée	Réfection d'une piste DFCI sur 2 km. avec une place de retournement	33 000	Le Sauze du Lac	2	Non
FP 42	St- Apollinaire	RF du Pomeyret	Amélioration de la piste forestière du Pomeyret (plateforme) sur 2,3 km	23 000	St- Apollinaire	1	Non
FP 44	Prunières	RF de Joubelle	Amélioration de la piste forestière du Pomeyret (plateforme) sur 1,1 km	16 500	CCSP	2	Oui

Localisation des actions prévues :



B. Bilan de la réalisation

Le premier constat qui s'impose est le très faible taux d'avancement des actions puisque seulement 2 actions sur 11 ont été réalisées pour un plan de massif datant de 2012.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat :

- Après la réalisation du plan de massif E, aucune animation n'a été enclenchée à l'échelle du massif afin de proposer ces actions aux communes concernées ;
- Les communes n'ont pas utilisé le plan de massif ;
- Pour les forêts relevant du régime forestier, l'ONF n'a pas utilisé systématiquement le plan de massif. L'ONF propose tous les ans un programme de travaux à chaque commune. Le premier document de référence pour définir ces travaux est l'aménagement forestier. Les aménagements forestiers postérieurs au plan de massif de 2012 reprennent généralement les fiches projet du plan de massif, mais pour tous les aménagements non refaits depuis 2012, l'effet relais de l'aménagement n'a pas pu jouer ;
- Problème de foncier ;
- La réfection d'une piste a été mise en attente de la réalisation préalable d'une coupe (commune du Sauze du Lac) ;
- Certaines actions proposées par l'ONF ont été mises en attente par les communes ces deux dernières années, pour prendre en compte les actions qui seront prévues au présent plan de massif de Serre-Ponçon ;
- Malgré les subventions possibles de 80 % pour réaliser les travaux, l'autofinancement peut rester trop important pour les communes ;
- Difficultés à mettre en œuvre des travaux dépassant les limites communales en concertation entre 2 communes (la piste de Sarragou, à Chorges, n'a pas été mise aux normes sur Montgardin où elle se poursuit).

Les 9 projets non réalisés apparaissent, au moment de la rédaction du plan de massif DFCI de Serre-Ponçon, comme toujours pertinents. Ils pourront être réintégrés à la réflexion menée sur ce plan de massif, dans la mesure où ils répondent aux objectifs fixés.

C. Analyse des facteurs de réussite et des freins à la réalisation d'un Plan de massif DFCI

1. Compétence DFCI

Au-delà du bilan, assez maigre, du plan de massif de l'Avance, les freins identifiés permettent de souligner une des problématiques majeures dans la mise en œuvre des plans de massif DFCI : l'organisation politique de la DFCI.

Dans le cas du plan de massif de l'Avance, ce dernier a été rédigé par l'ONF, sous maîtrise d'ouvrage DDT. Aucune animation de ce plan n'a été mise en œuvre, ce qui a fortement limité la réalisation des actions prévues au plan de massif. Dans les autres massifs des Hautes-Alpes disposant d'un plan de massif, selon le même dispositif, l'animation a été en partie réalisée

par l'ONF, en partie par la DDT. Les communes étant les maîtres d'ouvrage des équipements en forêt communale, une animation par la communauté de communes pourrait aussi être envisagée et renforcerait l'appropriation du plan de massif par les élus.

La question de la maîtrise d'ouvrage des travaux est aussi à réfléchir car les actions peuvent avoir une emprise supra-communale :

a) Différents modèles de maîtrise d'ouvrage DFCI

Par défaut d'autres modes d'organisation, la DFCI relève des pouvoirs de police du maire (prévention et cessation des accidents et fléaux calamiteux). Dans les départements particulièrement concernés par le risque d'incendie, si la programmation DFCI est réalisée à l'échelle intercommunale depuis longtemps, sa réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale a rapidement nécessité des structures intercommunales pour être effective : les syndicats de massif ou de PIDAF (plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier).

(1) Institution de niveau départemental

Dans le Vaucluse (Syndicat Mixte Forestier) ou dans les Alpes maritimes (FORCE 06), une entité de niveau départemental, financée par le département ou intégrée au sein du Conseil Départemental, assure l'animation et la mise en œuvre des plans de massif (parmi d'autres missions).

(2) Compétence intercommunale

Dans le Var, les Bouches du Rhône ou le Gard, la maîtrise d'ouvrage des équipements DFCI est prise en charge par les intercommunalités qui assure à la fois l'animation des plans de massif DFCI et leur mise en œuvre. Cette maîtrise d'ouvrage est plus ou moins partielle, certains départements ayant une proportion importante d'ouvrage DFCI implantés sur les routes départementales (et donc sous maîtrise d'ouvrage départementale). Dans d'autres, le passage en maîtrise d'ouvrage intercommunale est partiel du fait de niveaux d'enjeux DFCI inégaux.

Dans les Alpes de Haute Provence, par exemple, seule la communauté d'agglomération Durance Lubéron Verdon a la compétence DFCI. Son emprise territoriale touche 4 massifs, mais elle n'en couvre aucun complètement. Les autres massifs ne disposent pas de plan de massif à jour et les travaux sur les ouvrages DFCI y sont limités aux initiatives de l'ONF en tant que gestionnaires des forêts domaniales et communales.

Ce modèle de la compétence DFCI intercommunale est celui qui est adopté dans les territoires avec un niveau de risque feu de forêt marqué. Il est rare dans les secteurs à risque modéré ou faible, probablement du fait d'un niveau d'investissement ne nécessitant pas une mutualisation, de coûts de structure (besoins de personnels ou de prestataires dédiés) ou d'un appui de l'Etat et de l'ONF suffisant au regard des besoins.

(3) Association Syndicales Autorisée

Ce modèle, prévu dans le Code Forestier, est dominant dans les zones de production forestière soumises au risque d'incendie et où la propriété forestière privée est largement dominante (Landes de Gascogne, Lozère). Tous les propriétaires de terrains forestiers sont soumis à l'adhésion à une ASA de DFCI qui devient maître d'ouvrage des travaux DFCI. Ce système passe

au-delà des problématiques foncières mais en soulève d'importantes (perception des cotisations, gestion d'ASA aux membres nombreux, ...).

Pour une application correcte du Plan de massifs de Serre-Ponçon, la question du portage de la compétence DFCI et de l'animation des plans de massifs doit être traitée dans le cours de l'élaboration du plan.

2. Statut DFCI

L'une des réalisations du PMPFCI de l'Avance souligne une question importante en lien avec les travaux programmés dans un plan de massif. L'inscription d'une action ou d'un ouvrage dans un plan de massif est une condition de son financement par des crédits DFCI mais ne suffit pas à affecter un statut aux ouvrages concernés.

Le Code Forestier prévoit, pour les voiries DFCI, une servitude de passage et d'aménagement. La mise en place de ces servitudes au profit de l'Etat, d'une collectivité ou d'une ASA, permet au maître d'ouvrage DFCI de réaliser les entretiens, débroussaillage de l'ouvrage et de garantir la pérennité de son utilisation par les moyens de lutte.

Pour l'instant, sur le territoire Serre-Ponçon, un réseau de pistes et citernes est défini comme ayant une vocation opérationnelle DFCI. Cela signifie que ces équipements sont portés sur l'atlas cartographique des pompiers qui peuvent ainsi emprunter les pistes recensées. Ces pistes peuvent avoir divers statuts : voies communales, voies privées, ... et ont généralement divers usages.

Ainsi, la piste de Joubelle, inscrite au PMPFCI de l'Avance a été mise aux normes au titre de sa fonction de desserte forestière. Ce qui n'enlève rien à un usage possible pour la DFCI.

Les voiries forestières du territoire Serre-Ponçon sont par essence multifonctionnelles. Il faudra, pour une bonne application du plan de massifs : 1/ identifier une partie du réseau dont la vocation DFCI est prioritaire et qui pourra bénéficier de subventions à ce titre. Si sa maîtrise foncière publique n'est pas acquise, ce réseau pourra faire l'objet de servitudes DFCI ; 2/ identifier les voiries pouvant concourir à la lutte contre les feux de forêt et à ce titre nécessitant l'inscription à l'atlas DFCI.

Cette question est rarement traitée dans les PMPFCI mais sa prise en compte permettra l'élaboration d'un programme d'action lisible pour les différents acteurs et réaliste au regard des moyens du territoire.

3. Foncier

Le foncier privé est un obstacle récurrent dans la mise en œuvre de la DFCI. Le Code Forestier prévoit une possibilité de Déclaration d'Utilité Publique sur les travaux DFCI, sans exemple connu de mise en œuvre. Les servitudes DFCI, une fois qu'elles sont mises en place permettent de simplifier les processus d'autorisation de travaux.

Les projets du PMPFCI de l'Avance étaient pour l'essentiel prévus en forêt relevant du régime forestier mais les dessertes nécessitent souvent la traversée de parcelles privées aux jonctions avec la desserte publique. La mobilisation des propriétaires privés est coûteuse en animation et peut bloquer des projets. Cependant, la limitation du réseau DFCI aux forêts publiques n'est



pas forcément cohérent avec le risque d'incendie du territoire. Dans le cas de la communauté de commune de Serre-Ponçon on voit que le réseau de piste est particulièrement développé dans le haut des versants, en limite de la zone de risque, (sauf en forêt de Boscodon), ce qui correspond à la répartition des forêts relevant du régime forestier, plutôt qu'à celle des peuplements les plus sensibles ou des départs de feu les plus probables.

Le recensement du statut foncier des équipements existants sera nécessaire pour envisager la mise en place de servitudes. La programmation de travaux nécessitera de porter attention au morcellement foncier potentiellement bloquant. Enfin, il convient également de penser, malgré les obstacles fonciers, la répartition du réseau DFCI sur le territoire.

4. Coûts et aides financières

Les équipements DFCI représentent des coûts potentiellement assez importants (de l'ordre de 40 000 €/km de création de piste, de 2500 €/ha de débroussaillage ou de 40 000 € pour une citerne). Ces coûts peuvent constituer un frein important à la mise en œuvre du plan d'action d'un PMPFCI. Les ouvrages DFCI sont cependant financés à hauteur de 80% dans le cadre du PDRH. La multifonctionnalité peut être mise en valeur sur ce territoire pour diversifier les sources d'aide et envisager des niveaux d'aide supérieurs. Les dispositifs compensatoires peuvent également être étudiés pour répondre à ce besoin.

5. Autres freins connus à la mise en œuvre des plans de massifs DFCI

Dans d'autres territoires, l'acceptabilité sociale des travaux DFCI apparaît parfois comme un frein. La concertation lors de l'élaboration du plan de massif DFCI et dans la mise en œuvre des travaux (avec les riverains et les usagers, notamment chasseurs) est un facteur de réussite majeur du plan de massif DFCI.

Une des difficultés rencontrées sur d'autres territoires est liée aux enjeux paysagers et environnementaux qui doivent être pris en compte de manière fine dès la programmation des travaux pour ne pas devenir, au moment de la réalisation un frein.

D. Conclusion

Le faible niveau de réalisation des actions programmées en 2012 mène à plusieurs considérations à prendre en compte dans l'élaboration du PMPFCI de Serre-Ponçon :

- Les opérations non réalisées restent pertinentes et peuvent faire partie d'une nouvelle programmation,
- La question du portage de la compétence DFCI à l'échelle de l'intercommunalité, ou au moins de l'animation des plans de massifs doit être traitée dans le cours de l'élaboration de ce plan,
- La multifonctionnalité des forêts du territoire oblige à distinguer des voiries permettant la lutte contre les incendies justifiant une inscription à l'atlas DFCI d'une part, des ouvrages dont la vocation DFCI est prioritaire, justifiant le cas échéant de servitudes et subventions dédiées,

- Le morcellement du foncier privé oblige à une prise en compte dès le stade de la programmation, sans que cette question ne conduise à déséquilibrer le réseau DFCI sur le territoire,
- La concertation avec les usagers et riverains, ainsi que la prise en compte des enjeux paysagers et environnementaux doit être suffisamment précoce pour ne pas devenir un frein à la mise en œuvre de la politique DFCI.

PLAN DE MASSIFS DFCI SERRE PONCON ETAT DES LIEUX



II. METHODOLOGIE D'ELABORATION

L'élaboration du PMPFCI de Serre-Ponçon a été suivie et validée par une série de réunion des instances de décision dédiées, sous la présidence de Jean Luc Verrier :

- Le comité technique de lancement du 23 janvier 2024
- Le comité de technique de suivi du 18 juin 2024
- Des réunions de concertation locales le 09 octobre 2024 (Puy-St Eusèbe, Puy-Sanières, Embrun et Châteauroux les Alpes), le 23 octobre 2024 (Chorges, Prunières, St Apollinaire, Réallon), le 30 octobre 2024 (St André d'Embrun, Crévoux, St Sauveur, Les Orres et Baratier) et le 8 novembre 2024 (Pontis, Crots, Le Sauze du Lac, Savines le Lac),
- Des réunions techniques le 21 janvier 2025 (Thématique risques naturels) et le 11 février 2025 (gestion de la végétation)
- Le comité technique de validation des fiches actions le 8 avril 2025.

Les comités techniques étaient composés de :

- Représentant de l'ensemble des communes du territoire,
- Techniciens de la communauté de communes de Serre-Ponçon,
- Partenaires techniques : DDTM, Conseil Régional Sud-PACA, Conseil Général des Hautes Alpes, Chambre d'Agriculture, CRPF, PNR du Queyras, Parc National des Ecrins, Communes Forestières, SDIS 05, ONF
- Représentants des associations naturalistes : SAPN-FNE 05, FNE PACA, LPO

La démarche a été animée par Olivier Chandioux, Alcina et Patrick Maury ONF également rédacteurs du présent document, pilotés par Margot Trouvé-Buisson, animatrice de la charte forestière de territoire.

III. CADRE GEOGRAPHIQUE

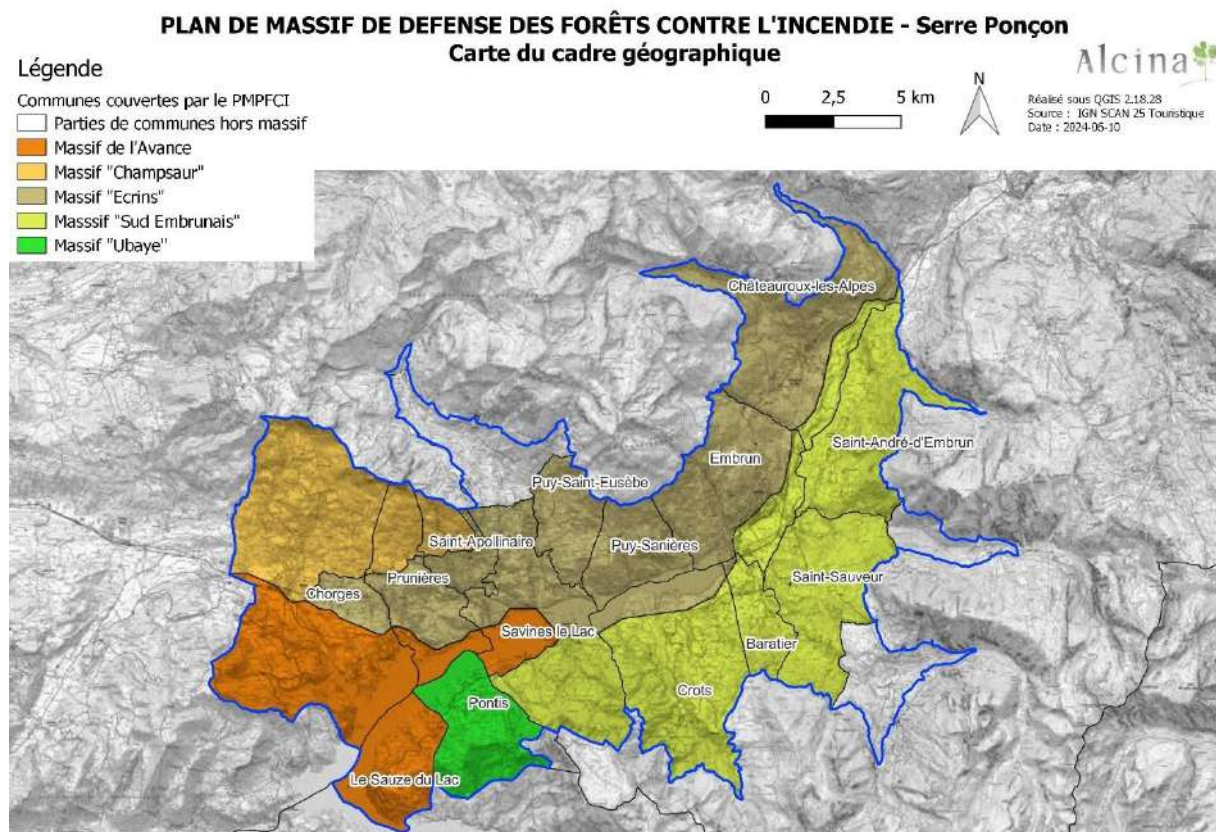
Le périmètre d'étude est celui de la Charte Forestière de Territoire qui correspond au territoire de la Communauté de communes de Serre-Ponçon, située en majorité dans les Hautes-Alpes. Ce plan de massifs DFCI s'appuie sur le PDPFCI des Hautes Alpes pour l'essentiel du territoire et celui des Alpes de Haute Provence pour Pontis.

Depuis l'arrêté ministériel du 6/02/2024, treize communes du territoire sont réputées particulièrement exposées au risque d'incendie. Certaines sont concernées en totalité : Chorges, Prunières, Puy-Saint-Eusèbe, Puy-Sanières, Saint Apollinaire, Le Sauze-du-Lac, et Savines-Le-Lac. D'autre le sont pour la partie de territoire située en dessous de 1600 m : Baratier, Châteauroux-Les-Alpes, Crots, Embrun, Saint André d'Embrun et Saint-Sauveur. Enfin, les communes de Crévoux, Les Orres et Réallon dans les Hautes Alpes et de Pontis dans les Alpes de Haute Provence sont considérées comme n'étant pas particulièrement exposées au risque d'incendie.

De manière à assurer une politique cohérente de la Défense des Forêts Contre l'Incendie à l'échelle de la communauté de communes, il est décidé d'intégrer ces 4 communes dans le PMPFCI, pour leurs territoires situés en dessous de 1600 mètres d'altitude.

C'est cette délimitation du risque qui définit le cadre géographique des plans de massifs DFCI.

Au sein de ces communes sont exclus de cette définition du risque d'incendie de forêt, les massifs d'une superficie inférieure à 4 hectares.



Le plan de massifs a été défini à l'échelle de l'intercommunalité, en déclinaison de la politique forestière de la communauté de communes Serre-Ponçon. Le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie des Hautes-Alpes a découpé le département en 12 massifs. Le territoire de la communauté de communes se trouve au confins de 4 de ces massifs : Avance (Chorges, Prunières et Savines au sud de la RN94 et Le Sauze du Lac), Champsaur (Chorges, Prunières et Saint Apollinaire au-dessus de la RD 9), Ecrins (au nord de la RN94 et RD 994), Sud Embrunais (au sud et à l'est de la RN 94). Le PDPFCI des Alpes de Haute Provence rattache la commune de Pontis au massif « Ubaye ».

L'extension de la communauté de communes sur 4 massifs DFCI justifie l'utilisation du pluriel dans ce plan de massifs.

Ce découpage en massifs pourra être utilisé pour des analyses au sein du territoire. Le massif de l'Avance disposait, depuis 2012 d'un plan de massif DFCI (période 2012-2022). Celui-ci fait l'objet d'une analyse de sa mise en œuvre sur le territoire de la communauté de communes. Cette analyse est produite dans un document distinct.

IV. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Le territoire décrit est celui des communes exposées au risque d'incendie, en dessous de 1600 mètres d'altitude. Ce territoire couvre une surface de 27 000 hectares. Si on l'étend aux zones situées à moins de 1600 mètres sur les communes des Orres, Crévoux, Réallon et Pontis, on **atteint 31 000 hectares**.

A. Utilisations du sol

La prise en compte de ce territoire exposé au risque d'incendie, en dessous de 1600 mètres, en donne une vision assez forestière. Alors qu'à l'échelle de la communauté de communes la forêt représente 47% de la surface (CFT), ici, elle représente plus de la moitié du territoire étudié.

Le territoire est très marqué par le lac de Serre-Ponçon (presque 10% de la surface), qui forme le cœur du territoire et autour duquel s'organisent les espaces artificialisés (ville, villages, espaces de loisirs, activités économiques) et dans l'axe duquel l'on trouve également les terrains consacrés à l'agriculture (vallée de la Durance et autour de Chorges). Ainsi, on a un axe central d'espaces peu sensible aux feux de forêt et de végétation, qui représente près d'un tiers du territoire.

	Occupations du sol (CRIGE 2014)	Surface (en ha)	Répartition
Forêts	Forêts de conifères	9296	53%
	Forêts de feuillus	1162	
	Forêts mélangées	4564	
Milieux à végétation arbustive et ou herbacée	Forêt et végétation arbustive en mutation	861	12%
	Landes et broussailles	1496	
	Pelouses et pâturages naturels	995	
Agriculture	Prairies	3055	18%
	Terres arables autres que serres, et rizières (hors périmètres d'irrigation)	1974	
	Arboriculture et autres	12	
Autres espaces ouverts	Végétation clairsemée	424	2%
	Roches et sols nus	96	
	Tourbières	79	
Eaux	Cours et voies d'eau	340	8%
	Plans d'eau	2135	
Territoires artificialisés	Equipements sportifs et de loisirs	71	2%
	Espaces ouverts urbains	22	
	Extraction de matériaux	51	
	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	254	
	Zones d'activités et équipements	194	
Zones urbanisées	Espaces de bâti diffus et autres bâtis	764	5%
	Tissu urbain continu	13	
	Tissu urbain discontinu	511	
		28 375 ha	

PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon Occupation du sol



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCAN 25 Touristique
Date : 2024-06-10

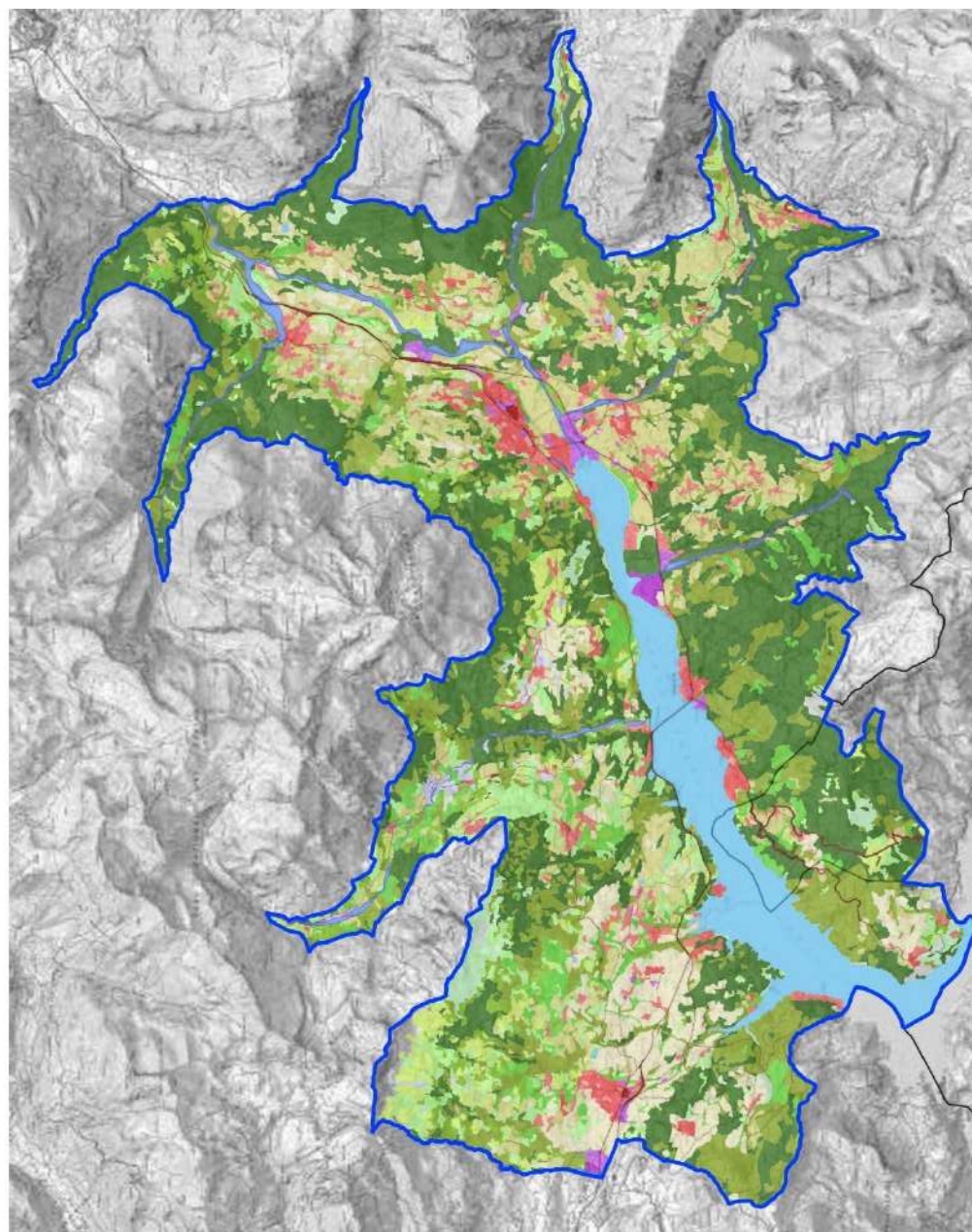


0 2,5 5 km

Légende

Occupation du sol (CRIGE PACA)

- 111 - Tissu urbain continu
- 112 - Tissu urbain discontinu
- 113 - Espaces de bâti diffus et autres bâtis
- 121 - Zones d'activités et équipements
- 122 - Réseaux routier et ferroviaire
- 131 - Extraction de matériaux
- 132 - Décharges
- 141 - Espaces ouverts urbains
- 142 - Équipements sportifs et de loisirs
- 211 - Terres arables autres que serres, et rizières
- 221 - Vignobles
- 222 - Arboriculture autre que oliviers
- 231 - Prairies
- 241 - Cultures annuelles & cultures permanentes
- 311 - Forêts de feuillus
- 312 - Forêts de conifères
- 313 - Forêts mixtes
- 321 - Pelouses et pâturages naturels
- 322 - Landes et broussailles
- 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
- 332 - Roches et sols nus
- 333 - Végétation clairsemée
- 412 - Tourbières
- 413 - Autres zones humides et intérieures
- 511 - Cours et voies d'eau
- 512 - Plans d'eau



1. Un territoire assez structuré

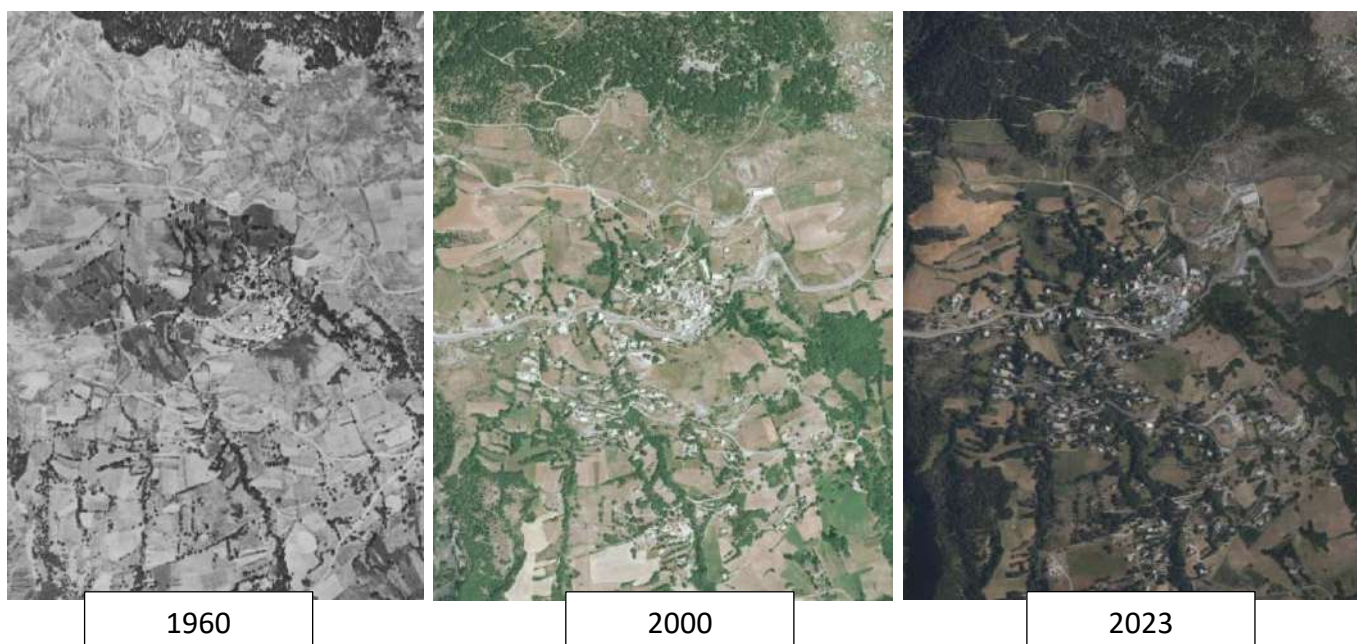
La répartition des occupations du sol et des usages associés à l'échelle d'un territoire a des implications importantes sur sa sensibilité aux feux de forêt et de végétation. C'est notamment l'organisation de l'urbanisation, des usages agricoles et des espaces forestiers qui est déterminante de risques subis et risques induits à l'échelle du territoire.

Sur la zone d'étude, l'urbanisation et les activités (commerciales, touristiques, industrielles) sont concentrées dans les vallées (Durance et Chorges) et autour du lac de Serre-Ponçon. Elles sont souvent entourées de zones agricoles et/ou en bord de plan d'eau. Les bas de vallée et plateaux sont généralement dominés par l'agriculture avec des réseaux de haies et bosquets boisés. Les espaces forestiers s'étendent ensuite sur le versant jusqu'aux limites de la zone d'étude (1600 m) et au-delà. Localement, les espaces boisés viennent toucher le lac et les zones urbanisées (Savine, Crots).

Enfin, le territoire est également caractérisé par un habitat dispersé, rural et résidentiel, plutôt situé au sein des zones agricoles, parfois proche des zones boisées ou enclavé dans ces dernières (Le Bois sur Crots, Le Forest des Lacs sur St Apollinaire).

2. Un territoire avec des évolutions visibles

La grande dynamique d'évolution de l'occupation du sol du territoire étudié est une **dynamique de conquête des territoires pastoraux et agricoles par les boisements en parallèle d'une diffusion d'un habitat résidentiel**. La commune de Saint-Apollinaire, illustrée ci-dessous :



On voit sur cette séquence chronologique, le passage d'une forêt aux limites bien marquées (au nord) à une forêt aux lisières progressives qui s'approchent du village. Sur cet exemple, lisière a progressé de 150 mètres entre 1960, puis de 150 mètres depuis 2000.

En parallèle, le réseau de haie et de boisements de rives de torrents s'est épaissi et a fini par constituer des boisements au sein des zones agricoles.

Enfin, l'habitat s'est dispersé et peut se trouver en continuité avec les zones boisées, localement.

Le phénomène d'urbanisation arrivant au contact de la forêt est un phénomène plus marginal sur le territoire mais on peut le retrouver à Embrun (photo-séquence ci-dessous) et Savines et commence à être visible à Chorges.



1973



1999



2023

On voit sur cette photoséquence, la double dynamique à l'œuvre.

1 - une progression des lisières forestières (de l'ordre de la centaine de mètres en 50 ans) et de densification progressive des noyaux boisés constitués à partir des haies et bords de torrents

2- une avancée plus rapide encore de l'urbanisation à partir des noyaux anciens vers les versants boisés avec un contact entre les deux au niveau duquel on constate un embroussaillage des parcelles (qui se résoudra par un boisement spontané ou par un défrichement et de l'urbanisation).

On observe sur une partie du territoire, une augmentation de la surface forestière due à une déprise agricole, qui vient, parfois, s'imbriquer avec des zones urbanisées

3. De faibles discontinuités entre massifs

La notion de massifs forestiers paraît peu adaptée au territoire, malgré la présence d'éléments forts assurant des discontinuités : le lac et les vallées agricoles. L'organisation du territoire forestier se fait plus en versants ou par appartenance aux massifs montagneux (Aiguilles de Chabrières, Mont Guillaume, Morgon, ...).

En montagne, **la dynamique des feux est largement guidée par la pente**. Ainsi, la continuité des massifs doit s'analyser dans le sens (ascendant) de la pente.

Dans ce cadre, les boisements du territoire Serre-Ponçon forment une nette continuité à partir des points de départ (zones concentrant l'activité humaine) jusqu'à la limite considérée pour la zone de risque. Cette continuité s'évalue sur une longueur de l'ordre de 1 à 3 km, distance maximale des feux envisageable sur ce territoire.

B. Topographie

1. Des pentes fortes favorables aux feux

La pente peut être un facteur de propagation des feux de forêt et de végétation. La chaleur montant, les parties plus élevées sont desséchées en amont du front de flamme qui se propage donc, en l'absence de vent, dans le sens de la pente.

En territoire de montagne, ce facteur est un facteur majeur de la propagation des feux.

Même si la zone concernée par le PMPFCI ne présente pas les pentes les plus fortes du territoire, elles restent importantes : autour de 40% en moyenne.

Sur les bas de versant, la pente est plutôt moyenne mais est organisée en succession de replats et de « banquettes », induite par l'histoire glaciaire de la vallée de la Durance. Les pentes les plus prononcées se trouvent de part et d'autre des ravins qui entaillent ces versants (Bramafan, Torrent de Réallon, Riou Bourdoux, Torrent de Barnafret, ...), ainsi qu'à l'approche des sommets (sous le pic de Morgon ou les Aiguilles de Chabrières)

Enfin, les pentes les plus fortes (> 80%, en orange et rouge sur la carte des pentes) constituent un obstacle majeur à la lutte, rendant les opérations d'établissement par les pompiers très délicates, voire impossibles.

2. Des expositions variées

Le lac de Serre-Ponçon, orienté est-ouest, détermine des versants adret (piémonts des Aiguilles de Chabrières et du Mont Guillaume) et ubac (forêt de Boscodon) avec de nombreuses expositions intermédiaires liées aux ravins. **Les adrets induisent un dessèchement plus important de la végétation**, tandis que les ubacs limitent ce dessèchement et permettent de conserver une certaine humidité, notamment en hiver.

La vallée de la Durance, plus en amont, est orientée nord-sud et détermine donc des versants est et ouest, mais ses affluents (Torrent de Vachères, Torrent de Crévoux, Torrent de Palps, le Rabioux et le Couleau), qui entaillent profondément la topographie, induisent également la présence de versants nord et sud qui influencent la teneur en eau de la végétation.

C. Hydrographie

Les principaux cours d'eau évoqués dans le chapitre précédent ont une influence sur la géomorphologie, les orientations et les pentes mais ont peu d'influence sur les feux par eux-mêmes.

Le réseau hydrographique peut avoir un intérêt par rapport à la ressource en eau disponible pour la lutte contre les feux. Les torrents affluents de la Durance sont le plus souvent encaissés et peu accessibles, ils sont également tributaires d'un débit assez variable avec des niveaux assez faibles en période estivale. Des points de puisage pourront être étudiés sur des passages à gué ou traversées de routes accessibles, si des trous d'eau sont connus.

En revanche, la Durance présente encore un débit soutenu tout au long de l'année et **le lac de Serre-Ponçon constitue une réserve en eau d'importance régionale**. Il est utilisable par les canadais pour la recharge en eau par écopage, ce qui permet d'assurer des rotations très courtes de largage d'eau, **opportunité exceptionnelle pour la lutte contre les feux de forêt**.

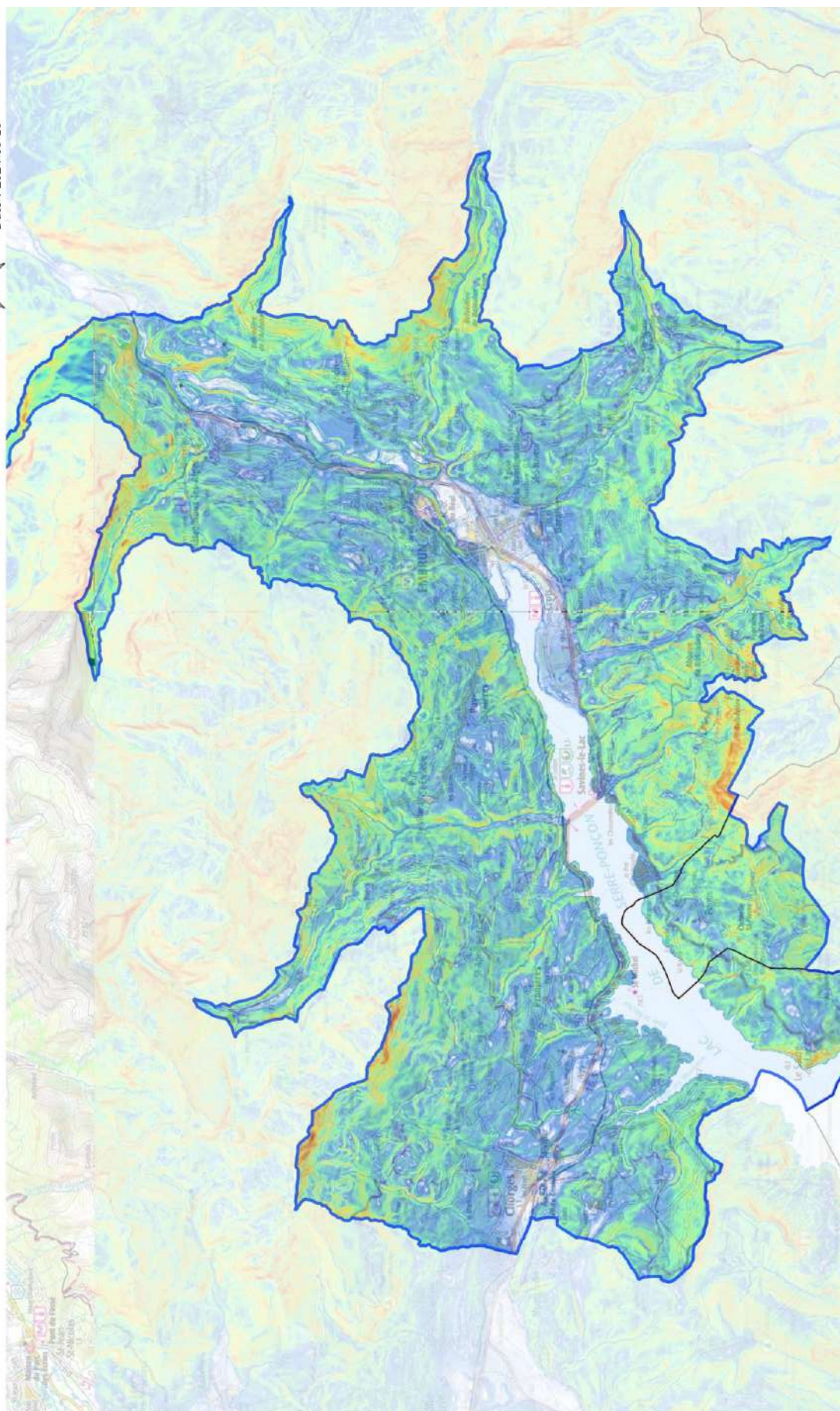
PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon

Légende



Alcina

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCAN 25 Touristique
Date : 2024-06-10

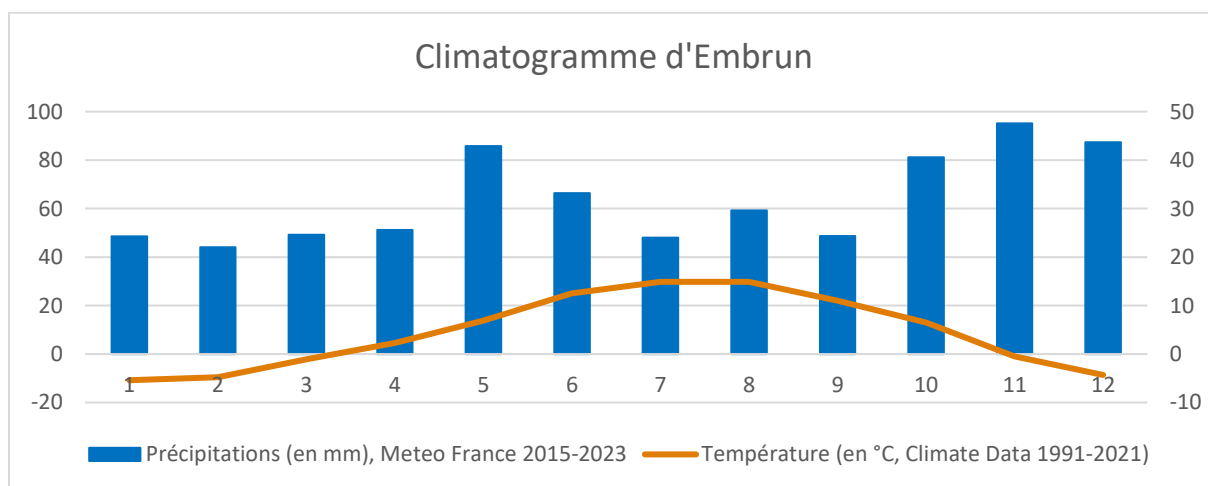


D. Climatologie

1. Description du climat

a) Climat montagnard des Alpes internes

Le climat d'Embrun est réputé pour son très fort ensoleillement (de l'ordre de 3000 heures par ans). Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de **765 mm** avec des précipitations estivales de 173 mm (*données MétéoFrance, période 2015-2023*). La **température moyenne est de 4,4° C** avec des écarts forts entre l'été (14,9° en juillet – août) et -5,4 ° en Janvier. Ces écarts sont également très forts d'une année à l'autre (pluviométrie moyenne de 542 à 1000 mm/an sur les 10 dernières années). Depuis 2015, la sécheresse au sens de Gaussen (précipitations inférieures à 2 fois la température) est intervenue 2 fois en Juillet, 3 fois en Août et 1 fois en Septembre). Les mois de Juillet et Août sont à tendance sèche (précipitations inférieures à 4 fois la température), ce qui signale l'influence méditerranéenne sur ce climat typiquement montagnard des Alpes intermédiaires.



Ces données climatiques représentent la situation d'Embrun et probablement des zones de plaine et du tour du lac, avec des variations locales possibles. En montagne, l'altitude est un facteur important de la variation du climat. La température baisse d'environ 0.6 ° tous les 100 mètres de dénivelé et les précipitations augmentent (100 à 200 mm supplémentaires par tranche de 1000 mètres). Ainsi, à 2000 mètres, au-dessus d'Embrun, la précipitation moyenne (*source MétéoBlue*) est de 927 mm et la température moyenne est de 3,1°. A cette altitude, les températures moyennes sont négatives de Novembre à Mars et l'on enregistre aucune tendance sèche.

Le risque d'incendie de forêt est extrêmement corrélé à la météorologie. Le déficit hydrique lié à la sécheresse favorise des faibles teneurs en eau nécessaires pour que le feu se développe. Le feu est largement favorisé par des fortes températures (notamment au-dessus de 38°C).

Dans le cas de Serre-Ponçon, la sécheresse estivale, concomitante avec des chaleurs marquées, n'intervient pas toutes les années (période de sécheresse d'un à deux mois en 2015, 2016, 2017, 2019 et 2021), ce qui limite le risque dans le temps. Il existe une autre période de risque d'incendie en montagne, à la sortie de l'hiver quand la neige se retire après

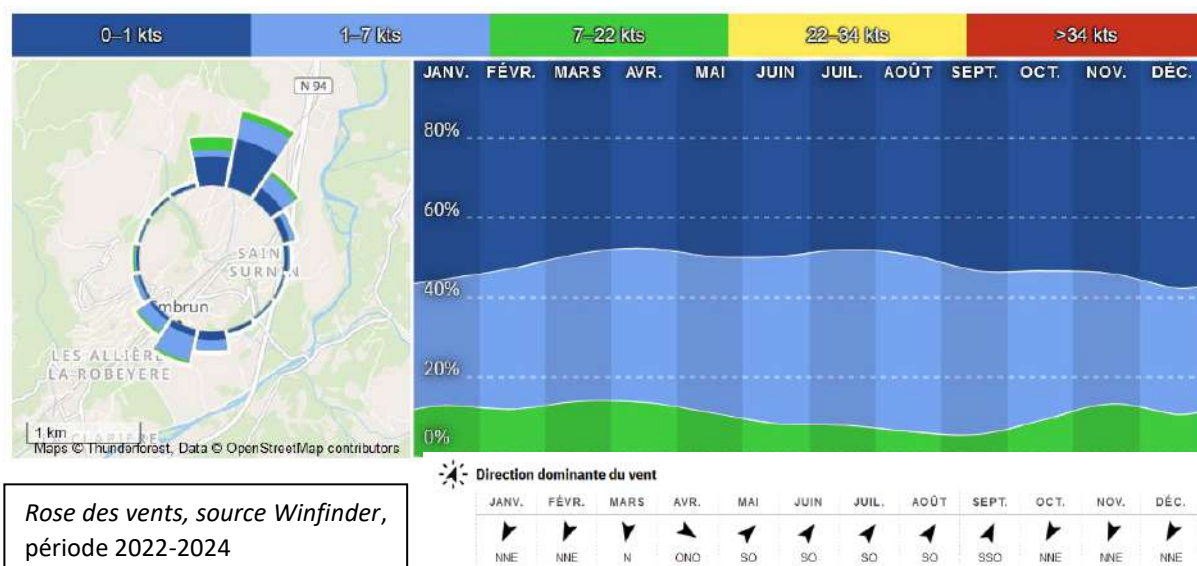
une période peu pluvieuse laissant une végétation herbacée sèche au sol. Dans les dix dernières années, cette sécheresse de fin d'hiver est intervenue 3 fois (2015 : 55 mm sur Février-Mars, 2019 : 36 mm sur Février-Mars, 2021 : 25 mm sur Février-Mars). Malgré des températures modérées, cette sécheresse de fin d'hiver peut favoriser des feux, souvent peu puissants.

b) *Aérologie complexe*

L'aérologie du territoire est rendue complexe par des systèmes de brises de vallée influencées par plusieurs massifs montagneux ainsi que par la masse d'eau du lac.

Les tendances générales de l'aérologie à Embrun sont conformes aux conditions aérologiques générales des Hautes Alpes soumises à deux régimes distincts :

- Le régime de bise, flux de nord pouvant être très puissant avec des rafales marquées, correspondant à la situation de présence d'anticyclone en méditerranée et combinée à un temps sec et ensoleillé. Sur Embrun, la bise suit la vallée de la Durance. Cette orientation de nord correspond également aux brises thermiques descendant la vallée de la Durance à la nuit, en période estivale. Ce régime est plutôt un régime hivernal
- Un régime de vent de sud qui peut correspondre aux perturbations venues du golfe du Lion et qui remontent la vallée de Durance, comme au régime de brise thermique en été. En été, c'est plutôt ce régime de brises qui domine et qui induit, à Embrun, une direction majoritaire du vent au Sud-Ouest.
- Enfin, un autre régime climatique marque peu la rose des vents. Le régime d'est (lombarde) qui apporte généralement des précipitations marquées et n'a donc pas d'influence sur le risque d'incendie.



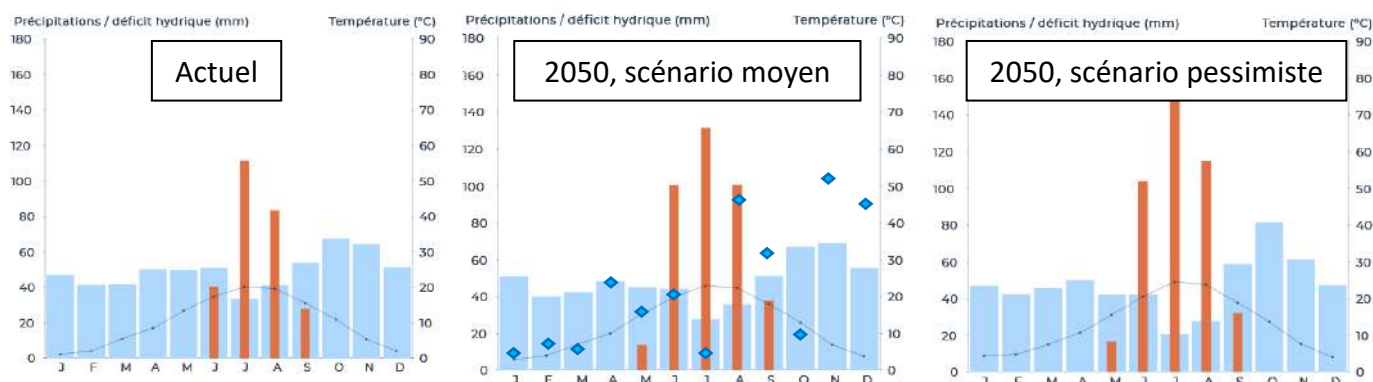
Les feux les plus marquants dans les Hautes Alpes sont particulièrement caractérisés par le **régime de brises thermiques** qui, en journée, renforce l'effet de la pente comme facteur de propagation du feu. Ces brises posent des problèmes importants de lutte contre les feux de montagne car elles **s'inversent en fin de journée pour redescendre en vallée occasionnant des retournements du feu**, avec des propagations à la descente pendant la nuit, des fronts

secondaires et des reprises possibles le lendemain, par les flancs. Ce changement de comportement du feu intervient dans des moments délicats pour la lutte (fatigue de fin de journée, changements d'équipes). **Le régime de brise représente donc une difficulté importante pour la lutte contre les feux de forêt du territoire de Serre-Ponçon** d'autant que la topographie complexe du territoire, à la confluence de plusieurs vallées, rends ces brises capricieuses.

2. Impacts des évolutions climatiques

a) Sur les conditions météorologiques

Les conditions météorologiques constituent un paramètre majeur du risque d'incendie de forêt guidant la probabilité d'éclosion d'un feu (un feu démarre plus facilement dans une végétation sèche, un jour de forte chaleur) et sa propagation. Les évolutions constatées et prévisibles du climat, consistant en une hausse des températures (comprise entre 2 et 4° à l'horizon de la fin du siècle) et en une répartition plus irrégulière des précipitations, sont susceptibles de rendre les conditions météorologiques plus propices aux feux de forêt et de végétation à la fois en période estivale et en période hivernale.

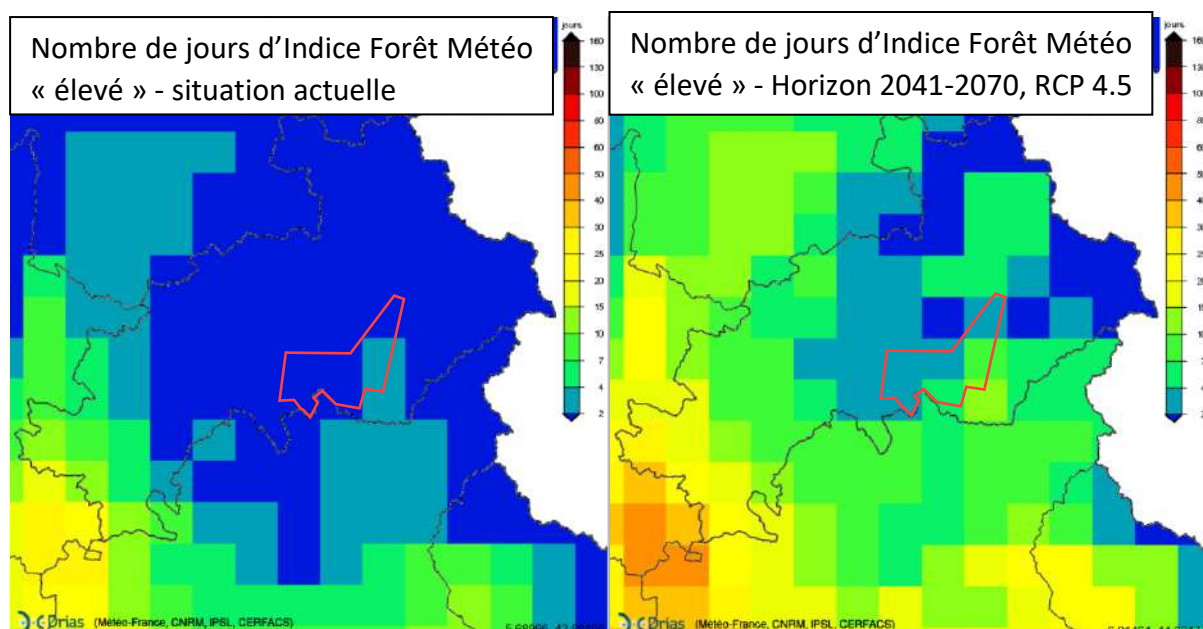


Evolution du diagramme ombrothermique d'Embrun sous deux scénarios de changement climatique, d'après l'outil Climessence. Le diagramme actuel est différent du diagramme présenté plus haut du fait de l'utilisation de données d'un modèle au pas du kilomètre, c'est donc l'évolution qu'il faut observer. Les losanges bleus sur le scénario « moyen » montre la pluviométrie observée de l'année 2022, comme référence. On note à la fois **une augmentation des températures (de l'ordre de 2-3 °)**, et **une répartition plus irrégulière des précipitations** avec 2 mois de secheresse en été et une augmentation à l'automne. Les barres rouges montrent le déficit hydrique qui traduit le déficit en eau de l'écosystème (compensation ou non de l'évapotranspiration par les pluies et les reserves en eau du sol). Ce déficit hydrique augmente fortement quel que soit le scénario.

Eric Rigolot a démontré (Rigolot, 2008 - INRAE) que les changements climatiques, par les conditions extrêmes qu'ils induisent tendent à allonger la fréquence des périodes de risque extrême, allongent la saison des incendies et augmente leur puissance du fait de l'apport à la biomasse combustible de végétaux secs et morts. H. Fargeon a quantifié cette augmentation de l'importance des feux : « *En région méditerranéenne, le nombre de feux et les surfaces*

brûlées pendant la période estivale devraient ainsi augmenter respectivement de 33% à 112% et de 48% à 202% selon les modèles à l'horizon de la fin du siècle [...]» (Fargeon 2019)¹.

Sylvain Dupire² (INRAE Grenoble) a montré une augmentation de l'indice de risque météorologique dans les vallées des Alpes du Sud sur la période 1959-2015 (augmentation du nombre de jour à risque d'incendie de 15 à 30%). Il indique que les vallées des Alpes du Sud, en dessous de 800 mètres, sont déjà soumises au risque d'incendie et que l'augmentation du risque dans ces territoire rendra celui-ci comparable à ce qu'il est dans les régions méditerranéennes mais aussi que c'est au-dessus de 800 mètres dans les Alpes internes que l'augmentation du risque sera la plus forte. Enfin, il s'appuie sur les modèles prévoyant une réduction possible des précipitations estivales et une augmentation des épisodes caniculaires, pour considérer l'année 2003 comme une année de référence pour le risque d'incendie. Le territoire de Serre-Ponçon n'avait pas été touché par les feux de forêt en 2003 mais le Briançonnais avait été impacté.



L'indice « forêt météo » utilisé par le site DRIAS comme indicateur de l'impact des changements climatiques sur le risque d'incendie de forêt est un indice combinant la température, l'humidité de l'air, la vitesse du vent et les précipitations pour simuler l'état hydrique de la végétation. Au delà de la valeur de 50, on considère le risque de feu de forêt comme « élevé » (journée « rouge » selon la météo des forêts). **Actuellement, la probabilité au 95ème centile est comprise entre 0 et 4 jours par an sur le territoire.** A l'horizon 2040-2070, selon un scénario climatique respectant les accords de Paris, **ce nombre de jours de risque devrait passer, sur la zone concernée par ce plan de massifs, à 2 à 10 par an.** Ce qui correspond à la situation actuelle du nord du Var.

¹ H. Fargeon, 2019 ; Effet du changement climatique sur l'évolution de l'aléa incendie de forêt en France métropolitaine au 21ème siècle ; Thèse de doctorat

² S. Dupire, Thomas Curt, Sylvain Bigot. Spatio-temporal trends in fire weather in the French Alps. Science of the Total Environment, 2017,

b) Sur les autres paramètres du feu

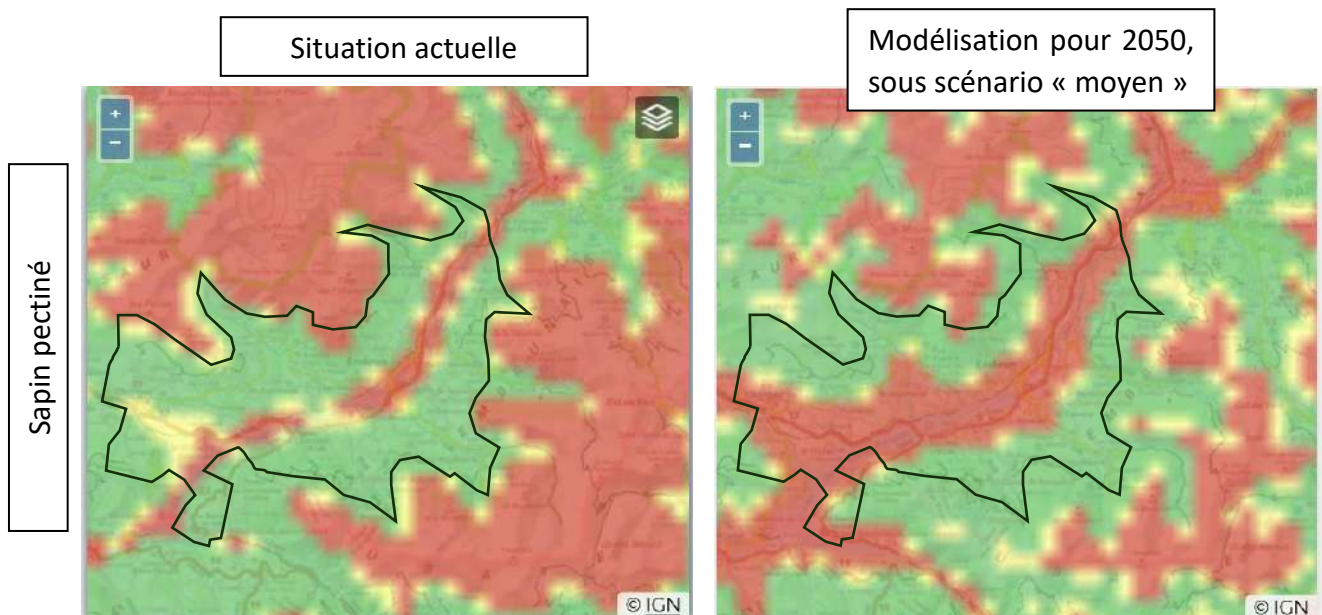
Au-delà de l'impact du climat sur les paramètres météorologiques, les changements climatiques ont un effet, déjà observable, sur la végétation forestière :

- **remontée d'espèces** le long du gradient altitudinal ou plus méridionales, par déplacement de graines (lent),
- **dépérissement et mortalité d'individus**, en montagne du fait des variations d'altitude et d'exposition, ces phénomènes sont dispersés, peu visibles, mais ils sont déjà observables sur le territoire.

Vis-à-vis de l'incendie de forêt, ces phénomènes peuvent provoquer :

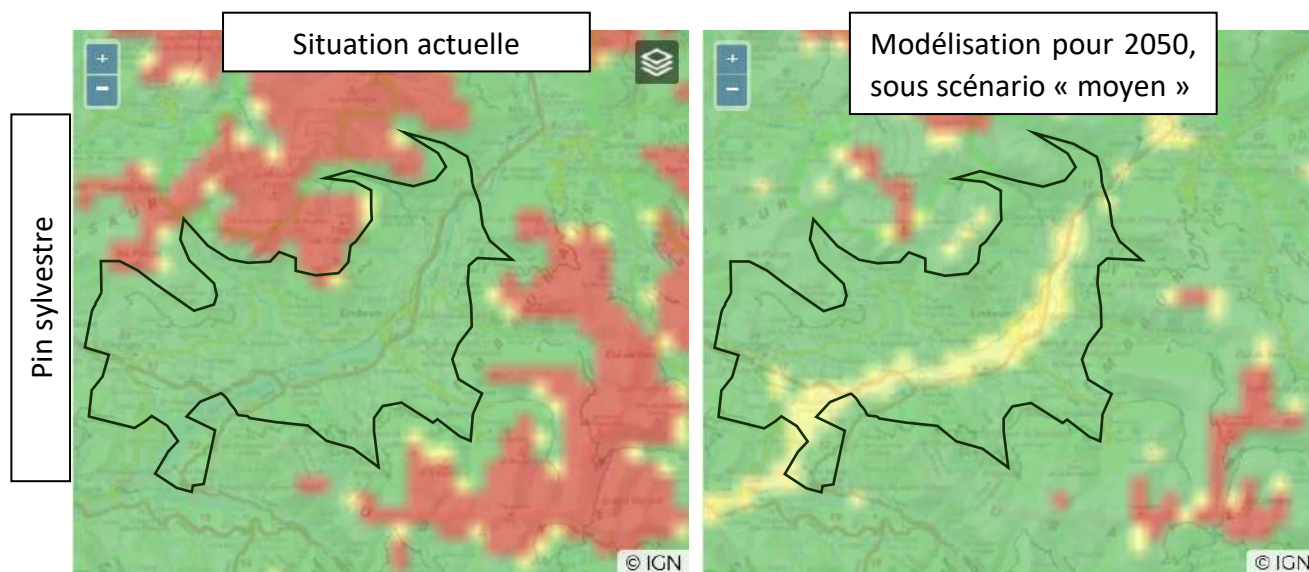
- une **augmentation de la combustibilité des sous-étages**, par une évolution de la composition en espèces mais surtout par un éclaircissement des peuplements qui favorisent une densification des strates arbustives ou herbacées,
- une **présence plus importante de branches mortes au sol ou sur pied**,
- une **exposition plus forte au dessèchement de la litière et de la végétation** dans des peuplements rendus plus clairs ou dans lesquels la diminution de l'activité biologique induit une réduction de l'effet « climatisant » de la forêt.

Les modèles d'évolution du climat permettent d'identifier les formations végétales les plus sensibles aux changements climatiques. L'outil ClimEssence permet d'identifier la sensibilité de diverses espèces forestières à l'évolution des températures et du déficit hydrique, présenté plus haut. Sur les extraits cartographiques ci-dessous, les zones vertes correspondent à des conditions climatiques compatibles avec la présence de l'espèce, les zones rouges correspondent à des conditions climatiques pour lesquelles l'espèce n'est pas présente en Europe.



Le sapin, dans cette modélisation, est représentatif des essences de montagne (comme le mélèze, le hêtre ou l'épicéa). Leur situation peut devenir critique en dessous de 1100 en adret et de 950 mètres en ubac. Dans cette cartographie, la compatibilité (vert) n'est pas un

indicateur de bonne santé de l'essence qui peut subir des dépérissements. Enfin, l'aire de ces essences peut s'étendre en altitude.



Le pin sylvestre est représentatif ici des essences de moyenne montagne (pin noir, chêne blanc, ...). Les conditions leur deviennent favorable en altitude et pourraient devenir difficiles dans les parties basses (la zone jaune signifie une probabilité d'incompatibilité moyenne).

F. Végétations combustibles

1. Répartition sur le territoire

Types de peuplements IFN	Surface (en ha)	Répartition	
Forêt fermée de pin sylvestre pur	4293	21%	51%
Forêt fermée d'autres pins (noirs, à crochet, cembro)	1106	5%	
Forêt fermée de mélèze pur	1141	6%	
Forêt fermée de sapin ou épicéa	1162	6%	
Forêt fermée à mélange de conifères	2661	13%	
Forêt fermée à mélangée feuillus/résineux	3904	19%	19%
Forêt fermée feuillue (chêne, hêtre, autre)	276	1%	6%
Forêt fermée à mélange de feuillus	849	4%	
Forêt ouverte de conifères purs	1286	6%	13%
Forêt ouverte de feuillus purs	401	2%	
Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères	919	5%	
Landes et coupes rases	1444	7%	11%
Formation herbacée	831	4%	
	20 274 ha		

La forêt de la zone d'étude est majoritairement résineuse. Ce sont les pins qui sont le plus représentés sur la zone concernée par le PMPFCI, surtout le pin sylvestre. Les boisements ouverts (moins de 40% de recouvrement) et **landes y représentent environ 24%, ce qui est lié à la dynamique de boisement naturel de terrains pastoraux présentée plus haut.**

PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon **Formations forestières**

Alcina

Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCAN 25 Touristique
 Date : 2024-06-10



Légende

Peuplements forestiers (BD Forêt v2 - IFN)

Jeune peuplement ou coupe rase ou incident

Forêt fermée de feuillus purs en îlots

Forêt fermée à mélange de feuillus

Forêt fermée de hêtre pur

Forêt fermée d'un autre feuillu pur

Forêt fermée de chênes décidus purs

Forêt fermée de conifères purs en îlots

Forêt fermée à mélange de conifères

Forêt fermée de pin sylvestre pur

Forêt fermée de mélèze pur

Forêt fermée à mélange de pins purs

Forêt fermée à mélange d'autres conifères

Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur

Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur

Forêt fermée de sapin ou épicéa

Forêt fermée à mélange de feuillus et conifères

Forêt fermée à mélange de conifères et feuillus

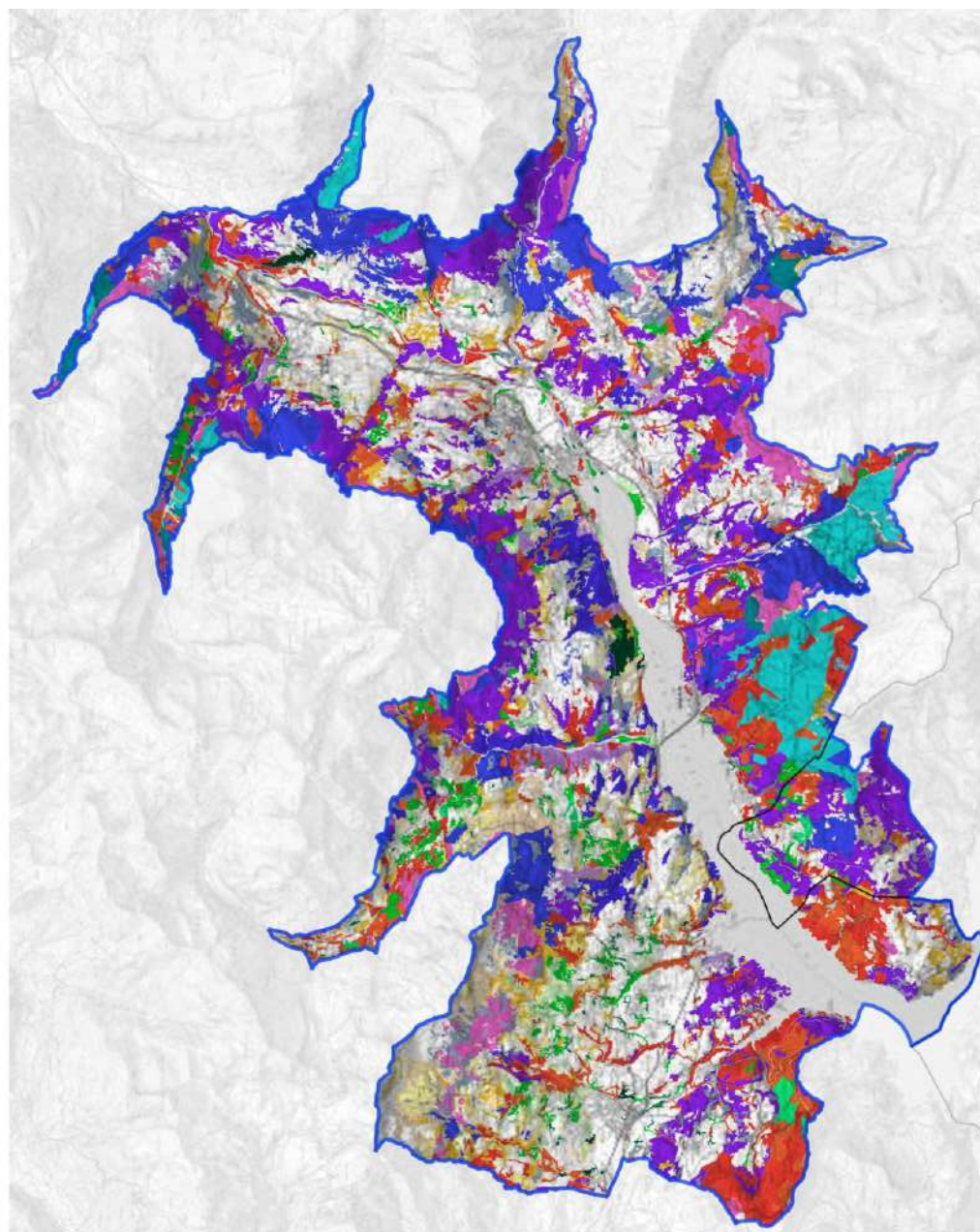
Forêt ouverte de feuillus purs

Forêt ouverte de conifères purs

Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères

Lande

Formation herbacée



On peut identifier diverses zones du territoire au regard de la végétation forestière en place :

- Le piémont des Aiguilles de Chabrières caractérisées par d'importantes surfaces de boisements clairs et de landes (pastorales) ainsi que par des boisements, souvent feuillus, en lambeau ou en bosquet autour des ravins et des réseaux de haies.
- Les versants bordant le lac, à l'ouest du territoire, dominés par des mélanges feuillus-résineux (souvent du pin sylvestre et du hêtre, en versant nord),
- Les versants forestiers du Morgon, du Mont Orel et du Mont Guillaume, avec des boisements de sapin sur certains versants nord, de pin sylvestre, de mélèze ou de mélanges à base de pin sylvestre sur les autres versants,
- Le bassin d'Embrun, à la confluence de la Durance et des Torrents de Crevoux et de Vachères, avec des peuplements assez morcelés, dominés par le pin sylvestre mais également des forêts ouvertes et des feuillus,
- Enfin, la bordure du lac, sous Puy-Sanières représente un cas particulier avec des pinèdes à pin noir et des peuplements de chêne pubescent.

2. Dynamiques de végétation

Les dynamiques de végétation (évolution du couvert forestier) sont de deux ordres sur le territoire :

- Boisement progressif, par des résineux, de terrains pastoraux en cours d'enfrichement et maturation progressive, par densification et grandissement des accrus résineux déjà existants,
- Arrivée progressive des feuillus (chênes, hêtre, frêne, érables, ...) sous couvert des résineux, notamment dans les mélézins.

La densification de la végétation et l'enrésinement des landes et milieux pastoraux vont plutôt dans le sens d'une augmentation du risque d'incendie de forêt et de sa généralisation sur le territoire

L'arrivée des feuillus sous couvert peut avoir des influences variables. D'un côté, **les formations feuillues sont moins sensibles au feu que les pins**, permettent de garder une certaine humidité sous couvert et font preuve d'une résilience au feu intéressante. D'autre part, elle peut induire des continuités verticales qui favorisent le développement du feu et des litières composées, plus inflammables.

3. Fiches d'identité des végétations typiques

a) Forêts de pin sylvestre (de pin noir et à crochet)



La composition et la structure de ces forêts de pin sylvestre sont assez variables. On trouve des futaies assez matures avec peu de sous-étage, des couverts herbacés ou de litière, comme des accrus de pin sylvestre avec des sous-étages arbustifs plus ou moins denses et d'importantes continuités verticales.

Dans ces pinèdes, l'intensité des feux est **faible** à **très faible** pour les situations en altitude, **faible** à **très forte** dans les situations de basse altitude et d'accrus. (Alcina, A ● SIGincendie)

Propagation : le feu peut se propager par la litière et la strate herbacée principalement, localement par la strate arbustive et, dans ce cas, provoquer des embrasements de houppiers. La propagation en feu de cime est possible dans des peuplements denses à forte continuité verticales.

Resistance aux feux : Le pin sylvestre, comme le pin noir, est une espèce résistante au feu. Son écorce le protège des dommages du feu, au moins quand son diamètre est supérieur à 20 cm. Les forêts matures de pin sylvestre avec des arbres de gros diamètre, un bon élagage et une forte densité sont donc plutôt bien protégées du feu. Les peuplements jeunes peuvent être complètement détruits. (Dupire et al. 2019)

Résilience : le feu peut favoriser la régénération du pin sylvestre et sa croissance juvénile. Cette essence est donc assez résiliente au feu, une végétation de pin sylvestre peut succéder à un incendie. Les feux les plus intenses peuvent aussi laisser la place à des landes à genêt ou à buis.



Pinède à pin sylvestre incendiée, Queyras

b) *Mélézins*



Dans certaines situations, les mélézins peuvent présenter un sous-étage très dense de feuillus et d'arbustes. Dans ce cas, la continuité végétale est très forte mais la combustibilité des espèces constituant le sous-étage est généralement très modérée. Le cas le plus fréquent est cependant celui d'un couvert herbacé dense et continu, lié au pâturage en sous-bois, avec une très forte discontinuité verticale.

Dans les mélézins, l'intensité des feux est **faible** à **très faible**. (Alcina, A●SIGincendie)

Propagation : le feu peut se propager par la strate herbacée, la litière est souvent peu épaisse voir absente en été. La strate arbustive peut contribuer à la propagation, notamment sur les zones les plus sèches où la composition (genévrier, raisin d'ours) peut contribuer au feu. Les embrasements de mélèze ne sont envisageables que dans des mélézins ouverts et mélangés avec d'autres résineux.

Resistance aux feux : Le mélèze est considéré comme une espèce indifférente au feu. Son écorce épaisse et son élagage naturel lui permettent de résister au passage du feu, sauf dans des cas particuliers de feu intense dans de jeunes peuplements de moins de 20 cm de diamètre. (Dupire et al. 2019)

Résilience : le feu peut favoriser la régénération du mélèze et sa croissance juvénile.

c) *Sapinières*



Les sapinières de Serre-Ponçon sont situées en versant nord et peuvent être caractérisées par une très forte fraîcheur du sous-bois. La strate arbustive y est généralement très limitée et formée par des espèces peu inflammables et peu combustibles. La litière y est peu épaisse, très compacte et souvent discontinue du fait de la présence de mousses. En revanche, on peut y trouver des épaisseurs d'humus assez importantes.

Dans les sapinières dense, l'intensité des feux est **faible** à **très faible**. Elle peut être **moyenne** dans les sapinières les plus claires et **forte** dans les sapinières dépérissantes (Alcina, A●SIGincendie)

Propagation : La forte discontinuité avec les houppiers limite les risques de propagation aux cimes. La propagation qui est la plus à craindre dans les sapinières est donc une propagation par le sol (humus et racines).

Resistance aux feux : Le sapin est considéré comme une espèce intolérante au feu. Pour des feux de très faible intensité, il peut survivre mais dès que le feu prend un peu d'ampleur, les taux de mortalité deviennent importants du fait d'une écorce peu épaisse. (Dupire et al. 2019)

Résilience : la régénération du sapin après un incendie est très lente, les conditions d'ouverture du couvert d'un incendie sont nettement plus favorables aux arbustes ou aux pins et mélèzes.

d) *Mélanges de feuillus et résineux*



Les mélanges feuillus-résineux correspondent à des situations et des arrangements très variés. Situés majoritairement à basse altitude en versant nord autour du lac de Serre-Ponçon, ces forêts sont souvent composées de pin sylvestre en mélange avec du hêtre, de l'érable, des trembles, La strate arbustive est souvent présente et forme des continuités verticales avec la base de houppiers de feuillus mais est dominée par des espèces peu inflammables et peu combustibles (aubépines, troène, ...). La litière y est souvent assez épaisse et continue et mêlée d'herbacées.

Dans les mélanges feuillus-résineux, l'intensité des feux est **très faible** à **moyenne** (Alcina, A●SIGincendie)

Propagation : La propagation du feu, en condition sèche, peut se faire par la litière et la strate herbacée. Dans des conditions très sèches ou sur des stations sèches sur lesquelles la végétation arbustive est plus sensible au feu, le feu peut se propager en brûlant les arbustes, une propagation aux houppiers est alors possible localement ou par bouquets.

Resistance aux feux : Le mélange d'espèces permet de disposer de résistances variées au feu. Le hêtre est une espèce sensible au feu du fait d'une écorce peu épaisse. Sa mortalité est certaine pour les feux les plus puissants.

Résilience : la régénération du hêtre pourrait être favorisée par le feu. Dans un mélange, les différentes stratégies d'espèces permettront de retrouver une régénération mélangée, même si la composition diffère.



Impacts variables du feu dans un mélange, Crots

e) Feuillus



Les forêts feuillues sont, sur le territoire de Serre-Ponçon, essentiellement des ilots et des forêts de ravins ou issues de la densification de haies. On y trouve du chêne pubescent, du hêtre, mais aussi du frêne, des érables ou encore du sorbier des oiseleurs. Ce sont rarement des peuplements fermés, la lisière joue toujours un rôle important de continuité avec le milieu environnant. Les sous étages sont souvent couverts d'herbacés avec des litières discontinues. Les boisements de frêne, érable, tremble, comme les ripisylves ou les bouquets de noisetier, présentent des intensités **faibles** à **très faibles**. Même si les intensités y sont généralement **faibles** à **moyennes**, les taillis de chêne peuvent dégager des intensités **fortes**, voire **très fortes** en cas de continuités verticales avec un sous-étage dense (Alcina, A ● SIGincendie)

Propagation : La propagation se fait principalement dans la litière et la strate herbacée. Si l'intensité monte un peu, du fait d'un état de sécheresse important, d'exposition au vent ou de pente, la propagation peut se faire également dans la strate arbustive quand elle est présente et toucher les houppiers, les continuités étant assurées au moins sur les lisières.

Resistance aux feux : Les essences à écorce fine, comme le hêtre, l'érable ou le frêne jeune, sont toutes sensibles au feu. Le chêne est lui très résistant aux feux de faible intensité et modérément résistant aux feux plus intenses qui peuvent le détruire. (Dupire et al. 2019)

Résilience : la régénération du chêne peut se faire par rejets dans le houppier (feux peu intenses) ou de souche, ainsi que par dissémination des graines si des semenciers sont préservés. Les feux provoquent cependant dans les formations feuillues des diminutions de la densité, même en cas de régénération naturelle.

f) Forêts ouvertes



Les forêts ouvertes sont de différents types (résineuses, feuillues ou mélangées). Dans tous les cas, la faible densité arborée permet l'installation et le développement de strates arbustives plus ou moins denses (genets, pruneliers, églantiers, genévrier, ...). Le pâturage peut contrôler le développement de ces arbustes et favoriser, à la place, une strate herbacée. Du fait du jeune âge de ces formations et de la disponibilité en lumière, les arbres sont branchus jusqu'au pied, assurant des continuités verticales avec le sol,

Dans ces forêts ouvertes, l'intensité des feux dépend du comportement du feu dans la lande, elle est **faible** quand la strate basse est dominée par des herbacées mais peut être **très forte** dans des landes à genêt hautes (Alcina, A●SIGincendie)

Propagation : La propagation du feu se fait par la strate herbacée et le cas échéant par la strate arbustive. Avec puissance si la strate arbustive est continue, de manière erratique si elle est discontinue. Le feu peut se propager aux houppiers des arbres, notamment des pins.

Resistance aux feux : Ces formations occasionnent généralement des feux assez puissants qui conduisent à la destruction d'une partie importante de la strate arbustive et d'une partie des arbres.

Résilience : La régénération des arbustes se fait par graine ou par rejet selon les espèces mais, dans le cas de feu de puissance faible ou moyenne, est assez aisée et rapide. La régénération des arbres dépend des espèces, elle est plus facile pour les pins et mélèzes. Si des semenciers sont préservés lors des feux dans ces espaces, ils peuvent provoquer des régénérations denses.

V. ENJEUX DU MASSIF

A. Etat de la propriété forestière

Les forêts publiques représentent 70% des forêts du territoire de la CCSP soit environ 20 300 ha. Sur la zone d'étude, il y a environ 7 800 ha de forêt publique, soit 42% de la surface forestière concernée. Les surfaces indiquées à ce chapitre sont issues du cadastre forestier nommé (source DGFIP 2023), correspondant aux parcelles classées « forêt » et « lande » au cadastre.

On distingue :

- **Les forêts domaniales (FD)** : Boscodon (labellisée forêt d'exception), Mont Guillaume, Pouzenc, Mont Dauphin, Serre-Ponçon. Elles représentent 1900 ha sur la zone étudiées,
- **Les forêts des collectivités**, qui comprennent :
 - Les forêts communales (FC) qui représentent 4900 hectares sur la zone étudiée, soit $\frac{1}{4}$ de la surface boisée;
 - Les forêts en indivision, 900 hectares sur la zone étudiée :
 - La forêt de Morgon, propriété du mandement de Savines, située sur la commune du même nom ; outre sa fonction de production a un rôle fort dans l'accueil du public et la pédagogie de l'environnement ;
 - La forêt de Selette et Pré Martin, propriété du mandement de Savines, située sur la commune de Puy-Saint-Eusèbe ;
 - La forêt de la Magnane, propriété du mandement de Crots, située sur la commune de Savines-le-Lac ;
 - La forêt de la Mazelière, propriété pour moitié de la commune des Orres et pour moitié de celle de Baratier, située sur la commune des Orres.

La forêt publique est peu morcelée contrairement à la forêt privée. En effet, les propriétés de plus de 25 ha représentent 98% des surfaces de forêt publique, sachant qu'une majorité des parcelles de moins de 10 ha ne relèvent pas du régime forestier. Certaines surfaces non forestières sont également soumises au régime forestier : c'est par exemple le cas de landes (couvert forestier inférieur à 10% pouvant intégrer les barres rocheuses et les pâturages). Sur le territoire, le PAT a estimé à 6% des forêts publiques les surfaces non forestières soumises au régime forestier.

Sur la zone d'étude, 4300 hectares des forêts en propriétés communales ne bénéficient pas du régime forestier et ne font donc pas l'objet d'une gestion sylvicole. C'est 23% du territoire couvert par le PMPFCI. Cela représenterait environ 6 300 ha sur la CCSB (dont 4 200 ha sont des forêts fermées sur lesquelles il pourrait y avoir des enjeux de mobilisation du bois). Tant que ces surfaces n'intègrent pas le régime forestier, les communes ne peuvent en organiser la gestion forestière. Cependant, c'est à la fois une réserve de foncier et des parcelles sur lesquelles les communes peuvent mettre en place des ouvrages DFCI ou développer un entretien du milieu favorable à la réduction du risque d'incendie.

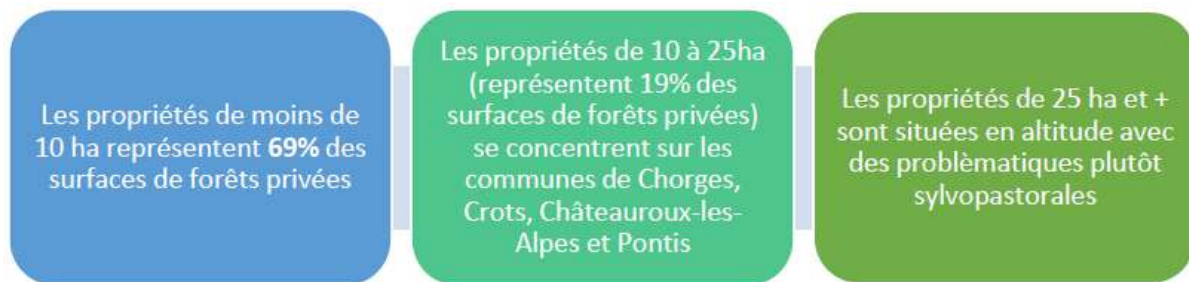
Le foncier public (bénéficiant ou non du régime forestier) constitue un important point d'appui pour l'établissement d'une stratégie DFCI portée par les communes.

Le très fort morcellement de la forêt privée, observable dans les zones de friches et de contact entre les activités humaines et la forêt constituent un frein majeur à la gestion du combustible et à la mise en place d'équipements DFCI sur l'ensemble du territoire

La forêt privée représente 30% des forêts du territoire de la CCSB; appartenant à près de 6 800 propriétaires forestiers privés, divisés en 40 190 parcelles forestières. A l'échelle de la communauté de communes, la surface moyenne des parcelles est 0,2 ha et la surface par propriétaire est de 1,3 ha.

La zone concernée par le PMPFCI est privée à 35%, la surface concernée est de 6600 hectares. On compte 27 000 parcelles pour 4 750 propriétaires.

Sur le territoire de la CCSP, seulement 5 propriétaires sont concernés par l'élaboration de plan simple de gestion, 3 sont agréés.



Source : PAT 2016 & CRPF

B. Urbanisme et population

La population de la communauté de communes est une population en accroissement continu depuis 50 ans (de près de 30% sur 50 ans et de 12% dans des 20 dernières années). La commune d'Embrun concentre une petite moitié de la population de la communauté et connaît un accroissement conforme à la moyenne. Les communes de Chorges, Crots et Savines constituent des pôles secondaires (de 1000 à 2500 habitants) avec des croissances variables. Les communes qui ont connu le plus fort accroissement sont des communes de plus petite taille (Baratier, Châteauroux-les-Alpes, Le Sauze du Lac, Puy Saint Eusèbe). La population est plutôt âgée (34% de plus de 60 ans) et s'accroît par solde migratoire.

Les activités qui constituent l'attractivité du territoire sont le tourisme, l'agriculture, l'artisanat et le commerce local. Cette activité économique est concentrée sur Embrun Chorges, Savines, Baratier et les Orres. L'activité touristique porte une partie de l'activité du territoire. La population peut être multipliée par 5 en haute saison. Cette population est étendue sur l'ensemble du territoire et particulièrement autour du lac en été. Elle est concentrée sur les stations de sport d'hiver (Les Orres, Réallon et Crévoux) en hiver.

Cette augmentation de la population s'est traduite par le développement de l'habitat (plutôt de l'habitat individuel et résidentiel) en marge des zones déjà urbanisées mais également de manière dispersée sur les versants à partir des hameaux et habitats existants. Les logements,

L'augmentation de l'urbanisation notamment dans certaines zones isolées, augmente l'aléa induit et l'aléa subi

sur le territoire sont pour plus de la moitié des résidences secondaires. Cette dynamique et son impact sur la diffusion du risque (d'aléa induit comme d'aléa subi) a été montré plus haut.

Les Plans Locaux d'Urbanisme des communes de la CCSP prévoient pour la plupart des zones « AU (A urbaniser) ». Ces zones représentent 251 hectares, essentiellement sur Embrun (mais on en trouve sur toutes les communes) et en continuité avec l'urbanisation existante. Les zones

AU en interface avec des boisements sont minoritaires mais existent. Les zones A (agricoles) intègrent également des zones boisées. Sur les près de 10 000 ha classés en zone A, 3500 sont cartographiés comme des landes et forêt par l'Inventaire Forestier National. Cette situation peut constituer un point d'appui pour limiter le risque de feu de forêt sur les enjeux humains et les départs de feu.

Les Plans Locaux d'Urbanisme analysés (Embrun, Crots, Savines, Baratier, Châteauroux-les-Alpes, Prunières) ne font référence à la forêt que lorsqu'est analysée la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Seul le PLU de Baratier fait mention du risque d'incendie de forêt (en annexant l'arrêté préfectoral relatif à l'emploi du feu) dans son diagnostic. Les règlements des PLU peuvent mentionner la forêt au travers du rappel des règles de défrichement du Code Forestier, d'application des Espaces Boisés Classés ou pour prévoir la possibilité de construction de bâtiments d'exploitation agricole et forestière. Aucun

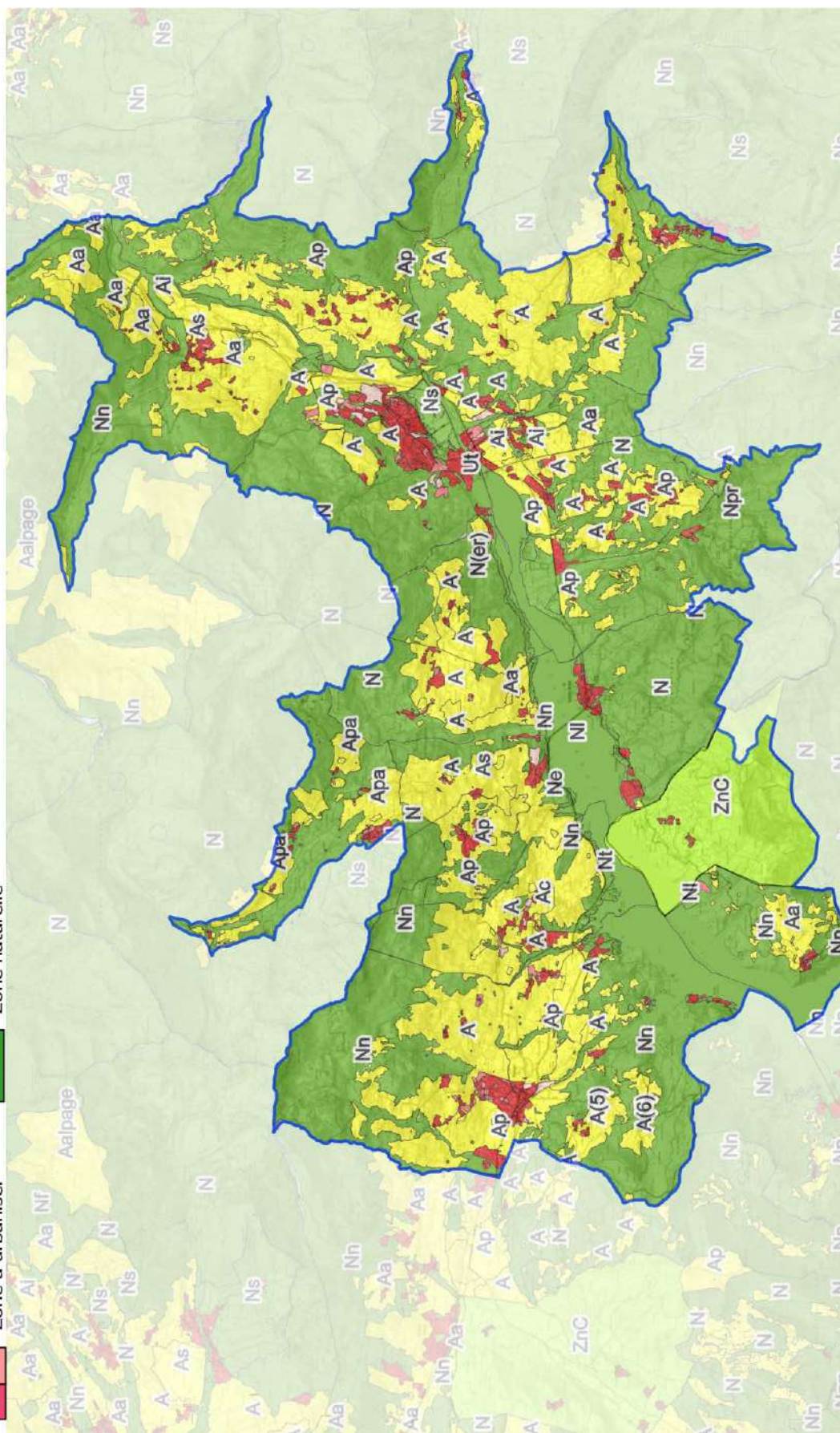
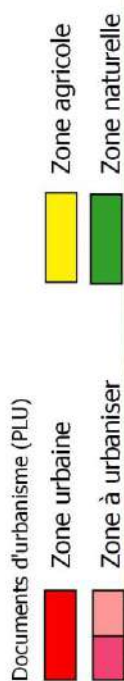
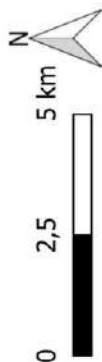
n'intègre de règles relatives au risque d'incendie de forêt.

L'élaboration du SCOT peut être l'occasion d'introduire la prise en compte du risque d'incendie de forêt dans les documents d'urbanisme du territoire. La loi du 10/07/23 oblige à intégrer aux PLU les Obligations Légales de Débroussaillage. Une analyse de l'organisation du territoire (recul de l'urbanisation vis-à-vis de la forêt) serait une avancée.

Cependant, le PLU d'Embrun prévoit dans son règlement « qu'aucune opération ne peut prendre accès sur les pistes de défense de la forêt contre l'incendie, les sentiers touristiques et certaines déviations d'agglomération. ». Celui de Savines que « En bordure de la forêt domaniale de la Magnane relevant du régime forestier, un recul de 10 à 15 mètres est à observer le long du peuplement forestier. »

Alcina

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCAN 25 Touristique
Date : 2024-06-10



C. Infrastructures

Le territoire est traversé d'ouest en est par une route nationale (RN 94) qui relie Gap à Briançon et permet d'assurer un accès rapide aux vallées et bords du lac.

Il est également traversé par une voie ferrée (Gap-Briançon) qui longe le lac et peut localement constituer un obstacle difficilement franchissable en cas d'incendie.

Axe valléen, ce territoire est également traversé d'ouest en est par une ligne RTE Très Haute Tension (225 kV). Cette ligne livrée en 2023 remplace plusieurs lignes haute tension. Elle est implantée dans le milieu de versant de la rive droite de la Durance, entre 1300 et 1700 mètres d'altitude et traverse souvent des milieux forestiers.

Le lac de Serre-Ponçon est formé par un barrage hydro-électrique et constitue donc une infrastructure de production électrique même si il fait désormais partie intégrante du paysage du territoire et de son attractivité touristique. La dimension de ce lac artificiel permet, lorsqu'il est rempli, en été, de remplir les soutes des canadiens. Une zone d'écopage est prévue réglementairement sur le lac (En branche Durance, ces zones sont identifiées 1/ depuis le barrage en remontant vers la Baie Saint Michel, 2/ depuis l'aval du pont de Savines-le-Lac en direction du barrage).

Les infrastructures de transport sont potentiellement génératrices de départ de feu. Elles sont toutes soumises à débroussaillage obligatoire pour réduire ces risques.

D. Activités agricoles et pastoralisme

Les activités agricoles sont décrites à partir du Registre Parcellaire Graphique de 2022, du diagnostic du SCOT de Serre-Ponçon et de l'étude LEADER Pays SUD « Stratégies de structuration et de préservation du foncier agricole en Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance ».

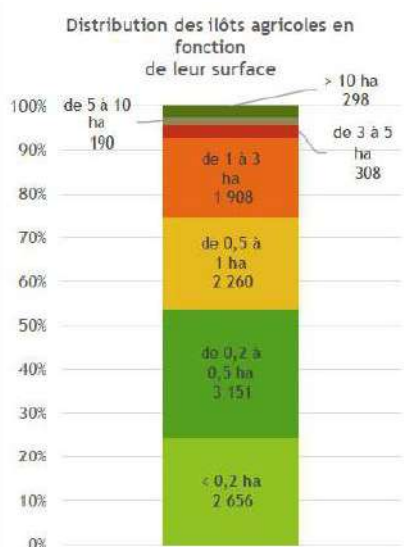
L'agriculture du territoire de Serre-Ponçon est largement tournée vers l'élevage. Trois quarts des exploitations agricoles sont tournées vers l'élevage ou la polyculture-élevage. **Les terrains pastoraux, de prairie et de fourrage représentent 90% de la surface déclarée à la PAC.** Les systèmes de production dominants sont les élevages ovins allaitants extensifs mais également bovin.

A l'échelle de la communauté de communes, les terres agricoles et pâturages représentent plus de 30 000 hectares (près de la moitié de surface), répartis entre 220 exploitations. Sur le territoire du plan de massifs DFCI, ce

sont 19 000 hectares qui ont un usage agricole (la différence est surtout liée à des alpages).

Les surfaces valorisées par l'élevage sont en hausse (+6% en 10 ans) mais on enregistre une baisse du nombre d'exploitations (-14% depuis 2010). Les fermes « familiales », petites et micro-exploitations, sont en régression au profit de grandes exploitations. Les exploitations restent majoritairement individuelles (73% en 2020) et la main d'œuvre familiale est en recul au profit des coexploitants et saisonniers. Bien que la profession rajeunisse (1 exploitant sur 3 à moins de 40 ans), un quart des exploitations sont concernées par un enjeu de transmission, dont 80% sans transmission assurée.

Un territoire très agricole, avec de nombreux élevages, dynamiques, qui permettent un entretien des surfaces agricoles et donc une limitation de la végétation combustible.



1. Feux générés par l'activité agricole

L'activité agricole peut être génératrice de départs de feu, le feu de Crots en 2023 en est une

Les activités agricoles telles que le brulage, constituent un risque de départ d'incendie non négligeable sur le territoire de la CCSP

illustration. En période estivale, ce sont plutôt les machines qui sont susceptibles de provoquer des feux (exemple de la balloteuse qui prends feu). En période hivernale, c'est plutôt les pratiques de brulage de la végétation coupée ou sur pied (écobuage). Ces feux sont pratiqués pour se débarrasser de végétaux coupés ou pour « nettoyer » des espaces en cours

d'embroussaillage, des haies et ribes, ainsi que pour provoquer la repousse d'une ressource herbacée. L'arrêté préfectoral du 14 mars 2017 encadre ces pratiques pour limiter le risque. Les efforts de communication et de sensibilisation à l'attention des agriculteurs visant à limiter les risques pris et à mieux maîtriser les situations quand le départ de feu arrive ont des difficultés à toucher leur cible.

2. Contribution de l'activité agricole à la gestion du risque d'incendie

Cette situation plutôt favorable à un entretien de la végétation du territoire n'a pas empêché une progression des surfaces boisées et enfrichées, même dans les 20 dernières années. Cette situation peut être due à une structuration complexe du foncier se traduisant par de petites parcelles très imbriquées (voir ci-dessous), à des prix élevés du foncier et à une faible fluidité de ce dernier qui favorise les agrandissements d'exploitation ou l'absence de transmission plutôt que la reprise.

Sur le plan agricole, une des particularités du territoire est l'importance du sylvopastoralisme. A l'échelle de la CCSP, on distingue 44 Unités Pastorales (plutôt des alpages, parcourus en période estivale, quasiment toutes en dehors du PMPFCI) et 112 zones pastorales (des ressources pastorales plus proches des exploitations, utilisées à mi-saison, et situées dans le PMPFCI. Au sein de la zone du PMPFCI, la surface déclarée en « bois pâturés » est d'environ 2000 ha.

D'après les aménagements forestiers, le pastoralisme est présent dans quasiment toutes les forêts publiques. Il s'agit de forêts avec pâturage sous forêt accepté au stade d'amélioration. Le pâturage bovin et ovin est pratiqué selon des modalités et des pressions variées selon les secteurs. Les pratiques sylvicoles et pastorales peuvent avoir des antagonismes qui nécessitent de la planification et des échanges entre sylviculteurs et éleveurs. Cette situation ancienne et encore vivace fait que les éleveurs, comme les troupeaux, ont une culture du pâturage sous couvert boisé. Dans le cadre de la Défense des Forêts Contre l'Incendie, cela constitue un levier majeur contenir la végétation en sous étage, et donc limiter les continuités verticales. Le pâturage est notamment adapté au débroussaillage des ouvrages DFCI. Cet outil de gestion de l'espace est parfois absent ou fragile dans les territoires soumis au feu. Il constitue une force du territoire Serre-Ponçon.

On observe une expansion de la forêt en altitude qui fait perdre des terrains pastoraux et aussi une conquête forestière à basse altitude, alors que de nombreux agriculteurs sont en manque de surface. Dans ce contexte, il peut être nécessaire de décider des zones où on doit faire reculer le couvert forestier au profit du pastoralisme et des zones où on l'accepte. Le recul du couvert forestier n'est possible réglementairement qu'avant un âge de 30-40 ans de la forêt. En altitude, la réouverture est favorable au pâturage, au paysage et à la biodiversité. Parole d'acteur recueillie dans la Charte Forestière de Territoire

Eclairage réglementaire sur le pâturage en forêt

Si le pâturage en forêt permet effectivement de réduire la biomasse forestière et donc de prévenir les incendies, sous certaines conditions d'exercice et selon la nature des peuplements, il est strictement encadré par le code forestier et l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 du 23 novembre 2022 fixant les dispositions relatives aux conventions pluriannuelles de pâturage (CPP) dans les Hautes-Alpes.

En terrain relevant du régime forestier, il n'est autorisé qu'à partir d'un procès-verbal (PV) de l'ONF définissant les cantons dit défendables de bois et forêts dans lesquels le bétail peut être admis au pâturage. Ces PV sont définis annuellement, et la situation est susceptible d'évoluer d'une année sur l'autre en fonction des objectifs définis par l'aménagement forestier.

En dehors des terrains relevant du régime forestier (bois privés et bois de la collectivité ne relevant pas de ce régime), le pâturage en forêt n'est également possible qu'après avis de l'administration chargée des forêts (article L 314-2 du Code forestier).

Enfin, le territoire est couvert par diverses études relatives à la filière agricole. Une étude réalisée en 2019 « Stratégies de structuration et de préservation du foncier agricole en Pays

La problématique de l'embroussaillage et du rapprochement des terrains boisés avec les zones habitées a un levier fort au travers de l'activité pastorale très développée et dynamique. On peut s'appuyer sur plusieurs études pour identifier les zones de synergie entre élevage et DFCI.

Serre-Ponçon Ubaye Durance » a produit des diagnostics communaux. En 2020, a été réalisée une étude du potentiel de valorisation des boisements par l'agriculture. Dans le cadre de cette deuxième étude, 305 ha de terres agricolables ont été identifiées (terres agricoles = terrains aujourd'hui boisés ou naturels », autrefois cultivées). Les communes de Réallon, Saint-Apollinaire, Puy-Saint-Eusèbe, Savines-Le-Lac, Baratier et Crots ont fait l'objet d'une analyse, permettant d'identifier des parcelles boisées, (anciennement en prairies ou pâtures) qui pourraient être revaloriser en terres agricoles.

3. Enjeux agricoles et risque d'incendie

Si les terres agricoles constituent souvent des coupures de combustibles, elles sont globalement peu menacées par les risques d'incendie. Dans les zones d'élevage, on a cependant l'habitude de considérer comme un enjeu les bâtiments d'élevage susceptible d'être menacés par les flammes avec des problématiques de confinement des bêtes, d'évacuation et de relogement. Dans le cas du territoire de Serre-Ponçon où l'élevage est très pastoral avec une présence des troupeaux en alpage en période estivale, ce risque est assez limité.

PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon **Agriculture et pastoralisme**



Légende

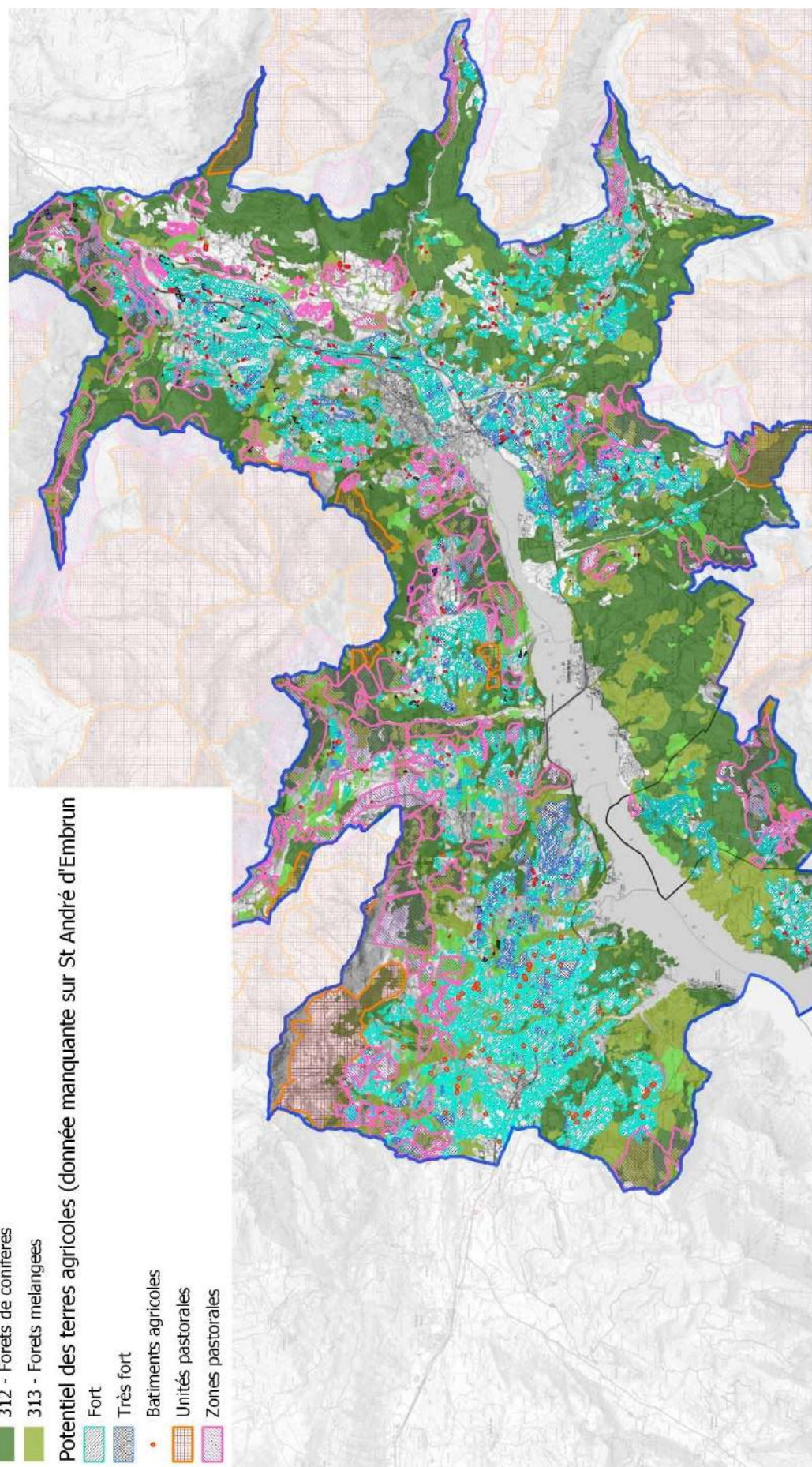
- Zones boisées**
- 311 - Forêts de feuillus
 - 312 - Forêts de conifères
 - 313 - Forêts mixtes

Potentiel des terres agricoles (donnée manquante sur St André d'Embrun)

- Fort
- Très fort
- Bâtiments agricoles
- Unités pastorales
- Zones pastorales



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCAN 25 Touristique
 Date : 2024-06-10



E. Activités forestières

La forêt de Serre-Ponçon est éminemment multifonctionnelle. Elle produit du bois qui alimente les filières bois d'œuvre (sciage) comme bois énergie. Elle est également le support d'une partie des activités touristiques, un cadre paysager exceptionnel, elle a des rôles importants de protection contre les risques naturels, de gestion des eaux de surface ou d'accueil de la biodiversité. Cette diversité de fonctions et usages qui guide la gestion mise en œuvre par les forestiers et notamment par l'ONF en forêt publique (la forêt privée fait l'objet d'une gestion moins fine quand elle est gérée).



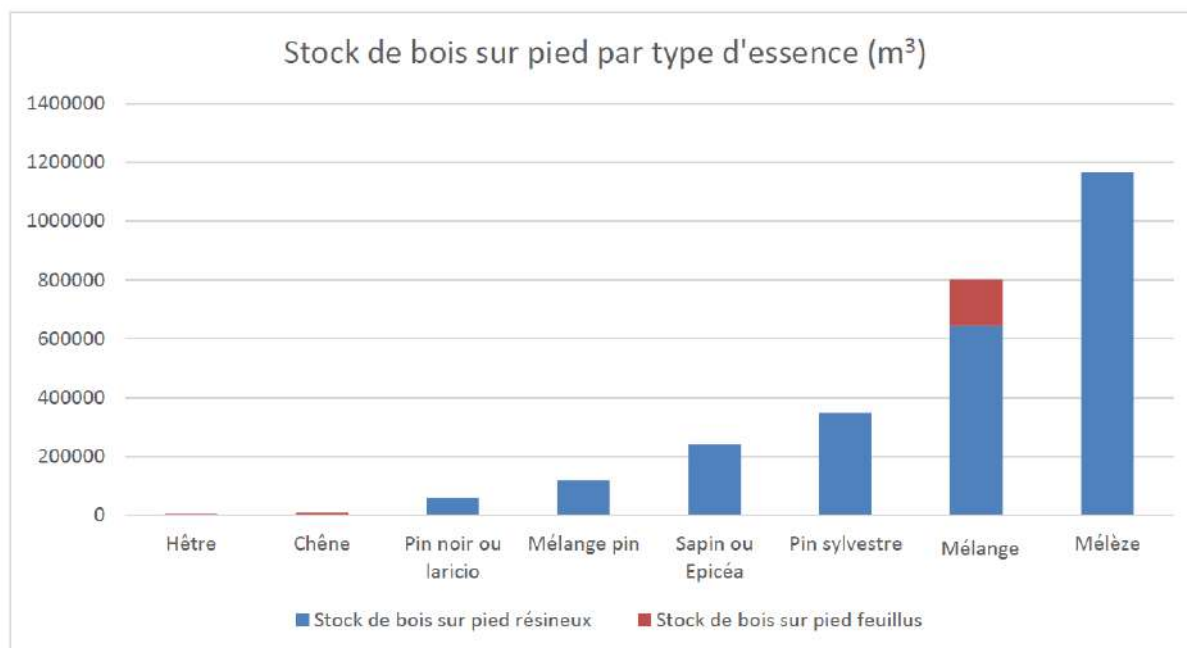
Ce chapitre se limitera donc à analyser les interactions potentielles entre activités forestières (hors pastoralisme, accueil du public, risques et biodiversité traités dans d'autres chapitres) et feux de forêt, au sens des enjeux menacés par ces feux, des risques générés par les activités et des effets de l'activité sur la sensibilité de la végétation au feu.

C'est la production de bois qui est donc principalement abordée dans ce chapitre et les actions sylvicoles de gestion des forêts. Les données sur ces activités sont disponibles à l'échelle de la communauté de communes au travers du Plan d'Approvisionnement Territorial et de la Charte Forestière de Territoire. Le PAT évaluait en 2016 le potentiel de production de bois du territoire à 22 000 m³/an de bois énergie (surtout des pins) et à 13 000 m³/an le potentiel production de bois d'œuvre, principalement de mélèze, mais aussi sapin et pins en forêt publique. Le bois d'œuvre peut être transformé sur place par une scierie de territoire et plusieurs petites unités type scie-mobile, mais les besoins locaux sont bien inférieurs à la production. La consommation de bois-énergie du territoire est de l'ordre de 7 000 tonnes sèches par an, soit la moitié de la production.

La récolte effective de bois est bien inférieure au potentiel. En 2015, la récolte effective en forêt publique était de 25 000 m³ contre 45 000 m³ mobilisables par an. Cet écart est dû à des contraintes multiples pour la mobilisation de bois : topographie, desserte, conciliation avec les autres usages et fonction. Les pentes notamment mais aussi les enjeux de fréquentation du public, la saisonnalité (neige en hiver, pluie aux inter-saisons) ou les calendriers environnementaux contraignent les activités d'abattage et de débardage et génèrent parfois des **coûts d'exploitation supérieurs aux prix des bois sur le marché**. Et pourtant le schéma de desserte de 2011 avait identifié un réseau de desserte relativement dense malgré des disparités, notamment en forêts privées.

Cela conduit à une augmentation progressive des stocks de bois sur pied, évalués à 121 m³/ha (la moyenne française est de 173 m³/ha). Ce volume de bois sur pied modeste est

probablement dû à la part importante de forêt « jeune », issue de colonisation récente d'espaces ouverts.



1. Risques générés par les activités forestières

A l'échelle de la zone méditerranéenne française, **les activités forestières sont peu génératrices de feu** (0,8% des départs de feu depuis 2000). Quand elles le sont, ce sont surtout des opérations de suppression de la végétation (débranchement, brûlage de branches) qui sont en cause.

Dans le cas du territoire de Serre-Ponçon, la répartition des activités au cours de l'année limite la réalisation d'activités forestières dans les zones basses à risque d'incendie en période estivale (l'été est plutôt consacré aux travaux en altitude). Également, la période de risque en sortie d'hiver est rarement une période consacrée à l'exploitation forestière (assez saisonnière, l'exploitation forestière en montagne est souvent une double activité). En revanche, elle peut être une période où sont pratiqués les écobuages et brûlages de déchets verts. Cette pratique est réglementée par un arrêté préfectoral en date du 14 mars 2017.

2. Impact de la sylviculture sur la sensibilité au feu

Les différentes combustibilités, résistances et résiliences des grandes formations forestières du massif sont détaillées dans le chapitre dédié à la description des formations forestières. Il en ressort que **les mélézins sont à la fois peu sensibles et résistants aux feux**, tandis que **les sapinières, peu résistantes au feu sont également peu combustibles dans la plupart des cas**. En revanche, **les pinèdes peuvent permettre la**

Les peuplements « combustibles » représentent 70 % de la surface. En revanche, les peuplements sensibles ou intolérants au feu ne représentent que 20% de la surface



propagation de feux localement puissants et ne sont résistantes qu'aux feux de faible puissance, quand les pins sont adultes.

La sylviculture peut orienter la sensibilité au feu parce que les pratiques sylvicoles

L'avenir du mélézin,
résistant au feu, dépend
des investissements qui
seront consacrés à son
renouvellement

permettent de gérer la lumière au sol et donc la quantité de combustible disponible pour l'incendie, mais aussi l'accroissement et la proportion de bois de faible diamètre sensible au feu. Les éclaircies forestières si elles sont menées avec de faibles prélèvements permettent de faire grossir les arbres conservés tout en limitant l'arrivée de lumière au sol et en préservant l'humidité du sous-bois. C'est en ce sens que la sylviculture est

considérée comme un outil de gestion du risque d'incendie. Les rémanents laissés au sol peuvent provoquer une augmentation temporaire du risque d'incendie. Quand les éclaircies sont modérées, ce risque est limité par des quantités de branchage réduite et une humidité que les plus gros bois morts au sol contribuent à maintenir. Les éclaircies les plus fortes peuvent apporter une quantité de lumière qui va à la fois provoquer un développement de la

strate herbacée et de la strate arbustive, mais aussi réduire l'humidité du sous-bois. Ces éclaircies importantes sont nécessaires à la régénération naturelle (acquisition de jeunes semis par graine formant la génération d'arbre suivante). La phase de régénération en futaie régulière est une phase où les peuplements sont plus sensibles au feu, car leur structure est plus combustible et les essences résistantes ou résilientes au feu ont un diamètre trop faible pour que ces stratégies de résistance soient opérationnelles.

Les dynamiques de gestion multifonctionnelles portées par la CFT, les aides ciblées sur l'amélioration de la qualité des bois et les démarches de valorisation en bois d'œuvre des résineux peuvent être un levier pour la réduction de la sensibilité au feu de certains peuplements.

Dans les coupes d'éclaircie fortes, si l'on n'a pas d'objectif de régénération, le pâturage peut permettre de contrôler l'embroussaillage et le couvert herbacé. Dans les jeunes peuplements issus de régénération naturelle, les travaux de nettoyage, dégagement, dépressage, ... qui permettent d'améliorer la qualité des bois à terme, peuvent permettre de réduire la combustibilité.

Les aménagements et plans simples de gestion synthétisent l'ensemble des outils et usages de la forêt. La réflexion sur le pâturage en forêt est à avoir au moment du renouvellement de ces documents de gestion durable.

Enfin, il est à noter que **la loi du 10/07/2023 intègre les entreprises de travaux forestier dans les recours possibles du commandant des opérations de secours pour la lutte contre les feux.** Dans la situation des forêts du territoire, les compétences de ces entreprises peuvent être



envisagées pour l'accès à certains boisements difficiles d'accès mais aussi pour des opérations de forestage (action de lutte par suppression du combustible, notamment au niveau du sol), parfois plus efficaces que l'utilisation de l'eau pour des feux de montagne se propageant par le sol à basse intensité.

3. Enjeux sylvicoles et risque d'incendie

Les forêts avec le plus d'enjeu de production forestière (mélézins et sapinière) sont aussi celles qui sont le moins sensible au feu (par résistance ou par faible combustibilité). Les peuplements mélangés et feuillus, du fait de leur relative rareté sur le territoire présentent des enjeux. Les mélanges à hêtre parce que ces feuillus (qui forment à maturité des peuplements peu combustibles) sont sensibles au feu. Les chênaies, plutôt par leur rareté dans le paysage.

Les pinèdes, formations les plus sensibles au feu, sont aussi celles qui concentrent le moins d'enjeu de production, sauf dans les situations où elles auraient fait l'objet d'investissements (travaux sylvicole). Cela pourrait conduire à préconiser l'intégration d'élagage et d'élimination des rémanents quand des travaux forestiers sont réalisés dans des pinèdes situées sur les plus hauts niveaux d'aléa.

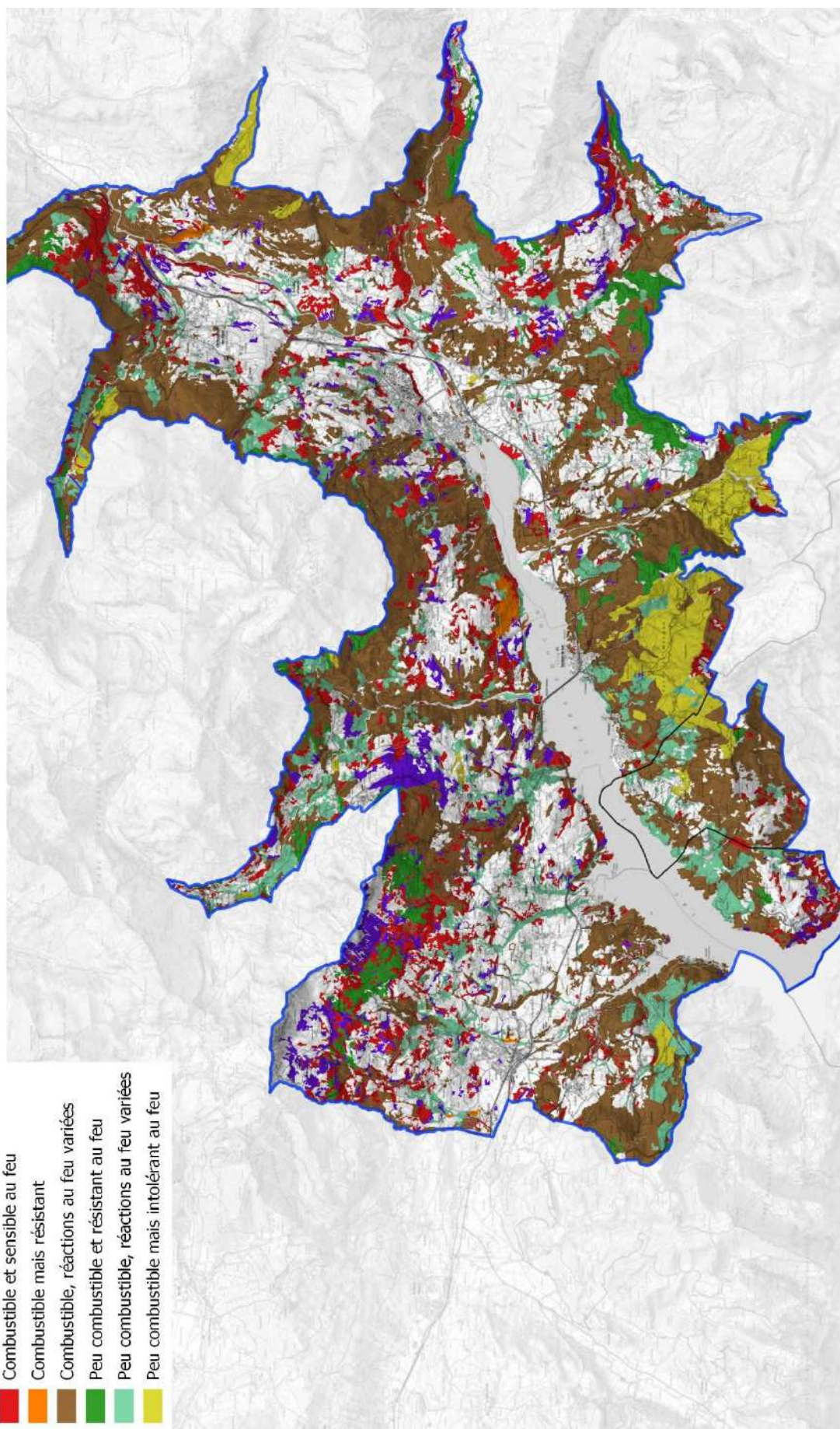
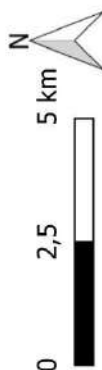
PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon **Sensibilité au feu des formations forestières**

Alcina
 Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCAN 25 Touristique
 Date : 2024-06-10

Légende

Sensibilité au feu des peuplements IFN

- Combustible mais résilient
- Combustible et sensible au feu
- Combustible mais résistant
- Combustible, réactions au feu variées
- Peu combustible et résistant au feu
- Peu combustible, réactions au feu variées
- Peu combustible mais intolérant au feu



F. Tourisme et accueil du public

Dans le Plan de Massifs DFCI, le tourisme et l'accueil du public sont abordés sous l'angle des risques de départ de feu causés par les activités (aléa induit) ou des enjeux à protéger en cas d'incendie de forêt (aléa subi). Une part importante du tourisme sur le territoire est un tourisme hivernal lié aux stations de sports d'hiver. Ce sont plutôt les activités de loisir estivales qui sont prises en compte ici. La période de risque d'incendie de fin d'hiver correspond en fait à une période de moindre activité touristique.

Le tourisme et l'accueil du public sont donc évalués sur la base des activités de loisir sportif (randonnée pédestre, équestre, VTT, trail, activités handisports), des activités de découverte et détente, des activités pédagogiques, des activités autour du bien-être. Ces activités peuvent accueillir à la fois des touristes que des résidents principaux. Il convient également de prendre en compte les sites d'accueil et point de concentration des activités touristiques au contact de la forêt : centres d'hébergement, campings, plages, accrobranches, ...

Enfin, les usages impliquant des véhicules à moteur en forêt doivent également être pris en compte.

1. Aléa induit par les activités de loisir

Le réseau de sentiers dédiés aux loisirs est très important sur le territoire de la communauté de communes : 500 km de sentiers de randonnée pédestre, 170 km de sentier du GRP Balcons de Serre-Ponçon, GR 50 « Tour du Parc National des Ecrins », 22 circuits VTT sur 320 km et 150 km de circuit balisés « Tour du Lac », auxquels peuvent se rajouter les sentiers thématiques en forêt (en forêt de Boscodon, de Baratier ou le sentier des fées de Crévoux). La fréquentation de cet ensemble ne peut être quantifiée mais est considérée comme très importantes par les acteurs du territoire. A l'échelle de la zone méditerranéenne, il n'y a pas d'évaluation de l'impact des pratiques sportives sur le risque d'incendie. Le jet de mégot par un promeneur représente 0,22% des causes de feu identifiées dans les 20 dernières années et l'on rencontre rarement de randonneur ou de traileur porteurs de feu sur les sentiers de montagne. Il serait possible de mieux sensibiliser ces publics qui ne paraissent pourtant pas prioritaires.

Une partie des activités de loisir se traduit par des événements concentrant du public. On peut citer la course VTT Alps Epic (400 concurrents VTT), les événements des clubs locaux VTT, événements trails (plusieurs dont certains de 1000 dossards) ou encore le mythique Embrun Man et enfin le Tour de France, qui emprunte régulièrement les routes du territoire. Les plus importants de ces événements ont lieu en période estivale. Ce ne sont pas les participants de ces événements qui peuvent causer des départs de feu mais plutôt les accompagnants et le public, nombreux.

Les activités pédagogiques en forêt menées par l'ONF, le parc national des Ecrins ou Natura 2000 ont une faible interaction avec le risque d'incendie. En effet, ces interventions tournées vers les scolaires ont lieu plutôt hors-saison de feu, avec un encadrement de professionnels du milieu naturel.

Les sites d'accueil du public en forêt, qu'il s'agisse de simples parkings ou qu'ils soient équipés de tables de pique-nique, voire de barbecue, sont plus susceptibles d'être liés à des départs

de feu. Les circulations des véhicules à moteur ou les activités sédentaires qui peuvent s'y dérouler (dont la consommation de tabac) sont en effet des causes de départ de feu recensées. La loi du 10 juillet 2023 étend désormais clairement l'interdiction de fumer à tout point situé à moins de 200 mètres des forêts. L'arrêté préfectoral du 14 mars 2017 réglemente l'usage des barbecues installés à cet effet dans le milieu naturel. Ces sites peuvent faire l'objet d'une communication particulière. Les plus fréquentés sont recensés dans la Charte Forestière :

- Le parking des Muandes à Châteauroux-les-Alpes, aire de départ pour la randonnée pédestre, la pêche sportive (porte d'entrée du PnE) ;
- Les Gourniers, à Réallon, est un lieu de départ de randonnée pédestre et VTT et de pêche sportives. Le site des Gourniers permet d'accéder très rapidement à la zone cœur du PnE ;
- Le site de La Chalp, à Crévoux, départ pour la randonnée, le VTT, la pêche sportive,
- L'abbaye de Boscodon et la Fontaine de l'Ours, sur la commune de Crots lieu de départ de la randonnée, pédestre, VTT et balade (lieu de pique-nique).

D'autres, moins fréquentés ont été recensés dans la carte suivante sur la base des informations touristiques de la carte IGN Scan 25, croisées avec la popularité évaluée par les photographies mises en lignes sur Google Maps. Ont été retenus les sites équipés, accessibles en véhicules à moteur.



A ces sites, l'on peut ajouter les plages bordant le lac de Serre-Ponçon. Certaines sont équipées et accueillent un public nombreux assurant une certaine surveillance. D'autres, plus sauvages sont utilisées pour du bivouac et peuvent entraîner des usages sauvages du feu en

période estivale. La gendarmerie assure une surveillance de ces usages et peut sanctionner les contrevenants à l'interdiction d'usage du feu.

Beaucoup plus encadrés, les sites d'accueil du public en forêt commerciaux sont équipés de manière à proposer à leur clientèle des activités spécifiques : accrobranche, paintball, ... On compte 4 accrobranches sur le territoire : Chlorofil à Réallon, Jungle Aventure les Orres, Serre-Ponçon Aventure à Chorges, Indian Forest à Crots. Ces activités font l'objet d'aménagements et d'une surveillance qui limite les risques d'incendie.

2. Enjeux feux de forêt liés aux activités de loisirs

L'ensemble des activités listées plus haut entraînent des enjeux liés à la présence de



L'importance de l'enjeu touristique et d'accueil du public en forêt, très important en période estivale sur le territoire, nécessite d'anticiper les questions d'information, mise en sécurité et évacuation, sur les sites touristiques et dans les ERP

personnes dans le massif forestier, même en période de risque. Il n'y a pas dans le département des Hautes Alpes de réglementation de la fréquentation des massifs forestiers, même en période à risque. Les sites d'accueil du public en vallée sont peu soumis à l'aléa feu de forêt, la propagation des feux se faisant plutôt vers l'amont en montagne. **Les sites situés dans le versant en milieu forestier constituent en revanche des enjeux notables qui peuvent mériter une réflexion sur leur protection, l'information et la mise en sécurité des usagers et leur évacuation.**

Dans le même ordre d'idée, la situation particulière induite par le feu de Crots en 2023 attire l'attention sur l'enjeu représenté par l'habitat résidentiel collectif. Une structure de ce type a été menacée pendant ce feu. Elle n'était pas occupée à cette date, mais l'évènement permet de révéler l'enjeu particulier des Etablissement Recevant du Public.

3. Circulation des véhicules à moteur

La circulation des véhicules à moteurs (VL, 4x4, quads, motos/enduros) est interdite dans le milieu naturel mais autorisée « dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur » « Art L362-1 du Code de l'Environnement. Cet usage peut cristalliser des conflits pour lesquels les solutions sont un mélange de clarification de la réglementation (plans communaux de circulation motorisée), d'information et de contrôle.

Vis-à-vis des risques d'incendie de forêt, la circulation des véhicules à moteur est une activité potentiellement génératrice de départs de feux accidentels, liés à la chaleur émise par les moteurs et à de potentiels accidents, mais aussi potentiellement aux conflits.

Il n'y a pas de réglementation départementale de l'accès aux massifs mais des arrêtés ponctuels peuvent être pris en cas de hauts niveaux de risque. Ils peuvent également l'être pour les voies communales à l'échelle communale.

VÉHICULES À MOTEUR, ACCÈS RÉGLEMENTÉ



Pourquoi ?

- Voitures, quads, motos, 4x4... En forêt, la circulation des véhicules à moteur provoque des nuisances : bruit, pollution, érosion des sols, dérangement de la faune.
- Elle génère des problèmes de cohabitation avec les autres utilisateurs de la forêt.
- Seuls les engins de secours et les véhicules liés à la gestion de la forêt peuvent circuler hors des routes ouvertes au public.

Ne pas respecter la réglementation est passible d'amende et d'une suspension du permis de conduire. Le véhicule peut être saisi.

► **Ne circulons pas** sur les routes fermées à la circulation, signalées par une barrière (même ouverte) ou un panneau d'interdiction.

► **Ne pénétrons pas** dans les milieux naturels et sur les chemins non carrossables.

► **Ne stationnons pas** devant les barrières.

Le saviez-vous ?
En forêt domaniale, 30 000 kilomètres de routes forestières ont été créés pour gérer la forêt. 75 % sont fermés à la circulation publique et sont appréciés des visiteurs non motorisés.



Extrait de la charte du promeneur de l'ONF "J'aime la forêt : ensemble, protégeons-là !" – Source : ONF

G. Usages traditionnels

La chasse et les cueillettes ne relèvent pas des mêmes outils d'analyse de leurs interactions avec le risque d'incendie que les autres loisirs. Bien qu'évidemment saisonniers, ces usages n'occasionnent pas de grandes variations de population sur le territoire ni des concentrations de populations aussi fortes.

La chasse ouvre, dans les Hautes Alpes début septembre pour le sanglier, le chevreuil, les perdrix, lièvres et faisans. Elle s'arrête de début novembre à fin février selon les gibiers. Ainsi, cette activité est peu pratiquée en période à risque d'incendie.

D'autre part, la gestion cynégétique peut induire : 1/ l'entretien de cheminements au sein du milieu naturel, 2/ le maintien et la culture de milieux ouverts au sein des zones boisées (culture à gibier). Dans le territoire Serre-Ponçon, même si le linéaire de sentiers de randonnée consacrés aux loisirs sportifs est très important, les cheminements de chasse au sein des boisements peuvent être utiles pour la lutte dans un contexte où les parcelles forestières sont globalement peu accessibles. Les cultures à gibier sont une pratique plus rare que dans d'autres territoires et c'est plutôt le pastoralisme en forêt qui permet la création de discontinuités dans la végétation forestière.

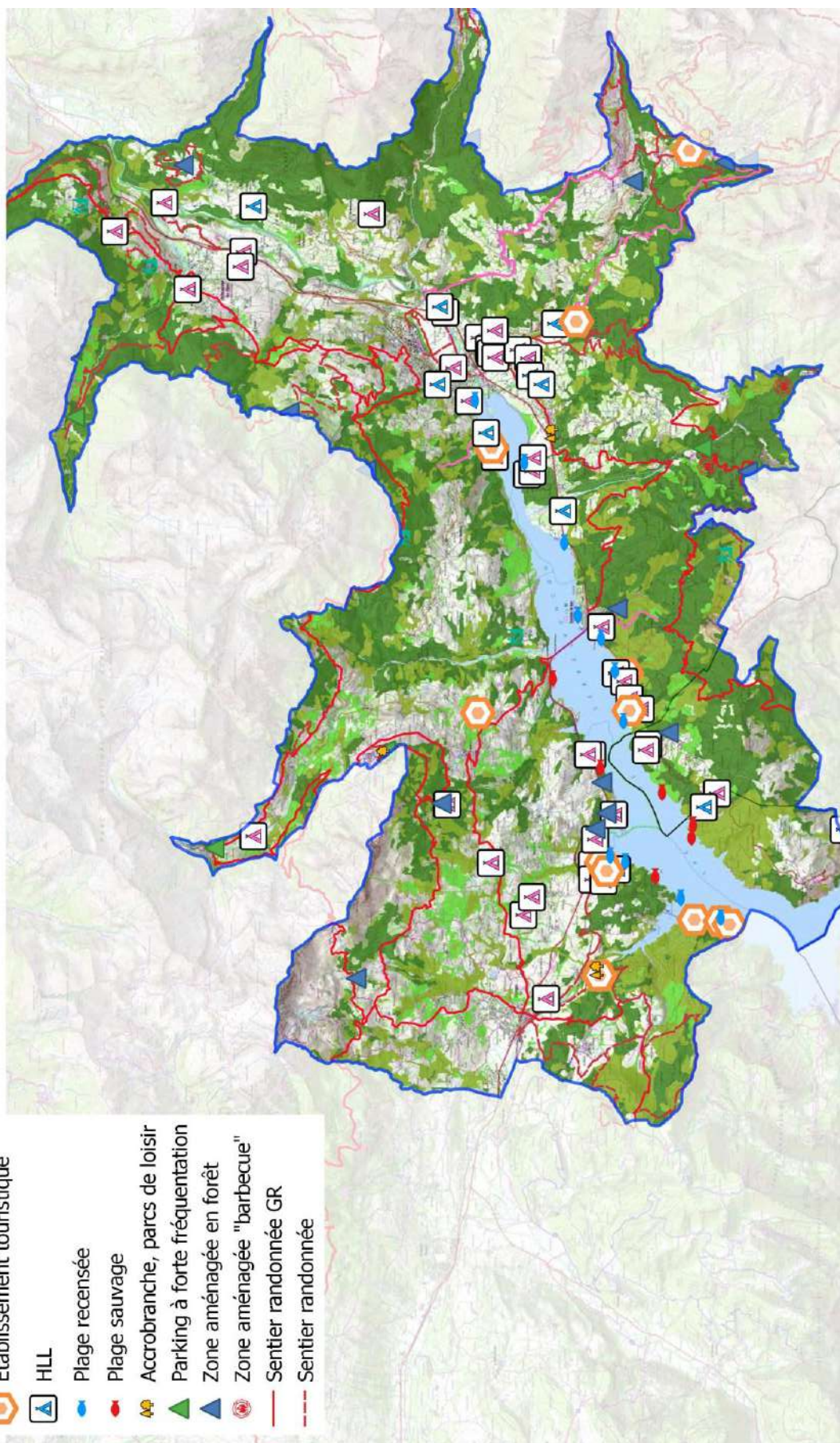
Les cueillettes et ramassages de champignons sont des activités qui semblent prisées sur le territoire. Cependant ces activités individuelles sont difficiles à comptabiliser. En période estivale, c'est plutôt la cueillette de petits fruits (framboises, myrtilles, ...) qui est pratiquée (en lien avec les activités touristiques), plutôt en altitude. Les cueillettes de champignons concernent plutôt la période automnale, les cueillettes de morilles et de plantes (ail des ours) concernent plutôt le printemps et des zones assez humides. On considérera une absence d'interaction entre cueillettes et risque d'incendie.

PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon **Enjeux touristiques**

Alcina
 Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCAN 25 Touristique
 Date : 2024-06-11



- Enjeux Tourisme SerrePonçon
- Camping
 - Etablissement touristique
 - HLL
 - Plage recensée
 - Plage sauvage
 - Accrobranche, parcs de loisir
 - Parking à forte fréquentation
 - Zone aménagée en forêt
 - Zone aménagée "barbecue"
 - Sentier randonnée GR
 - Sentier randonnée



H. Biodiversité, protection des milieux et paysages

La protection des milieux naturels est intégrée dans le Plan de Massifs DFCI sous deux angles :

- Les menaces que peut représenter l'incendie de forêt et de végétation sur ces milieux et paysages, comme enjeux,
- Les risques que peuvent faire courir les ouvrages DFCI sur ces enjeux paysagers et de biodiversité. Il s'agit alors d'identifier ces enjeux dès la phase de programmation pour éviter autant que possible les impacts et les réduire.

Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie a fait l'objet d'une évaluation environnementale, dont les éléments alimentent ce chapitre.

Le territoire de Serre-Ponçon, remarquable par la préservation de ses écosystèmes et de ses paysages bénéficie de nombreux périmètres de protection et d'inventaire qui doivent être pris en compte dans ce chapitre :

- Sites classés au titre du paysage (Fontaine de l'ours et ses abords, Crots ; Demoiselles coiffées, Le Sauze du Lac ; Ilot St Michel, Prunières ; Plaine dite sous le Roc, Embrun),
- Sites inscrits (Barrage de Serre Ponçon, Jardins de l'Archevêché, Embrun)
- Monuments historiques (19 monuments historiques recensés sur le périmètre du PMPFCI, 8 d'entre eux intègrent des espaces boisés dans le périmètre de 500 mètres réglementaire : Eglise Saint Marcellin à Chateauroux-les-Alpes, église de Saint André d'Embrun, église de la Transfiguration à Saint-Sauveur, église du Mélezet aux Orres, château de Picomtal et église Saint Laurent à Crots, abbaye de Boscodon, église Saint-Pélade à Réallon)
- Arrêté préfectoral de biotope (Marais de Chorges, pour 14,6 ha),
- Zonage « Loi littoral » (parcelles identifiées en bordure du lac de Serre-Ponçon, susceptibles d'acquisition foncière par le Conservatoire du Littoral,
- Parc National des Ecrins, le PMPFCI ne concerne pas la zone du cœur du Parc, les communes de Réallon, Chateauroux-les-Alpes, Saint-Apollinaire, Prunières, Savines-le-Lac, Puy-Sanières, Puy-Saint-Eusèbe, Embrun et Crots se trouvent dans l'aire d'adhésion du Parc et sont signataires de la charte du parc,
- Natura 2000 (Bois de Morgon-forêt de Boscodon-Bragousse » Directive Habitats, animation par la CCSP ; « Piolit-Pic de Chabrières », Directive Habitats, animation par la CCSP ; « Steppique durancien et queyrassin », Directive Habitats, animation par le PNR du Queyras),
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (17 ZNIEFF de type 1 et 8 ZNIEFF de type 2 à l'échelle de la communauté de communes dont le territoire est couvert à 35% par ces zonages d'inventaire),
- Zones humides (Une majorité des enjeux liés aux zones humides sont situés en bordure des cours d'eau et torrents. On note également la présence d'un bas-marais au nord du hameau des Pins sur la commune de Puy Saint-Eusèbe),
- Espaces Naturel Sensible (le département a identifié un ENS « Bragousse – Forêt de Boscodon » qui recouvre le site Natura 200 et la Forêt d'exception®),

- Réserves biologiques (outils de l'ONF pour favoriser la libre évolution des forêts publiques, il n'y a pas de réserves biologiques sur le territoire),
- Trame verte et bleue (outil d'identification des continuités écologiques des territoires dans le cadre des aménagements, la TVB classe une grande partie des forêts du territoire en corridors ou réservoir de biodiversité),
- Espaces Boisés Classés (outil du code de l'urbanisme qui conduit à une interdiction du défrichement, il est mis en œuvre de manière variée sur le territoire avec des communes dont l'ensemble des espaces boisés sont classés (Crots, Savines) et d'autres dans lequel cet outil n'est pas mis en œuvre (Saint Sauveur, Réallon),
- Forêt d'Exception® (label porté par l'ONF pour mettre en valeur certaines forêts emblématiques à l'échelle nationale. La forêt de Boscodon bénéficie de ce label parmi 15 autres forêts françaises).

1. Menaces par les incendies

L'impact des incendies sur la biodiversité des milieux montagnards est moins bien connu que sur les milieux plus méditerranéens. Pour ces derniers, le feu a fait partie des vecteurs de la sélection naturelle. En montagne, même si la régression du hêtre et du sapin au profit d'espèces résistantes au feu comme le mélèze ou le pin sylvestre est parfois attribuée à la pression de sélection des feux, on peut penser que ce sont d'autres critères de sélection qui ont prédominés et que les espèces présentes ont moins de stratégie de résilience au feu. On posera donc l'hypothèse que pour la plupart des écosystèmes, le feu représente à la fois un phénomène perturbateur et un vecteur de régénération du milieu favorable aux espèces endémiques.

Les menaces sont analysées sur la base de la cartographie des intensités de feu dressée par l'ONF. Cette approche permet d'envisager l'impact d'un feu sur les écosystèmes.

Analyse des menaces sur les réglementations relatives au paysage et à l'aménagement

		Intensités de feu probables	Sensibilité du site	Impact potentiel du feu
Site classé				
	Fontaine de l'Ours (Crots)	Très faible	Forte	Faible
	Demoiselles coiffées (Le Sauze)	Moyen à élevé	Forte	Fort
	Ilot St Michel (Prunière)	Nul		Non concerné
	Plaine sous le Roc (Embrun)	Très faible	Très faible	Non concerné
Site inscrit				
	Barrage de Serre-Ponçon (ensemble du lac, y compris ses rives)	Nul à très fortes	Nulles à très fortes	Fort sur tous les boisements en rive du lac
	Jardin de l'Archevêché	Nul		Non concerné
Monuments historiques				
	6 églises de village dans des contextes peu forestiers	Très faible à fort	Moyen	Faible

	Château de Picomtal dans un parc arboré à l'orée de la forêt	Très faible à fort	Fort	Moyen
	Abbaye de Boscodon dans un écrin forestier	Très faible à moyen	Très fort	Fort
Loi littoral				
	Espaces remarquables, Espaces proches du rivages et Périmètres autorisés, sur les versants entourant le lac	Nul à très fortes	Nulles à très fortes	Fort sur tous les boisements en rive du lac
Parc national				
	Aire d'adhésion	Très variable	Très variable	Pas d'impact sur la charte, impact potentiellement fort sur le paysage
Arbres remarquables				
	75 arbres recensés sur la zone du PMPFCI, la plupart à l'état d'arbres isolés	Très faible à faible	Fort	Faible
	4 situations d'arbres remarquable en zone d'intensité forte/très forte : un peuplement mélèze-chêne pubescent à Châteauroux les Alpes, plusieurs cormiers à Baratier, un murier noir à St Sauveur, un châtaignier à Embrun	Fort / Très fort	Moyen à Fort	Fort
Espaces boisés classés				
	Pas de sensibilité particulière aux impacts des feux du fait du classement en « espace boisé »			
Forêt d'Exception / ENS				
	La domaniale de Boscodon est majoritairement dans des zones peu sensibles au risque d'incendie	Très faible/ Faible	Très fort	L'impact le plus fort serait probablement un impact d'image

PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon **Enjeux paysagers et d'aménagement du territoire**



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCAN 25 Touristique
 Date : 2024-06-13



0 2,5 5 km

Légende

Parc National des Ecrins

Aire d'Adhésion

Zone cœur

Sites classés

Sites inscrits

Périmètre protection Monuments historiques

Espaces Boisés Classés

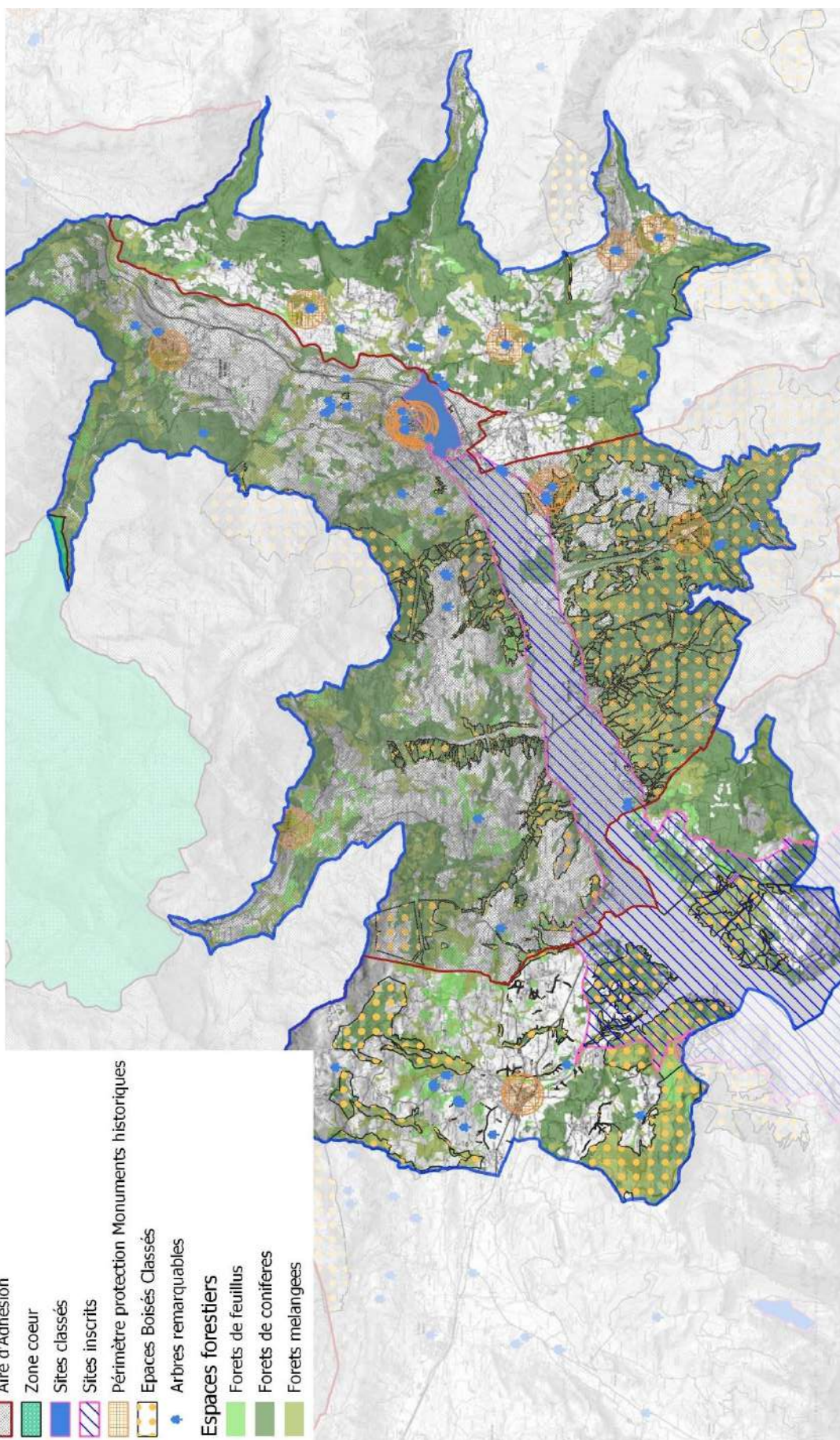
Arbres remarquables

Espaces forestiers

Forêts de feuillus

Forêts de conifères

Forêts mixtes



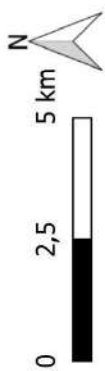
Analyse des menaces sur les réglementations relatives à la biodiversité

		Intensités de feu probables	Sensibilité du site	Impact potentiel du feu
Arrêté préfectoral de protection de biotope				
	Marais de Charges	Très faible	Forte	Moyen
Natura 2000 – Bois de Morgon				
	Habitat « forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-acerion »	Très faibles	Fort	Moyen
	Habitat « forêts montagnardes et subalpines à pinus uncinata »	Très faibles	Fort	Moyen
Site Natura 2000 « Steppique durancien »				
	Habitat « forêts alluviales à alnus glutinosa et fraxinus excelsior » (195 hectares)	Très faibles	Moyenne	Faible
Site Natura 2000 « Piolit – Pic de Chabrières »				
	Sources pétrifiantes avec formation de tuff	Nul	Faible	Non concerné
Zones humides				
	Torrents, rivières, lacs, sources, mares	Nul		Non concernés
	Bas marais, prairies humides et bois marécageux	Faible	Moyen	Moyen (enjeu de libération de carbone)
ZNIEFF				
	Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire. Couvrant tout types d'espaces boisés, plus ou moins combustibles et plus ou moins sensibles au feu, on ne peut caractériser l'impact du feu sur la ZNIEFF et encore moins sur la diversité d'espèces recensées au sein de ces ZNIEFF			

PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon **Enjeux de biodiversité et de protection des milieux naturels**

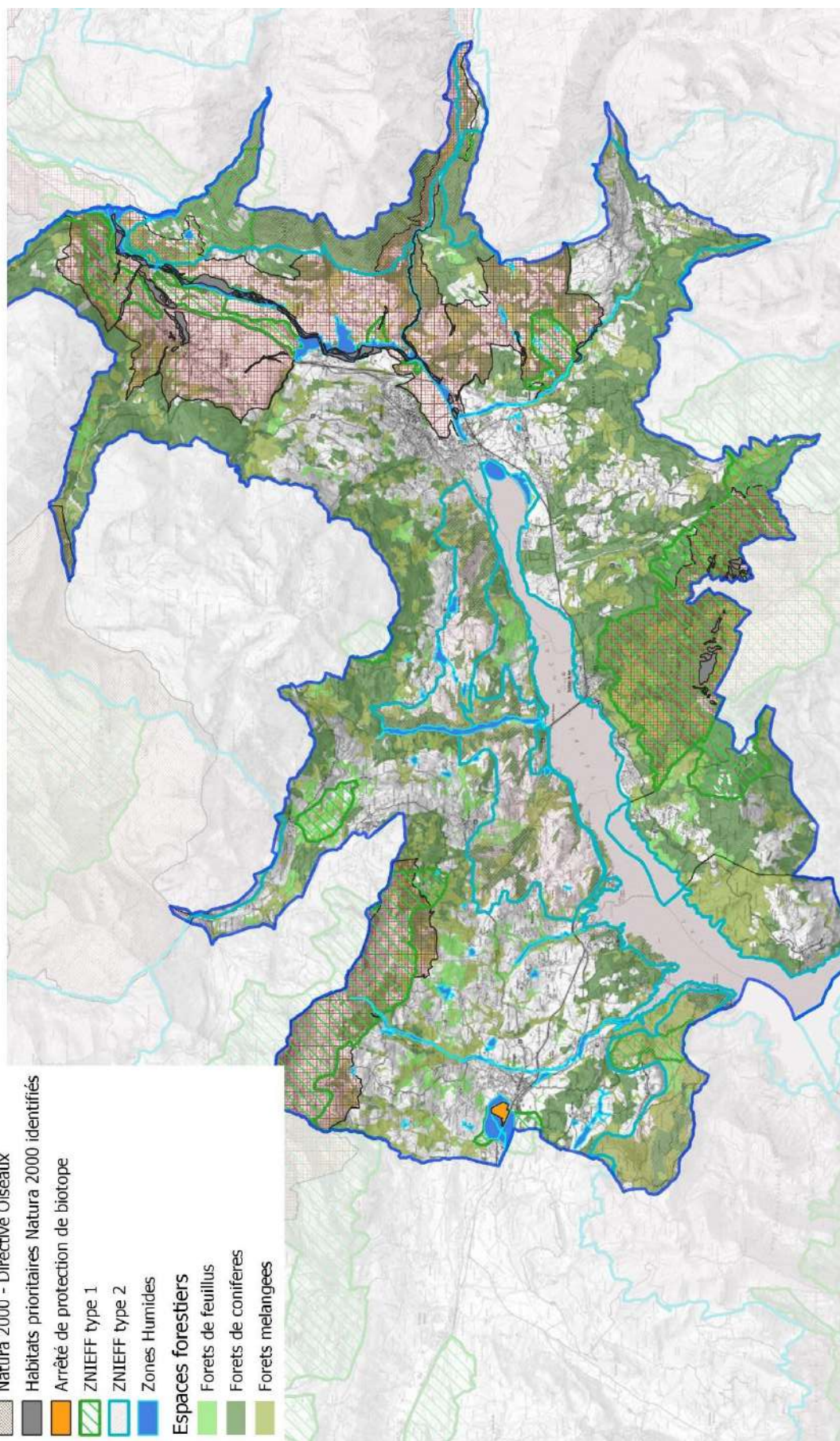


Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCAN 25 Touristique
 Date : 2024-06-13



Légende

-  Natura 2000 - Directive Habitats
-  Natura 2000 - Directive Oiseaux
-  Habitats prioritaires Natura 2000 identifiés
-  Arrêté de protection de biotope
-  ZNIEFF type 1
-  ZNIEFF type 2
-  Zones Humides
- Espaces forestiers**
 -  Forêts de feuillus
 -  Forêts de conifères
 -  Forêts mixtes



2. Enjeux de protection et DFCI

L'évaluation environnementale du PDPFCI des Hautes-Alpes a analysé l'impact de 3 pratiques principales liées à la DFCI susceptibles d'être mise en œuvre en application de ce plan. Cette évaluation a permis de mettre en évidence :

- L'ensemble des actions inscrites au PD-PFCI impacte favorablement la faune et milieux naturels par la réduction et diminution des risques de départ d'incendies.
- Seules les actions de travaux de création et de réfection des équipements DFCI sont susceptibles de présenter des effets négatifs sur l'environnement. Les effets sont dépendants des emprises des travaux, de leur nature et des enjeux environnementaux présents.

Ainsi, les effets pressentis du PDPFCI sur l'environnement sont des effets négatifs directs faibles à forts sur du court et moyen terme. En revanche, ils sont positifs sur du long terme de par la nature même du plan qui vise à réduire le nombre de départs de feu et la surface brûlée.

Nature de l'effet	Nature de l'effet	Type d'effet	Durée de l'effet
Obligations Légales de Débroussaillage et brûlages dirigés			
Négatif	Dérangement d'espèces protégées faunistiques	Indirect	Temporaire à court terme
Négatif	Destruction d'espèces protégées faunistiques	Direct	Permanent à court et moyen terme
Négatif	Altération de corridors écologiques et fragmentation des milieux	Direct	Permanent à long terme
Négatif	Destruction d'espèces protégées végétales	Direct	Temporaire à court terme
Positif	Diminution du nombre d'éclosions de feux	Direct	Temporaire à court et moyen terme
Positif	Réouverture et maintien de milieux ouverts favorables à la biodiversité	Direct	Permanent à court, moyen et long terme
Brûlages dirigés et entretien pastoral			
Négatif	Dérangement d'espèces protégées faunistiques	Indirect	Temporaire à court terme
Négatif	Destruction d'espèces protégées faunistiques	Direct	Permanent à court et moyen terme
Négatif	Destruction d'espèces protégées végétales	Direct	Permanent à court et moyen terme
Positif	Diminution du nombre d'éclosions de feux	Direct	Temporaire à court et moyen terme
Positif	Réouverture et maintien de milieux ouverts favorables à la biodiversité	Direct	Temporaire à court et moyen terme
Positif	Technique douce sélective d'entretien favorable au développement de la biodiversité	Indirect	Temporaire à court et moyen terme
Création et réfection des équipements DFCI			
Négatif	Dérangement d'espèces protégées faunistiques	Indirect	Temporaire à court terme
Négatif	Destruction d'espèces protégées faunistiques	Direct	Permanent à court et moyen terme
Négatif	Altération de corridors écologiques et fragmentation des milieux	Direct	Permanent à long terme
Négatif	Destruction d'espèces protégées végétales	Direct	Temporaire à court terme
Positif	Diminution du nombre d'éclosions de feux	Direct	Temporaire à court et moyen terme
Positif	Réouverture et maintien de milieux ouverts favorables à la biodiversité	Direct	Permanent à court, moyen et long terme
Positif	Création de corridors écologiques et zones de chasses utilisables par l'avifaune et les chiroptères	Direct	Permanent à long terme

Tableau de synthèse des effets sur les espèces et milieux naturels engendrés par les actions du PDPFCI

L'impact potentiel des ouvrages et actions DFCI sur les périmètres de protection du milieu naturel, au titre du paysage ou de la biodiversité, est analysé en distinguant la création d'ouvrages DFCI (pistes, points d'eau et leurs annexes comme les débroussailllements latéraux et les barrières), l'entretien ou la mise aux normes de ces ouvrages, et les débroussailllements (remise en état de cultures, débroussaillage de parcelles boisées, Obligations Légales de Débroussaillage), en création ou en entretien, quel que soit la technique utilisée (broyage, brûlage dirigé, pastoralisme). Ces impacts sont évalués à dire d'expert selon une échelle en 5 niveaux habituellement utilisée pour les études d'impact. Cette évaluation s'accompagne d'une identification du type de mesures à mettre en œuvre.

Analyse des réglementations relatives au paysage et à l'aménagement
(bleu : potentiellement concerné par des ouvrages DFCI, brun : non concerné)

		Création d'ouvrage	Entretien d'ouvrage	Débroussaillage (création)	Débroussaillage (entretien)
Site classé					
	Fontaine de l'Ours (Crots)	Fort (éviterment)	Modéré (insertion)	Modéré (insertion)	Faible (sans formalité)
	Demoiselles coiffées (Le Sauze)				
	Ilot St Michel (Prunière)				
	Plaine sous le Roc (Embrun)				
Tous travaux susceptibles de modifier l'aspect d'un site classé doivent faire l'objet d'une autorisation au titre du site classé (DREAL, commission des sites). Les sites concernés sont de petite taille et possiblement non concernés par des ouvrages DFCI. Si des travaux étaient prévus, les démarches d'autorisation et mesures d'insertion paysagère seront envisagées dans le PMPFCI. L'entretien du débroussaillage relève de l'entretien courant du fond.					
Site inscrit					
	Barrage de Serre-Ponçon (ensemble du lac, y compris ses rives)	Fort (éviterment ou insertion)	Modéré (insertion)	Modéré (insertion)	Faible (sans formalité)
	Jardin de l'Archevêché				
Tous travaux susceptibles de modifier l'aspect d'un site inscrit doivent faire l'objet d'une déclaration au titre du site inscrit (DREAL). Si des travaux de création d'ouvrage DFCI étaient prévus, une concertation serait organisée avec la DREAL et des mesures d'insertion paysagère seront envisagées dans le PMPFC					
Monuments historiques					
	6 églises de village dans des contextes peu forestiers				
	Château de Picomtal dans un parc arboré à l'orée de la forêt				
	Abbaye de Boscodon dans un écrin forestier	Fort (éviterment)	Modéré (insertion)	Modéré (insertion)	Faible (sans formalité)
Loi littoral / Parc national					
	Espaces remarquables, Espaces proches du rivages et Périmètres autorisés, sur les versants entourant le lac	Faible à Fort selon les situations, à évaluer au cas par cas	Faible à Modéré selon les situations, à évaluer au cas par cas	Faible à Modéré selon les situations, à évaluer au cas par cas	Faible (sur le territoire PNE, vérifier la présence d'espèces)
	Aire d'adhésion du Parc national				
Arbres remarquables					



75 arbres recensés sur la zone du PMPFCI, la plupart à l'état d'arbres isolés	La création d'ouvrages impactant le sol doit être évitée sur environ 20 mètres	Les débroussailllements doivent conduire à éviter la coupe d'arbre remarquable		
4 situations d'arbres remarquable en zone d'intensité forte/très forte				
Espaces boisés classés				
Pas d'impact direct de la réglementation « espaces boisés classés » sur la DFCI sauf que d'éventuelles remises en culture par défrichement pour la constitution de coupures de combustible est impossible.				
Forêt d'Exception / ENS				
La domaniale de Boscodon est majoritairement dans des zones peu sensibles au risque d'incendie	Modéré (évitement)	Modéré (insertion)	Modéré (insertion)	Faible

Analyse des réglementations relatives à la biodiversité
(bleu : potentiellement concerné par des ouvrages DFCI, brun : non concerné)

		Création d' ouvrage	Entretien d' ouvrage	Débroussaillage (création)	Débroussaillage (entretien)
Arrêté préfectoral de protection de biotope					
	Marais de Charges				
Natura 2000					
	Habitat « forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-acerion »	Fort (évitement)	Modéré (réduction ou abandon)	Fort (évitement)	Fort (évitement)
	Habitat « forêts montagnardes et subalpines à pinus uncinata »			Modéré (réduction)	Faible (calendrier)
	Habitat « forêts alluviales à alnus glutinosa et fraxinus excelsior »	Fort (évitement)	Modéré (réduction ou abandon)	Fort (évitement)	Fort (évitement)
	Sources pétifiantes avec formation de tuff	Fort (évitement)	Modéré (réduction ou abandon)	Fort (évitement)	Fort (évitement)
	Autres habitats et espèces	Faible à Fort selon les situations, à évaluer au cas par cas			Faible à Modéré (réduction)
		Evaluation d'incidence			
Natura 2000 n'induit pas de contrainte réglementaire directe. Cependant la création de voie de défense des forêts contre les incendies nécessite une évaluation des incidences.					



	La prise en compte des enjeux Natura 2000 dès la programmation dans le PMPFCI permet d'intégrer des mesures adaptées à la préservation des espèces dont la destruction ou le dérangement est interdit.				
Zones humides					
	Torrents, rivières, lacs, sources, mares	Faible à Fort (dossier d'autorisation)	Faible à Modéré (insertion)	Faible à Modéré (insertion)	Faible
	Bas marais, prairies humides et bois marécageux	Fort (évitement)	Modéré (réduction ou abandon)	Fort (évitement)	Fort (évitement)
	Les ouvrages DFCI peuvent être amenés à franchir des cours d'eau. En montagne, l'évitement des franchissements n'est pas toujours possible. Ces franchissements entraînent des procédures réglementaires dépendant de l'impact et s'accompagnent d'une évaluation des incidences. Les ouvrages concernés par ces procédures seront identifiés dans le PMPFCI				
ZNIEFF					
	Le dérangement ou la destruction des espèces est interdit, sauf procédure dérogatoire. Un travail d'identification des habitats d'espèces recensés sera mené dans le cadre du PMPFCI, pour les ouvrages recensés, en lien avec les animateurs Natura 2000, le Parc National des Ecrins et les atlas communaux de la biodiversité pour éviter ces impacts ou mettre en place des mesures de réduction.				

3. Mesures de réduction potentielles

L'évaluation environnementale du PDPFCI identifie des mesures de réduction génériques qui peuvent être déclinées pour les travaux prévus dans le cadre du PMPFCI de Serre Ponçon.

La mesure principale d'évitement des effets négatifs sur la faune concerne la gestion des calendriers d'intervention et leur adaptation aux enjeux environnementaux présents.

Cas de l'herpétofaune : pour les reptiles et amphibiens, les travaux impactant le sol et le substrat rocheux sont à décaler en dehors des périodes d'hibernation, les périodes de pontes, d'éclosion et de mises-bas. La période favorable à la réalisation des travaux se situe entre septembre et novembre.

Les opérations d'OLD peuvent toutefois être réalisées durant ces périodes car il s'agit de travaux sur la végétation et non sur le substrat rocheux.

Cas des Chiroptères : pour limiter les impacts sur les espèces de chiroptères, les travaux doivent avoir lieu en dehors des périodes d'hibernation et hors mise-bas et élevage des juvéniles. La période favorable pour la réalisation des travaux est comprise entre septembre et début novembre.

Cas de l'avifaune : De nombreuses espèces d'oiseaux sont susceptibles de nicher à même le sol ou dans les fourrés. C'est le cas notamment des alouettes, engoulevents, etc. Par

conséquent, la réalisation des opérations de débroussaillage doit se faire impérativement en dehors des périodes de reproduction, c'est-à-dire en dehors des mois d'avril à juillet.

Cette mesure peut s'appliquer aux opérations de création d'ouvrages ou de voiries ainsi qu'aux opérations de débroussaillage dans le cadre des OLD.

	J	F	M	A	M	J	Ju	A	S	O	N	D
Flore	0	0	+	++	+++	+++	+++	+++	++	+	0	0
Insectes	0	0	0	++	++	+++	+++	++	++	+	0	0
Poissons	0	0	_R +	_R +	_R +	_R +++	_R +++	+++	++	+	0	0
Amphibiens	0	0	+	_R +++	_R +++	_R +	+	0	+	+	0	0
Reptiles	0	0	0	+	+++	++	++	+	++	+	0	0
_R Oiseaux	0	0	+	++	+++	+++	+++	++	+	0	0	0
_M Oiseaux	0	++	+++	+++	++	+	+	++	+++	+++	++	0
_H Oiseaux	+++	+++	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+++
Chiroptères	_C ++	_C +	_M +	_M ++	++	+++	+++	_M +++	_M ++	+	_C +	_C +

R: reproduction ; M: migration; H : hivernage; C: cavités

Figure 17: calendrier des périodes d'intervention limitant les impacts sur la faune et la flore

Afin de réduire l'impact des opérations de diminution de la biomasse combustible (débroussaillage) sur les habitats des bois morts et vivants pour la faune, il est préconisé de conserver et baliser à titre préventif les arbres sénescents ou micro-habitats dans la mesure où ils n'augmentent pas le risque d'incendie.

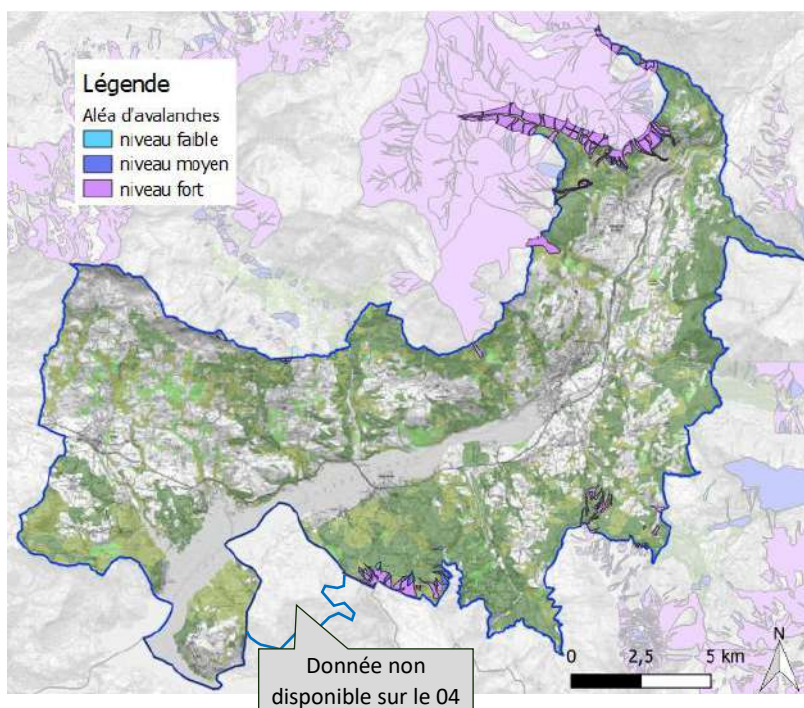
Les outils et méthodes de travail peuvent être adaptés aux enjeux environnementaux des milieux nécessitant une intervention. Il s'agit par exemple d'utiliser en priorité des débroussailleuses manuelles pour certains secteurs permettant d'être plus précis et sélectif sur la végétation à éliminer. La réflexion des outils à employer doit donc se faire en fonction des contraintes des milieux (topographie, etc.), des surfaces concernées, et des enjeux environnementaux présents.

I. Risques naturels

Les incendies de forêt et de végétation, en détruisant le couvert forestier ou végétal (herbacé comme arbustif) peut remettre en cause les fonctions de protection contre les risques naturels assurés par la forêt ou le couvert végétal. Ces fonctions sont analysées ci-dessous pour chacun des risques naturels identifiés sur le territoire. Les forêts du territoire de Serre-Ponçon ont un rôle de mitigation de ces risques particulièrement marqué.

1. Avalanches

Les forêts ont une fonction de limitation des risques d'avalanche plutôt dans les zones de départ par leur impact sur la stabilité du manteau neigeux. Les forêts concernées se trouvent donc en dehors de la zone d'étude du PMPFCI, sont soumises à des risques d'incendie assez faibles et dans certains cas (mélézins) peuvent être résistantes au feu. L'interaction entre le risque d'incendie et le risque d'avalanche ne sera pris en compte, de manière marginale, en complément d'autres risques.

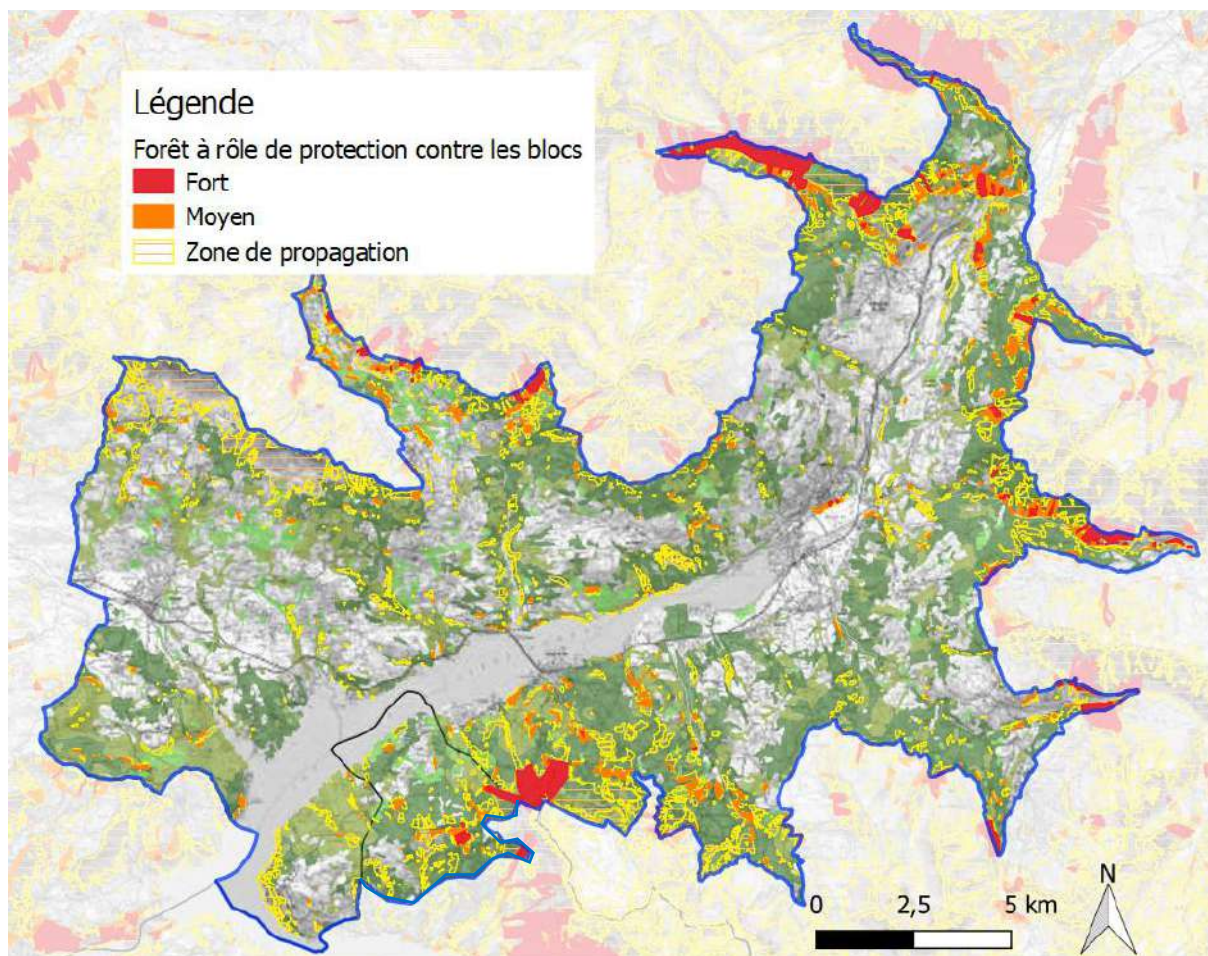


2. Chutes de blocs

La fonction de protection contre les chutes de blocs assurée par la forêt est proportionnelle à la densité et au diamètre des arbres. Elle est d'autant plus forte que la bande boisée concernée est large. Elle n'est effective que sur les blocs de moins de 1 m³ et dans les situations où un enjeu humain est menacé par un départ de blocs. Une étude menée à l'échelle de l'arc alpin par l'INRAE Grenoble (SylvaRock) a permis de cartographier les forêts assurant cette fonction.

L'incendie peut remettre en cause cette fonction si la combustibilité de la forêt et son niveau de résistance au feu induisent la mortalité des arbres ou d'une partie d'entre eux. D'autre part, dans les formations boisées claires, jeunes ou arbustives, le passage du feu peut activer le décrochage de blocs.

L'utilisation de la cartographie existante permet d'identifier les forêts dont le rôle de protection contre les chutes de bloc est avéré.



3. Erosion torrentielle et ravinement

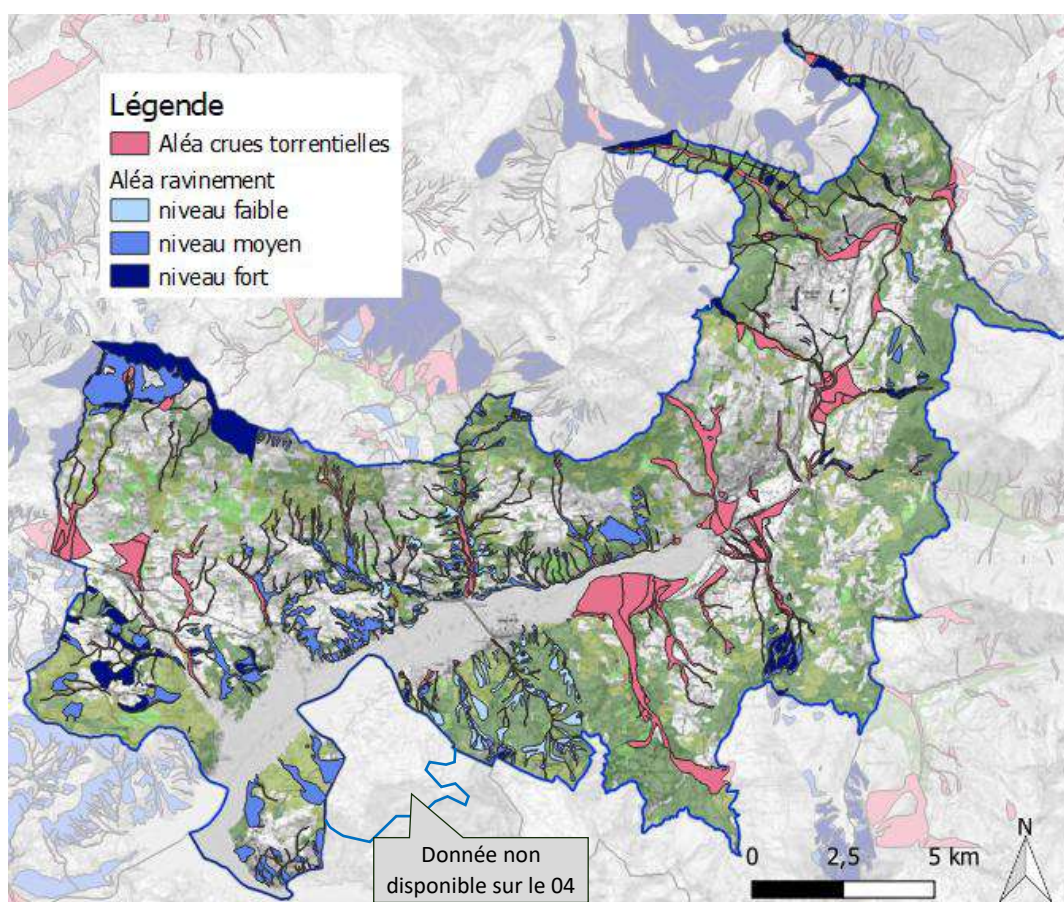
La végétation naturelle a un rôle de limitation de l'érosion. Les arbres cassent l'effet cinétique de la pluie sur le sol et captent une partie des précipitations. La végétation arbustive et herbacée limite la circulation de l'eau sur le sol, favorisent son infiltration et leurs racines retiennent la terre. Cet impact de la végétation et plus particulièrement de la forêt sur l'écoulement des eaux de surface permet de distinguer différentes fonctions de protection :

- Contre l'érosion superficielle (pertes des éléments nutritifs des sols),
- Contre le ravinement (creusement de la topographie par érosion),
- Contre les crues torrentielles (augmentation du débit des torrents, chargés de matière en suspension entraînant des arrachements de berge et des menaces sur les enjeux situés dans les lits majeurs des rivières)

Les feux, selon leur intensité, ont pour effet de supprimer ou de réduire les couverts végétaux (herbacés, arbustifs ou arborés) assurant ces rôles de protection, de manière plus ou moins durable. Suite à un incendie, l'érosion superficielle est activée par la mise à nu du sol. Elle sera d'autant plus forte que la pente est prononcée, le feu puissant, la végétation précédente maigre et le sol sensible à l'érosion. On ne dispose pas de cartographie de la sensibilité à l'érosion sur le territoire étudié. Ce type de cartographie permet d'envisager les mesures de restauration des terrains incendiés suite au feu.

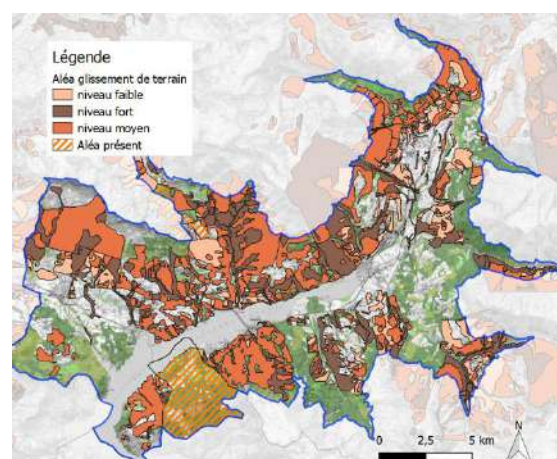
L'effet du feu sur le ravinement dépend de l'impact sur la végétation en place (les ravines, actives ou inactives, présentent souvent des plages de sol nu qui limitent l'intensité et la propagation des feux). Une cartographie de l'aléa ravinement existe et permet d'identifier le rôle du couvert végétal sur ce risque, d'orienter la lutte pour éviter les sur-risques et de mettre en œuvre des mesures correctives d'urgence en cas de feu.

L'effet du feu sur les crues torrentielles dépend de la dimension du feu au sein du bassin versant soumis à ce risque. Sur les bassins versants alimentant un cours d'eau à régime torrentiel, l'enjeu consistera à limiter autant que possible la taille des feux et à mettre en place, en urgence après le feu, selon sa dimension, des mesures de restauration des terrains incendiés.



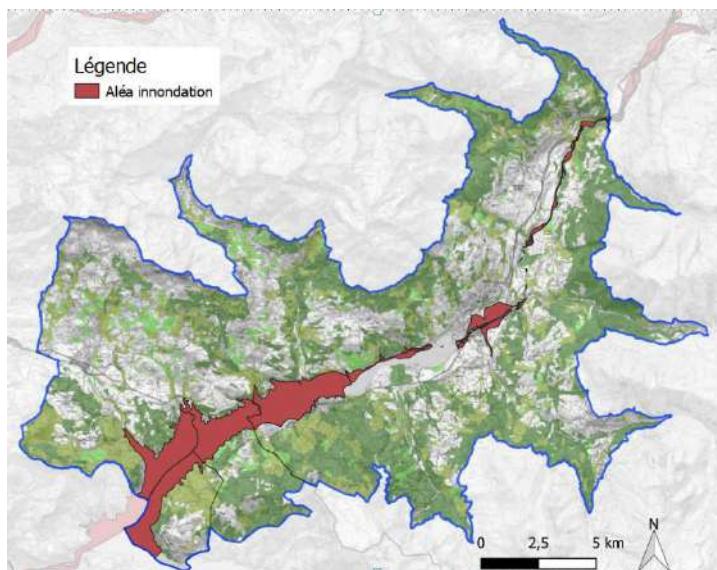
4. Glissements de terrain

Le rôle de la forêt sur les glissements de terrain est peu marqué. Seuls les glissements superficiels sont partiellement protégés par un couvert végétal dense. Les incendies peuvent remettre en cause cette fonction de protection en détruisant le couvert végétal pendant au moins une saison jusqu'à reprise d'un couvert végétal. La difficulté d'évaluer la fonction de protection de la forêt sur ce risque, très diffus sur le territoire, nous conduit à écarter sa prise en compte dans ce PMPFCI.



5. Inondation

L'aléa inondation est, sur le territoire, lié au régime hydrique de la Durance. Le bassin versant alimentant ce risque est donc formé par l'ensemble du bassin versant de la Haute Durance. L'impact d'un incendie sur cet aléa est très faible (surface très modeste par rapport au bassin versant). Le rôle de protection des ripisylves est également assez difficile à évaluer (ralentissement de la circulation de l'eau et fourniture de bois susceptibles des embacles). Ces formations des bordures de cours d'eau sont peu sensibles au feu de forêt. Ce risque ne sera pas pris en compte dans ce PMPFCI.



6. Synthèse des fonctions de protection contre les risques menacées par les incendies

Pour mieux visualiser les enjeux de protection contre les risques naturels susceptibles d'être mis en cause par les incendies, nous avons produit une carte basée sur un découpage en bassins versants et sur laquelle sont reportés les niveaux d'enjeux pour les risques d'érosion torrentielle, de ravinement et de chutes de blocs, ainsi que leur combinaison. Les bassins versants soumis à des aléas multiples et dont au moins l'un d'entre eux est eux à un niveau « fort » sont :

- la forêt de Boscodon, soumise à l'aléa ravinement, torrentiel et assurant une fonction de protection contre les chutes de bloc. Les intensités de feu probables y sont globalement faibles, témoignant d'un risque limité mais la sensibilité des peuplements y est forte,
- Le quartier des Terres Noires dans la domaniale du Pouzenc (Baratier),
- Les abords du Torrent de Ste Marthe à Embrun,
- La rive droite du lac de Serre-Ponçon, sous le village de Puy Sanières,
- Les abords du torrent de Réallon, dans sa partie basse,
- Le Riou Bourdou et ses affluents, en amont et en aval de Saint Apollinaire,
- Les affluents du torrent de Marasse sur la commune de Prunières,
- Le versant adret du Piolit à Chorges.

En dehors du bassin versant de Boscodon, ces secteurs sont essentiellement couverts par des pinèdes à pin sylvestre et parfois des zones pastorales, en versant sud, avec des pentes prononcées. Les intensités de feu peuvent y être fortes à très fortes, localement ou sur des surfaces importantes. Ces enjeux pourront être pris en compte dans la programmation des ouvrages DFCI.

PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon **Enjeux liés aux risques naturels**



5 km

2,5

0

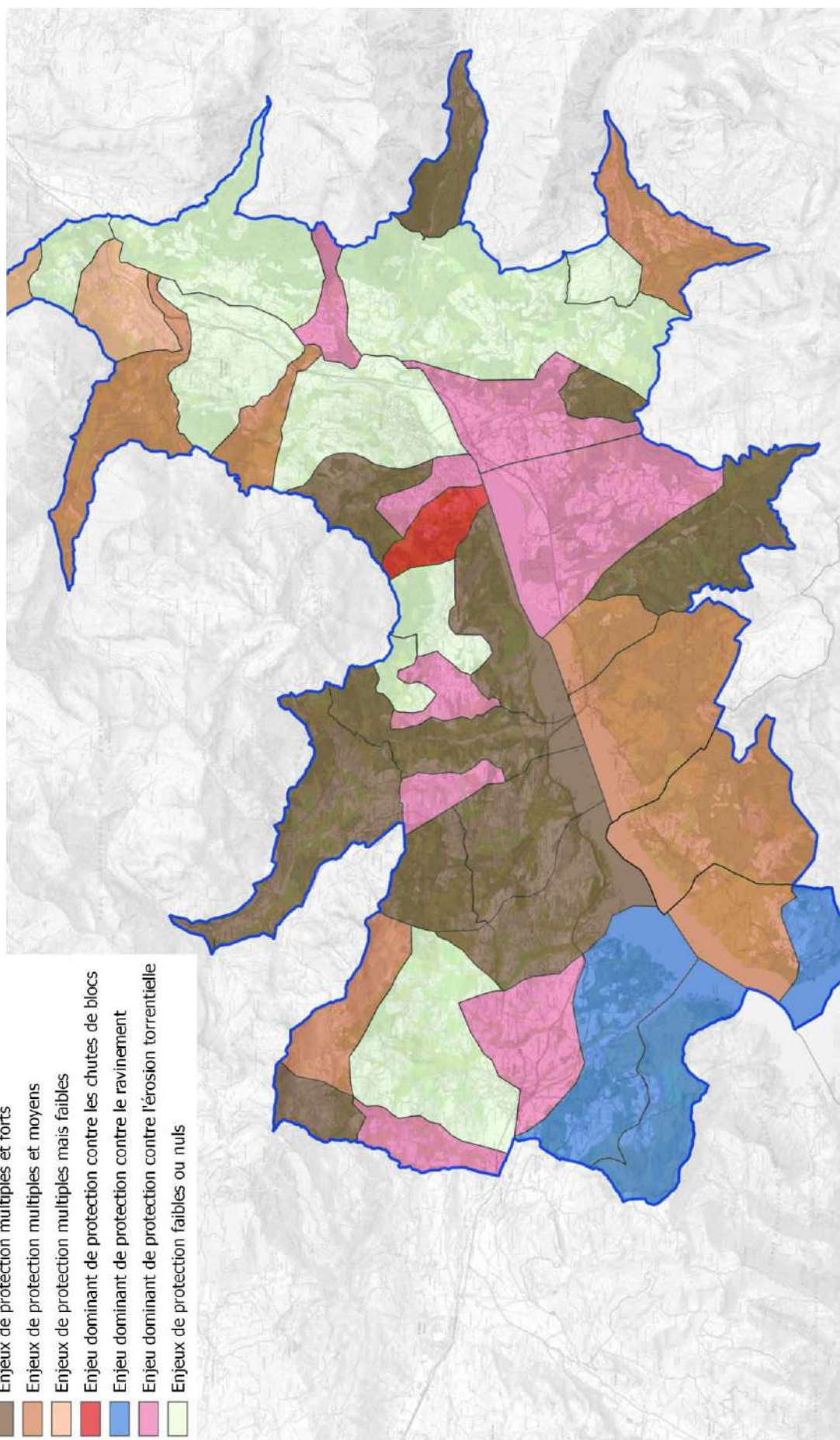


Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCAN 25 Touristique
 Date : 2024-06-13

Légende

Synthese des risques naturels

-  Enjeux de protection multiples et forts
-  Enjeux de protection multiples et moyens
-  Enjeux de protection multiples mais faibles
-  Enjeu dominant de protection contre les chutes de blocs
-  Enjeu dominant de protection contre le ravinement
-  Enjeu dominant de protection contre l'érosion torrentielle
-  Enjeux de protection faibles ou nuls



VI. ANALYSE DU RISQUE

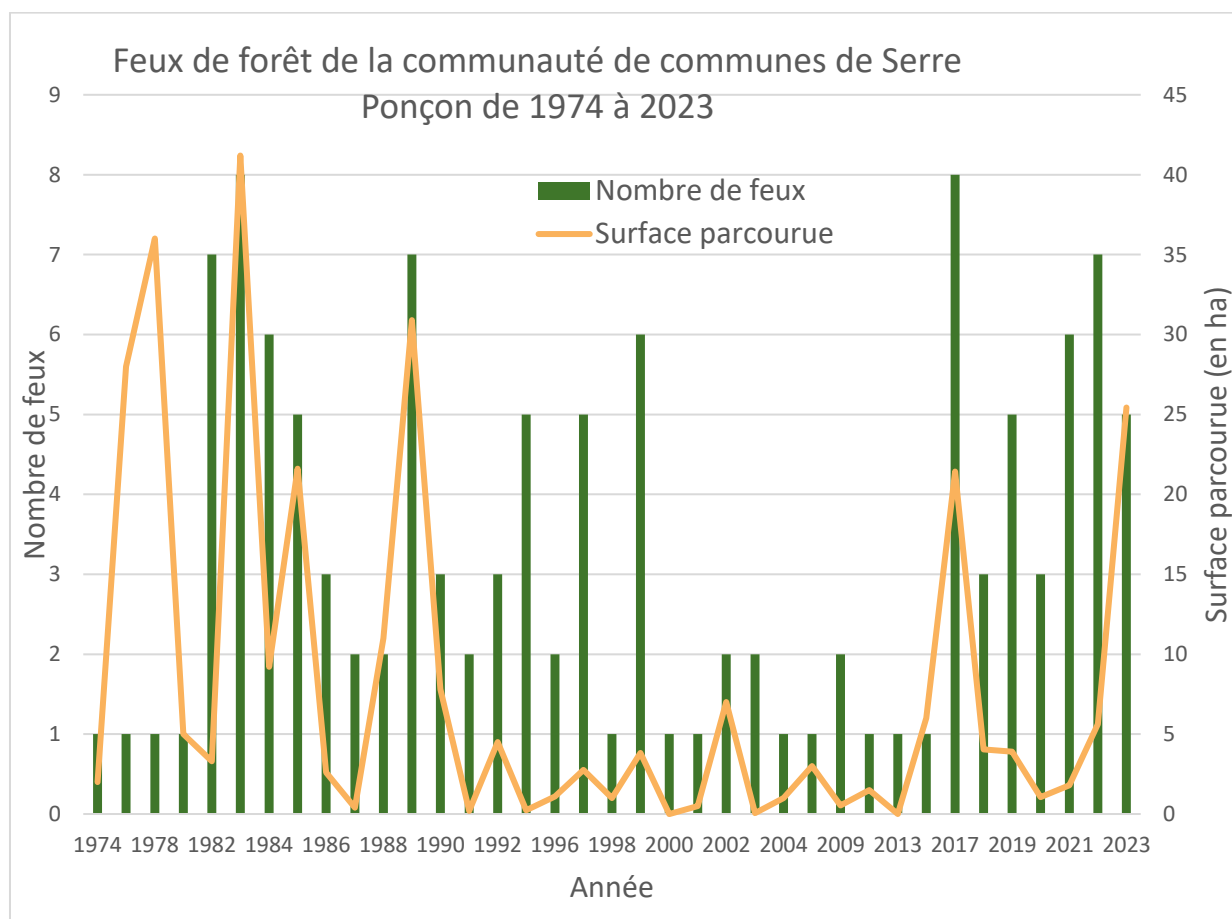
A. Bilan des feux passés sur le territoire

L'analyse des feux passés est basée sur l'exploitation des bases de données Promethee (période 1973-2020) et BDIFF (période 2021-2022), sur l'ensemble des communes de la communauté de communes de Serre-Ponçon.

1. Surfaces incendiées et nombre de feux

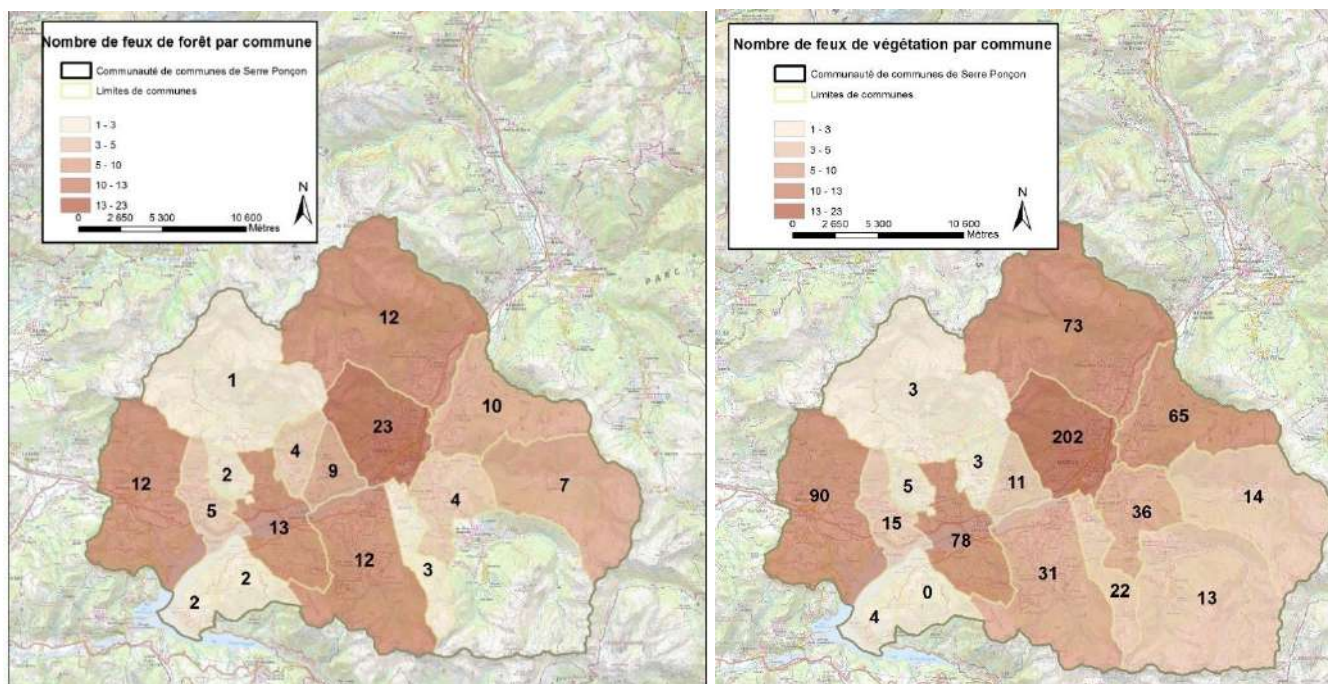
On recense sur la période 1996-2023 (27 ans, le point de départ en 1996 est également utilisé dans le PDPFCI), 64 feux de forêt pour un surface de 91,5 hectares sur le territoire, contre 247 à l'échelle départementale. Le PDPFCI a été réalisé sur la base d'un travail de correction de la base de données qui classe en « feux de l'espace rural » des feux qui ont menacés la forêt mais ne s'y sont pas développés. Si l'on s'attache aux feux de l'espace rural et périurbain (feux de végétation ne menaçant pas le massif forestier), on recense 927 feux sur le territoire, sur la même période, dont les causes sont très rarement recensées.

Ces imprécisions de renseignement des bases de données limitent les informations qui peuvent en être extraites.



Le nombre moyen de feux de forêt sur le territoire est d'environ 2 à 3 feux/an. Il est de l'ordre de 5/an depuis 2017, cette date correspondant à une modification de l'affectation des sinistres dans la base de données. Les variations interannuelles sont très importantes mais la

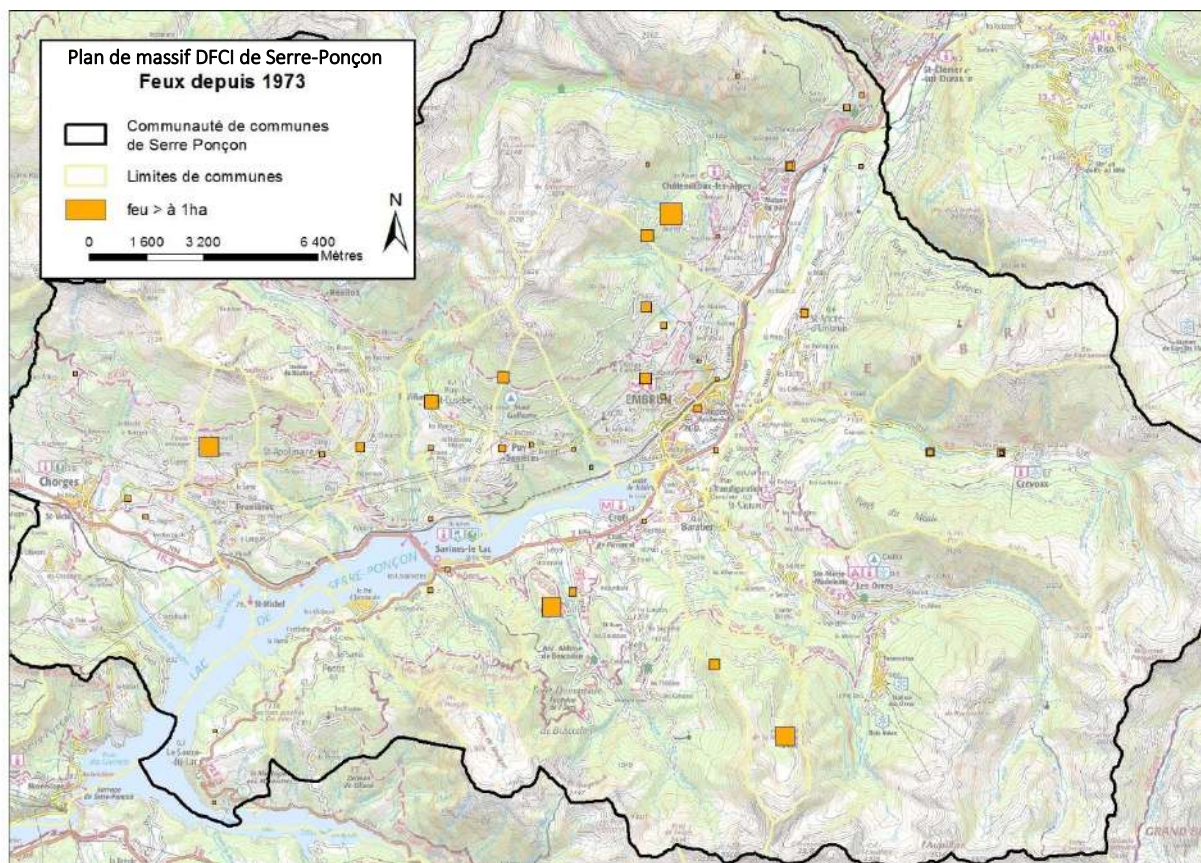
période 2000 – 2016 est marquée par de très faibles surfaces parcourues. La baisse du nombre et des surfaces de feu au début des années 90 est un phénomène général dans la région. Il est lié au succès des politiques de prévention et de lutte (notamment la mise en place de la politique « attaque massive sur feu naissant »). La remontée du nombre de feu et de la surface incendiée dans les dernières années correspond également à un phénomène général, souvent attribué à l'effet du réchauffement climatique.



La répartition des feux de forêt en nombre et en surface permet de distinguer plusieurs situations :

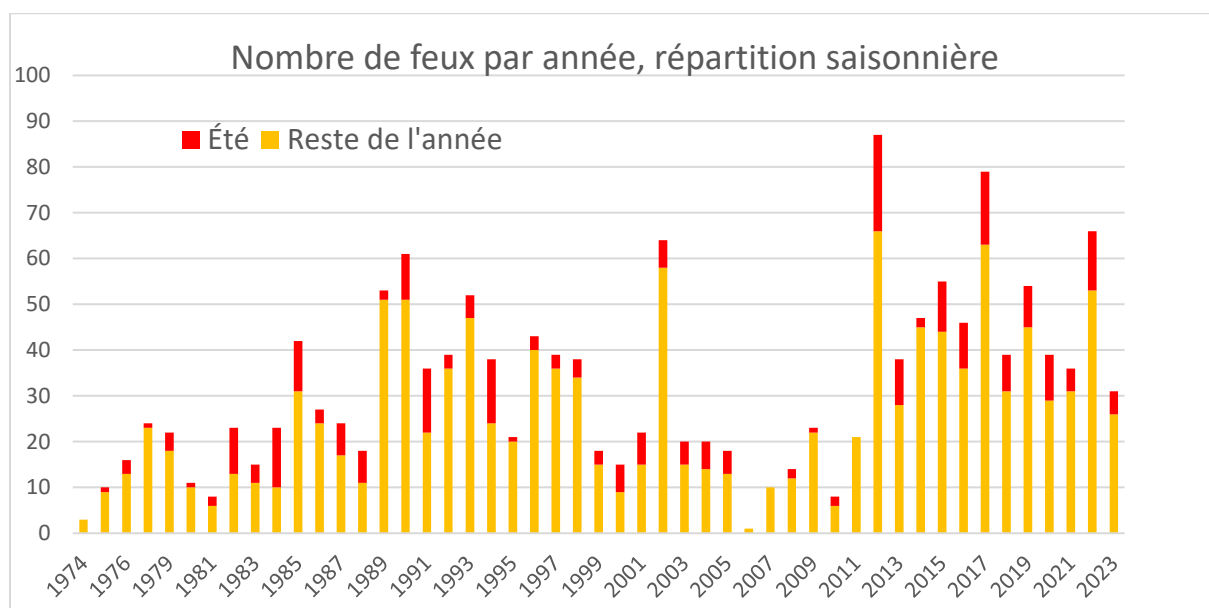
- La commune des Orres, sans feu de forêt recensé,
- Les communes de Saint Sauveur, Saint André d'Embrun et Crévoux avec un nombre de départs de feu supérieur à la moyenne mais une faible surface incendiée,
- Les communes de Chorges et Embrun, avec un nombre de départs de feu supérieur à la moyenne et une surface incendiée importante (23 feux de forêt et 202 autres feux de végétation à Embrun). La pression de départ de feu peut être mise en relation avec la population et l'urbanisation supérieure à la moyenne,
- Les communes de Puy-Saint Eusèbe, Puy-Sanières et Savines le lac avec une faible pression de départs de feu mais des surfaces incendiées importantes. Cette situation peut s'expliquer par les conditions climatiques (exposition sud) et la nature des peuplements.

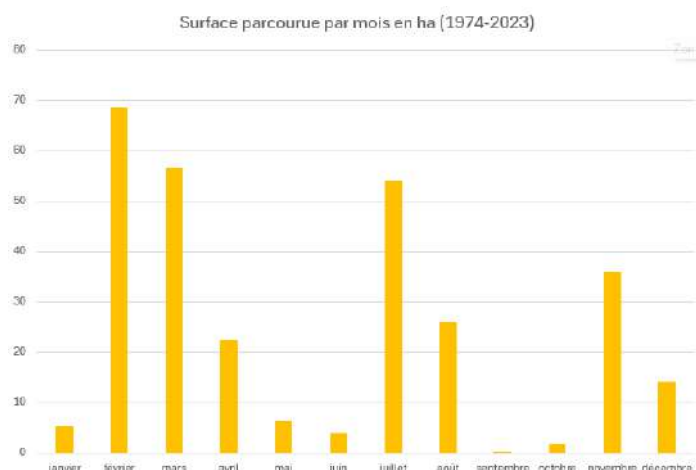
60% des feux de plus de 1 hectare se trouvent en rive droite de la Durance sur des expositions en adret. Ce qui signifie quand même que la rive gauche n'est pas épargnée et que des feux en ubac sont possibles.



2. Répartition saisonnière des feux

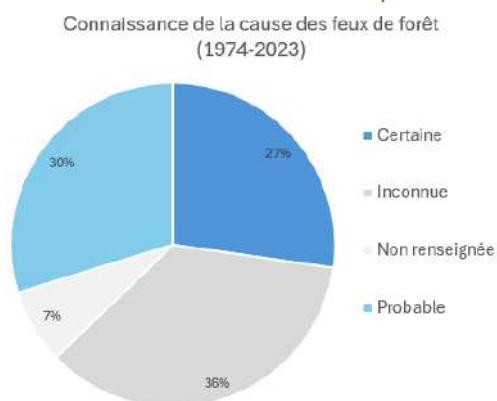
La répartition saisonnière des feux est très particulière sur le territoire de Serre-Ponçon. Alors que la répartition entre feux d'été (juillet à mi-septembre) et feux d'hiver est équilibrée dans le département (et favorable aux feux estivaux dans la région PACA), moins de 20% des départs de feu sont enregistrés en été à Serre-Ponçon. Les feux sont plutôt hivernaux (janvier, février, mars, avril pour 60% d'entre eux) et parfois de mi-saison (mai, juin, octobre, novembre, décembre).





Du point de vue des surfaces incendiées, c'est 42% des surfaces qui sont incendiées en février/mars et seulement 27% en été. Il est quand même important de noter, qu'au vu des faibles surfaces totales concernées, l'incendie de Crots en 2023 modifie profondément cette répartition.

3. Causes de départ de feu

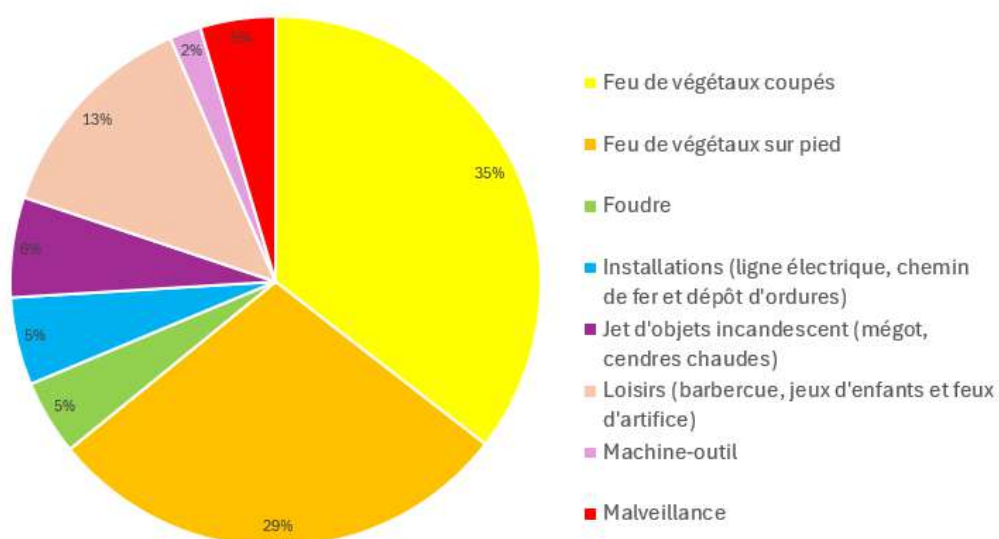


L'analyse des causes, identifiées pour 57% des feux de forêt (proportion montant à 80% ces 4 dernières années), permet d'identifier 3 tendances :

- Les feux de foudre représentent 5% des causes mais une part négligeable des surfaces,
- Les feux liés à la malveillance sont très rares par rapport à la situation à l'échelle de la zone de défense sud,
- L'essentiel des causes de départs de feu

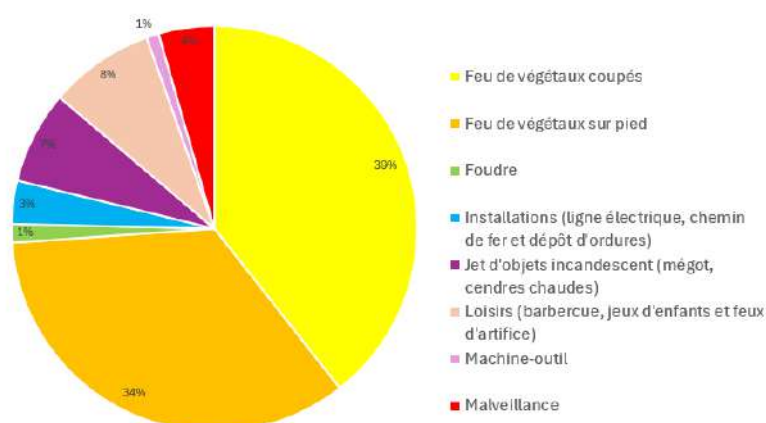
identifiés (et 2/3 de la surface) est involontaire. Les feux de végétaux coupés ou sur pied représentent 2/3 de ces causes.

Causes du feu (1974-2023)

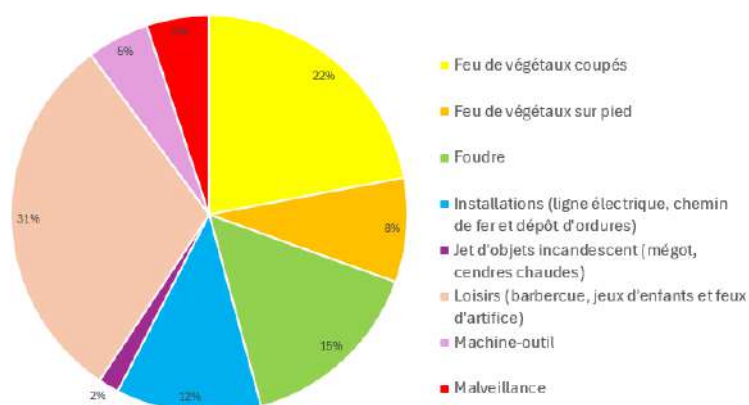


Les causes de départ de feu montrent aussi une dissymétrie saisonnière. En été, les feux de végétaux coupés et sur pied représentent 30% des départs de feu, la foudre 15% et les loisirs (barbecue, jeux d'enfants, feux d'artifice, ...) représentent également 30%. Habituellement présentés comme « causes involontaire liées aux particuliers », avec les jets d'objets incandescents et une partie des feux de végétaux, cette source de départ de feu est très significative et spécifique au territoire dans son importance.

Causes du feu reste de l'année (1974-2023)



Causes du feu été (1974-2023)



4. Conclusions

Ces données bien qu'issues de bases de données partiellement imprécises, permettent d'identifier quelques caractéristiques du territoire vis-à-vis des feux :

- Le nombre de feu et la surface incendiée restent encore modestes. Le feu de Crots en 2023 a incendié l'équivalent de la surface brûlée dans les 6 années précédentes. L'évolution des surfaces incendiées est conforme à ce qu'elle est à l'échelle régionale.
- Les feux sont très majoritairement hivernaux, en nombre comme en surface. Les feux estivaux représentent une part très minoritaire du phénomène, le feu de Crots représentant une exception.
- On observe une répartition spatiale des feux avec des communes de versant sud et plus urbaines qui concentrent les surfaces incendiées.
- L'identification des causes de départ de feu permet de cibler deux axes de réduction des départs de feu et deux publics différents : les feux de végétaux sur pied en hiver liés à des usages agricoles et traditionnels, les loisirs en période estivale liés à l'activité touristique.

B. Retours d'expérience sur quelques feux du territoire

Deux feux peuvent être présentés comme des exemples des feux susceptibles de toucher le territoire :

- Le feu de Prunières 2012, feu d'hiver ayant surtout touché de la végétation herbacée,
- Le feu de Crots 2023, feu d'été sur versant nord ayant marqué le territoire.

1. Feu de Prunières

Un exemple de feu d'hiver en 2012 : le 14 mars à Prunières. Il s'agit d'un feu de l'espace rural, non comptabilisé en feu de forêt, mais ayant entraîné des dégâts sur des habitations. Déclaré peu après 14 heures, cet incendie d'herbes et des haies a concerné directement 5 maisons. Il a détruit un abri à matériel et endommagé une avancée d'habitation.

Les conditions particulièrement sèches ont favorisé l'éclosion et la propagation. Les flammes ont parcouru un peu plus de 10 ha, très rapidement (photos ONF).



2. Feu de Crots

Le feu de Crots du 23 août 2023

Aléa incendie :

Niveau d'aléa (Pff)	Surface (ha)	Part dans la surface brûlée
350 < P < 1700 kw/m : Faible	10.73	43%
1700 < P < 3500 kw/m : Moyen	6.19	25%
3500 < P < 7000 kw/m : Elevé	4.67	18%
P > 7000 kw/m : Très élevé	3.64	14%

L'aléa incendie est globalement modéré sur la zone du feu (prés, hêtraie), avec seulement 32 % en aléa élevé et très élevé (pinède).

Conditions météorologiques au 23/08 défavorables :

Les prévisionnistes de Météo-France classent la zone météo « 52 EMBRUNAIS-SERRE PONÇON » en niveau très sévère (température élevée de 37 °C, stress, teneur en eau des végétaux faible).

Incendie et impacts sur le bâti :



Malgré un aléa modéré, les conditions particulièrement sèches présentes favorisent l'éclosion du feu due à une botteleuse et son développement très rapide, parcourant ainsi 25 ha.



Plus que la surface brûlée, c'est surtout l'impact sur le bâti qui marque les esprits.

Une maison est entièrement détruite, celle-ci a beaucoup de matériel combustible entreposé, contre les murs ou à proximité, ce qui augmente l'intensité du feu et son pouvoir destructeur.

C. Analyse des conditions de propagation de feu

1. Conditions de propagation

L'analyse des facteurs climatiques ou l'exemple du feu de Crots, soulignent le lien fort entre le départ de feu ou sa propagation et les **conditions climatiques sèches et chaudes**. Ce lien est largement démontré. Il l'est suffisamment pour produire des alertes météo de prévision du risque d'incendie.

Ces prévisions du risque d'incendie sont activées en été et permettent d'améliorer la **prévention des feux en été** (par restriction des activités génératrices de feu, prudence, activation et mise en état d'alerte des moyens de surveillance et de première intervention). Elles n'existent **pas en hiver** et ne permettent donc pas d'assurer les mêmes fonctions à cette période de risque marqué pour le territoire.

2. Zones préférentielles de départ de feu

Les données historiques sur les feux sont trop éparées et imprécises pour élaborer un modèle de probabilité d'éclosion de départs de feu adapté au territoire. C'est par l'analyse des causes que l'on peut identifier les zones préférentielles de départ de feu, en séparant les feux hivernaux et les feux estivaux.

En hiver, la cause principale de départ de feu est représentée par les **brulages de végétaux** coupés ou sur pied. Les végétaux coupés sont brûlés principalement aux abords des habitations (ou construction), il s'agit généralement de se débarrasser de produits de coupe de l'entretien des jardins. Le brulage de végétaux sur pied (écobuage) est plutôt réalisé au sein des zones agricoles : parcelles pastorales en cours d'embroussaillage, bordures entre parcelles cultivées, haies et limites séparatives. Le brulage des végétaux sur pied n'est pas, dans le territoire de Serre-Ponçon une pratique qui concerne de grands espaces pastoraux d'altitude comme cela peut être le cas dans d'autres massifs.

Ainsi, pour la période hivernale, les risques de départ de feu sont plutôt concentrés dans les parties basses et peu boisées du massif, autour des zones habitées et agricoles.

En été, les causes sont plus variées : **loisirs, brulage de végétaux, accidents sur les réseaux et machines-outils, foudre**. Parmi les feux liés aux activités de loisirs, on regroupe les départs de feux liés aux barbecues (proximité d'habitations, bord de lac, bivouac en forêt) et liés aux jeux d'enfants et feux d'artifice (proximité d'habitations). Pour les accidents sur les réseaux, ce sont les routes, voies SNCF et lignes électriques qui sont concernés. Pour la foudre, cela peut se trouver n'importe où dans les forêts, souvent dans des endroits peu accessibles.

Là encore, ce sont les **zones habitées qui concentrent les possibles départs de feu, auxquels s'ajoutent les réseaux et les sites susceptibles d'accueillir des bivouacs** (en bord de lac ou sauvage). Les feux liés à la foudre ont souvent de faibles conséquences en termes de surface incendiée sur le territoire de Serre-Ponçon, car associés à la pluie.

3. Dynamique de feux

En montagne, les **feux** sont largement **guidés par la pente**. Ce facteur habituel de propagation du feu (le feu monte les pentes) est accentué par le phénomène des **brises de vallées**. Les différentiels de température entre les vallées et les sommets et les phénomènes de convection atmosphérique induisent des mouvements des masses d'air qui se traduisent par des vents qui sont montant (du bas de la vallée vers les sommets) en journée et notamment l'après-midi. Et descendants quand la température baisse après le coucher du soleil.

Ces brises de vallées constituent le principal élément guidant la dynamique des feux dans les incendies en montagne. Elle induit des problématiques de lutte dans la mesure où le feu **change** radicalement **d'axe de propagation** au cours de la journée. Ce phénomène empêche de mettre en œuvre les stratégies de prévention éprouvées dans les départements méditerranéens.

La **vitesse de propagation** est également, jusqu'à maintenant, plus **lente** que dans les feux de zone méditerranéenne. Pour les feux d'herbacées (exemple du feu de Prunières), il s'agit de feux assez rapides. Le feu de Chanousse en 2022 a permis d'observer des propagations rapides (2,2 km/heure) et oblige à prendre en compte la possibilité de feux à propagation dynamique dans le territoire.

D'autre part, les feux de forêt montagnards sont des feux assez complexes sur leur dynamique dans la végétation. Ils peuvent se propager par la litière et le sol à très faible vitesse (notamment dans les phases où ils descendent les versants), par les strates herbacées et arbustives basses plus rapidement, ou par embrasements de houppiers ponctuels en dégageant de fortes intensités. Les propagations par saute de feu semblent encore rares dans ces feux de montagne.

Les feux passés, sur le territoire, sont de **taille très modérée**. Le plus important des feux enregistrés (36 hectares) date de 1978 à Châteauroux les Alpes. La dynamique des feux du territoire et la taille des massifs forestiers au sein de la zone à risque (hors forêt de Boscodon), ainsi que le relief, limitent la taille des feux potentiels. Ainsi, il est **difficile d'imaginer un incendie parcourant plus d'un kilomètre** (soit une cinquantaine d'hectares).

4. Problématiques de lutte et de prévention

a) Pente

La principale problématique de lutte contre les incendies, en montagne, est liée à **la pente**. D'une part parce qu'elle **contraint les opérations de lutte** : circulation des engins, établissement des tuyaux, pression de l'eau. D'autre part parce que les ouvrages DFCI sont efficaces quand ils sont placés quasiment en parallèle de l'axe de propagation des feux. En montagne, il faudrait donc, pour qu'elles soient opérationnelles, que les pistes soient dans le sens de la pente, ce qui n'est pas possible.

Dans ce contexte, **la vocation des pistes DFCI est de pouvoir acheminer des moyens et de l'eau au sein des massifs**, en amont des zones de départ de feu. C'est à partir de ce réseau accessible aux engins de lutte, que les lignes de défense pourront être établies. Dans ce

contexte, les pistes situées sur des lignes de crête ou en amont de décrochés et ravins sont stratégiques.

b) Lutte dans les zones rocheuses

La lutte contre les feux de forêt, en montagne, est particulièrement **complexe dans les zones rocheuses et de pente extrême**. Dans ces secteurs l'accessibilité à pied est très problématique et les feux peuvent se propager, à petite vitesse, par des vires herbacées, des poches d'humus, des systèmes racinaires. La lutte aérienne est également mise en échec dans ces secteurs du fait du danger représenté par le relief.

c) Accès et moyens de lutte

Les contraintes précédentes se traduisent par une **problématique générale d'accès**. Dans les situations où les feux sont rapides, poussés par le vent, il est nécessaire que les accès soient disposés de manière stratégique. En montagne, il faudrait que les pistes accessibles aux engins permettent d'apporter de l'eau et d'approcher les équipes au plus près de la plus grande partie du territoire ce qui correspond à de très fortes densités d'équipements.

Dans ce cadre, l'utilisation des hélicoptères lourds de la Sécurité Civile sont déterminants pour la lutte dans ce type de territoire.

d) Eau

Le territoire de Serre-Ponçon dispose d'un **atout majeur** vis-à-vis de l'alimentation en eau. Le **lac de Serre-Ponçon**, utilisable pour l'écopage (rechargement) des canadairs permet des rotations rapides de ces moyens aériens quand ils sont disponibles sur zone. L'utilisation du lac est plus complexe pour les moyens terrestres. Les hélicoptères bombardier d'eau, souvent plus agiles dans les conditions montagneuses peuvent remplir leurs bâches dans des points d'eau plus petits. Le **plan d'eau** de St Apollinaire a une taille adaptée à ce moyen de lutte. Les lacs de Siguret et bassins de Prunières et Chorges ne sont pas référencés pour le remplissage des bâches d'hélicoptère.

D'un autre côté, les **citernes dédiées à la DFCI** sont **très rares** sur le territoire. Cela rend nécessaire une analyse de la répartition des points d'eau. Le secteur de Boscodon est connu pour son manque de ressource en eau (notamment pour la DECI).

e) Faible protection des constructions

Les exemples de feux présentés finissent sur des **dégâts ou destruction de construction**. Au regard, du nombre et de la surface de feux modeste sur ce territoire, les dégâts causés aux constructions semblent disproportionnés par rapport à d'autre territoires. La faible culture du feu conduit sur le territoire de Serre-Ponçon a une faible **application du débroussaillage réglementaire** associé à des choix constructifs adaptés aux conditions montagnardes mais pas forcément au risque d'incendie de forêt.

5. Synthèse opérationnelle

Le caractère très montagnard du territoire de Serre-Ponçon induit des comportements spécifiques des feux (feux hivernaux plus nombreux que les feux estivaux et guidés par la pente et les brises de vallées) et des contraintes fortes sur la lutte. Cette situation particulière nécessite le développement d'une politique de prévention qui ne peut être calquée sur d'autres territoires disposant de Plans de massif DFCI.

A ce stade, quelques recommandations peuvent être émises, à reprendre dans les objectifs après une analyse complète associant les services de lutte :

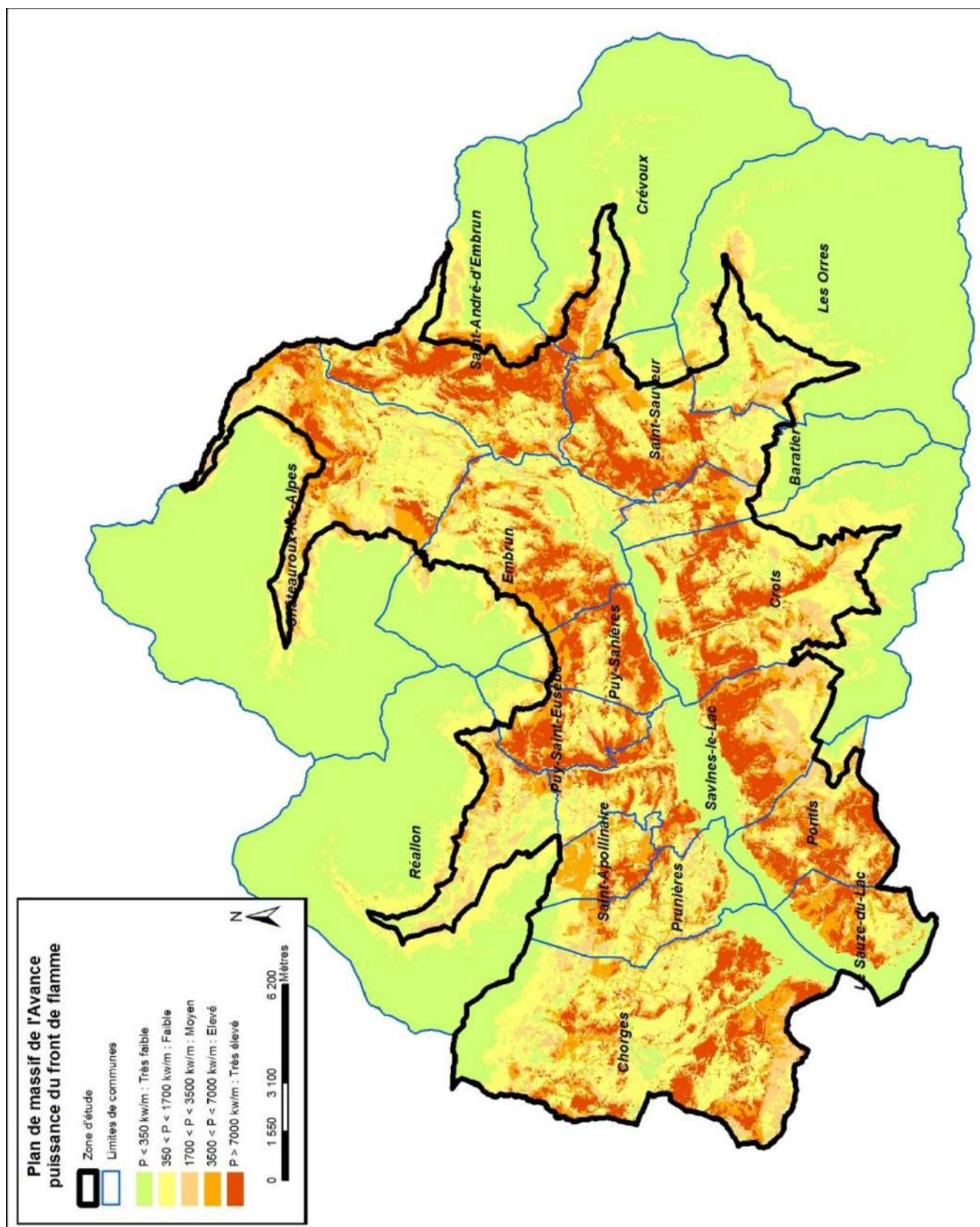
- Les **messages d'information** destinés à la réduction de la probabilité de départ de feu doivent être élaborés **différemment pour les feux d'hiver et pour les feux d'été**. Les premiers sont liés à des activités traditionnelles réalisées par des habitants du territoire. Les seconds sont plus divers et en partie liés à des usages de loisir. Ils questionnent par exemple l'opportunité du message émis par les barbecues aménagés en forêt.
- La répartition des feux entre période estivale et hivernale peut conduire à s'interroger sur le type de lutte à engager sur ces feux de nature différente. La mise au point d'une politique de prévention des feux nécessite d'**interroger le type de lutte à mettre en œuvre, en période hivernale, sur des feux de végétation** non forestière et sur des feux potentiellement peu puissants. Le **développement du brulage dirigé** peut permettre dans ces situations de réduire les incendies tout en maintenant un certain contrôle de la végétation.
- Le **réseau de pistes DFCI** aurait pour vocation principale d'assurer un **acheminement des moyens et d'eau en amont** des feux potentiels, en prenant en compte que les zones préférentielles de départ de feu sont situées au niveau des zones habitées. Les **ouvrages DFCI** (au sens d'un ensemble associant piste, débroussaillage et réserves en eau) pourraient être **plus proches des zones de départ de feu** et des enjeux humains.
- L'**accès à l'eau doit être réfléchi à partir des lacs et plans d'eau existants** (et nécessitant potentiellement des points d'aspiration), complétés par le réseau de **Points d'Eau Incendie** (sous réserve de pression et de réserves suffisantes). Les **citernes DFCI** pourront alors constituer une solution **dans les secteurs sous-équipés**.
- Le **débroussaillage obligatoire**, dans la mesure où il permet de limiter les dégâts aux bâtiments, permet également aux services de lutte de consacrer plus de moyens au feu de forêt lui-même. Il est donc stratégique dans une perspective de protection des forêts contre l'incendie.

D. Aléa feu de forêt

L'aléa subi feu de forêt est défini comme le produit de la probabilité qu'un feu ait lieu en un point donné et la puissance (l'énergie dégagée) de ce feu. Cette notion permet de caractériser le phénomène feu de forêt dans l'espace, selon des conditions de référence. Elle est complémentaire de la notion de risque météo qui définit le risque d'incendie dans le temps.

Nous utilisons la carte d'aléa feu de forêt mise au point par l'ONF en 2016, en amont du PDPFCI des Hautes Alpes, sur l'ensemble du département. Cette carte d'aléa, réalisée sur la base d'une modélisation a la particularité de ne pas prendre en compte l'occurrence (probabilité qu'un feu ai lieu en un point donné). Elle ne donne d'information que sur l'intensité du feu s'il a lieu. Le modèle utilisé combine des informations cartographiques, sur la végétation, l'effet des conditions météorologique « de référence » (par conditions chaudes et sèches), la pente et le vent. La combinaison de ces facteurs dans un modèle permet de qualifier l'intensité du feu en kW par mètre de front de flamme. Cette intensité est calculée pour 2 types de vent : par mistral, par brise de vallée et en retenant le maximum des deux. L'intensité est classifiée selon une échelle de risque mise au point par l'IRSTEA et faisant un lien entre la puissance du feu et les dégâts occasionnés à la végétation ou aux bâtiments.

Intensité	Paramètres physiques	Effets sur les enjeux	Surface et part du territoire concernée
Très faible	$P_{ff} < 350 \text{ kW/m}$	Pas de dégâts aux bâtiments. Sous-bois partiellement brûlés	29734 ha 48 %
Faible	$350 < P_{ff} < 1700 \text{ kW/m}$	Dégâts faibles aux bâtiments si respect des prescriptions. Tous les buissons brûlés, ainsi que les branches basses.	14285 ha 23 %
Moyenne	$1700 < P_{ff} < 3500 \text{ kW/m}$	Dégâts faibles aux bâtiments si respect des prescriptions, mais volets en bois brûlés. Troncs et cimes endommagés.	6519 ha 11 %
Élevée	$3500 < P_{ff} < 7000 \text{ kW/m}$	Dégâts aux bâtiments même avec respect des prescriptions. Cimes toutes brûlées.	5838 ha 9 %
très élevée	$P_{ff} > 7000 \text{ kW/m}$	Dégâts aux bâtiments, même avec respect des prescriptions. Arbres tous calcinés.	5839 ha 9 %



Cette cartographie de l'aléa permet d'identifier quelques tendances :

- A l'échelle générale de la communauté de commune, les zones situées au-dessus de 1600 mètres et le lac de Serre-Ponçon sont classées en aléa très faible ou localement faible autour de 1600 mètres. Cela confirme l'opportunité de la limite définie pour l'emprise du plan de massifs DFCI et permet de voir que près de la moitié du territoire est en aléa très faible,
- Près de 20% du territoire sont classés en aléa élevé ou très élevé. Il s'agit essentiellement de peuplements de pins sylvestres, de pins noirs ou de mélanges de ces essences avec des feuillus. Ces boisements en aléa fort sont situés jusqu'à une altitude de 1200 à 1500 mètres,
- On trouve des aléas élevé ou très élevé aussi bien en adret qu'en ubac. Cela peut paraître assez contre-intuitif pour ce qui concerne la forêt de Boscodon/Bois de Morgon. Cela est en partie dû au fait que cette carte ne se base que sur l'intensité potentielle d'un front de flamme et ne prend pas en compte le caractère moins probable d'un départ de feu dans ces espaces forestiers continus (également vrai pour les versants sous le mont Orel). Cependant, le feu de Crots confirme la possibilité d'atteindre des intensités fortes (voir très forte) dans les peuplements de pin sylvestre ou mélangés même en ubac,
- On repère des « coupures » entre zones d'aléa fort/très fort qui peuvent constituer des points d'appui pour compartimenter les feux.



Figure 1 - Après le passage d'un feu très intense - Crots 2023

E. Bassins de risque

La logique de définition de bassins de risque est d'identifier, au sein du territoire, des zones homogènes sur le plan du risque et pouvant nécessiter des actions de prévention communes. Ces bassins sont découpés selon des :

- Logique de desserte permettant de définir des itinéraires des ouvrages DFCI aux principales voiries publiques,
- Logique topographique et d'occupation du sol permettant de définir des « compartiments » dont les limites ne seront pas franchies par le feu (lac, torrents encaissés, plaine agricole),
- Enjeux forts qui pourront déterminer des stratégies différenciées. Ces zones sont définies par approche emboîtée qui permettent de distinguer 10 bassins :
 - A- Chorges, adret des Aiguilles de Chabrières, continuité avec Réallon station,
 - Rive droite du lac
 - o B- Secteur le Fein/Les Oliviers (versant nord, desserte par la D3, délimité par la baie de Chanteloube),
 - o C- Secteur Prunières (entre lac et RD 9, entre Chorges et Torrent de Réallon, enjeux liés au lac),
 - o D- Côte de l'Orme (entre lac et plateau de Puy-Sanière formant coupure, limité à l'ouest par torrent de Réallon, à l'est par Embrun)
 - Adrets du Mont Guillaume
 - o E- Puy Sanières, Puy St Eusèbe, Réallon (enjeux ruraux, forêts d'altitude),
 - o F- Embrun (enjeux urbains et de protection contre les risques)
 - Moyenne Durance (risques et enjeux plus faibles)
 - o G- Chateauroux les Alpes
 - o H- St André d'Embrun, Crévoux, Saint Sauveur
 - Rive gauche du lac
 - o I- Boscodon et alentours (Savines, Crots, Baratier)
 - o J- Morgonnet

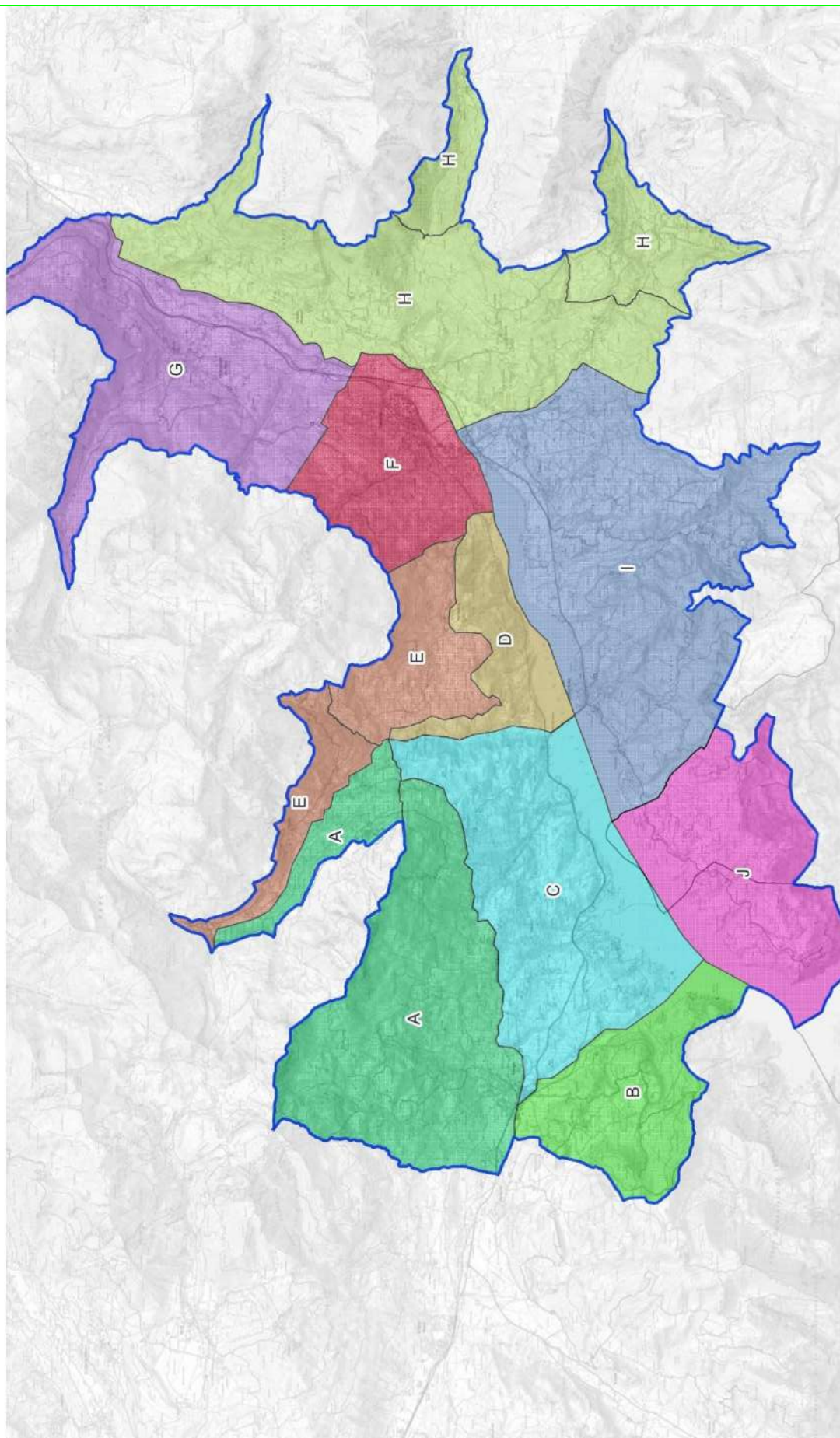
PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon **Propositions de bassins de risque**



0 2,5 5 km



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCAN 25 Touristique
 Date : 2024-09-25



Bassin	Communes	Risque	Equipements DFCI
A –Aiguilles de Chabrières	Chorges, Prunières, St Apollinaire, Réallon	Aléa majoritairement faible, progression des surfaces combustibles vers les villages	Desserte forestière assez dense sauf autour de St Apollinaire, mais absence d'eau en dehors du lac de St Apollinaire
B – Les Olliviers, le Fein	Chorges	Fort couvert forestier, aléa fort en bas de versant	Desserte forestière assez complète, pas d'eau dédiée
C – Secteur Prunières	Chorges, Prunières, St Apollinaire, Savines	Boisements épars occasionnant des aléas forts ponctuellement. Forte pression de départ de feu en bord de lac	Manque de desserte autour de St Apollinaire et sur les versants du torrent de Réallon, eau limitée aux accès au lac
D – Côte de l'Orme	Savines, Puy-Sanières, Puy St Eusèbe	Aléa très fort : végétation combustible, continue, en bord de lac sur versant adret	Manque de desserte sur les versants du torrent de Réallon et sous Puy-Sanières, manque d'eau
E – Amont de Puy-Sanières	Puy St Eusèbe, Puy Sanières, Réallon	Aléa faible en zone agricole, fort en bas de pente devenant modéré en altitude	Desserte incomplète sur des zones très pentues, quelques citernes existantes
F – Embrun	Embrun	Aléa fort à très fort sur les continuités boisées en bordure d'urbanisation	Desserte importante mais manquante de part et d'autre du ruisseau de Ste Marthe, quelques citernes existantes, poteaux incendie
G – Châteauroux les Alpes	Embrun, Châteauroux les Alpes	Aléa majoritairement faible, zone boisées denses à aléa plutôt modéré	Desserte incomplète sur des zones très pentues, pas d'eau dédiée
H – St André	St André d'Embrun, St Sauveur	Aléa très fort sur une partie importante du bassin, pentes fortes, souvent d'exposition ouest	Desserte assez importante mais plutôt sur les ubacs, citernes existantes mais en altitude
I - Boscodon	Baratier, Crots, Savines	Aléa fort à faible, bassin très boisé avec d'importants enjeux forestiers. Aléa très fort en bas de pente diminuant fortement avec l'altitude	Desserte importante mais quelques trous mis à l'épreuve pendant le feu de 2022, des manques d'eau en dehors du lac et des poteaux incendie de bas de pente
J - Morgonnet	Pontis, Le Sauze du Lac	Aléas forts à modérés, bassin fortement boisé, risques prononcés en bord de lac	Faible densité de desserte globale, pas d'eau dédiée

VII. ANALYSE DU DISPOSITIF DFCI

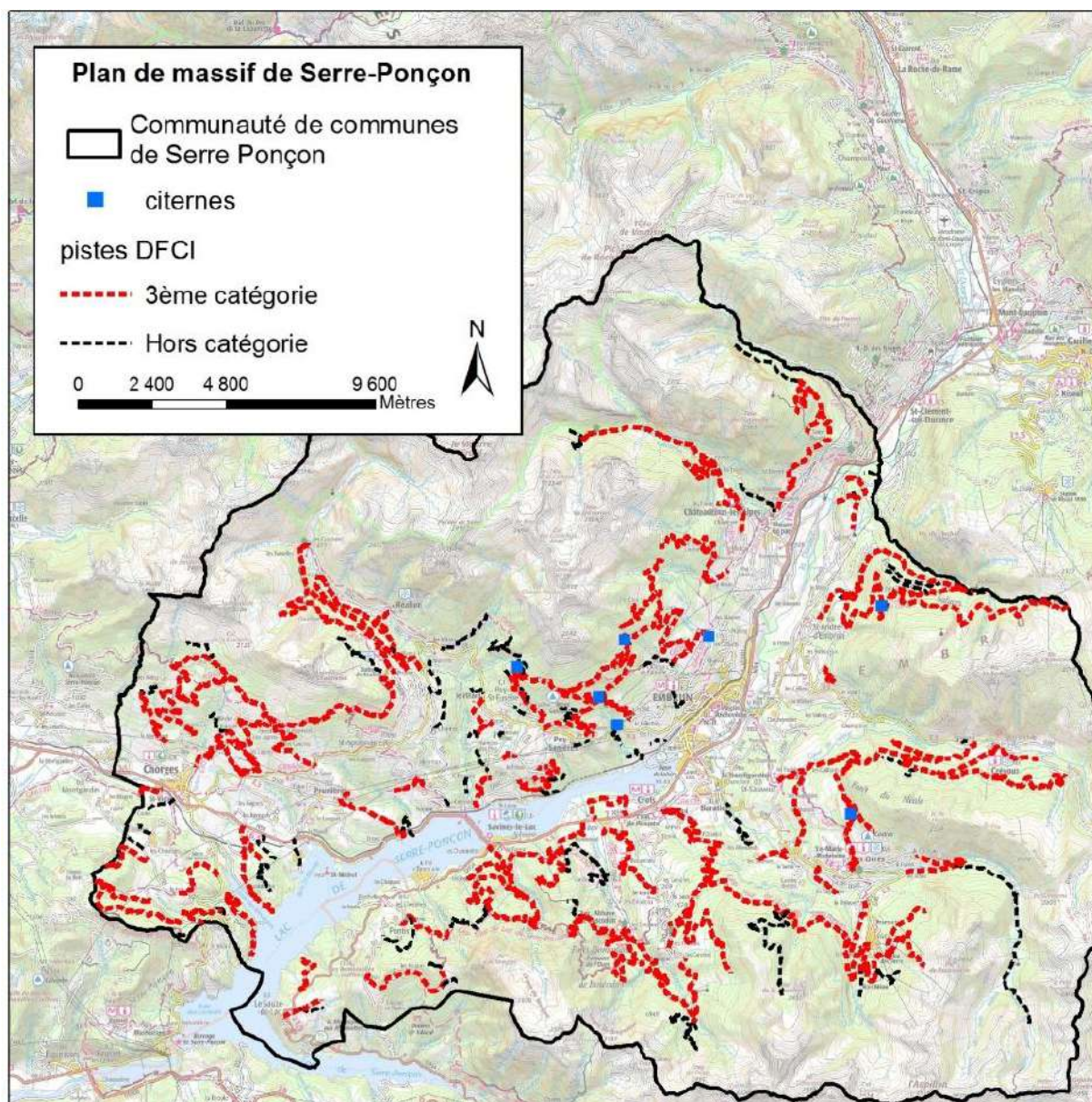
A. Identification des équipements existants

Les équipements existants sont actuellement identifiés dans l'atlas DFCI du SDIS et par une signalisation spécifique sur le terrain (panneau « DFCI » avec numérotation). Aucune piste ou équipement DFCI ne dispose d'un statut foncier spécifique. L'élaboration du plan de massifs DFCI constitue l'occasion de revoir ce réseau pour en conserver les éléments les plus opérationnels, pour identifier des ouvrages suffisamment structurant pour mériter un statut « DFCI » et pour compléter le réseau.

Dans la situation actuelle, les pistes représentent un linéaire de 422 km, soit 2,3 km pour 100 ha. Cette densité correspond à un niveau considéré comme « très dense » dans le guide « Protection des forêts contre l'incendie » du Cemagref en 1989. Depuis les normes ont un peu changé et il apparaît qu'il est impossible d'édicter des normes en la matière. Cependant cette densité apparaît comme forte et le massif est considéré comme globalement bien desservi. Cette forte densité est en partie liée au fait que sont intégrées dans ce réseau à la fois des voies d'accès, des routes forestières et des pistes dont la vocation DFCI est plus affirmée. Il faut cependant noter que quelques manques sont identifiés sur certaines zones (autour de Saint Sauveur, sous Puy-Sanières ou en bord de lac entre Savines et le Sauze, par exemple).



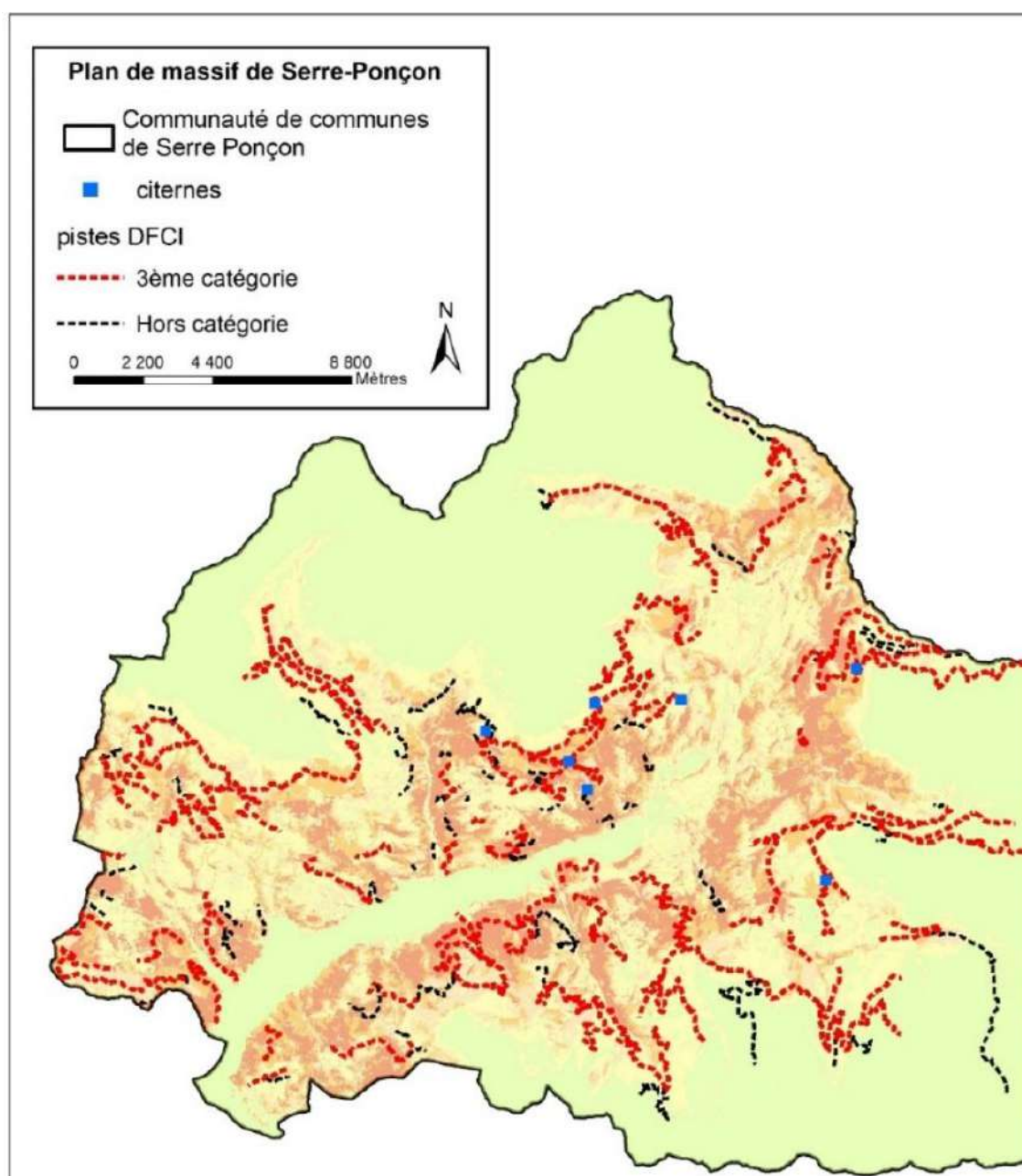
Le réseau de citerne est lui très peu dense avec 7 citernes. Cela ne suffit pas à caractériser l'alimentation en eau du territoire pour laquelle il faut prendre en compte également les lacs et plans d'eau et les Points d'Eau Incendie (poteaux) en fonction de leurs débits et volumes accessibles.



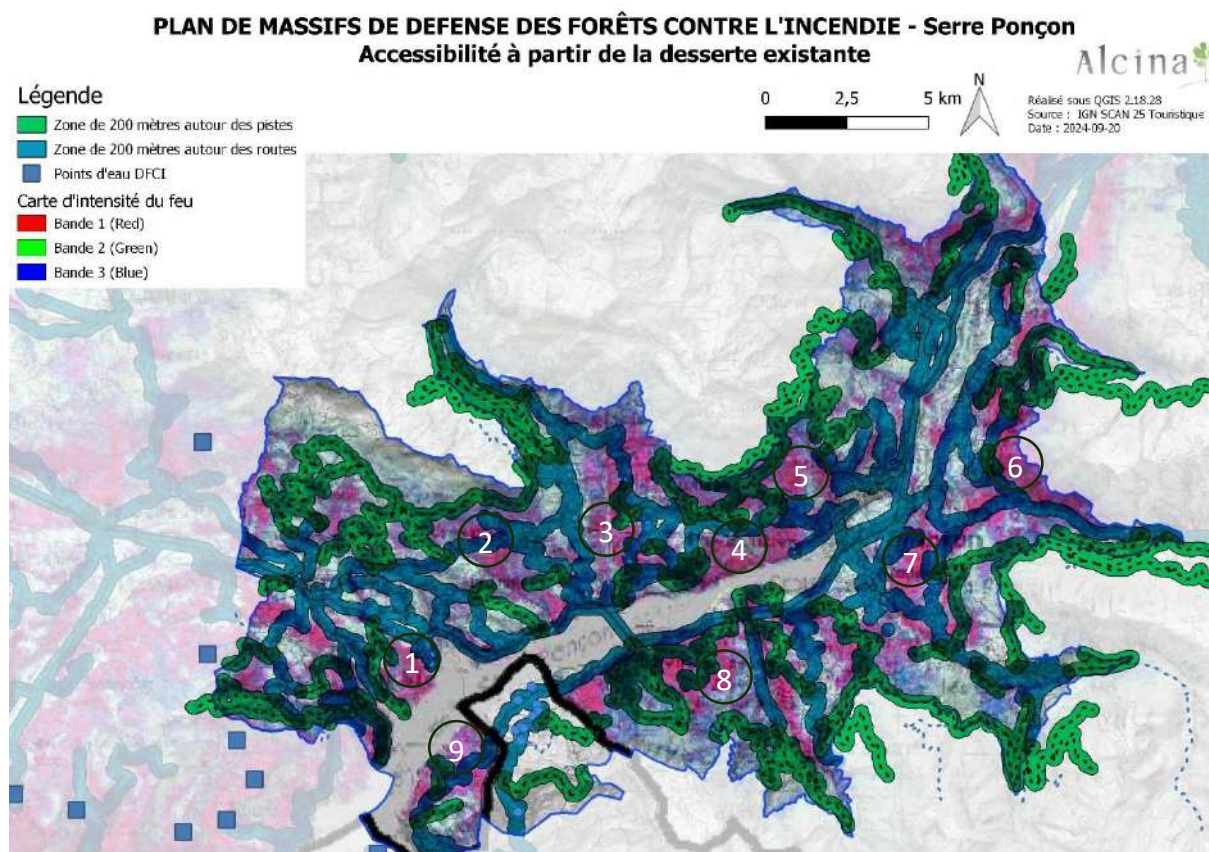
B. Analyse de la couverture par les ouvrages DFCI

Les équipements DFCI sont plutôt placés dans les parties hautes de la zone d'étude, surtout dans des secteurs d'aléa faible à moyen. 20% des pistes sont hors de la zone de risque concernée par ce plan de massifs (sur le territoire de la communauté de communes mais au-dessus de 1600 mètres). Seuls 31% du réseau se trouvent dans des zones d'aléa fort. Cette situation peut permettre de hiérarchiser le réseau DFCI.

	Hors zone de risque	Aléa nul à très faible	Aléa faible	Aléa moyen à fort	Aléa fort à très fort
% de longueur de pistes « DFCI »	20%	30%	19%	11%	20%



L'application de tampons de 200 mètres autour de la voirie publique et des pistes DFCI permet d'identifier les zones couvertes par ces pistes (les tuyaux alimentant les lances incendies à partir des camions mesurent 200 mètres, ils peuvent être assemblés mais cette distance est une référence). La superposition de cette bande tampon (voirie publique en kaki et pistes DFCI en vert sur la carte ci-dessous) avec la carte d'aléa permet d'identifier les zones sous-équipées (l'aléa fort/très fort est représenté en violet/rose sur la carte ci-dessous).



Dans une première analyse rapide, sont sous-équipés au regard du risque d'incendie de forêt :

- 1- Chanteloube
- 2- Les abords de Saint Apollinaire,
- 3 - Torrent de Réallon,
- 4- Le bord du lac à l'aval de Puy-Sanières,
- 5- Les abords du ruisseau de Ste Marthe à Embrun,
- 6- L'adret du Mont Orel sur St André d'Embrun,
- 7- Le quartier Beauvoir-Les Charniers sur Saint Sauveur,
- 8- Le pied du Morgon,
- 9- La bordure du lac sur le Sauze du Lac.

Pour la question de la ressource en eau, le SDIS indique les densités de poteaux ou citernes suivant :

- 2 km d'interdistance en adret (plutôt en milieu de versant),
- 3 km d'interdistance en ubac.

Cette notion de distance efficace entre hydrants permet de penser la mise en place d'un réseau de citernes.

C. Etat des équipements existants

L'état des équipements existants a été réalisé par l'ONF à partir du parcours régulier des pistes concernées et de la connaissance du territoire.

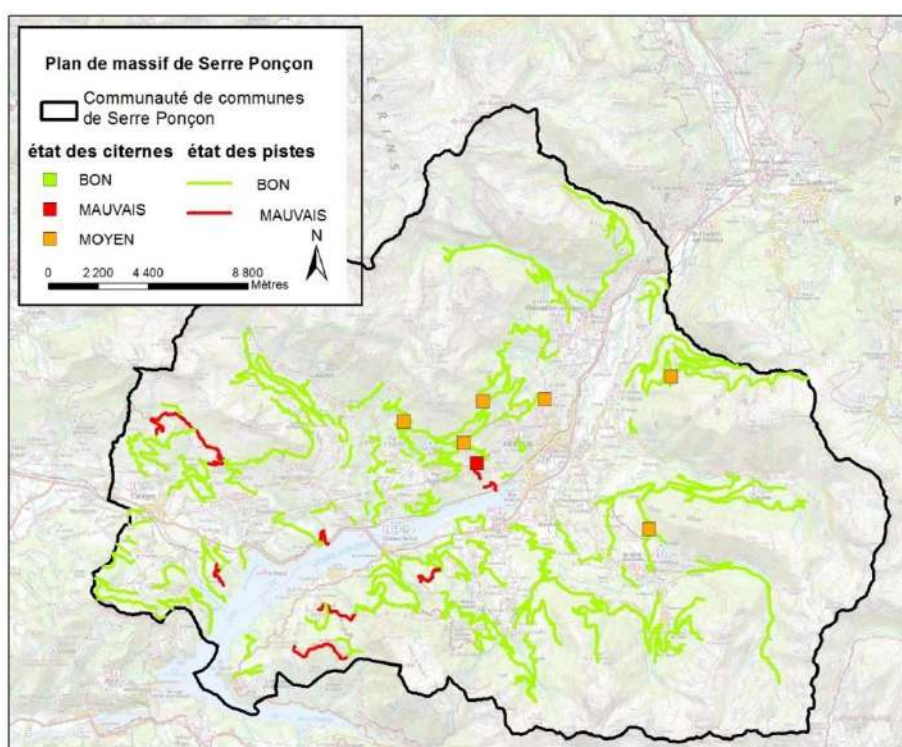
1. Pistes DFCI

Liste des pistes DFCI dont la plate-forme est en mauvais état :

N°	commune	localisation	intitulé	Maître d'ouvrage
F4	Chorges	Les Chirouzes	Route communale du Martouret	Chorges
E93	Chorges	Chanteloube	Piste des Ranguis	Chorges
F8	Chorges	Adret	Route forestière de l'Adroit	Chorges
G60	Savines-Le-Lac	Riou Bourdoux	RF du Riou Bourdoux	ONF
G7	Puy-Sanières	Les Combes	Piste des Combes	ONF
H5	Crots -Savines-Le -Lac	Bois de Serre Verger	Piste de Clos Charron	Crots-La Magnane
	Pontis	Ubac	Route de la fontaine des miracles	Pontis
	Pontis	Adret	Route du Morgonnet	Pontis

Le linéaire des pistes DFCI est de 422 km sur le massif de Serre-Ponçon. Le linéaire des ouvrages en mauvais état listés est de 20 km soit un peu moins de 5 % du total. **L'état général des pistes est donc satisfaisant.**

Outre la question de l'état de la bande de roulement, il est à noter que ces pistes ne font pas l'objet d'un débroussaillage permettant la mise en sécurité des moyens de lutte en cas de feu et qu'une part significative de ces pistes sont en impasse et qu'elles ne disposent pas toujours de place de retournement, ni d'aires de croisement régulières. Cela correspond à leur statut de piste de 3eme catégorie et peut constituer une voie d'amélioration sur la partie la plus opérationnelle du réseau vis-à-vis du risque d'incendie de forêt.



2. Citernes DFCI

L'état de réalisation des citernes en juin 2024 est le suivant :

N°	intitulé	Maître d'ouvrage	Fonctionnelle	dysfonctionnement
G1	CITERNE DES BARTHELONS	FC EMBRUN	O	Accès eau pompier en aspiration difficile - usage HBE impossible car présence d'arbres
G2	CITERNE DE BOURLINCHE	FC EMBRUN	O	Accès eau pompier en aspiration difficile
G3	CITERNE DES COMBES	ONF	N	Accès eau pompier en aspiration impossible - accès difficile
G4	CITERNE DE BONNABELLE	FC EMBRUN	O	Usage HBE impossible et captage non fonctionnel
G5	CITERNE DE LA SELLETTE ET PRE MARTIN	F Mand. SELETTE PRE-MARTIN	O	Accès eau pompier en aspiration difficile
H1	CITERNE DES EAUX PENDANTES	FC SAINT-ANDRE D'EMBRUN	N	Accès eau pompier en aspiration difficile
H2	CITERNE DU POUZENC	ONF	N	Accès eau pompier en aspiration difficile

La **densité de citernes est assez faible** dans le massif.

L'**état actuel** des citernes existantes est **préoccupant**, pour 3 d'entre elles, l'eau n'est pas accessible aux pompiers et pour les 4 autres, l'**accès à l'eau** est **complexe** et chronophage, alors que l'efficacité des moyens de lutte est conditionnée à leur rapidité d'intervention.

Remarque : les citernes G1 et G4 ont une trappe dite « HBE » afin de rendre l'eau accessible aux hélicoptères bombardiers d'eau. Cet usage est actuellement impossible du fait de la présence d'arbres à proximité des citernes. Du fait de la proximité du lac de Serre-Ponçon, il ne sera pas envisagé d'actions d'abattage des arbres autour de ces deux citernes.

La différence observée entre l'état des pistes DFCI et des citernes peut s'expliquer par le fait de la caractéristique multi-usages des pistes (DFCI, mobilisation des bois, récréatif, pastoral) alors que les citernes servent uniquement à la DFCI.

D. Outils de prévention et sauvegarde

Le Code de l'Environnement prévoit une information des citoyens vis-à-vis des risques majeurs auxquels ils sont exposés. Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs est établi par le préfet à l'échelle départementale. Il comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Ce dossier vise à renforcer la conscience du risque et à ce que chacun adopte les bons comportements en matière de sécurité civile. Il est ensuite décliné à l'échelle communale sous forme de Dossier d'Information Communale sur les risques Majeurs (DICRIM). Le DICRIM, à destination de la population, est inséré dans le Plan Communal de Sauvegarde qui organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crises et éventuellement la coordination et la solidarité de la gestion des événements à l'échelle intercommunale.

Le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs, seul document qui couvre toutes les communes de la zone d'étude (consultable en ligne : <https://www.hautes-alpes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement.-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Dossier-Departemental-des-Risques-Majeurs-DDRM>) identifie clairement le risque de feux de forêt et détaille les mesures de prévention qui sont mises à l'œuvre à l'échelle départementale :

- Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie et réseau DFCI qui en découle,
- Interdiction d'emploi du feu dans les espaces sensibles déclinée dans l'arrêté préfectoral n°05-2017-03-14-004 du 14 mars 2017 (en cours de révision),
- Obligations Légales de Débroussaillage précisées dans l'arrêté préfectoral n°2004-161-3 du 9 juin 2004 (en cours de révision),
- Plans de massif DFCI.

Le DDRM indique que le niveau de risque feux de forêt auquel est exposé le département n'a pas nécessité de prescrire de Plan de Prévention des Risques « Feux de forêts ». Cependant, depuis la loi du 10 juillet 2023, l'information de l'acheteur ou du locataire d'un bien immobilier situé dans une zone assujettie à une obligation légale de débroussaillage (OLD) est obligatoire et le Plan Local d'Urbanisme doit comprendre une cartographie des secteurs concernés par les obligations de débroussaillage (décret n° 2024-284 du 29 mars 2024).

Enfin, le DDRM indique les consignes individuelles en cas d'incendie, reportées dans l'annexe 1.

En complément, la carte d'aléa feu de forêt à échelle communale, en date du 13 novembre 2023, a été portée à connaissance du maire de chaque commune par un courrier du préfet.

	Feux de forêt	DICRIM	PCS	Informations locales sur site internet communal
Baratier	Oui	Oui	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie et OLD
Châteauroux-Les-Alpes	Oui	Non	Non	
Chorges	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie et OLD + réunion d'information en 2024
Crevoux	Oui	Oui	Non	
Crots	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation aux OLD
Embrun	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie et OLD
Les Orres	Oui	Non	Non	
Prunières	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie et OLD
Puy-Saint-Eusèbe	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie et OLD
Puy-Sanières	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie et OLD + réunion d'information en 2024
Réallon	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie, l'emploi du feu et OLD
Saint André d'Embrun	-Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie, l'emploi du feu et OLD
Saint Apollinaire	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie et OLD + réunion d'information en 2023
Saint-Sauveur	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation au risque incendie
Le Sauze-du-Lac	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation sur OLD
Savines-Le-Lac	Oui	Non	Non	Documents de sensibilisation sur OLD

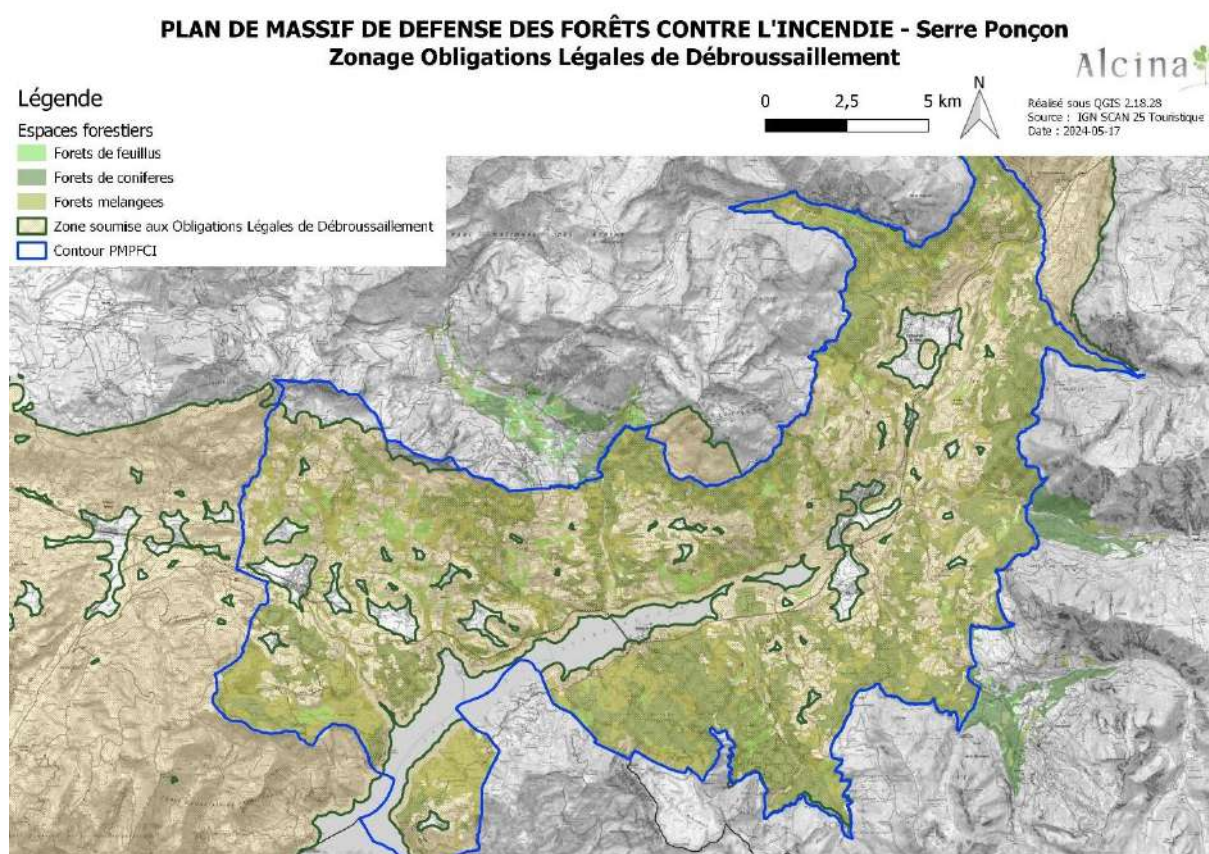
Etat d'avancement des documents de prévention et de sauvegarde et information aux citoyens (source Observatoire Régional des Risques Majeurs en PACA et sites internet des communes)

Aucune des communes du territoire ne dispose de Plan Communal de Sauvegarde et il n'y a pas de Plan InterCommunal de Sauvegarde à l'échelle de la communauté de communes. Ces documents sont pourtant obligatoires pour les communes dotées d'un PPRn ou particulièrement exposées au risque d'incendie.

Deux communes disposent d'un DICRIM. Celui de Crévoux intègre le risque d'incendie avec les consignes habituelles aux populations vis-à-vis de ce risque. Celui de Baratier n'évoque pas le risque d'incendie.

E. Obligations Légales de Débroussaillage

Le débroussaillage obligatoire s'applique sur une zone située à partir de 200 mètres des massifs forestiers sur les communes et parties de communes définies comme particulièrement exposées au risque (arrêté ministériel du 6/02/2024). Cette zone couvre la plus grande partie de la zone d'étude du plan de massifs DFCI, à l'exception de quelques zones agricoles de Châteauroux les Alpes, d'Embrun et Baratier, de Chorges et du lac de Serre-Ponçon ainsi que du centre-ville d'Embrun et de Chorges. La commune de Pontis n'est pas classée par arrêté ministériel comme particulièrement exposé au risque mais est susceptible, à date de rédaction du plan de massifs, d'être soumise à obligation de débroussaillage.



Les zones soumises à débroussaillage obligatoire sont en ligne sur le site internet de la préfecture : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=bd5b281b-90c5-444c-b7f0-5089f90d7a0c#> ainsi que sur le Géoportail.

Au sein de ce secteur, c'est l'arrêté préfectoral relatif à la réglementation du débroussaillage qui s'applique (AP n°05-2017-12-08-018 du 8 décembre 2017. Ainsi sont soumis à débroussaillage :

- 50 mètres autour de toute constructions, chantiers, travaux et installations,
- 2 mètres de part et d'autre des voies accédant aux installations précédentes,
- l'ensemble des terrains situé en zone urbaines, classés en ZAC ou lotissement, ainsi que les campings et stationnements de caravanes, aux PLU,
- 3 mètres de part et d'autre des routes nationales et départementales,
- 2 mètres de part et d'autre des autres voies,
- 10 mètres de part et d'autre des voies ferrées,
- 2x2m au pied de tout pylône BT et HTA, 3x3 m au pied de pylône supportant un transformateur, 10x20 m au pied des pylônes HTB 63kV, 20x20 m au pied des pylônes HTB 225kV, 40x20 m au pied des pylônes HTB 400kV.

Les zones U représentent 4430 hectares mais l'essentiel de ces zones est bâti. Le débroussaillage n'y représente qu'une partie de la surface.

Une visite dédiée a permis de constater que le **niveau de réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage** est **très faible**. Pour les voiries communales, comme départementales, les OLD se confondent avec le fauchage de bord de route nécessaire pour la sécurité des usagers. Ce fauchage étant réalisé sur la quasi-totalité du réseau, les OLD sont globalement à jour pour cette partie. Certains habitants et une partie des campings ont réalisés leurs Obligations de Débroussaillage. De nombreuses maisons isolées ou en bordure de village ont des jardins très entretenus qui assurent un rôle de protection efficace. Cependant, **dans l'ensemble ces OLD ne sont pas réalisées**. Un gros effort d'information peut être nécessaire.



PLAN DE MASSIF DE DEFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE - Serre Ponçon **Obligations Légales de Débroussaillage**



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCAN 25 Touristique
 Date : 2024-06-14

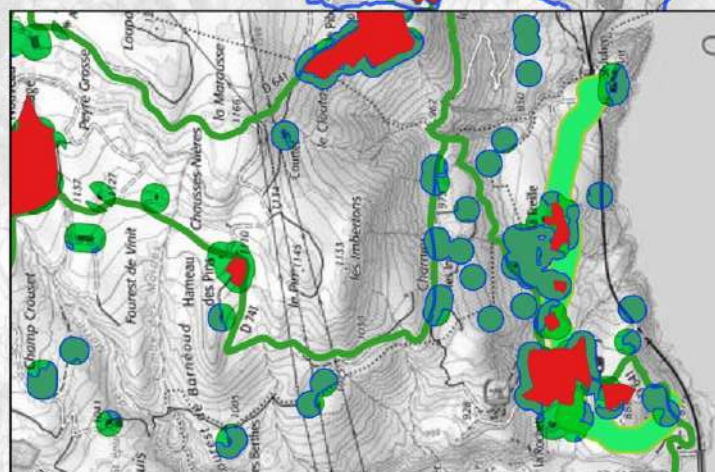
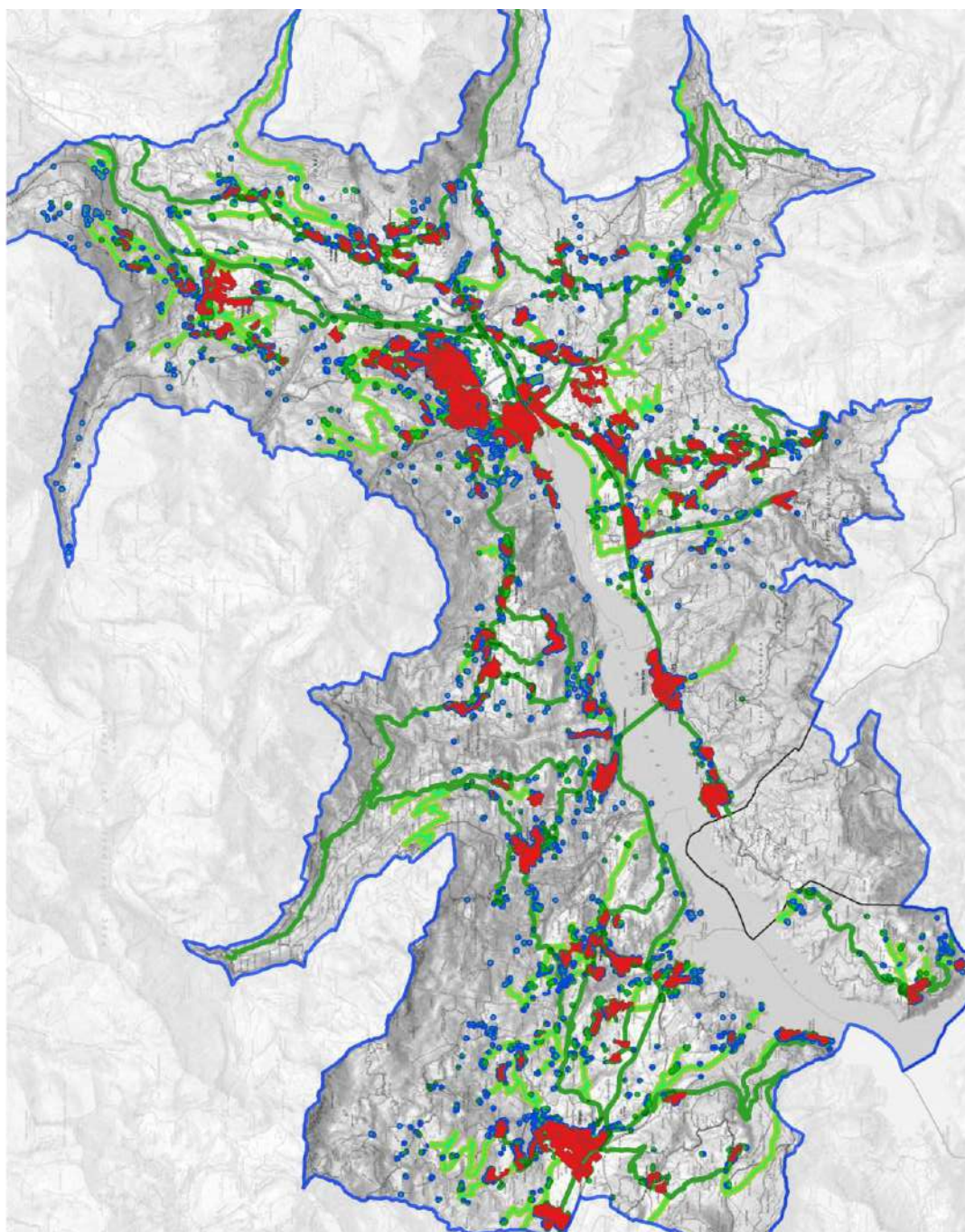


0 2,5 5 km



Légende

- Contour PMPFCI
- OLD zones urbaines
- OLD Routes départementales
- OLD_Routes autres
- Zone de 50 mètres autour des batiments
- OLD Batiments en forêt



Exemple d'extrait au 1/25 000e



PLAN DE MASSIFS DFCI SERRE PONCON

ENJEUX ET ORIENTATIONS



I. Forces et faiblesses du territoire face au risque d'incendie

A. Les atouts

Les conditions climatiques de sécheresse favorables au feu ne sont pas réunies tous les ans et le sont généralement sur des périodes courtes.

Une part significative (42%) de la surface concernée par le PMPFCI est de la forêt publique, ce qui constitue un point d'appui important pour l'établissement d'une stratégie DFCI portée par les communes.

Le territoire est encore très agricole, avec de nombreux élevages, dynamiques, ce qui permet d'envisager des solutions d'entretien de la végétation. Des synergies entre élevage et DFCI peuvent être trouvées, notamment dans les zones proches des zones habitées.

Le réseau de pistes forestières susceptibles d'être utilisées pour la DFCI (et recensées à l'atlas DFCI) est assez dense.

Le lac de Serre-Ponçon représente une ressource en eau importante pour les moyens aériens.

B. Les faiblesses identifiées

Les feux peuvent intervenir à toute période de l'année, en été mais aussi à la fin de l'hiver à une période où le dispositif de prévention des feux n'est pas activé.

Les conditions montagnardes compliquent fortement la propagation des feux et l'organisation de la lutte contre ces derniers. Par l'effet de la topographie et des pentes mais aussi par le régime de brises thermiques qui occasionne des inversions des axes de propagation des feux.

Quelques zones d'aléa feu de forêt fort manquent d'accès camion et en montagne les difficultés d'accès sont également des difficultés liées à la topographie et à l'établissement des tuyaux au sein des forêts. Les pistes existantes n'ont pas la défense contre l'incendie pour vocation principale, ce qui peut poser des questions de financement, la multifonctionnalité des équipements n'étant pas bien prise en compte par les dispositifs financiers.

L'équipement en citernes et points d'eau est très faible sur le territoire avec de larges parties du territoire les plus sensibles au feu non équipées.

L'application des Obligations Légales de Débroussaillage est encore rare.

C. Quelques opportunités à saisir

La réalisation du PMPFCI est une occasion pour la communauté de communes de réfléchir à la question du portage de la compétence DFCI. La prise en charge par les communes des équipements DFCI peut conduire à une mise en œuvre inégale des actions planifiées.

Les dynamiques de gestion multifonctionnelles portées par la CFT, les aides ciblées sur l'amélioration de la qualité des bois et les démarches de valorisation en bois d'œuvre des résineux peuvent être un levier pour la réduction de la sensibilité au feu de certains peuplements.

L'élaboration du SCOT est une occasion de prendre en compte le risque d'incendie dans les documents d'urbanisme du territoire.

D. Les menaces à prendre en compte

La surface forestière en augmentation vient en contact avec les zones habitées où le risque d'incendie s'accroît particulièrement. Et la végétation issue de la colonisation récente des milieux pastoraux est plus sensible aux feux que des forêts plus matures. Et souvent, cette colonisation de milieux ouverts par des friches, landes et pins sylvestres se fait sur du foncier privé morcelé sur lequel la gestion de la végétation ou la mise en place d'équipements DFCI est complexe.

Ce mouvement de rencontre entre les activités humaines et la forêt est accentué par l'effet des changements climatiques qui va augmenter la fréquence des années où le risque d'incendie sera marqué, à la fin d'hiver comme en été. Outre l'effet du réchauffement sur les conditions climatiques du feu, l'effet sur la végétation est également susceptible d'augmenter la probabilité d'occurrence de feu et l'intensité des feux.

II. Rappel des objectifs du PDPFCI

Le plan de massif est la déclinaison au niveau local du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI). Le PDPFCI des Hautes Alpes, rédigé par l'ONF en 2020 a été approuvé par arrêté préfectoral n° 05-2022-04-08-003 en date du 8 mai 2022.

A. Grands chapitres du plan d'action du PDPFCI

- 1- Actions à mener en faveur de la connaissance des causes et de la prévision du risque
- 2- Actions en faveur de l'information du public.
- 3- Actions à mener en matière de résorption des causes
- 4- Actions à mener en matière de surveillance
- 5- Action à mener en faveur de la lutte contre les incendies
- 6- Actions à mener pour limiter la vulnérabilité des zones à enjeux
- 7- Actions à mener en matière de coordination et de suivi
- 8- Principes de remise en état et de reconstitution après incendie

Ce plan d'action cible essentiellement les opérations devant être mises en œuvre à l'échelle départementale et l'organisation des acteurs de la lutte et de la prévention. Il n'a pas vocation à être décliné à l'échelle locale en dehors des actions d'entretien des infrastructures destinées à la lutte, de réduction du combustible et de mise en œuvre des OLD. En revanche, il s'inscrit dans les grands principes de la prévention des feux de forêt définis dans le code forestier :

- Diminution du nombre de départs de feu
- Réduction des surfaces brûlées
- Limitation des conséquences.

C'est ce cadre qui pourra servir de structure aux orientations du plan de massifs DFCI de Serre-Ponçon.

B. Quelques éléments cadre de l'Evaluation Environnementale du PDPFCI

Dans le cadre des travaux de création de voies DFCI, les évaluations des incidences Natura 2000 sont obligatoires. Les OLD ne nécessitent pas la réalisation de ce dossier.

Les ouvrages ou activités ayant un impact sur les milieux aquatiques doivent donc être conçus et gérés dans le respect des équilibres et des différents usages de l'eau.

Le choix de la procédure (Déclaration Loi sur l'eau ou Autorisation environnementale) pour chaque projet prévu en milieux aquatiques dans le cadre de l'action d'entretien des infrastructures destinées à la lutte contre les incendies sera fonction des rubriques de la « Nomenclature Eau – Milieux aquatiques ».

Dans le cadre de la création et de réfection d'équipement, notamment pour la voirie forestière, les secteurs à enjeux forts pour la biodiversité devront être évités pour préserver les populations connues d'espèces animales ou végétales à enjeu de conservation, les habitats d'espèces à enjeux de conservation ainsi que les corridors écologiques.

La deuxième mesure d'évitement ou de réduction est une mesure d'adaptation des périodes d'intervention. Le calendrier suivant est proposé en fonction des groupes d'espèces susceptibles d'être impactés.

	J	F	M	A	M	J	Ju	A	S	O	N	D
Flore	0	0	+	++	+++	+++	+++	+++	++	+	0	0
Insectes	0	0	0	++	++	+++	+++	++	++	+	0	0
Poissons	0	0	R +	R +	R +	R +++	R +++	+++	++	+	0	0
Amphibiens	0	0	+	R +++	R +++	R +	+	0	+	+	0	0
Reptiles	0	0	0	+	+++	++	++	+	++	+	0	0
R Oiseaux	0	0	+	++	+++	+++	+++	++	+	0	0	0
M Oiseaux	0	++	+++	+++	++	+	+	++	+++	+++	++	0
H Oiseaux	+++	+++	+	0	0	0	0	0	0	0	+	+++
Chiroptères	C ++	C +	M +	M ++	++	+++	+++	M +++	M ++	+	C +	C +

R: reproduction ; M: migration; H : hivernage; C: cavités

Figure 17: calendrier des périodes d'intervention limitant les impacts sur la faune et la flore

Les outils et méthodes de travail peuvent être adaptés aux enjeux environnementaux des milieux nécessitant une intervention.

C. Principes de remise en état et de reconstitution après incendie

La survenue d'un incendie peut causer plus de dégâts par la réactivation d'autres risques que par le passage du feu lui-même. Dans un département comme les Hautes-Alpes, le rôle de protection des peuplements forestiers vis-à-vis des crues torrentielles, de l'érosion, des chutes de blocs voire des avalanches est très important. La disparition, même temporaire, de ce couvert végétal rend les terrains brûlés très vulnérables aux phénomènes comme les pluies intenses.

La préservation de ces peuplements de protection constitue donc un enjeu lors des opérations de lutte, ils devront être identifiés en phase d'anticipation (voir actions sur les systèmes d'information et la base de données prévue sur les enjeux). Leur prise en compte devra également se faire en analyse post-feu après les incendies importants (a priori plus de 25 ha), pour déterminer les sur-risques éventuels en fonction de la sévérité de l'incendie et de la configuration des bassins versants notamment. En cas de problème potentiel, une étude plus complète de restauration des terrains incendiés (RTI) devra être menée avec implication du service RTM.

En cas d'incendie dans un peuplement RTM, les mesures réflexes à prendre sont à étudier à un niveau supra-départemental.

(Extrait du PDPFCI des Hautes Alpes, ONF 2021)

III. Orientations stratégiques retenues

Les orientations stratégiques suivantes ont été étudiées par les différents acteurs lors de réunions de concertation locales menées avec les communes, de comités techniques organisés sur des thématiques du fortes du territoire et validées lors d'un comité de pilotage.

A. Diminution du nombre de départs de feu

Cet objectif passe par des moyens de d'information et de surveillance de manière à limiter les pratiques à risque : en hiver principale période de risque d'incendie sur le territoire, auprès des habitants du territoire ; en été quand la fréquentation des milieux naturels est à son maximum.

- Information – sensibilisation des résidents permanents sur les feux d'hiver
- Information – sensibilisation des touristes estivaux et gestion des places à feu
- Actions de surveillance, intervention et information sur les pourtours du lac

Les moyens de mise en œuvre de cette stratégie sont développés plus loin, une fiche action synthétise ces moyens dans le chapitre « Plan d'Action »

B. Réduction des surfaces brûlées

Cet objectif passe par l'amélioration des conditions de lutte contre les feux de forêt

- Entretien des pistes DFCI et multifonctionnelles
- Création de pistes DFCI
- Entretien et mise aux normes des citernes DFCI existantes
- Développement du réseau de citernes DFCI

Ces travaux sur les ouvrages DFCI font l'objet de fiches actions dans un tome dédié et sont synthétisées dans le chapitre « Plan d'Action ».

C. Limitation des conséquences

Deux axes principaux peuvent être retenus pour limiter les conséquences des feux : la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage qui réduit le risque de destruction ou de dommage aux biens et aux personnes ; la remise en culture qui permet de limiter l'extension et l'intensité des feux et que l'on ciblera aux interfaces entre les activités humaines et les forêts.

- Mise en œuvre des OLD sur les terrains communaux
- Information du public sur les OLD et politique ciblée de mise en œuvre des OLD sur les secteurs les plus sensibles
- Réduction de l'enfrichement et reconquête pastorale et agricole dans des secteurs de risque d'incendie en développement

D. Mise en œuvre du Plan de Massifs

Il s'agit de s'assurer de la mise en œuvre du plan d'action par l'intégration de la compétence DFCI par la communauté de communes ou au moins une animation du PMPFCI.

IV. Stratégie d'équipement

Cette stratégie se traduit par un programme d'équipement très ambitieux sur le plan financier. Le niveau d'investissement prévu dans le plan d'action correspond au besoin d'équiper un massif qui ne l'est encore que très partiellement : le réseau de pistes DFCI s'appuie sur un réseau de desserte forestière multifonctionnel et les points d'eau sont rares. Il s'agit donc de disposer de pistes DFCI sur des secteurs plus stratégiques vis-à-vis que de la production de bois et de mettre à disposition de l'eau pour la lutte. A l'issue du plan, le réseau ne sera pas optimal mais devrait permettre d'intervenir sur divers scénarios de feu. Et au sein de ce programme, chaque opération réalisée permettra de faire un pas vers l'amélioration de la lutte contre les feux de forêt, c'est pourquoi les opérations programmées dont l'objet d'une priorisation technique, reprise dans le calendrier de réalisation.

A. Desserte

En contexte de montagne, il est impossible d'obtenir un réseau de pistes DFCI qui permette le jalonnement du feu (pistes à peu près parallèles à l'axe de propagation du feu destinées à contenir l'élargissement du front). La desserte DFCI doit donc permettre :

- d'acheminer de l'eau et des moyens humains au plus près du feu en amont de celui-ci dans le cadre de la lutte,
- d'accéder rapidement aux points de départs de feu.

La stratégie est donc analysée pour le plan de massifs de Serre-Ponçon sur la base de la cartographie des zones situées à plus de 200 mètres des pistes recensées à l'atlas DFCI et du réseau routier public (voir page 95).

A cette analyse est intégrée une analyse de la multifonctionnalité des pistes pour distinguer au sein des pistes DFCI celles qui ont une vocation de prévention et de lutte contre le feu plus affirmée et pourraient donc, à ce titre, relever de la notion d'ouvrage DFCI. Nous distinguons, au sein du réseau identifié à l'atlas DFCI, très fonctionnel :

- les pistes situées **en dehors de la zone de risque**, ne pouvant bénéficier de subvention au titre de la DFCI, maintenue dans le réseau à titre informatif pour la lutte, (57 km),
- les **voies revêtues** et les pistes assurant un **accès** à des habitations dont l'entretien relève des communes mais qui peuvent également avoir un intérêt pour la lutte contre les incendies de forêt (80 km),
- les **routes** et pistes **forestières** servant actuellement à la gestion de la forêt, la sortie des bois, souvent à l'exercice de divers loisirs en forêt ou encore la desserte pastorale. Ces voies sont largement **multifonctionnelles**, elles seront amenées à être utilisées en cas de feu et doivent permettre le passage des engins de lutte contre l'incendie (170 km),
- les pistes forestières dont l'enjeu de sortie des bois est modéré et situées dans des secteurs où l'enjeu de lutte contre les incendies est marqué. Ces pistes peuvent faire l'objet de travaux dont l'intérêt principal sera lié à la DFCI et, à ce titre, être placés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes (30 km dans le réseau actuel). Les créations de pistes à envisager dans le cadre de ce plan de massifs DFCI viseront à

améliorer ce réseau de **pistes DFCI**. Ces voies ont malgré tout une vocation multifonctionnelle forte, doivent permettre la sortie des bois, les usages pastoraux et touristiques.

L'optimisation du réseau existant passe par la création de pistes DFCI principale dans les zones où le risque est le plus marqué, ainsi que par la mise aux normes et l'entretien de routes forestières multifonctionnelles. On prévoit des travaux sur 70 km de pistes DFCI. Les **réfections de pistes multifonctionnelles** représentent **28 km (soit 16% du réseau de routes forestières classées DFCI)**. Les **réfections et créations** de pistes DFCI représentent respectivement **27 km et 15 km**, soit un **doublement du réseau de pistes spécifiquement DFCI**.

Les pistes DFCI créées, mises ou normes ou rénovées dans le cadre du PMPFCI devront correspondre, à minima, à la notion de **pistes de catégorie 3** (en référence à la norme zonale) :

- pente instantanée inférieure à 20% (<30% si chaussée revêtue), pente moyenne < 15%,
- pente en dévers < 5%,
- diamètre de braquage < 18 mètres,
- absence de point noir (rétrécissement inférieur à 3 mètres, limitation de hauteur <3,5 m, limitation de tonnage < 8 tonnes),
- débroussaillage latéral de 2 fois 2 mètres permettant le passage d'un gabarit de 4 mètres par 4 mètres (pas de branche en dessous de 4 mètres au-dessus de la piste),
- aire de retournement de 4 mètres de large par 10 mètres de profondeur,
- signalisation conforme à la norme départementale, en entrée de piste, intégrant d'éventuelles interdiction de circulation et une barrière le cas échéant.

B. Points d'eau

Le nombre limité de points d'eau existants sur le territoire oblige à envisager un programme important d'équipements complémentaires. La disponibilité en eau peut être une contrainte forte pour la lutte contre les feux de montagne. Les temps de déplacement pour se rendre du lieu de la lutte contre le feu au point d'eau y est un des obstacles importants. L'analyse du réseau existant se fait à partir d'une indication donnée par le SDIS des Hautes-Alpes d'une interdistance optimale entre points d'eau de 2 km à l'adret et de 3 km en ubac, plutôt en milieu de versant.

On intègre dans le programme d'action :

- Des mises aux normes des 7 citernes existantes qui présentent des défauts ne permettant pas leur usage opérationnel actuellement,
- La mise en place d'un point d'aspiration sur le lac de St Appolinaire, les autres points d'aspiration envisagés dans le lac ou des réserves d'eau agricole n'ayant pas été considérées comme opérationnelles ou utiles après étude,
- La mise en place de 17 citernes complémentaires permettant de **multiplier par 3 le réseau de points d'eau DFCI** et réduisant considérablement la surface de forêt située à plus de 2 ou 3 km d'un point d'eau.

A ces points d'eau dédiés à la DFCI viennent s'ajouter le réseau de poteaux incendies (quand ils sont liés à une réserve en eau suffisante) et les points d'aspiration dans des réserves en eau.

C. Gestion de la végétation

L'analyse des atouts du territoire vis-à-vis du feu de forêt montre que le territoire de Serre-Ponçon est encore largement agricole et que les forêts forment des entités au sein desquelles les feux ne peuvent prendre qu'une ampleur limitée (mais pouvant être destructrice et difficilement contrôlable). La zone de plus forte continuité boisée est représentée par l'ubac du Morgon (Boscodon, Pontis), or cette zone est également une zone dans laquelle les feux sont généralement de moindre intensité. Cette forte continuité est cependant à prendre en compte dans le cadre de l'évolution du climat.

L'enjeu premier de gestion de la végétation sur le territoire de Serre-Ponçon est d'éviter que le couvert forestier ne prenne le pas sur les terrains cultivés et notamment au niveau des zones habitées que l'on sait vulnérables au feu de forêt, sources de départ de feu et qui mobilisent des moyens nécessaires à la lutte contre l'extension du feu. Pour cela, il est nécessaire que l'activité agricole soit soutenue de manière à ce que les dynamiques d'enfrichement constatées soient maîtrisées autant que possible. Il s'agit de politiques qui dépassent le cadre du PMPFCI.

Le second enjeu de gestion de la végétation réside dans les Obligations Légales de Débroussaillage. Cette politique vise à la fois la protection des personnes et des biens, la limitation des départs de feu et la disponibilité des moyens de lutte en forêt plutôt qu'aux abords des zones bâties. Dans le cas de massifs comme ceux de Serre-Ponçon, la bonne application des Obligations Légales de Débroussaillage permettra d'assurer une grande part de la gestion nécessaire de la végétation.

Dans certains cas, enfin, il peut être nécessaire d'aller au-delà d'un maintien des terres agricoles et de la réalisation des OLD. Pour contrer des dynamiques qui ont déjà eu lieu et qui ont conduit à ce que l'urbanisation et la végétation combustible soient en contact. Ou pour rendre les équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie (notamment les dessertes) utilisables en cas de feu.

La difficulté d'opération de remise en culture ou de pâturage de zones actuellement enfrichées est souvent foncière. Les zones concernées sont généralement privées et très morcelées. Elle peut être également technique, les zones en cours d'enfrichement pouvant avoir des valeurs pastorales moins bonnes que les zones encore fauchées ou pâturées où être moins pratique dans l'organisation des éleveurs. Ainsi, il n'est pas possible de programmer des opérations de remise en culture ou de sylvopastoralisme partout où cela serait utile. Et il est également plus efficace de partir du besoin des éleveurs pour les aider à reconquérir des terrains.

Nous avons donc, dans ce plan de massifs, identifié les zones de friches où une reconquête pastorale contribuerait aux objectifs de réduction de la sensibilité au feu du massif, à partir d'étude réalisées précédemment par le Pays SUD et par la CA05 et la SAFER.

Ce travail, basé sur des études disparates dont les données cartographiques ne sont pas toujours disponibles est très exploratoire. Il fait l'objet d'une carte par commune, présentées en annexe 2. Les zones identifiées permettent d'identifier sommairement des secteurs, en interface entre les activités humaines et la forêt sur lesquels toute action de remise en culture ou de pastoralisme pourra être favorable à la réduction du risque d'incendie. Les Zones et Unités Pastorales existantes, les zones urbaines ou à urbaniser, ainsi que les forêts bénéficiant du régime forestier sont évitées par cette approche mais des parcelles cultivées et des zones boisées y sont intégrées par simplicité.

Il ne s'agit pas d'un recensement des friches du territoire mais d'une identification des secteurs, plus ou moins enfrichés, qui peuvent jouer un rôle dans le transfert d'un départ de feu lié aux activités humaines vers le massif forestier.

24 zones ont été identifiées, couvrant de 6 à 70 hectares pour un total de 716 hectares. Aucune zone de déprise agricole à enjeux DFCI n'a été identifiée sur les communes de Baratier, Crots et le Sauze-du-Lac. Sur Pontis tout l'Adroit de Pontis est concerné.

Sont également identifiés 5 opérations complémentaires de travaux sur des ouvrages DFCI, intégrées dans les fiches actions « ouvrages » :

- Réouverture du milieu autour de zones bâties à St Apollinaire
- Débroussailllements en complément des dessertes DFCI à Châteauroux les Alpes, Puy Sanières et Pontis
- Débroussaillage et éclaircie sur la Garenne à Baratier

Dans ces secteurs, le débroussaillage est envisagé par des techniques de broyage (plutôt de type sylvopastoral). On peut également envisager la mise en œuvre du brulage dirigé, sous réserve de possibilités techniques de réalisation.

V. Stratégie de prévention

1. Information – sensibilisation des résidents permanents sur les feux d’hiver

Le PDPFCI prévoit, à l’échelle départementale, des actions d’information en matière d’emploi du feu s’articulent autour d’un arrêté préfectoral et de l’édition d’une plaquette destinée aux propriétaires, ainsi que la diffusion d’information via des spots radio et télévisés et la mise en accès de ces documents par téléchargement sur différents sites.

L’action à l’échelle du plan de massifs peut être d’être le relais des efforts de sensibilisation départementaux à l’échelle communale. Un article annuel de bilan des feux à publier dans les journaux communaux et dans la presse locale peut être également réalisé si la CCSP dédie du temps d’animation au plan de massifs.

2. Information – sensibilisation des touristes estivaux et gestion des places à feu

Les actions d’information en matière d’emploi du feu à l’échelle départementale concernent également les feux estivaux. Un support sous forme d’affiche en plusieurs langues est envisagé. Sa diffusion à l’échelle communale dans les lieux d’accueil du public, les campings, gites, offices du tourisme, est une action pouvant être menée à l’échelle du plan de massifs.

La pérennité des places à feu existantes sur le territoire est à questionner, au cas par cas, à l’échelle de chaque commune, propriétaire. Ces places à feu permettent de canaliser les feux en milieu naturel mais elles envoient un message potentiellement contradictoire sur l’usage du feu en forêt. Des avis contradictoires sur ces places à feu ont été exprimés au cours de l’élaboration du PMPFCI, reconnaissant plutôt leur fonction de canalisation d’une pratique à risque sur des espaces entretenus à cet effet et surveillables, ou plutôt le message contradictoire qu’elles envoient dans un contexte de changements climatiques. La possibilité de désaffecter ces équipements est donc à étudier au cas par cas, notamment quand des dégradations apparaissent, en lien avec l’ONF, gestionnaire des parcelles concernées.

3. Actions de surveillance, intervention et information sur les pourtours du lac

La gendarmerie et la DDT assurent, en été, des patrouilles à partir de 18h30 pour une surveillance des usages du feu en bord de lac et peut sanctionner les contrevenants à l’interdiction d’usage du feu. Une remontée annuelle d’information peut être utile sur ce sujet, notamment vers les communes concernées.

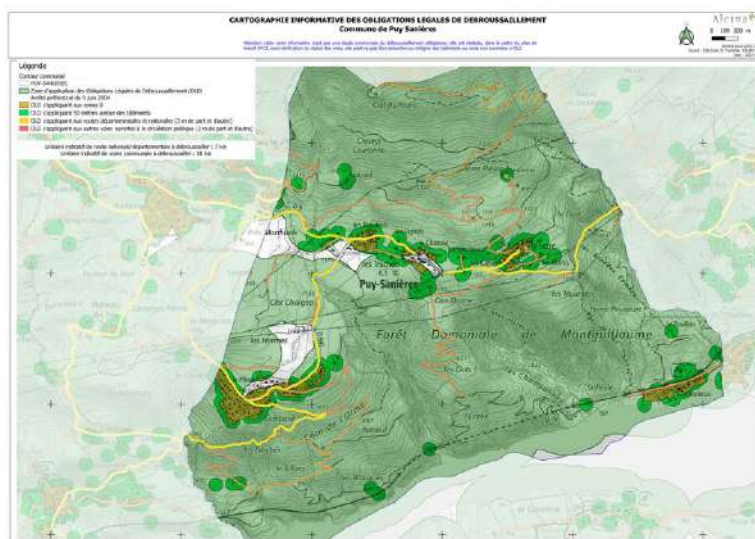
La Région SUD – PACA porte le dispositif de Garde Régionale Forestière, dont la mission est de développer la culture du risque incendie auprès de la population résidentielle ou passagère qui fréquente les massifs forestiers ainsi que de renforcer les capacités des acteurs régionaux en matière de prévention, d’information, de sensibilisation, et de surveillance du risque incendie aux abords des espaces naturels et forestiers. L’accueil de jeunes gardes (18 à 25 ans) pourrait permettre d’assurer un appui et une surveillance en période estivale sur les sites sensibles

Enfin, les moyens d'information par affichage identifiés précédemment sont à concentrer sur les bords de lac.

4. Mise en œuvre des OLD sur les terrains communaux

Les communes sont concernées par les Obligations Légales de Débroussaillage pour leurs bâtiments mais aussi et surtout par le réseau de routes et chemins communaux. En effet toute voie ouverte à la circulation publique doit être débroussaillée sur 2 mètres de part et d'autre (3 mètres pour les nationales et départementales).

Une carte a été produite, pour chaque commune de la CCSP, identifiant les zones soumises à Obligation Légale de Débroussaillage. Ces cartes constituent un produit de ce Plan de Massifs et sont à diffuser en mairie. Elles ne remplacent pas une étude de Obligations Légales de Débroussaillage comme cela a pu être réalisé par l'ONF sur la commune d'Embrun, qui permet de définir les obligations de manière précise, de gérer les règles de superposition de ces obligations, de hiérarchiser les priorités de réalisation et enfin d'informer les habitants et d'organiser les contrôles de la réalisation des OLD.



Il est rappelé ici que les débroussailllements réalisés entre le 15 mars et le 15 juin sont particulièrement néfastes pour la biodiversité. Ils sont donc recommandés à l'automne et en hiver. Des fauches d'herbe pouvant intervenir en tout début d'été.

5. Information du public sur les OLD et politique ciblée de mise en œuvre des OLD sur les secteurs les plus sensibles

Les cartes communales présentées précédemment peuvent permettre d'assurer une information ciblée aux habitants mais aussi une capacité de contrôle et d'organisation au sein des communes.

Des outils d'information sont développés à l'échelle départementale, ils sont à diffuser et relayer au sein des communes, dans la suite des réunions organisées en 2022 et 2023.

Une information spécifique est à envisager à destination des élus référents et secrétaires de mairie (ou services communaux dédiés) sur la réglementation mais aussi sur des éléments de mise en œuvre du débroussaillage.

PLAN DE MASSIFS DFCI SERRE PONCON

SYNTHESE DU PLAN D'ACTION



I. Fiches actions des ouvrages DFCI

Les fiches actions des ouvrages et équipements DFCI font l'objet d'un tome spécifique du plan de massifs, permettant une diffusion à l'échelle communale.

La plupart des investissements sur les ouvrages relèvent du dispositif FEADER 73.06 A, piloté par la Région SUD Paca (textes en noir dans les tableaux). Les opérations finançables par le Fond Vert sont signalées **en vert**. Les opérations dont le maître d'ouvrage potentiel est l'ONF sont signalées **en bleu**. Les autres relèvent d'une maîtrise d'ouvrage des communes ou de la communauté de communes.

Au vu de l'ambition du programme d'action, il convient de prioriser techniquement les opérations. Les rédacteurs ont affecté à chaque opération un niveau de priorité :

- 1- correspond aux actions en zone d'aléa fort dont la réalisation change le plus fortement la situation vis-à-vis du risque d'incendie,
- 2- correspond à des actions plus complexes à mettre en place où pour lesquelles des solutions faiblement opérationnelles pour la lutte existent déjà,
- 3- correspond à une optimisation du réseau d'équipement DFCI, notamment dans des secteurs d'aléa plus modéré.

A. Synthèse des actions par commune

1. Charges

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI de 11 km de pistes, ainsi que l'implantation de 2 citernes de 60 m³.

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
1	Piste des Chirouzes (F4, F8, F1)	Entretien de desserte	7,3 km	240 000 €	2
2	Piste de Chanteloube (E93)	Réfection de piste création de place de retournement et implantation d'une citerne	1,6 km 1 citerne 60m ³	164 550 €	1
3	Piste du Sarrouet (E81)	Entretien de desserte et implantation d'une citerne	1 km 1 citerne 60m ³	123 000 €	2
				527 550 €	

2. Prunières

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI et la création de 2,7 km de pistes, ainsi que l'implantation d'une citerne de 30 m³.

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
4	Piste F1 (Route de Joubelle)	Implantation d'une citerne	1 citerne 30m ³	55 000 €	1

5	Piste de Rambert	Création et réfection de piste	1,2 km	59 000 €	3
6 ab	Piste du Pomeyret	Création et réfection de piste	1,5 km	68 000 €	1
				182 000 €	

3. Saint Apollinaire

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI et la création de 3,8 km de pistes, ainsi que la mise aux normes d'un point d'eau et un projet de gestion de la végétation.

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
6 cde	Piste du Pomeyret au lac	Création et réfection de piste	1,8 km	91 000 €	1
7	Lac de Saint Apollinaire	Création d'une aire d'aspiration	1 unité	3 000 €	2
8	Piste des Faysses	Réfection de piste	2 km	89 000 €	2
9	Le Villard	Gestion de la végétation	11,4 ha	33 000 €	2
				216 000 €	

4. Savines le lac

Le programme d'action prévoit la création et la réfection de 6,3 km de pistes, ainsi que l'implantation de 2 citernes de 30 m³.

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
10 ab	Piste de Chanarette (G41)	Création et réfection de piste	0,9 km	52 000 €	2
11	La Fouzière	Implantation d'une citerne	1 citerne 30m ³	64 500 €	3
12	RF du Riou Bourdoux	Réfection de piste DFCI	1,3 km	30 000 €	1
13	RF des Blaches	Implantation d'une citerne	1 citerne 30m ³	55 000 €	3
14 b	RF de la Fontaine des Miracles (H1)	Réfection de piste DFCI	3 km	83 000 €	1
15 b	Piste de Clos Charron (H5)	Réfection de piste DFCI	1,2 km	30 000 €	2
16 ab	Piste de Berthe (G31)	Réfection de piste DFCI	1,2 km	20 500 €	2
				335 000 €	

5. Réallon

Le programme d'action prévoit la création et la réfection de 300 mètres de pistes

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
10 c	Piste de Chanarette (G41)	Création et réfection de piste	0,3 km	17 000 €	2

6. Puy St Eusèbe

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI de 0,6 km de pistes, ainsi que la mise aux normes d'une citerne.

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
16 c	Piste de Berthe (G27)	Mise aux normes de piste DFCI	0,6 km	44 000 €	2
17	G5	Mise aux normes de citerne	1 unité	3 000 €	1
				47 000 €	

7. Puy Sanières

Le programme d'action prévoit la création et mise aux normes DFCI de 7 km de pistes, ainsi que la création de 2 points d'eau, ainsi que 72 ha de gestion de la végétation

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
18	RF de Champ Couronne (G6)	Réfection de piste DFCI et création de place de retournement	1,2 km	44 000 €	2
19	Piste des Clots	Réfection et création d'une piste DFCI, Implantation d'une citerne et gestion de la végétation	4 km 1 citerne 30m3 et 42 ha	216 000 €	1
20	Les Blaches	Création d'un point d'eau et gestion de la végétation	1 citerne 29,5 ha	129 000 €	2
21 abc	Piste des Combes	Création et réfection de piste DFCI	1,8 km	71 000 €	1
				460 000 €	

8. Embrun

Le programme d'action prévoit la mise aux normes et la création de 3,4 km de pistes DFCI, ainsi que la mise aux normes de 3 citernes.

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
21 d	Piste des Combes	Réfection de piste DFCI	0,7 km	25 000 €	1
22	Citernes G1, G2 et G4	Mise aux normes de point d'eau	3 unités	14 000 €	1
23	Route de Caleyère (G141)	Réfection et création de piste DFCI	1,3 km 1,4 km	150 000 €	1 2
				189 000 €	

9. Châteauroux les Alpes

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI de 4,6 km de pistes, l'implantation de 2 citernes et la gestion de la végétation sur 12,5 hectares.

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
24	Les Pinées	Implantation d'une citerne	1 citerne 30m3	60 500 €	3
25	Piste de Clotinaille (G89)	Réfection et création de piste DFCI, place de retournement, implantation d'une citerne	1,6 km 1 citerne 30 m3	132 000 €	2
26	Serre Buzard	Gestion de la végétation	12,5 ha	36 000 €	2
27	Route du Pont de l'Amitié	Réfection de piste DFCI	3 km	116 000 €	2
				344 000 €	

10. Saint André d'Embrun

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI de 3,8 km de pistes et la mise aux normes d'une citerne

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
28	H1	Mise aux normes d'un point d'eau	1 unité	4 000 €	2
29	Piste des Eymars	Création de piste DFCI, place de retournement	3 km	177 000 €	2
30	Piste des Leydons (H43)	Réfection de piste DFCI, place de retournement	0,8 km	42 000 €	2
				223 000 €	

11. Saint Sauveur

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI de 4 km de pistes et l'implantation d'une citerne

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
31	Beauvoir	Implantation d'une citerne	1 unité	64 000 €	3
32	Piste des Charniers	Création de piste DFCI, place de retournement	1,8 km	109 000 €	2
33	Piste de Beauregard	Réfection de piste DFCI	2,2 km	129 000 €	1/2
				302 000 €	

12. Baratier

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI de 3 km de pistes et l'implantation de 3 citernes

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
34	RF de Charamaille	Réfection de piste DFCI et Implantation d'une citerne	3 km	155 000 €	1
35	Piste de la Serbie	Création d'une place de retournement, Implantation d'une citerne	1 unité	64 000 €	3
				219 000 €	

13. Crots

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI de 8,2 km de pistes et l'implantation de 3 citernes, gestion de la végétation sur 7,6 ha

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
36	Clot Besson	Implantation d'une citerne	1 unité	60 500 €	1
37	Boscodon	Implantation d'une citerne	1 unité	77 000 €	1
38	Villard Robert	Implantation d'une citerne	1 unité	60 500 €	3
39	Hameau du Bois	Réfection de piste DFCI	2,9 km	96 000 €	1
		Réfection et création de pistes DFCI, Implantation d'une citerne	1,3 km	128 000 €	2/3
40	Le Fournase	Réfection et création de piste DFCI	3,3 km	139 000 €	2
41	Chanterenne	Gestion de la végétation	7,6 ha	26 000 €	2
15 a	Piste de Clos Charron (H5)	Réfection de piste DFCI	0,7 km	17 000 €	2
				604 000 €	

14. Pontis

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI de 7,2 km de pistes, l'implantation d'une citerne et 28 ha de gestion de la végétation

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
14 a	RF de la Fontaines des Miracles	Réfection de piste DFCI	2,4 km	65 000 €	1
42	Piste du Col du Morgonnet	Réfection d'une piste DFCI et implantation d'une citerne DFCI	4,1 km	164 000 €	1
43	Chapelle St Pierre	Gestion de la végétation	28 ha	98 000 €	2
44 a	Piste de la Pignée	Réfection et création de piste DFCI	0,7 km	42 000 €	2
				369 000 €	

15. Le Sauze du Lac

Le programme d'action prévoit la mise aux normes DFCI de 2,9 km de pistes et l'implantation d'une citerne

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
44 b	Piste de la Pignée	Réfection et création de piste DFCI	1 km	52 000 €	2
45	Piste de Serre Gardette	Création d'une piste et place de retournement	1,9 km	112 000 €	2
46	Les Costes	Implantation d'une citerne	1 unité	60 500 €	2
				224 500 €	

B. Synthèse financière des types actions

Commune	Type d'action	Quantité	Cout estimé
Chorges	Entretien et réfection de piste	10 km	457 550 €
	Implantation de citerne	1 unité	70 000 €
			527 550 €
Prunières	Entretien et réfection de piste	2,7 km	127 000 €
	Implantation de citerne	1 unité	55 000 €
			182 000 €
Saint Apollinaire	Création et réfection de pistes	3,8 km	120 000 €
	Points d'eau : accès et mise aux normes	1 unité	3 000 €
	Gestion de la végétation	11,4 ha	33 000 €
			216 000 €
Savines le lac	Création et réfection de pistes	6,3 km	215 000 €
	Implantation de citerne	2 unités	120 000 €
			335 000 €
Réallon	Création et réfection de pistes	0,3 km	17 000 €
			17 000 €
Puy St Eusèbe	Création et réfection de pistes	0,6 km	44 000 €
	Points d'eau : accès et mise aux normes	1 unité	3 000 €
			47 000 €
Puy Sanières	Création et réfection de pistes	7 km	225 000 €
	Implantation de citerne	2 unités	110 000 €
	Gestion de la végétation	55 ha	104 000 €
			439 000 €
Embrun	Création et réfection de pistes	3,4 km	175 000 €
	Points d'eau : accès et mise aux normes	3 unités	14 000 €
			189 000 €
Châteauroux les Alpes	Création et réfection de pistes	4,6 km	193 000 €
	Implantation de citerne	2 unités	115 000 €
	Gestion de la végétation	12,5 ha	36 000 €
			344 000 €

Commune	Type d'action	Quantité	Cout estimé
Saint André d'Embrun	Création et réfection de pistes	3,8 km	219 000 €
	Points d'eau : accès et mise aux normes	1 unité	4 000 €
			223 000 €
Saint Sauveur	Création et réfection de pistes	4 km	238 000 €
	Implantation de citerne	1 unité	64 000 €
			302 000 €
Baratier	Création et réfection de pistes	3 km	92 000 €
	Implantation de citerne	2 unités	127 000 €
			219 000 €
Crots	Création et réfection de pistes	6,3 km	380 000 €
	Implantation de citerne	3 unités	198 000 €
	Gestion de la végétation	7,6 ha	26 000 €
			604 000 €
Pontis	Création et réfection de pistes	7,2 km	206 000 €
	Implantation de citerne	1 unité	65 000 €
	Gestion de la végétation	28 ha	98 000 €
			369 000 €
Le Sauze du Lac	Création et réfection de pistes	0,6 km	164 000 €
	Implantation de citerne	1 unité	60 000 €
			224 000 €
TOTAL SUR 10 ANS			4 237 000 €

Soit 424 000 € par an

C. Synthèse des actions concernant plusieurs communes

Num	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
6	Piste du Pomeyret au lac	Création et réfection de piste	3,1 km	160 000 €	1
10	Piste de Chanarette	Création et réfection de piste	1,2 km	71 000 €	2
14	RF de la Fontaine des Miracles	Réfection de piste DFCI	5,4 km	148 000 €	1
15	Piste de Clos Charron (H5)	Réfection de piste DFCI	2 km	46 000 €	2
16	Piste de Berthe (G31 et 27)	Mise aux normes de piste DFCI	1,8 km	65 000 €	2
21	Piste des Combes	Création et réfection de piste DFCI	2,5 km	97 000 €	1
44	Piste de la Pignée	Réfection et création de piste DFCI	1,7 km	93 000 €	2
				680 000 €	

Soit 16% du budget total du PMPFCI

D. Programmation des actions

La programmation des actions dans le temps est basée sur le niveau de priorité des actions, un équilibrage des actions dans le temps à l'échelle communale, une recherche de réalisation dans chaque commune en début de programmation et un ordre de réalisation logique.

Le début de la programmation voit donc la réalisation de projets simples et notamment la mise aux normes de citernes. Quelques projets « pilotes » destinés à être exemplaires sont intégrés à ce début de programmation.

1. Débuté en 2025

Num	Commune	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
14a	Pontis	RF de la Fontaine des Miracles	Réfection de piste DFCI	5,4 km	65 000 €	1
34	Baratier	RF de Charamaille	Réfection de piste DFCI et Implantation d'une citerne	3 km	74 000 €	1
					139 000 €	

2. Période 2025-2027

Num	Commune	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
2	Chorges	Piste de Chanteloube (E93)	Entretien de desserte, création de place de retournement et implantation d'une citerne	1,6 km 1 citerne 60m3	164 550 €	1
4	Prunières	Piste F1 (Route de Joubelle)	Implantation d'une citerne	1 citerne 30m3	60 000 €	1
7	Saint Apollinaire	Lac de Saint Apollinaire	Création d'une aire d'aspiration	1 unité	3 000 €	2
9	Saint Apollinaire	Le Villard	Gestion de la végétation	11,4 ha	33 000 €	2
12	Savines	RF du Riou Bourdoux	Réfection de piste DFCI	1,3 km	30 000 €	1
17	Puy St Eusèbe	G5	Mise aux normes de citerne	1 unité	3 000 €	1
19	Puy Sanières	Piste des Clots	Réfection et création d'une piste DFCI, Implantation d'une citerne et gestion de la végétation	4 km 1 citerne 30m3 et 42 ha	239 000 €	1
21	Puy Sanières et Embrun	Piste des Combes	Création et réfection de piste DFCI	2,5 km	97 000 €	1
22	Embrun	G1, G2 et G4	Mise aux normes de citerne	3 unités	14 000 €	1
25	Châteauroux les Alpes	Piste de Clotinaile (G89)	Réfection et création de piste DFCI, place de retournement, implantation d'une citerne	1,6 km 1 citerne 30 m3	133 000 €	2
28	Saint André d'Embrun	H1	Mise aux normes de citerne	1 unité	4 000 €	2

33	Saint Sauveur	Piste de Beauregard	Réfection de piste DFCI	2,2 km	129 000 €	1/2
39	Crots	Hameau du Bois	Réfection de piste DFCI	2,9 km	96 000 €	1
42	Pontis	RF du Col du Morgonnet	Réfection d'une piste DFCI et implantation d'une citerne DFCI	4,1 km	164 000 €	1
TOTAL SUR LES 2 PREMIERES ANNEES					1 168 000 €	

Soit une moyenne nettement supérieure à la moyenne annuelle d'investissement liée aux demandes exprimées par les élus

3. Période 2027-2030

Num	Commune	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
3	Chorges	Piste du Sarrouet (E81)	Entretien de desserte et implantation d'une citerne	1 km 1 citerne 60m3	123 000 €	2
6	Prunières et Saint Appolinaire	Piste du Pomeyret au lac	Création et réfection de piste	3,1 km	160 000 €	1
8	Saint Appolinaire	Piste des Faysses	Réfection de piste	2 km	89 000 €	2
14 b	Savines	RF de la Fontaine des Miracles (H1)	Réfection de piste DFCI	3 km	83 000 €	1
15	Savines	Piste de Clos Charron (H5)	Réfection de piste DFCI		46 000 €	2
20	Puy Sanières	Les Blaches	Réfection de pistes, Création d'un point d'eau et gestion de la végétation	13,5 ha 1 citerne 30 m3	94 000 €	2
23	Embrun	Route de Caleyère (G141)	Réfection de piste DFCI	1,3 km	150 000 €	1
30	Saint André d'Embrun	Piste des Leydons (H43)	Réfection de piste DFCI, place de retournement	0,8 km	42 000 €	2
31	Saint Sauveur	Beauvoir	Implantation d'une citerne	1 unité	65 000 €	3
34	Baratier	RF de Charamaille	Implantation d'une citerne	1 unité	81 000 €	1
37	Crots	Boscodon	Implantation d'une citerne	1 unité	77 000 €	1
39	Crots	Hameau du Bois	Réfection et création de pistes DFCI, Implantation d'une citerne	1,3 km	128 000 €	2/3
41	Crots	Chanterenne	Gestion de la végétation	7,6 ha	26 000 €	2
43	Pontis	Chapelle St Pierre	Gestion de la végétation	28 ha	106 000 €	2
46	Le Sauze du Lac	Les Costes	Implantation d'une citerne	1 unité	60 500 €	2
TOTAL SUR LES 3 ANNEES SUIVANTES					1 384 000 €	

Soit une moyenne un peu supérieure à la moyenne annuelle d'investissement

4. Période 2030-2035

Num	Commune	Nom	Type d'action	Quantité	Cout estimé	Priorité
1	Chorges	Piste des Chirouzes (F4, F8, F1)	Entretien de desserte	7,3 km	240 000 €	2
5	Prunières	Piste de Rambert	Création et réfection de piste	1,2 km	59 000 €	3
10	Savines et Réallon	Piste de Chanarette	Création et réfection de piste	1,2 km	71 000 €	2
11	Savines	La Fouzière	Implantation d'une citerne	1 citerne 30m3	64 000 €	3
13	Savines	RF des Blaches	Implantation d'une citerne	1 citerne 30m3	60 000 €	3
16	Savines et Puy St Eusèbe	Piste de Berthe (G31 et 27)	Mise aux normes de piste DFCI	1,8 km	65 000 €	2
18	Puy Sanières	RF de Champ Couronne (G6)	Réfection de piste DFCI et création de place de retournement	1,2 km	44 000 €	2
23	Embrun	Route de Caleyère (G141)	Création de piste DFCI	1,4 km	58 000 €	2
24	Châteauroux les Alpes	Les Pinées	Implantation d'une citerne	1 citerne 30m3	60 000 €	3
26	Châteauroux les Alpes	Serre Buzard	Gestion de la végétation	12,5 ha	36 000 €	2
27	Châteauroux les Alpes	Route du Pont de l'Amitié	Réfection de piste DFCI	3 km	116 000 €	2
29	Saint André d'Embrun	Piste des Eymars	Création de piste DFCI, place de retournement	3 km	177 000 €	2
32	Saint Sauveur	Piste des Charniers	Création de piste DFCI, place de retournement	1,8 km	109 000 €	2
35	Baratier	Piste de la Serbie	Création d'une place de retournement, Implantation d'une citerne	1 unité	68 000 €	3
36	Baratier	Clot Besson	Création d'un point d'eau	1 unité	60 000 €	3
38	Crots	Villard Robert	Implantation d'une citerne	1 unité	60 500 €	3
40	Crots	Le Fournase	Réfection et création de piste DFCI	3,3 km	139 000 €	2
44	Le Sauze du Lac	Piste de la Pignée	Réfection et création de piste DFCI	1,7 km	93 000 €	2
45	Le Sauze du Lac	Piste de Serre Gardettea	Réfection et création de piste DFCI	1,9 km	112 000 €	2
TOTAL SUR LES 4 DERNIERES ANNEES					1 691 000 €	

Soit une moyenne un peu inférieure à la moyenne annuelle d'investissement permettant d'assurer les projets n'ayant pas débuté à temps

II. Autres fiches actions

1. Stratégie de prévention

L'ensemble de ces actions liées à la prévention peuvent faire l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'animation du PMPFCI à un rythme annuel ou bisannuel. Les critères d'évaluation sont la réalisation des actions, le nombre de réunions organisées, de

Fiche action prévention n°1 – Sensibilisation au risque hivernal

OBJECTIF LIE	Informier et sensibiliser les résidents permanents pour réduire le risque de feux d'hiver/printemps
--------------	---

ACTION	1.1 Relayer les outils d'information/communication élaborés à l'échelle départementale auprès de habitants (par voie d'affichage, sur site internet communal, sur journal communal, ...)
QUI FAIT ?	Communes
FINANCEMENT	Action ponctuelle communale

ACTION	1.2 Suivre l'élaboration d'outils à l'échelle départementale pour les transmettre aux communes, en faire le relais dans les supports d'information de la communauté de communes
QUI FAIT ?	Communauté de communes
FINANCEMENT	Animation du PMPFCI / CFT

ACTION	1.3 Réaliser, à partir de la BDIFF ou d'un échange avec la DDT, un bilan annuel des feux (nombre de départs de feux, surface incendiée, dégâts éventuels) en vue d'une publication dans les journaux communaux et la presse locale, dans le cours de l'hiver, accompagné d'informations sur les mesures de prudence et la réglementation
QUI FAIT ?	Communauté de communes
FINANCEMENT	Animation du PMPFCI / CFT

EVALUATION	Réalisation des affichages, nombres d'articles/publications
------------	---

Fiche action prévention n°2 – Sensibilisation au risque estival

OBJECTIF LIE	Informier et sensibiliser les des touristes estivaux et gestion des places à feu
--------------	--

ACTION	2.1 Relayer les outils d'information/communication élaborés à l'échelle départementale (affiche) auprès des lieux d'accueil du public, les campings, gites, offices du tourisme
QUI FAIT ?	Communes et Communauté de communes
FINANCEMENT	Action ponctuelle communale et Animation du PMPFCI / CFT

ACTION	2.2 Dans le cadre de la gestion courante des forêts, la désaffectation des places à feu existantes peut être envisagée. Elle nécessitera une destruction des constructions (avec évacuation des gravats) et la mise en place de panneaux d'information sur le risque d'incendie en remplacement
QUI FAIT ?	Communes et ONF
FINANCEMENT	Non identifié

EVALUATION	Réalisation des affichages / Nombre de places à feu désaffectées
------------	--

Fiche action prévention n°3 – Surveillance autour du lac

OBJECTIF LIE	Informier, surveiller et intervenir pour réduire les pratiques à risque sur les pourtours du lac
--------------	--

ACTION	3.1 Faire remonter aux communes et à la communauté de communes les informations sur les interventions sur les feux sauvages sur le pourtour du lac
QUI FAIT ?	Gendarmerie / DDT
FINANCEMENT	Action ponctuelle

ACTION	3.2 Accueil de jeunes gardes du dispositif de Garde Régionale Forestière pour assurer de l'information et de la surveillance sur les sites sensibles (bordure du lac, principaux sites d'accueil du public en forêt en zone sensible au feu), appui aux actions identifiées précédemment
QUI FAIT ?	Communauté de communes
FINANCEMENT	Dispositif de Garde Régionale Forestière – Région SUD - PACA

EVALUATION	Nombre de journées de surveillance
------------	------------------------------------

Fiche action prévention n°4 – Mise en œuvre des OLD communales

OBJECTIF LIE	Mise en œuvre des OLD sur les terrains communaux
ACTION	4.1 Réaliser le débroussaillage sur 50 mètres autour des bâtiments communaux et installations (déchetteries, camping, ...) ainsi que sur toute voie communale ouverte à la circulation publique (routes communales, chemins communaux, routes forestières) sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre. Les modalités d'application des obligations de débroussaillage sont définies dans un arrêté préfectoral et font l'objet de documents de sensibilisation diffusés par la DDT.
QUI FAIT ?	Communes
FINANCEMENT	Budget communal (<i>pas de financement possible pour une obligation réglementaire</i>)
ACTION	4.2 Etude d'opportunité pour l'acquisition d'un broyeur (type robot de broyage) ou d'une épareuse pour mise à disposition des communes dans le cadre de la réalisation des OLD en régie.
QUI FAIT ?	Communauté de communes
FINANCEMENT	
EVALUATION	Linéaire d'OLD communale réalisé

Fiche action prévention n°5 – Information sur les OLD

OBJECTIF LIE	Informers les habitants sur les OLD et veiller à leur mise en œuvre
ACTION	5.1 Relayer les outils d'information départementaux élaborés par la DDT auprès des habitants et propriétaires de constructions, accueillir toute action d'information organisée par la DDT
QUI FAIT ?	Communes
FINANCEMENT	Action ponctuelle
ACTION	5.2 Organiser une formation à destination des élus communaux référents et des secrétaires de mairie (ou services communaux dédiés) sur la réglementation mais aussi sur des éléments de mise en œuvre du débroussaillage de manière à pouvoir apporter une réponse aux questionnements pratiques des administrés.
QUI FAIT ?	Communauté de communes et/ou COFOR ?
FINANCEMENT	
EVALUATION	Réalisation de réunions ou de formation

2. Animation du PMPFCI

Le bilan de mise en œuvre du plan de massif de l'Avance a montré que l'animation du plan de massif était une condition nécessaire à une mise en œuvre de la programmation du plan de massif. Cette animation dépend étroitement du choix d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de la Défense des Forêts Contre l'Incendie à l'échelle de la communauté de communes, choix encore non réalisé au moment de la finalisation de cette programmation.

Fiche action animation – Option « maîtrise d'ouvrage CCSP »

OBJECTIF LIE	Permettre la mise en œuvre du Plan de massif DFCI	
ACTION	Réunion annuelle du COPIL du PMPFCI	1/an
	Réunion interne CCSP de programmation annuelle	1/an
	Réunions de rencontre des mairies concernées par le programme de travaux (possiblement pluri-communale)	4/an
	Montage de dossiers de financement pour travaux DFCI (FEADER/Fond vert)	5 dossiers /an
	Animation foncière sur les dossiers de travaux	10 jours/an
	Montage, publication, suivi des marchés publics de maîtrise d'œuvre (pluriannuel possible) et de travaux (à bon de commande possible)	15 jours/an
	Suivi et réception des travaux	10 jours/an
	Compte rendu d'activité annuel, suivi du plan de massif, actions de prévention	6 jours/an
CHARGE DE TRAVAIL	50 à 60 jours / an	
QUI FAIT ?	Communauté de communes (externalisation possible)	
FINANCEMENT	Région SUD PACA	
EVALUATION	Nombre de jours d'animation / Nombre de projets de la programmation mis en oeuvre	

Fiche action animation – Option « maîtrise d'ouvrage communale »

OBJECTIF LIE	Permettre la mise en œuvre du Plan de massif DFCI	
ACTION	Réunion annuelle du COPIL du PMPFCI	1/an
	Réunions de rencontre des mairies concernées par le programme de travaux (possiblement pluri-communale)	4/an
	Compte rendu d'activité annuel, suivi du plan de massif, actions de prévention	5 jours/an
CHARGE DE TRAVAIL	10 jours / an	
QUI FAIT ?	Communauté de communes	
FINANCEMENT	Région SUD PACA	



Annexe 1 - Les consignes individuelles de sécurité

Mis à jour le 24/11/2020



1. Mettez-vous à l'abri > 2. Écoutez la radio > 3. Respectez les consignes

3. Avant

- **Débroussailliez.**
- **Vérifiez** l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.
- **Prévoyez** les moyens de lutte (points d'eau, matériels : motopompe et tuyaux),
- **Repérez** les chemins d'évacuation, les abris,
- **Préparez** votre « [plan familial de mise en sûreté](#) » (voir [Le risque majeur](#))

4. Pendant

Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informez les pompiers (18 ou 112) avec calme et précision. Si cela vous est possible (feu naissant seulement, eau ou extincteur à disposition), essayez d'éteindre le feu.

Dans la nature, éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées le plus rapidement possible :

- **Manifestez-vous** auprès des services de secours (terrestres, aériens, ...).
- Si vous êtes surpris par les fumées, respirez à travers un **linge humide**.
- **En voiture**, si vous êtes surpris par un front de flammes (pas de visibilité), **n'en sortez pas** et fermez les fenêtres et les aérateurs.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

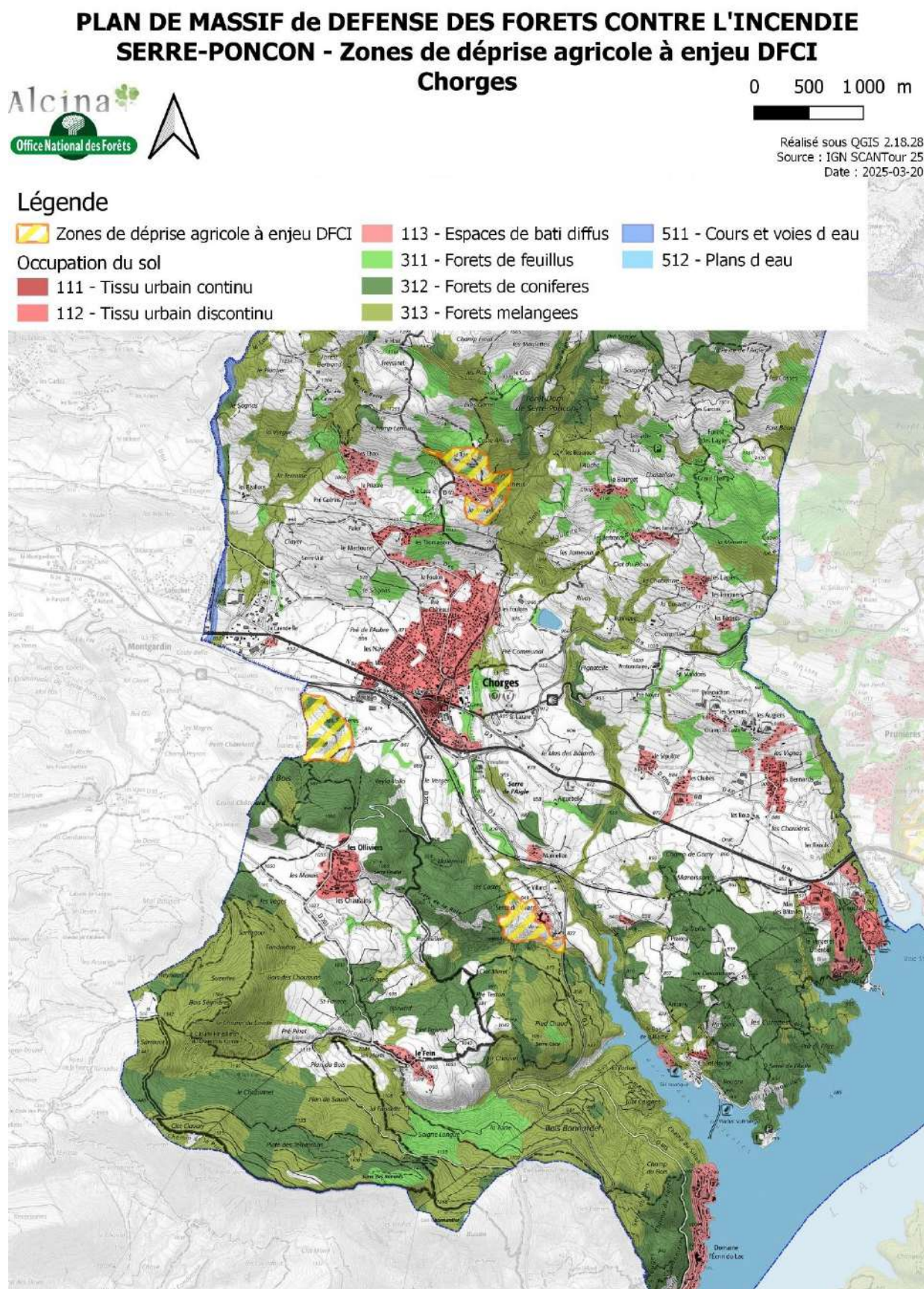
- Placez votre famille et vos animaux domestiques à l'abri dans la maison.
- N'évacuez que sur ordre des autorités.
- Ouvrez le portail du terrain.
- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres.
- Occultez les aérations avec des linges humides.
- Rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.
- Garez les véhicules contre la maison à l'opposé de la venue du feu.
- Fermez les bouteilles de gaz (éloignez celles qui sont à l'extérieur).
- Enlevez les éléments combustibles (linge, mobilier PVC, tuyaux ...).

5. Après

- **Sortez en vous protégeant** avec des chaussures, des gants en cuir, des vêtements coton et un chapeau.
- **Éteignez** les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles.
- **Inspectez** votre habitation (braises sous les tuiles), surveiller les reprises.
- **Informez** les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'ils sont à proximité de votre habitation.



Annexe 2 – Zones de déprise à enjeu DFCI



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Zones de déprise agricole à enjeu DFCI Prunières

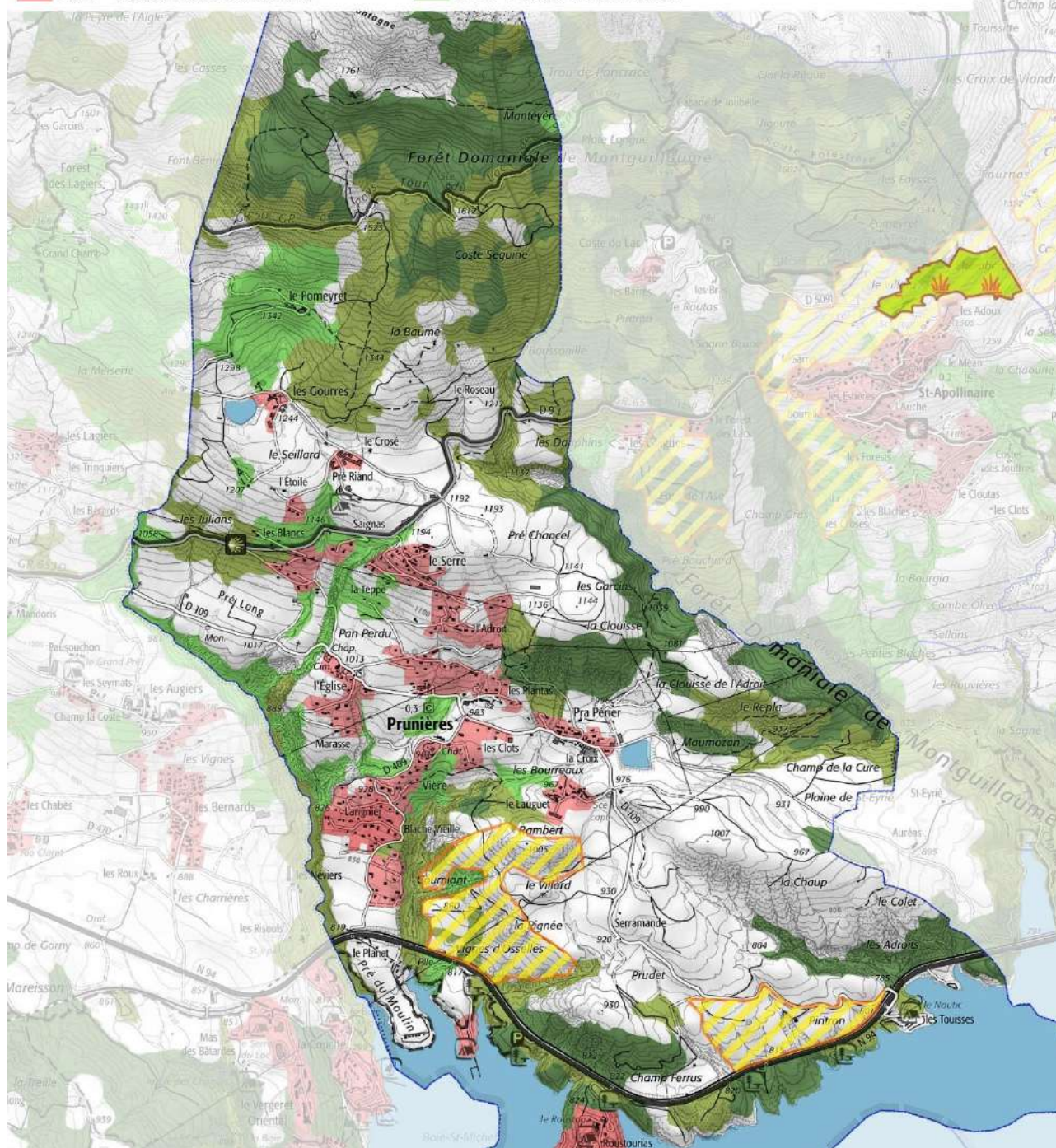


0 500 1000 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------|
| Zones de déprise agricole à enjeu DFCI | 113 - Espaces de bati diffus | 313 - Forêts melangees |
| Occupation du sol | 311 - Forêts de feuillus | 512 - Plans d'eau |
| 112 - Tissu urbain discontinu | 312 - Forêts de coniferes | |



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Zones de déprise agricole à enjeu DFCI Saint Apollinaire

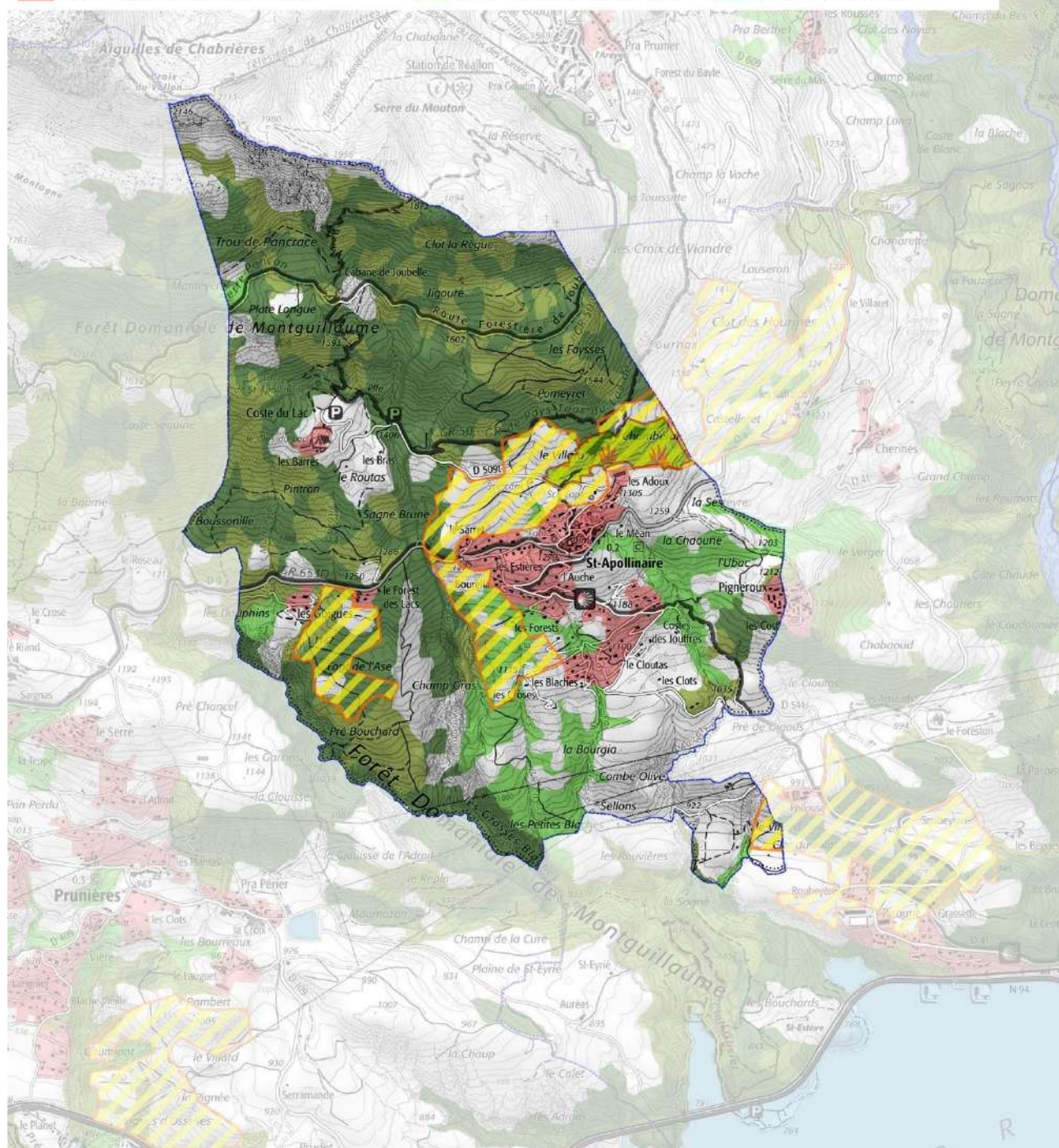


0 500 1000 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

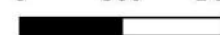
- | | | |
|--|------------------------------|----------------------------|
| Zones de déprise agricole à enjeu DFCI | 113 - Espaces de bati diffus | 313 - Forêts melangees |
| Occupation du sol | 311 - Forêts de feuillus | 511 - Cours et voies d'eau |
| 112 - Tissu urbain discontinu | 312 - Forêts de coniferes | 512 - Plans d'eau |



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Zones de déprise agricole à enjeu DFCI Savines-le-Lac



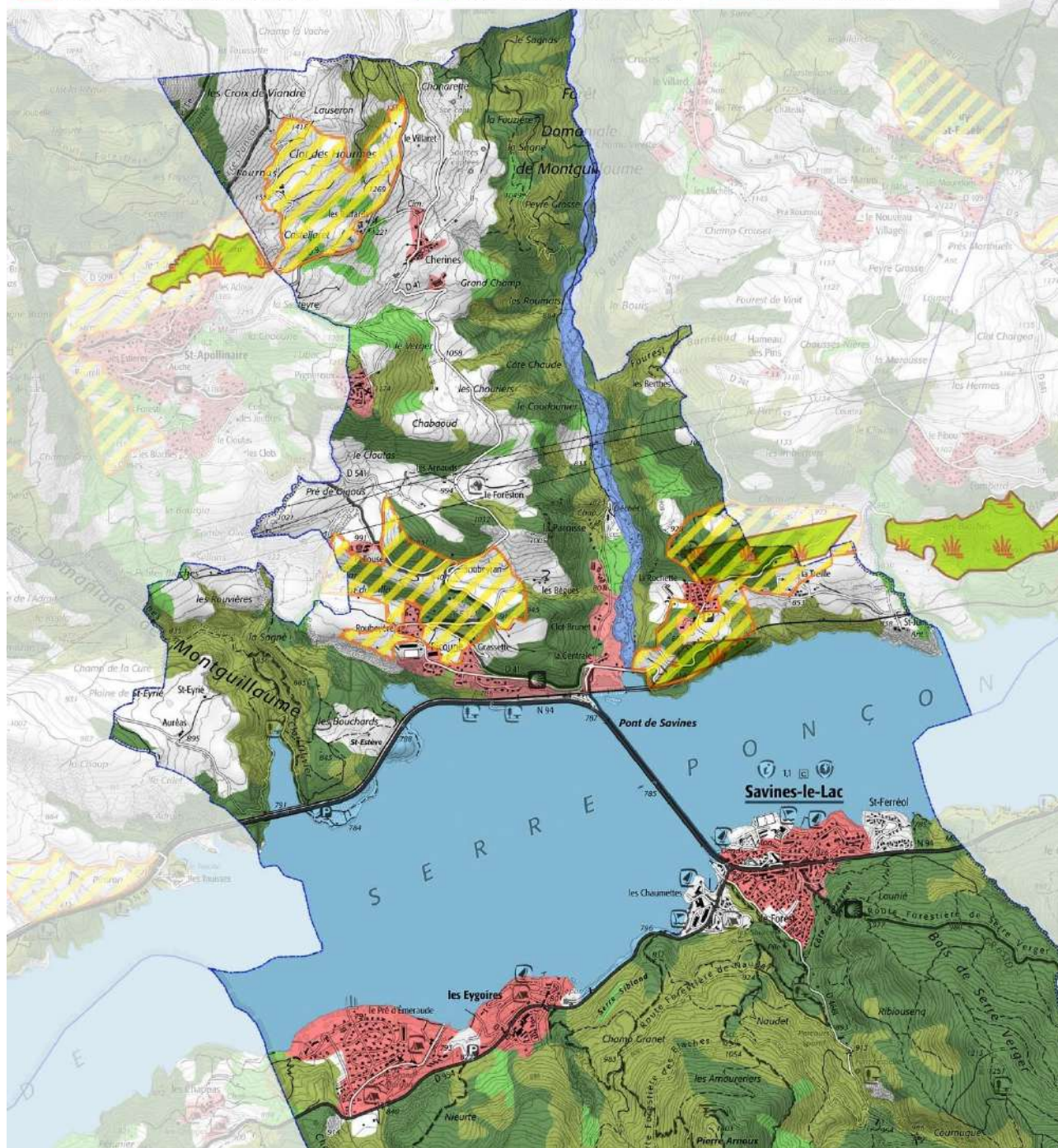
0 500 1000 m



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

Zones de déprise agricole à enjeu DFCI	113 - Espaces de bati diffus	313 - Forêts melangees
Occupation du sol	311 - Forêts de feuillus	511 - Cours et voies d eau
112 - Tissu urbain discontinu	312 - Forêts de coniferes	512 - Plans d eau



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Zones de déprise agricole à enjeu DFCI Puy Saint Eusèbe

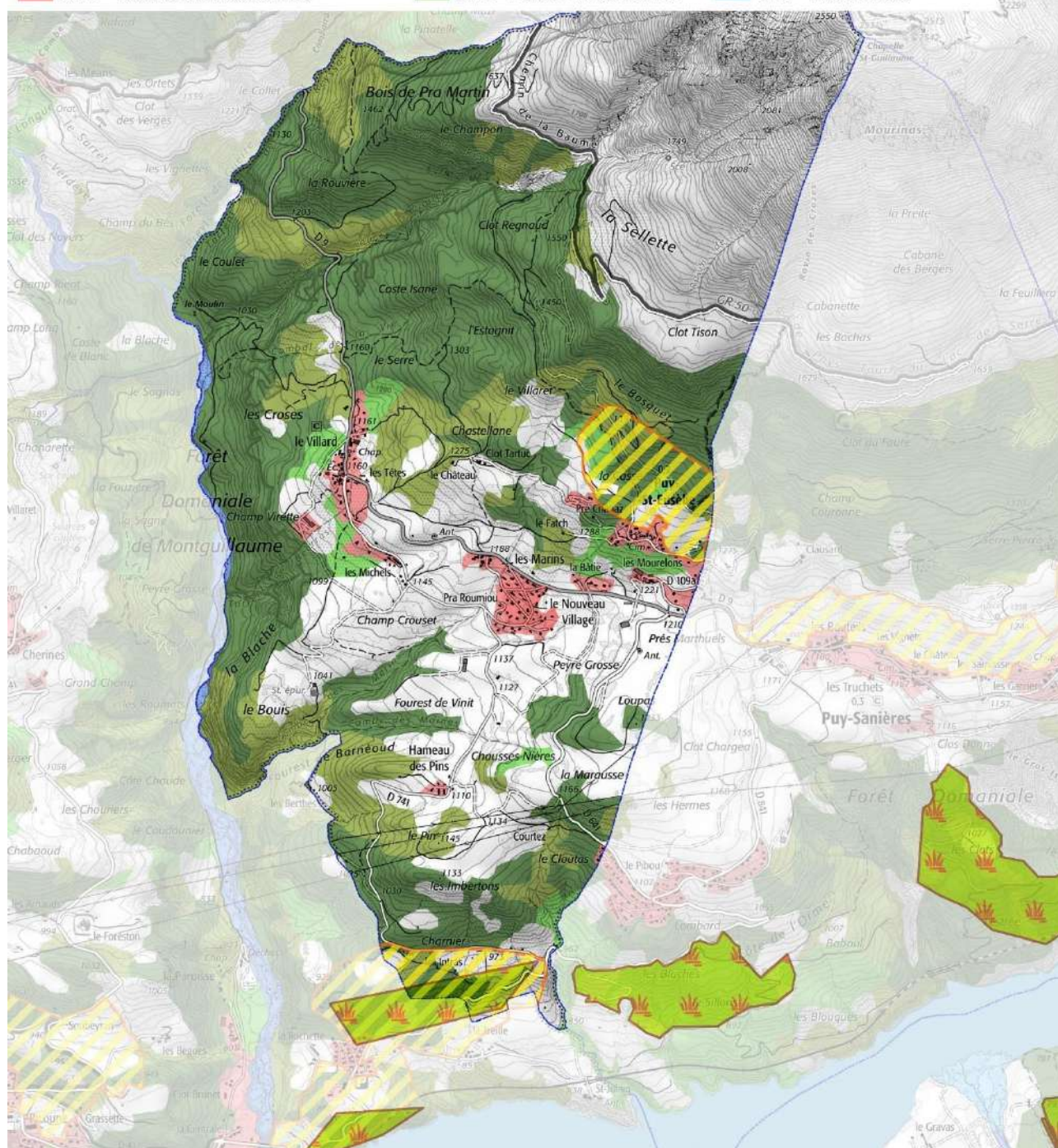


0 500 1000 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

- | | | |
|--|------------------------------|----------------------------|
| Zones de déprise agricole à enjeu DFCI | 113 - Espaces de bati diffus | 313 - Forêts melangees |
| Occupation du sol | 311 - Forêts de feuillus | 511 - Cours et voies d eau |
| 112 - Tissu urbain discontinu | 312 - Forêts de coniferes | 512 - Plans d eau |



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Zones de déprise agricole à enjeu DFCI Puy-Sanières

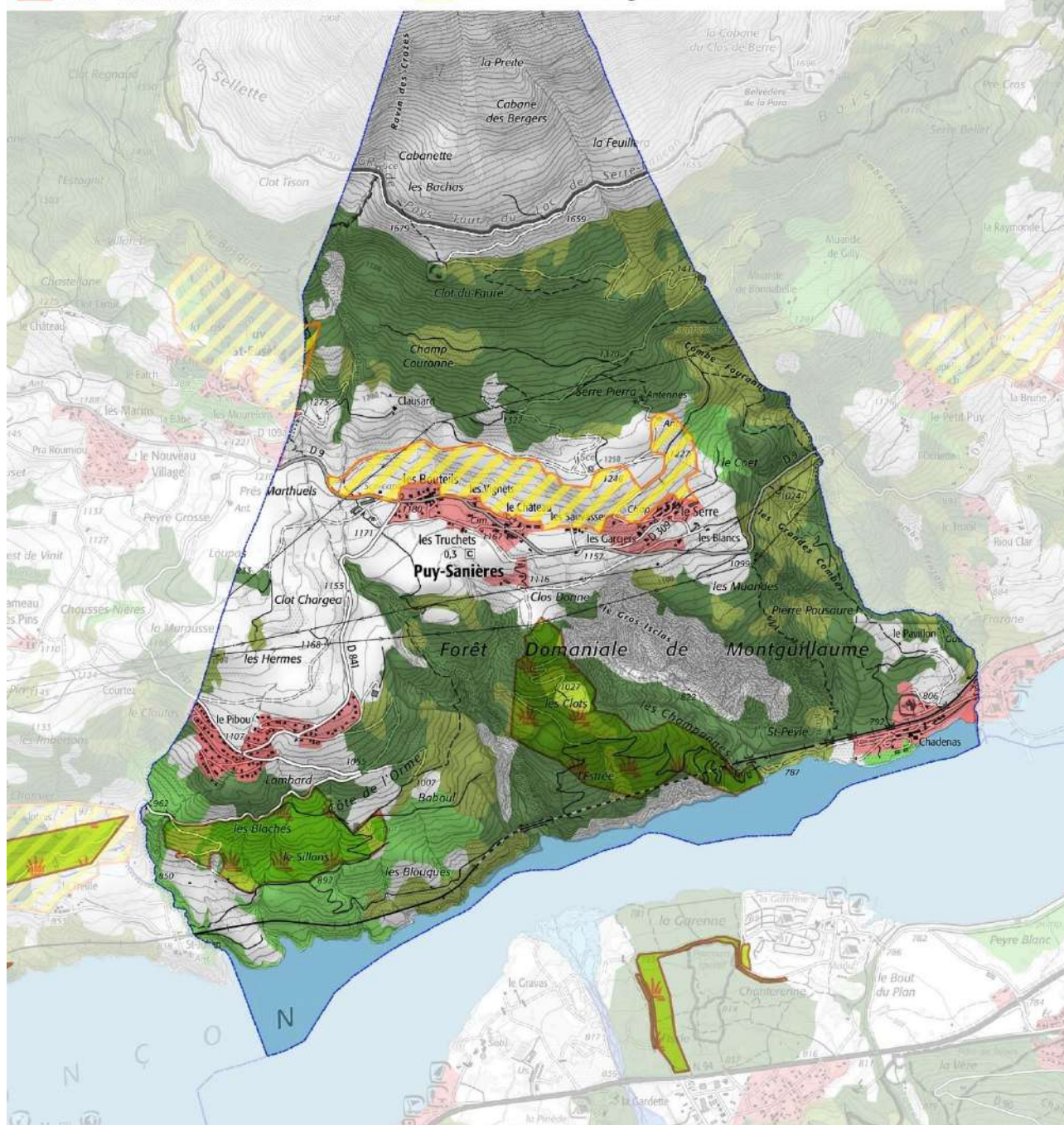


0 500 1000 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

- | | | |
|--|------------------------------|----------------------------|
| Zones de déprise agricole à enjeu DFCI | 113 - Espaces de bati diffus | 511 - Cours et voies d'eau |
| Occupation du sol | 311 - Forêts de feuillus | 512 - Plans d'eau |
| 111 - Tissu urbain continu | 312 - Forêts de conifères | |
| 112 - Tissu urbain discontinu | 313 - Forêts mixtes | |



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Zones de déprise agricole à enjeu DFCI Embrun

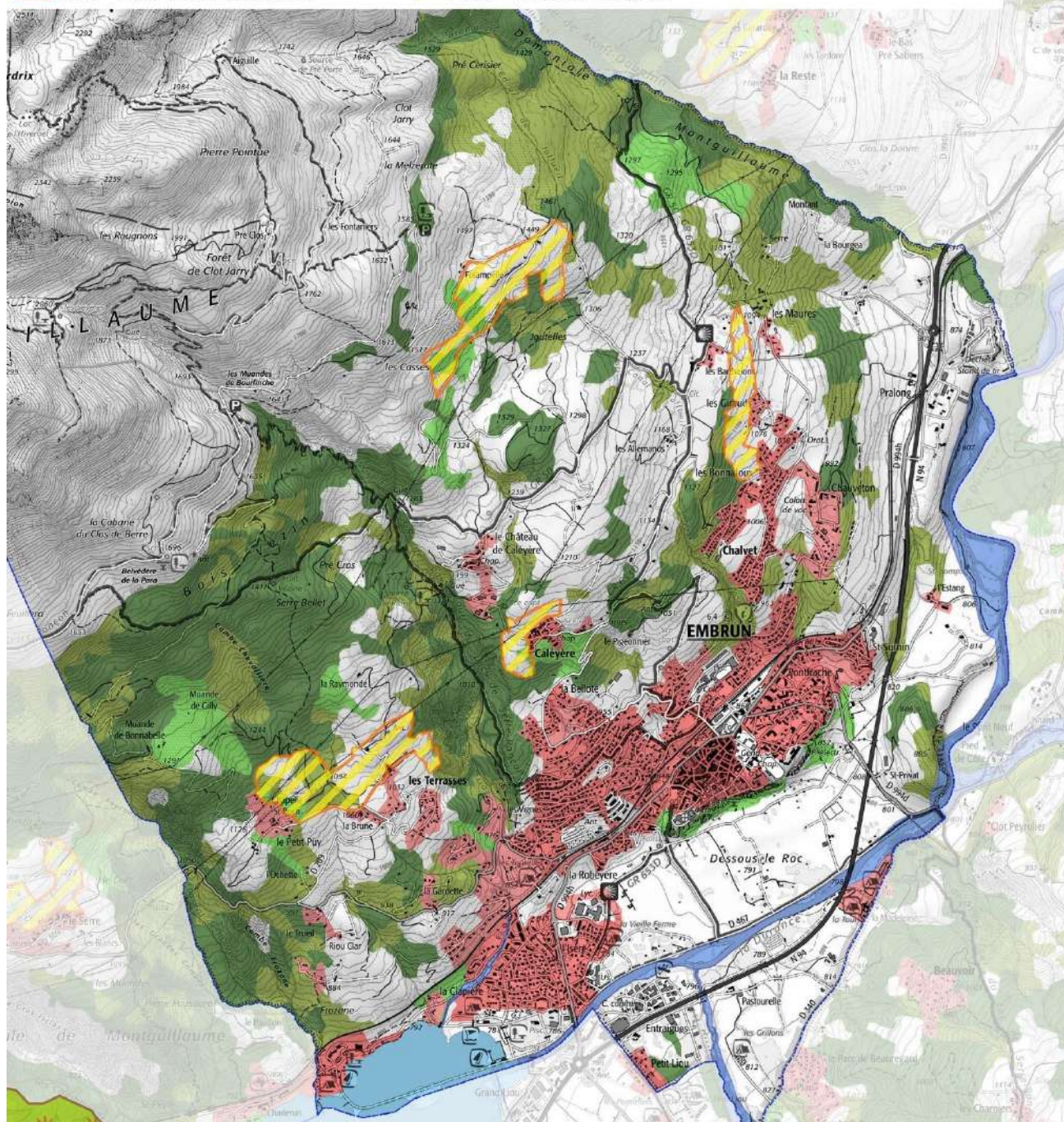


0 500 1 000 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

- | | | |
|--|------------------------------|----------------------------|
| Zones de déprise agricole à enjeu DFCI | 113 - Espaces de bati diffus | 511 - Cours et voies d'eau |
| Occupation du sol | 311 - Forêts de feuillus | 512 - Plans d'eau |
| 111 - Tissu urbain continu | 312 - Forêts de conifères | |
| 112 - Tissu urbain discontinu | 313 - Forêts mixtes | |



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Zones de déprise agricole à enjeu DFCI Chateauroux-les-Alpes



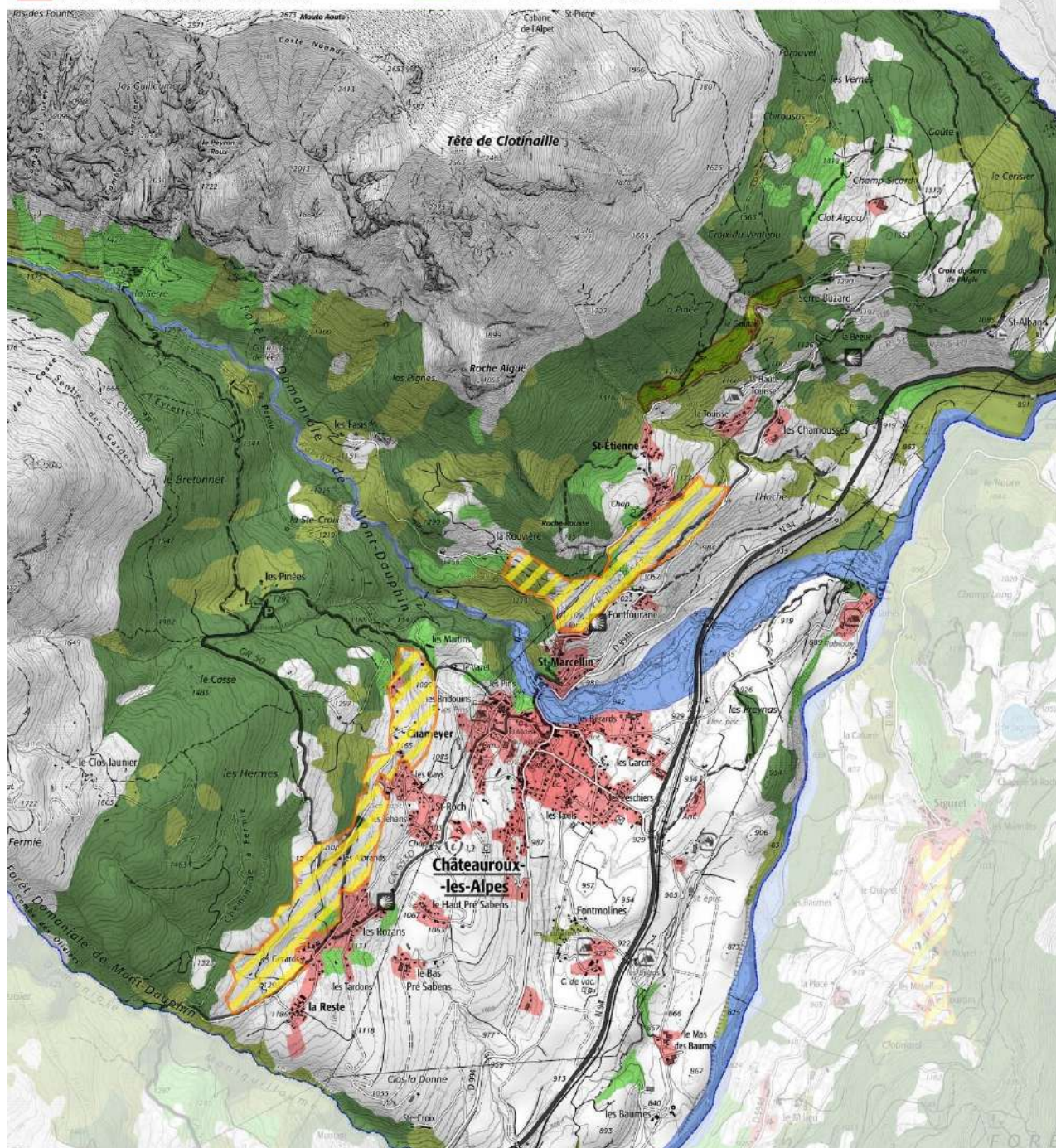
0 500 1000 m



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

 Zones de déprise agricole à enjeu DFCI	 113 - Espaces de bati diffus	 313 - Forêts melangees
Occupation du sol	 311 - Forêts de feuillus	 511 - Cours et voies d eau
 112 - Tissu urbain discontinu	 312 - Forêts de coniferes	 512 - Plans d eau



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Zones de déprise agricole à enjeu DFCI Saint-André-d'Embrun

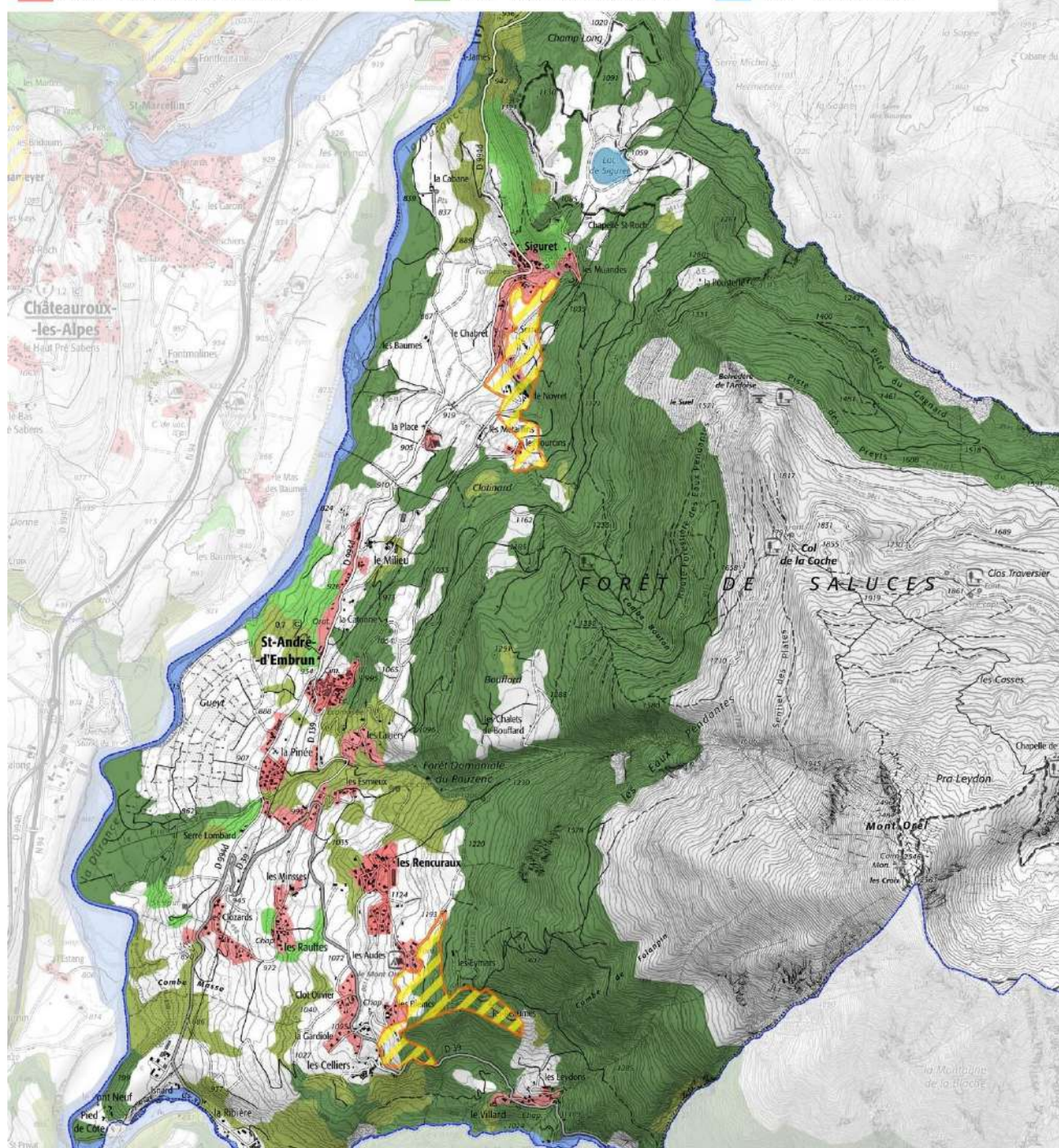


0 500 1 000 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

Zones de déprise agricole à enjeu DFCI	113 - Espaces de bati diffus	313 - Forêts melangees
Occupation du sol	311 - Forêts de feuillus	511 - Cours et voies d eau
112 - Tissu urbain discontinu	312 - Forêts de coniferes	512 - Plans d eau



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Zones de déprise agricole à enjeu DFCI Saint-Sauveur

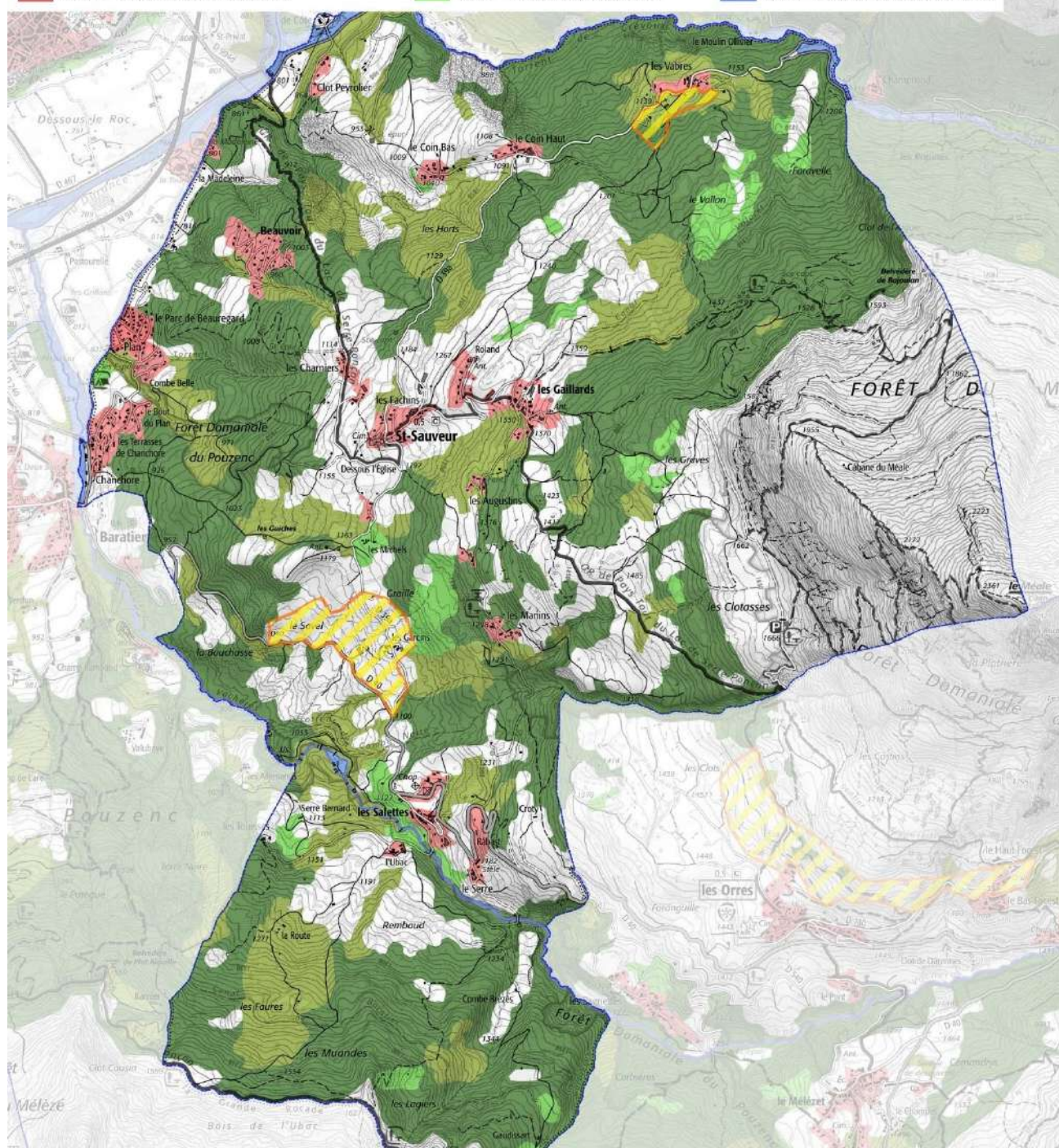


0 500 1 000 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

	Zones de déprise agricole à enjeu DFCI		112 - Tissu urbain discontinu		312 - Forêts de conifères
	Occupation du sol		113 - Espaces de bâti diffus		313 - Forêts mélangées
	111 - Tissu urbain continu		311 - Forêts de feuillus		511 - Cours et voies d'eau



Alcina
Office National des Forêts

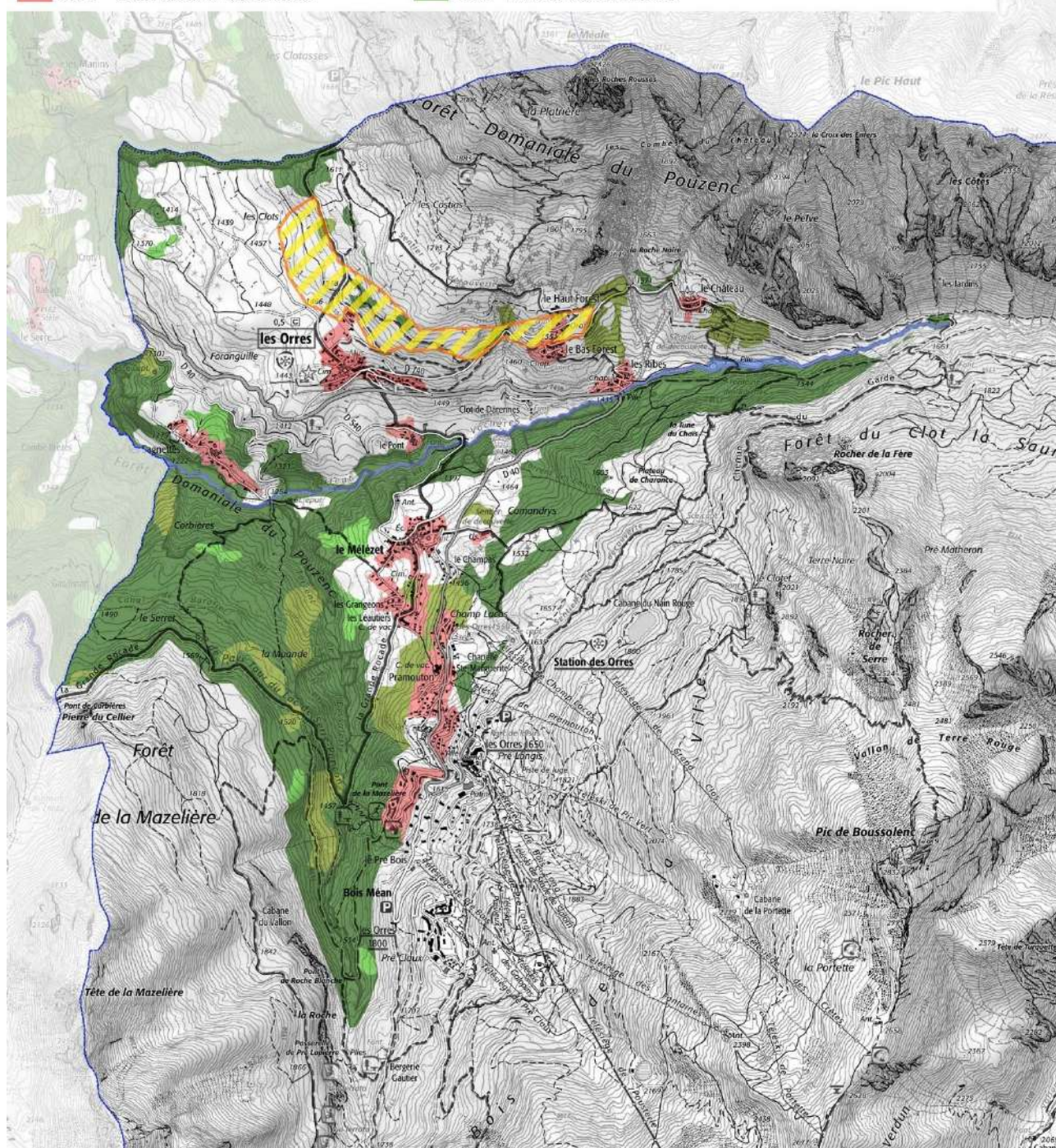
10/1/2011

Date : 2025-03-20

 Zones de déprise agricole à enjeu DFCI
 Occupation du sol
 112 - Tissu urbain discontinu

 113 - Espaces de bati diffus
 311 - Forets de feuillus
 312 - Forets de coniferes

 313 - Forets melangees
 511 - Cours et voies d'eau



Plan de Massifs DFCI

Communauté de communes de Serre-Ponçon

TOME 2 : FICHES ACTION OUVRAGES DFCI



Opération, soutenue par l'Etat –
Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne



Fiche action ouvrage DFCI n°1 – piste des Chirouzes

Commune(s)	CHORGES
TYPE D'ACTION	Entretien de desserte
Nom de l'ouvrage	F4, F8 et F1
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Entretien d'une route forestière existante joignant le parking des Chirouzes à la route forestière de Joubelle, desserte principale de la forêt communale, permettant d'assurer la lutte contre les feux à l'aval. Les travaux (passages busés, empierrement) permettent de garantir le passage des engins par tout temps.	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection de piste : passages busés et empierrement de sections non stabilisées	6717	m	30	201 510 €
2	Réfection de piste	595	m	20	11 900 €
Maitrise d'œuvre		10	%		21 000 €
Dossier de servitude		1	U		6 000 €
Cout total du projet					240 410 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A (ou 73.06 B)			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	28 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	Servitude à envisager au moins sur partie privée				
Enjeux environnementaux	Bordure du site Natura 2000 « Piolit – Pic de Chabrières » et ZNIEFF I « Chabrières et es Oucanes », traversée du Torrent des Moulettes et du Bas Marais de Serre Michèle				
Cours d'eau	2 franchissements de cours d'eau permanents, existants				
Risques naturels	Enjeux de protection faibles				
Enjeux paysagers	Versant visible mais enjeux paysagers surtout en vision interne				
Enjeux sociaux	Périmètre de captage de la source des Sargnates Une partie du tracé support du GR 50, Parking du Pré la Font				
Production de bois	Mélézin de production en forêt communale				
Enjeux bâtis	Desserte du Forest des Lagiers et des Gontards				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Aléa faible sur une piste à usages multiples			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

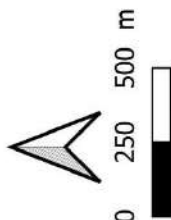


PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON

Fiche action n° 1

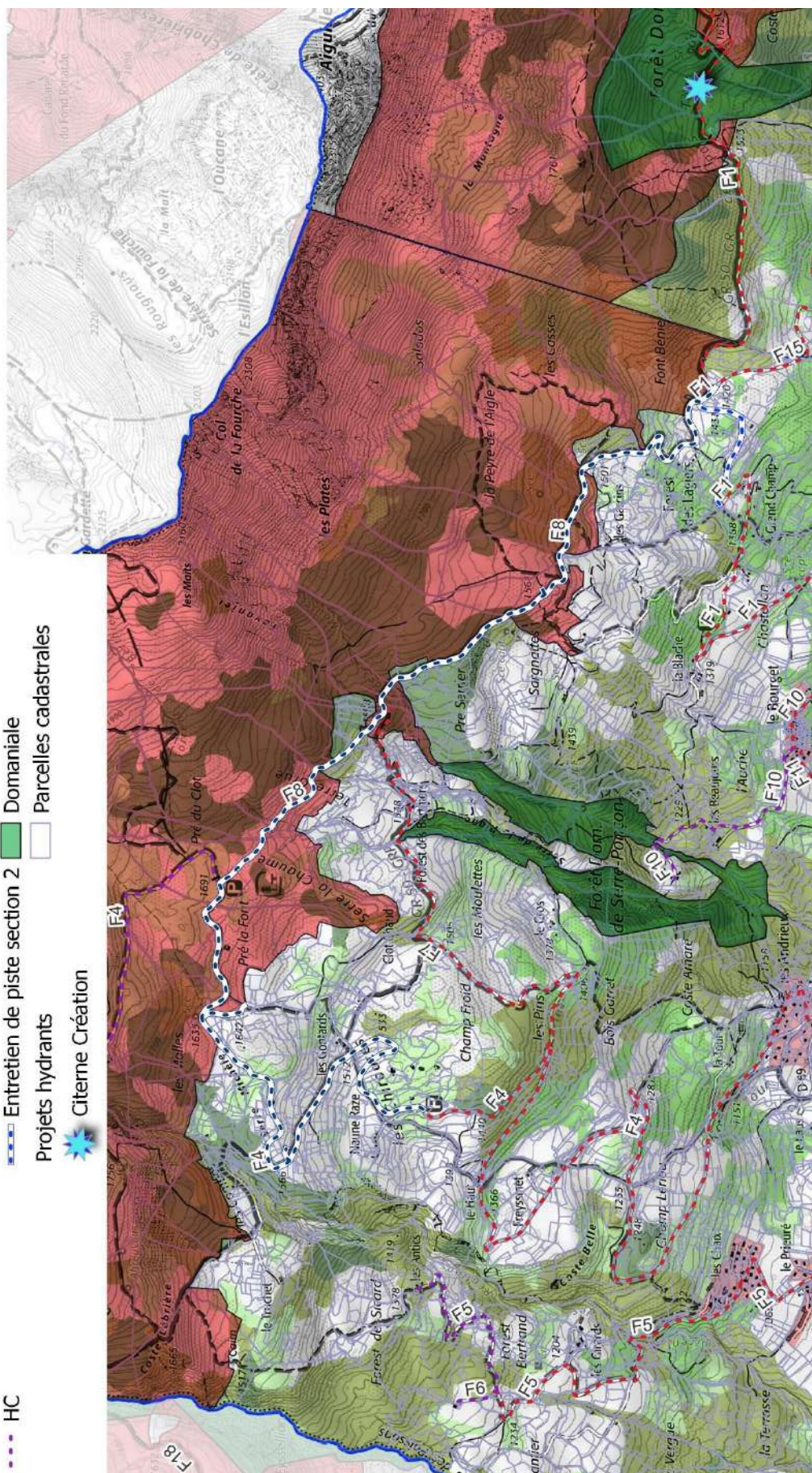


Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18



- Légende**

 - Voies catégorisées DFCI
 - 3C
 - HC
 - Projet voirie
 - Entretien de piste section 1
 - Entretien de piste section 2
 - Projets hydrants
 - Citerne Création
 - Forêts regime forestier
 - Communale
 - Domaniale
 - Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°2 – Piste de Chanteloube

Commune(s)	CHORGES
TYPE D'ACTION	Entretien de desserte et implantation d'une citerne
Nom de l'ouvrage	E93
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Entretien d'un chemin existant permettant d'assurer un accès à la lutte au-dessus de Chanteloube, ouvrage permettant la lutte contre un feu de forêt démarrant de ce site hautement touristique. Mise aux normes d'une piste desservant le versant est des Devantines	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection de piste : mise aux normes et empierrement de sections non stabilisées	1630	m	35	57 050 €
2	Création de place de retournement	1	U	3 000	3 000 €
3	Fourniture et implantation d'une citerne 60 m3	1	U	70 000	70 000 €
4	Réfection de piste y compris l'élargissement d'un lacet et la création de revers d'eau	800	M	20	16 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		14 500 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Cout total du projet					164 550 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	7 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	Superposition du chemin communal et du tracé pas parfait, place de retournement sur communal non soumis. Les Devantines en communal non soumis				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	2 franchissements de cours d'eau temporaires				
Risques naturels	Aléa de ravinement (marnes noires) moyen sur une partie du tracé				
Enjeux paysagers	Site inscrit du barrage de Serre Ponçon, très forte fréquentation, enjeu très fort nécessitant une bonne intégration des équipements				
Enjeux sociaux	Tracé se superposant en partie à un sentier de randonnée et sentier VTT, forte fréquentation (Chanteloube)				
Production de bois	Non prioritaire				
Enjeux bâtis	Non				



Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Secteur à forte probabilité de départ de feu et enjeux importants			
	☒ 1	☐ 2	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Fiche action n° 2



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-26

0 250 500 m

Légende

Voies catégorisées DFCI

--- 3C

--- HC

Projet voirie

--- Entretien de piste

--- Entretien de piste

Projet ponctuel : place de retournement

✿ création place de retournement

Projets hydrants

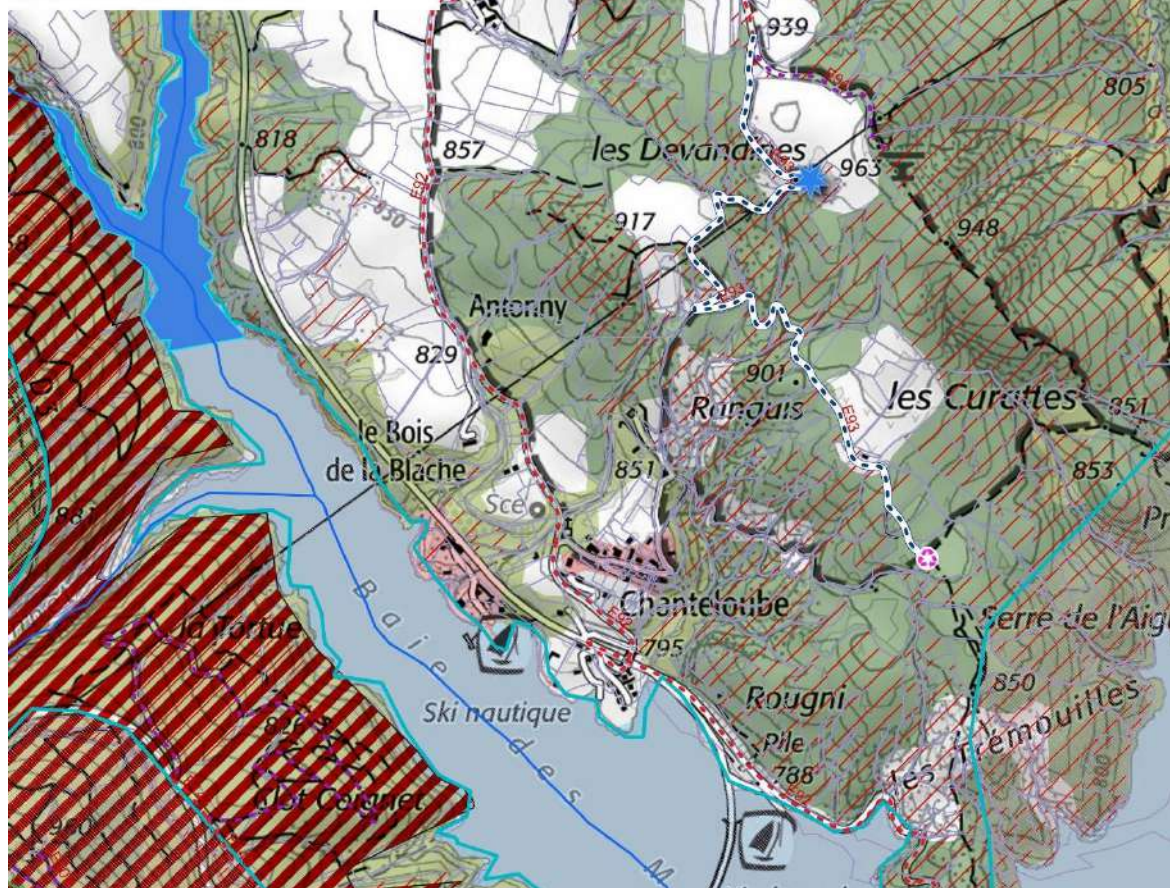


Forêts régime forestier

Commune

Communal hors régime forestier

Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°3 – Piste du Sarrouet

Commune(s)	CHORGES
TYPE D'ACTION	Fourniture et implantation d'une citerne 60 m3 et entretien de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	Piste E81
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Entretien de la piste DFCI E81 ne permettant pas actuellement un usage pour la lutte Mise en place d'une citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection de piste et élagage des arbres afin d'avoir le gabarit pompier de 4 m de large x 4m de haut	1051	m	40	42 040 €
2	Fourniture et implantation d'une citerne 60 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source	1	u	70 000	70 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		11 000 €
Cout total du projet					123 040 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Mont Colombis »				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa de ravinement faible du côté du ravin des Glaisoles				
Enjeux paysagers	Espace Boisé Classé / Fréquentation de la RD 3, point de départ de balade : adapter la visibilité de la citerne (contrebas, enterrement, ...)				
Enjeux sociaux					
Production de bois	Enjeu de production sur la forêt communale				
Enjeux bâtis	Non				

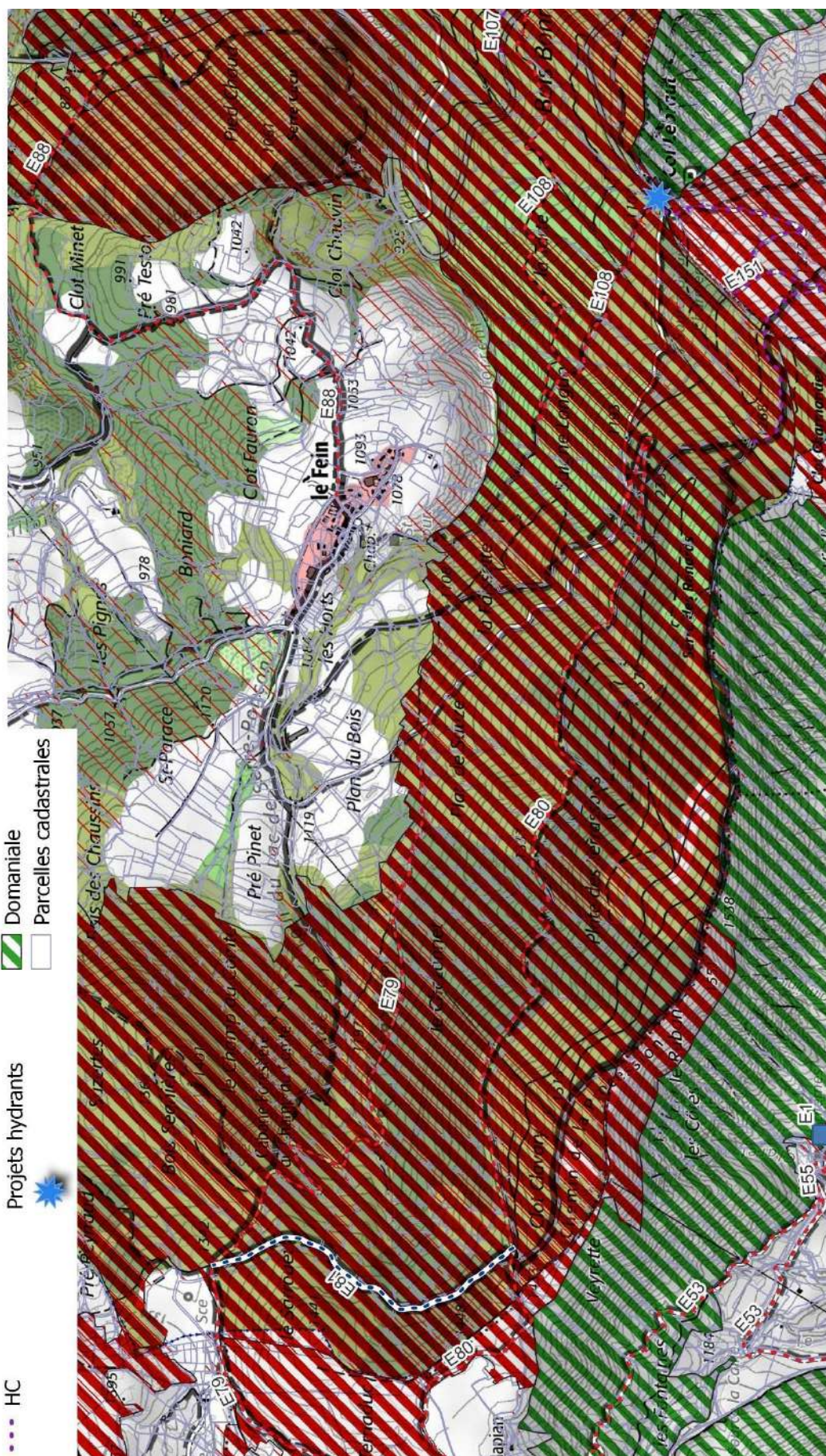
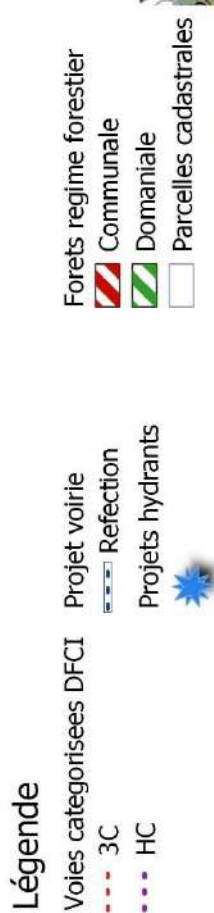
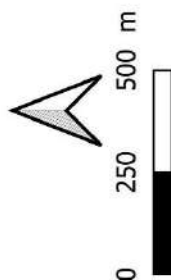
Priorité et échéancier prévisionnel			
Priorité			
	☐ 1	☒ 2	☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030 ☐ 2030 - 2035



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON
Fiche action n° 3 **Λ**



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-26



Fiche action ouvrage DFCI n°4

Commune(s)	PRUNIERES
TYPE D'ACTION	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3
Nom de l'ouvrage	Sur piste F1
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise en place d'une citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source	1	u	55 000	55 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		5 500 €
Cout total du projet					60 500 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	ONF				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☐ Communal	☒ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Bordure du site Natura 2000 « Piolit - Pic de Chabrières »				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa de glissement de terrain moyen Le rejet de l'eau (trop plein et vidange) devra être géré pour ne pas concentrer les eaux au niveau de la route avec un risque de provoquer des glissements (accompagnement des eaux par un tuyau bien en aval de la route et dans une ravine)				
Enjeux paysagers	Espace boisé classé / Bordure du GR 50 : adapter la visibilité de la citerne (contrebas, enterrement, ...)				
Enjeux sociaux					
Production de bois	Mélézin de la Forêt domanial de Montguillaume				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité				
	☒ 1	☐ 2	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON

Fiche action n° 4 et 7



0 250 500 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18

Légende

Voies catégorisées DFCI

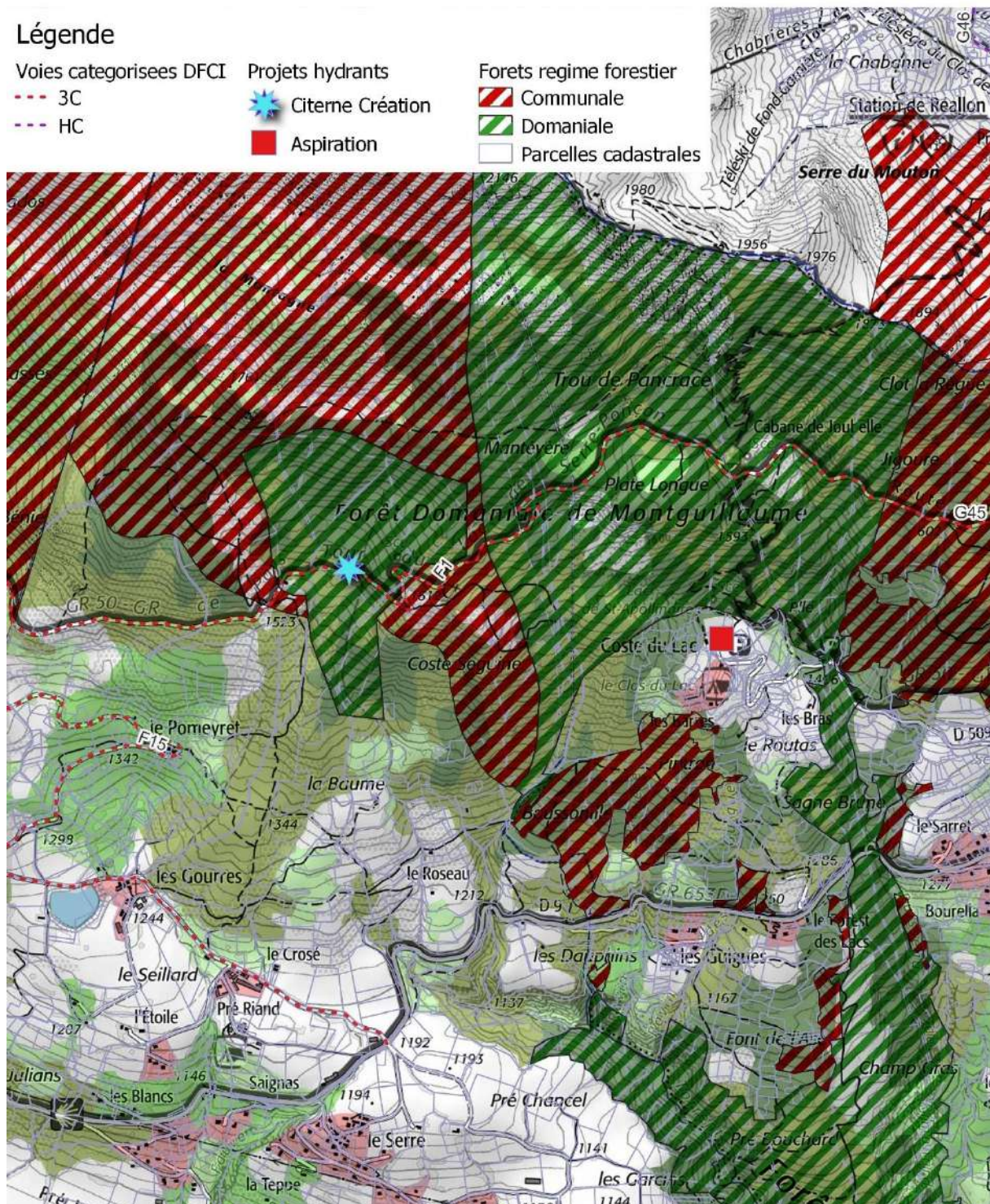
- 3C
- HC

Projets hydrants

- Citerne Création
- Aspiration

Forêts regime forestier

- Communale
- Domaniale
- Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°5 – Piste de Rambert

Commune(s)	PRUNIERES
TYPE D'ACTION	Création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise aux normes d'un chemin existant, nécessitant une part de création, entre le village de Prunières et les axes de circulation et activités bordant le lac	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Création piste	690	m	50	34 500 €
2	Réfection de piste	545	m	25	13 625 €
Maitrise d’œuvre		10	%		4 800 €
Dossier de servitude		1	U		6 000 €
Cout total du projet					58 925 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d’ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	13 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	Superposition du chemin communal et du tracé pas parfait dans la zone en réfection, zone en création traversant des parcelles privées (10) > Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Bocage de Prunières et de Saint-Apollinaire »				
Cours d'eau	Franchissement de 3 cours d'eau temporaire dont 1 à créer				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen à fort. Le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeux identifiés mais visible de Prunières, maîtriser les remblais/déblais				
Enjeux sociaux	Activité agricole				
Production de bois	Non				
Enjeux bâtis	Départ côté Prunières dans lotissement				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Création techniquement difficile, zone peu boisée			
	☐ 1	☐ 2		☒ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON

Fiche action n° 5

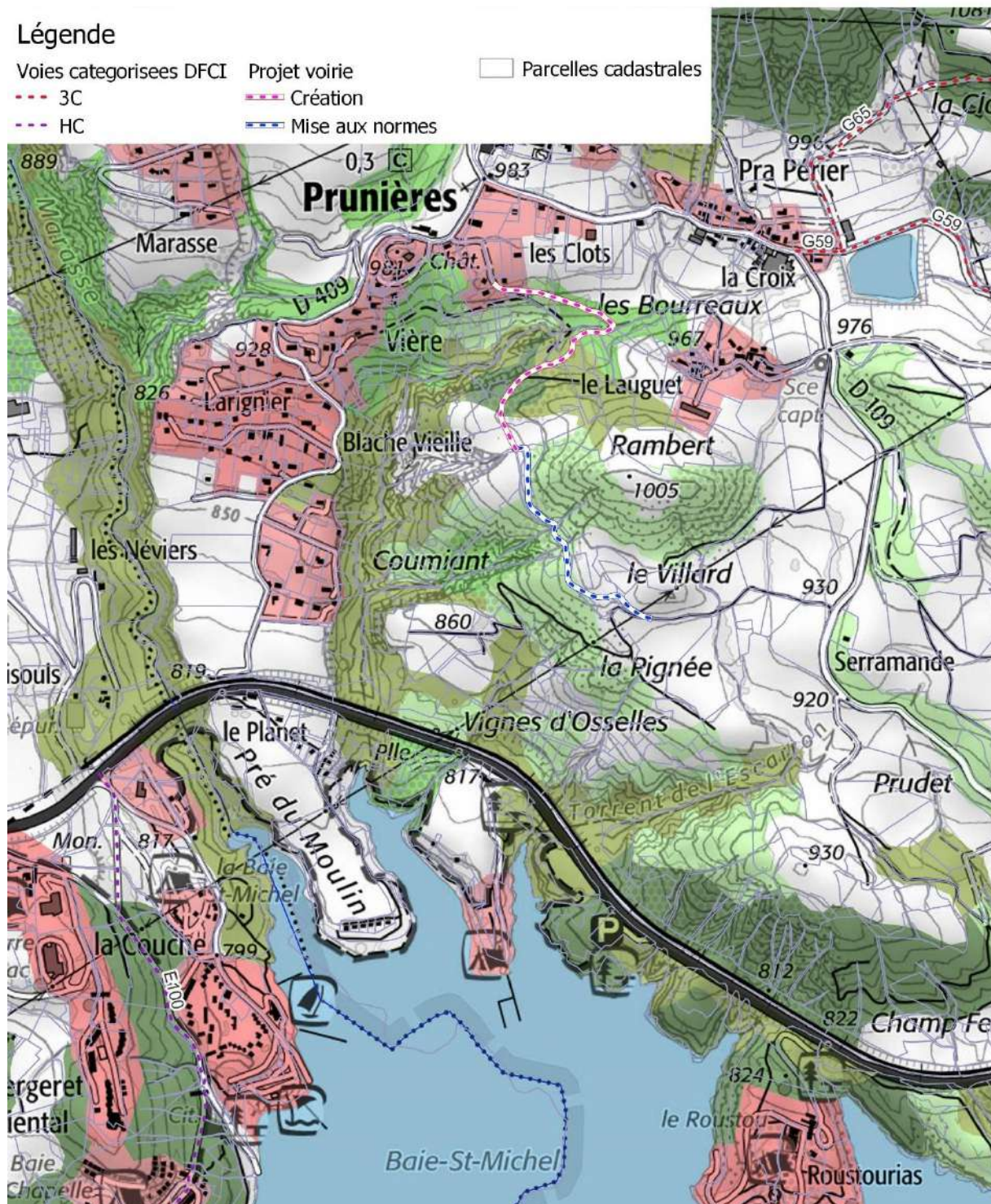


0 250

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18

Légende

Voies catégorisées DFCI	Projet voirie	Parcelles cadastrales
--- 3C	--- Création	
--- HC	--- Mise aux normes	



Fiche action ouvrage DFCI n°6 a – b -Piste de Pomeyret

Commune(s)	PRUNIERES (et St Apollinaire, fiche 6 c d e)
TYPE D'ACTION	Création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Création d'une piste DFCI à mi versant entre la RD91 et la route forestière de Joubelle, au sein de peuplements combustibles. Ouvrage joignant les communes de Prunières et de St Apollinaire	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a	Réfection de piste	821	m	30	24 630 €
b	Création de piste	679	m	50	33 950 €
Maitrise d’œuvre		10	%		5 800 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Cout du projet (Prunières)					68 380 €
Cout total du projet					159 655 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d’ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	18 parcelles	☒ Communal	☒ Domanial	☐ Chemin communal
	Dont 4 parcelles de communal non soumis représentant 1/3 du linéaire> Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	Franchissements de 2 cours d'eau permanents dont 1 en création et 2 temporaires > Déclaration Loi sur l'Eau à prévoir				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen. Le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique. Enjeu de protection domanial en limite communale				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeux identifiés mais versant visible en vision lointaine > soigner les déblais/remblais, maintenir un masque forestier aval				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Pin noir sans sylviculture, enjeu faible				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Bouclage complet intercommunal dans versant soumis au risque			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°6 c - d - e

Commune(s)	SAINT APOLLINAIRE (et Prunières, fiche 6 a b)
TYPE D'ACTION	Création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Création d'une piste DFCI à mi versant entre la RD91 et la route forestière de Joubelle, au sein de peuplements combustibles. Ouvrage joignant les communes de Prunières et de St Apollinaire	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
c	Réfection de piste	847	m	40	33 880 €
d	Création de piste + franchissement de cours d'eau	380	m	45	17 100 €
e	Mise aux normes de piste sur pente forte	631	m	45	28 395 €
Maitrise d'œuvre		10	%		7 900 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Cout du projet (St Apollinaire)					91 275 €
Cout total du projet					159 655 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	10 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	Dont 2 parcelles de communal non soumis > Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	Franchissements de 2 cours d'eau permanents dont 1 en création > Déclaration Loi sur l'Eau à prévoir				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen à fort. Le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeux identifiés mais versant visible en vision lointaine > soigner les déblais/remblais, maintenir un masque forestier aval				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Pin noir et sylvestre sans sylviculture, enjeu faible				
Enjeux bâtis	Accès à la RD9 emprunte une desserte d'habitation, la création au niveau du lac passe derrière une habitation				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Bouclage complet intercommunal dans versant soumis au risque			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

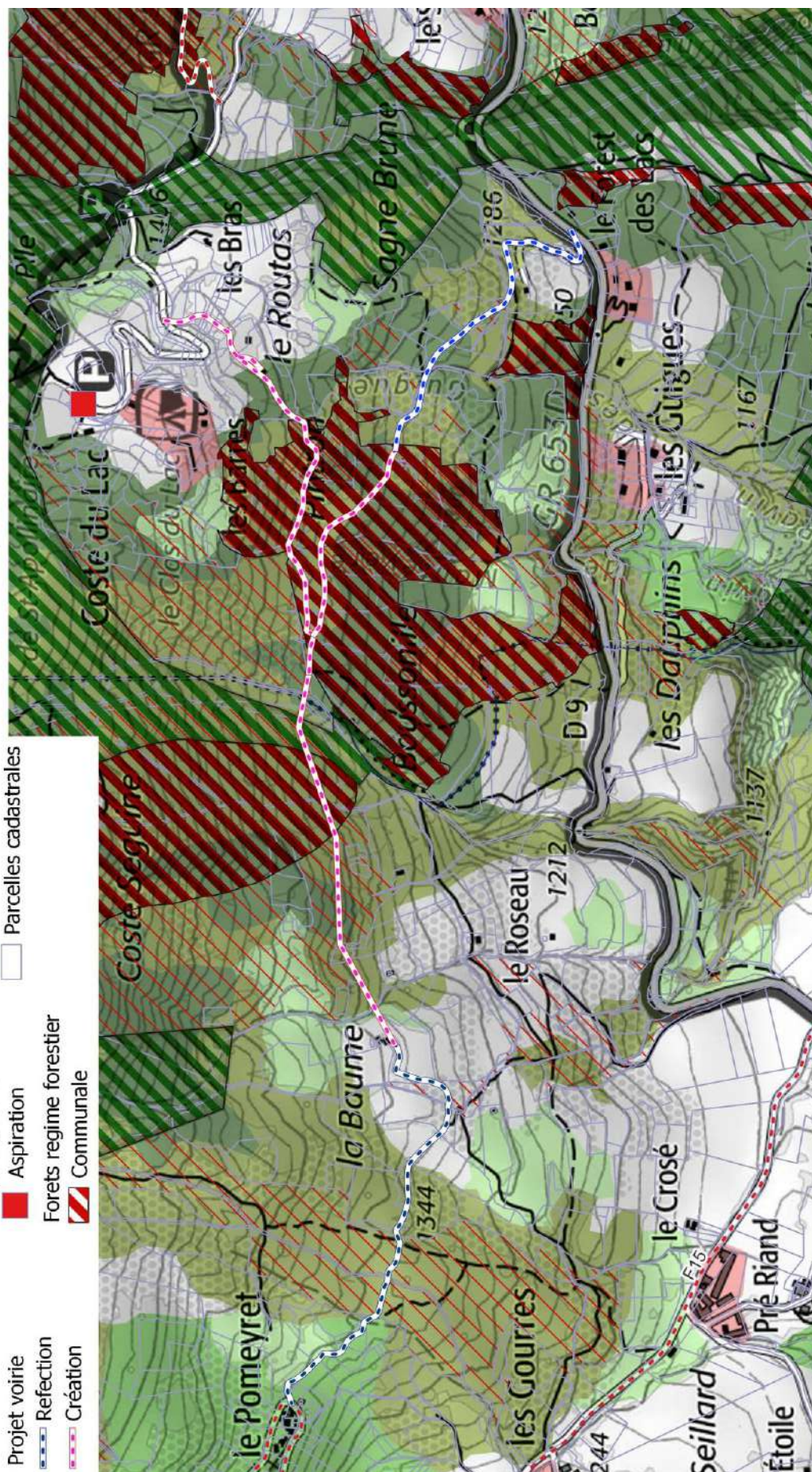
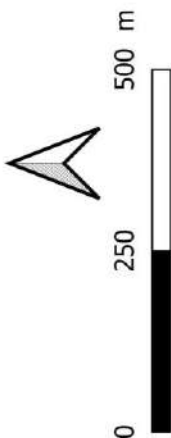


PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON

Fiche action n° 6

Légende

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Voies catégorisées DFCI | Mise aux normes | Domaniale |
| 3C | Projets hydrants | fondier communal |
| Projet voirie | Aspiration | Parcelles cadastrales |
| Refection | Forêts regime forestier | |
| Création | Communale | |



Fiche action ouvrage DFCI n°7

Commune(s)	SAINT APOLLINAIRE
TYPE D'ACTION	Création d'une aire d'aspiration
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise en place d'un accès à une réserve d'eau sur un secteur sans alimentation en eau	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Quantité	Cout unitaire	Cout total
	Création d'une aire d'aspiration réservée aux pompiers (implantation panneau d'interdiction de stationner), de 8 m x 4m, empierrée avec dispositif de calage des engins, si installation d'une barrière prévoir fermeture normalisée (clé carré)		1 u	3000	3 000 €
Maitrise d'œuvre					
Cout total du projet					3 000 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	1 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	ZNIEFF type I « Lac de Saint-Apollinaire et ses abords », zone humide du Lac de Saint Apollinaire, enjeux locaux à identifier avec le CEN PACA				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Pas localement				
Enjeux paysagers	Enjeu local de fréquentation touristique du lac de Saint Apollinaire nécessitant une intégration paysagère de l'aire d'aspiration et de la signalisation				
Enjeux sociaux					
Production de bois	Non				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Simple et pas cher			
	☐ 1	☒ 2	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°8 - Piste des Faysses

Commune(s)	SAINT APOLLINAIRE
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Classement en piste DFCI après réfection d'une piste joignant le village de St Apollinaire à la route forestière de Joubelle par la forêt communale	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
	Réfection de piste et création d'un lacet pour diminuer une pente forte	2032	m	35	80 570
Maitrise d'œuvre		10	%		8 000 €
Cout du projet					88 570 €
Cout total du projet					
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	2 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	Dont 2 parcelles de communal non soumis				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	Franchissements d'un cours d'eau temporaire existant				
Risques naturels	Aléa chute de bloc renforçant le besoin de protection du couvert forestier. Aléa de glissement moyen à fort dans la partie basse				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeux identifiés mais versant visible en vision lointaine > soigner les déblais/remblais, maintenir un masque forestier aval				
Enjeux sociaux	La piste est empruntée sur une section par le GR 50				
Production de bois	Pinèdes en forêt communale, enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Amélioration de voie existante dans un secteur à probabilité de feu			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°9 – Le Villard

Commune(s)	SAINT APOLLINAIRE
TYPE D'ACTION	Gestion de la végétation
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Réouverture d'un espace très embroussaillé pour maîtrise de la végétation aux abords du village et maintien d'une zone tampon entre les espaces urbains et forestiers	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réouverture des landes par broyage, éclaircie dans les pinèdes	11,4	ha	2 500	28 500
2	Mise en place d’une convention de pâturage et d’équipements pastoraux selon besoins				
Maitrise d’œuvre		15	%		4 275 €
Cout du projet					32 775 €
Cout total du projet					
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A / Fond vert			80%	
Maitre d’ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	30 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Dont 5 parcelles de communal non soumis représentant 50% de la surface					
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux biodiversité identifiés Périmètre de protection rapproché de la source du village > A éviter				
Cours d'eau	Un cours d'eau identifié : Ravin de Mazet (mise en défens ?)				
Risques naturels	Aléa chute de bloc renforçant le besoin de protection du couvert forestier. Aléa glissement de terrain moyen à fort, en amont de la zone de risque du chef-lieu de St Apollinaire				
Enjeux paysagers	Proximité immédiate du village, l'usage pastoral en bord de village renforce la typicité du paysage				
Enjeux sociaux	Sentier de randonnée traversant la zone, à intégrer dans l'organisation du pâturage. Enjeux de soutien de l'élevage et de pâturage de mi-saison en proximité des exploitations				
Production de bois	Non				
Enjeux bâtis	Proximité immédiate du village et d'un bâtiment d'élevage				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Enjeu fort de frein de la dynamique d'embroussaillage, moitié de la surface communale			
	☐ 1	☒ 2	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035



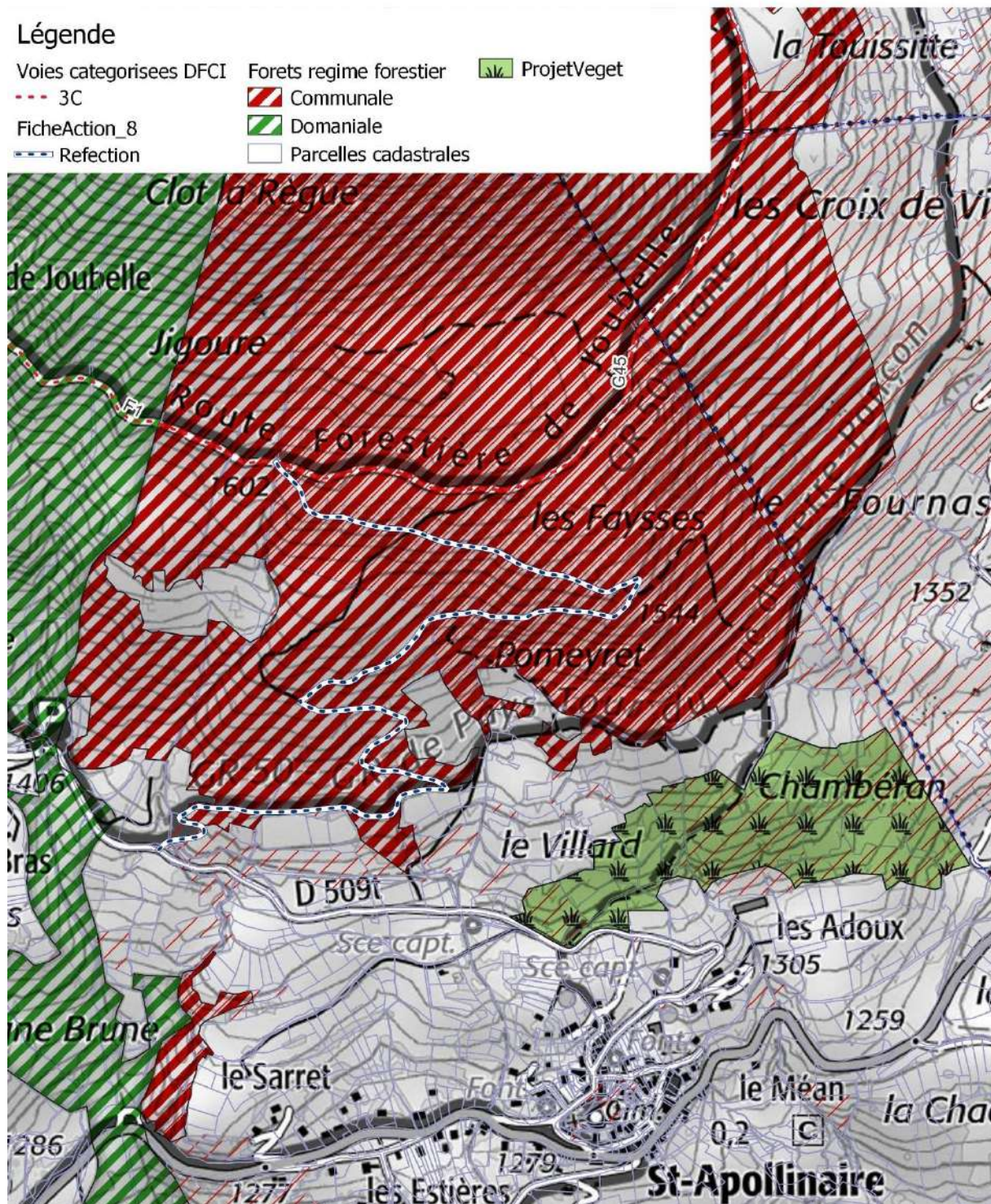
PLAN DE MASSIFS de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 8 et 9**



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-18

Légende

Voies categorisees DFCI	Forets regime forestier	ProjetVeget
--- 3C	Communale	
FicheAction_8	Domaniale	
Refection	Parcelles cadastrales	



Fiche action ouvrage DFCI n°10 a – b – Piste de Chanarette

Commune(s)	SAVINES (et Réallon 10 c)
TYPE D'ACTION	Réfection et création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	G41
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Poursuite et bouclage d'une piste DFCI existant partiellement de manière à améliorer l'accès au haut de pente du ravin du Réallon pour permettre la lutte en cas de feu dans cette forêt à rôle de protection marqué	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a	Réfection de piste	434	m	30	13 020 €
b	Création de piste avec un franchissement et des terrassements importants	443	m	70	31 010 €
Maitrise d'œuvre		10	%		4 400 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Cout du projet (Savines)					52 430 €
Cout total du projet					70 800 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	4 parcelles	☐ Communal	☒ Domanial	☒ Chemin communal
	Réfection entièrement sur chemin communal > Servitude à envisager pour la création				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés Espaces Boisés Classés				
Cours d'eau	Franchissements d'un cours d'eau permanents en création > Déclaration Loi sur l'Eau à prévoir				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeux identifiés mais versant visible du Villard > soigner les déblais/remblais, maintenir un masque forestier aval en création				
Enjeux sociaux	Sections en réfection traversant des zones agricoles				
Production de bois	Pinèdes avec des sylvicultures simples, enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Départ de la piste dans le hameau de Chérines				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Aléa assez faible mais risque marqué lié à l'enjeu de protection			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°11

Commune(s)	SAVINES
TYPE D'ACTION	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3
Nom de l'ouvrage	G1
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise en place d'une citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source		1	u	55 000	55 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		5 500 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Cout total du projet					64 500 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	ONF				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	1 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés Espaces Boisés Classés				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen				
Enjeux paysagers	Faibles				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Non				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Aléa assez faible mais risque marqué lié à l'enjeu de protection			
	☐ 1	☐ 2		☒ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°10 c

Commune(s)	REALLON (et Savines 10 a - b)
TYPE D'ACTION	Création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	En continuité de G41
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Poursuite et bouclage d'une piste DFCI existant partiellement de manière à améliorer l'accès au haut de pente du ravin du Réallon pour permettre la lutte en cas de feu dans cette forêt à rôle de protection marqué	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
c	Création de piste avec un franchissement et des terrassements importants	285	m	60	17 100 €
Maitrise d'œuvre		10	%		1 700 €
Cout du projet (Réallon)					18 800 €
Cout total du projet					70 800 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	2 parcelles	☐ Communal	☒ Domanial	☒ Chemin communal
	Communal non soumis				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés Espaces Boisés Classés				
Cours d'eau	Franchissements d'un cours d'eau permanent en création > Déclaration Loi sur l'Eau à prévoir				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen. Le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeux identifiés mais versant visible du Villard > soigner les déblais/remblais, maintenir un masque forestier aval en création				
Enjeux sociaux	Sections en réfection traversant des zones agricoles				
Production de bois	Pinèdes à éclaircir, enjeu notable				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Aléa assez faible mais risque marqué lié à l'enjeu de protection			
	☐ 1	☒ 2	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON

Fiche action n° 10 et 11



0 150 300 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18

Légende

Voies categorisees DFCI

HC

Projet voirie

Refection

Création

Création

Projets hydrants

Citerne Création

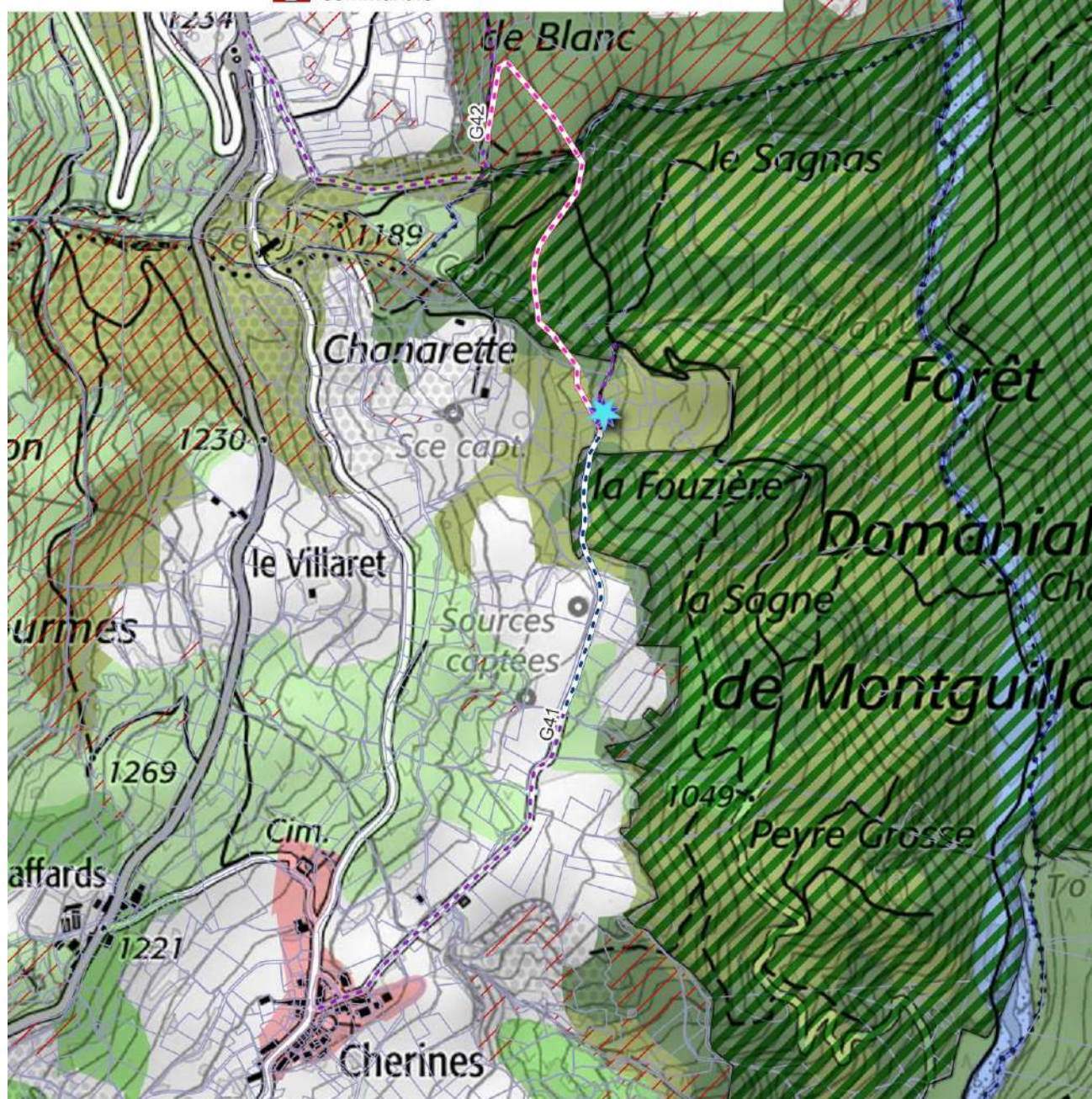
Forets regime forestier

Communale

Domaniale

foncier communal

Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°12 – RF du Riou Bourdoux

Commune(s)	SAVINES
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	G60
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Maintien en fonction d'une piste nécessaire pour la première intervention pour la maîtrise de départs de feu en bord de lac sur une anse fréquentée	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
	Réfection de piste	1325	m	20	26 500 €
Maitrise d'œuvre		10	%		3 180 €
Cout du projet					29 680 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	ONF				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	1 parcelles	☐ Communal	☒ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Périmètres de protection / Espèces et habitats d'espèces connus > conséquences réglementaires				
Cours d'eau	Franchissements d'un cours d'eau permanent, existant				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen à fort mais plateforme existante				
Enjeux paysagers	En partie dans le site inscrit « Lac de Serre Ponçon », très visible depuis la RN94 mais existant				
Enjeux sociaux	Tracé du véloroute de bord de lac, les travaux sur cet équipement peuvent assurer l'entretien prévu mais doivent intégrer les contraintes d'un équipement DFCI				
Production de bois	Pinèdes à pin noir à enjeu de protection principal				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Selon projet véloroute			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°13

Commune(s)	SAVINES
TYPE D'ACTION	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3
Nom de l'ouvrage	Sur piste H3
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise en place d'une citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source	1	u	55 000	55 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		5 500 €
Cout total du projet					60 500 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	ONF				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Site Natura 2000 « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » et ZNIEFF I « Forêt Domaniale de Boscodon, ... » > Evaluation d'incidence Natura 2000				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen. Attention à la gestion des eaux				
Enjeux paysagers	Espace boisé classé, enjeu paysager local, réfléchir l'intégration paysagère de la citerne				
Enjeux sociaux	Sentiers de randonnée à moins de 50 mètres				
Production de bois	Forêt de production, forêt communale				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Constitution d'un réseau de points d'eau			
	☐ 1	☐ 2		☒ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°14 b – RF de la Fontaine des Miracles

Commune(s)	SAVINES (et Pontis 14 a)
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	H1
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Desserte structurante au pied du Morgon joignant Pontis aux zones boisées de Savines, principale desserte de ce versant.	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
b	Réfection de piste	3033	m	25	75 825 €
Maitrise d'œuvre		10	%		7 500 €
Cout du projet (Savines)					83 325 €
Cout total du projet					148 200 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Site Natura 2000 « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » et ZNIEFF I « Forêt Domaniale de Boscodon, ... »				
Cours d'eau	Un franchissement de cours d'eau permanent, existant				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen, ravinement dans le ravin des Hourmes				
Enjeux paysagers	Espace boisé classé, enjeu paysager local, réfléchir l'intégration paysagère de la citerne				
Enjeux sociaux	Sentiers de randonnée : GR de Pays ; Fontaine des Miracles				
Production de bois	Forêt de production, forêt communale				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité				
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

 Office National des Forêts
 Utilisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTOUR 25
 Date : 2025-02-18



Voies catégorisées	DFCI	Projet voirie
3C	Réfection	Réfection
HC	HC	Réfection

Forests regime forestier
Commune
Parcelles cadastrales

Fiche action ouvrage DFCI n°15 b – Piste de Clos Charron

Commune(s)	SAVINES (et Crots 15 a)
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	H5
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Desserte du haut de versant du Bois de Serre Verger permettant la lutte sur ce versant boisé	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
b	Réfection de piste	1246	m	20	26 500 €
Maitrise d'œuvre		12	%		3 180 €
Cout du projet (Savines)					29 680 €
Cout total du projet					46 323 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Syndical	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Site Natura 2000 « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » et ZNIEFF I « Forêt Domaniale de Boscodon, ... »				
Cours d'eau	Un franchissement de cours d'eau permanent, existant				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen, ravinement dans le ravin de la Combe d'Or				
Enjeux paysagers	Espace boisé classé, enjeu paysager local				
Enjeux sociaux	Point d'intérêt (pique-nique) à l'extrémité de la piste				
Production de bois	Forêt de production, forêt syndicale				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité				
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON

Fiche action n° 15



0 250 500 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18

Légende

Voies catégorisées DFCI

--- 3C

--- HC

Projet voirie

--- Réfection

--- Réfection

Projets hydrants

★ Citerne Création

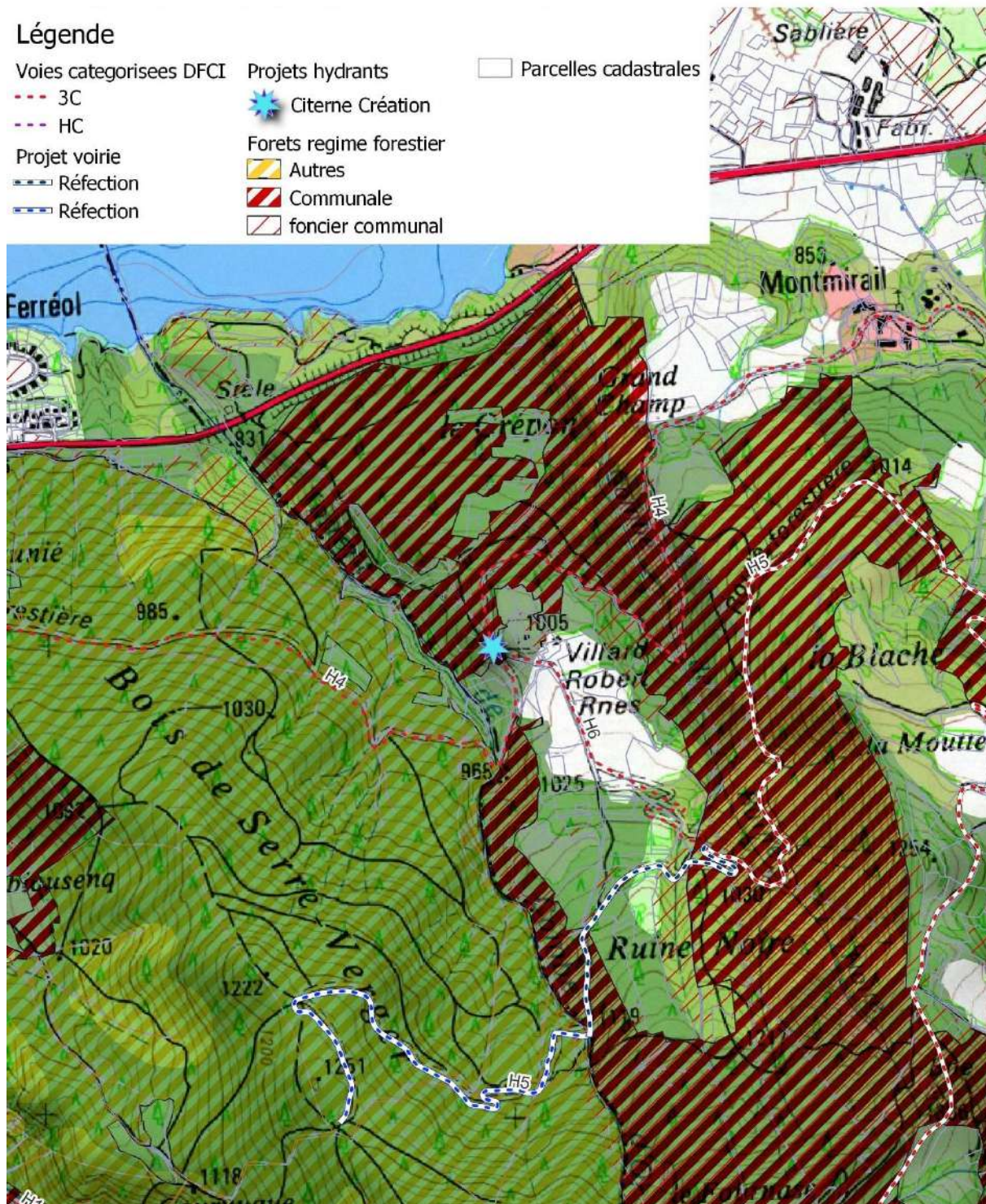
Forêts regime forestier

Autres

Communale

foncier communal

Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°16 a – b – Piste de Berthe

Commune(s)	SAVINES (et Puy St Eusèbe 16 c)
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	G31
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Desserte du versant du ravin de Réallon permettant la lutte sur ce versant boisé avec des enjeux de protection marqués	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a	Réfection de piste (reprofilage de surface)	397	m	20	7 940 €
b	Réfection de piste et mise aux normes	308	m	35	10 780 €
Maîtrise d'œuvre		10	%		1 800 €
Cout du projet (Savines)					20 520 €
Cout total du projet					64 900 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☐ Syndical	☐ Domanial	☒ Chemin communal
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Bocage de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières » et « Bocage de Prunières et de Saint-Apollinaire »				
Cours d'eau	Franchissements de 2 cours d'eau permanents avec aménagements à réaliser > Déclaration Loi sur l'Eau à prévoir				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen à fort				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeux identifiés mais versant visible depuis Chérines > soigner l'intégration des talus et maintien de la végétation aval				
Enjeux sociaux	Indices de fonction sociale et environnementale de la forêt privée entourant les Berthes				
Production de bois	Pinèdes à enjeux de production modeste				
Enjeux bâtis	Desserte des « Berthes », desserte de la station d'épuration de Puy St Eusèbe				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Risque marqué lié à l'enjeu de protection			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°16 c

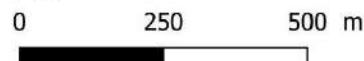
Commune(s)	PUY SAINT EUSEBE (et Savines 16 b – c)
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	G27
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Desserte du versant du ravin de Réallon permettant la lutte sur ce versant boisé avec des enjeux de protection marqués	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a	Réfection de piste (reprofilage de surface	320	m	20	6 400 €
c	Réfection de piste et mise aux normes, 2 franchissements de ravin et un lacet à créer pour reprendre une pente raide	633	m	60	37 980 €
Maitrise d'œuvre		10	%		4 500 €
Cout du projet (Puy St Eusèbe)					44 380 €
Cout total du projet					64 900 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☐ Syndical	☐ Domanial	☒ Chemin communal
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Bocage de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières » et « Bocage de Prunières et de Saint-Apollinaire »				
Cours d'eau	Franchissements de 2 cours d'eau permanents avec aménagements à réaliser > Déclaration Loi sur l'Eau à prévoir				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen à fort. Le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeux identifiés mais versant visible depuis Chérines > soigner l'intégration des talus et maintien de la végétation aval				
Enjeux sociaux	Indices de fonction sociale et environnementale de la forêt privée entourant les Berthes				
Production de bois	Pinèdes à enjeux de production modeste				
Enjeux bâtis	Desserte des « Berthes », desserte de la station d'épuration de Puy St Eusèbe				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Risque marqué lié à l'enjeu de protection			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

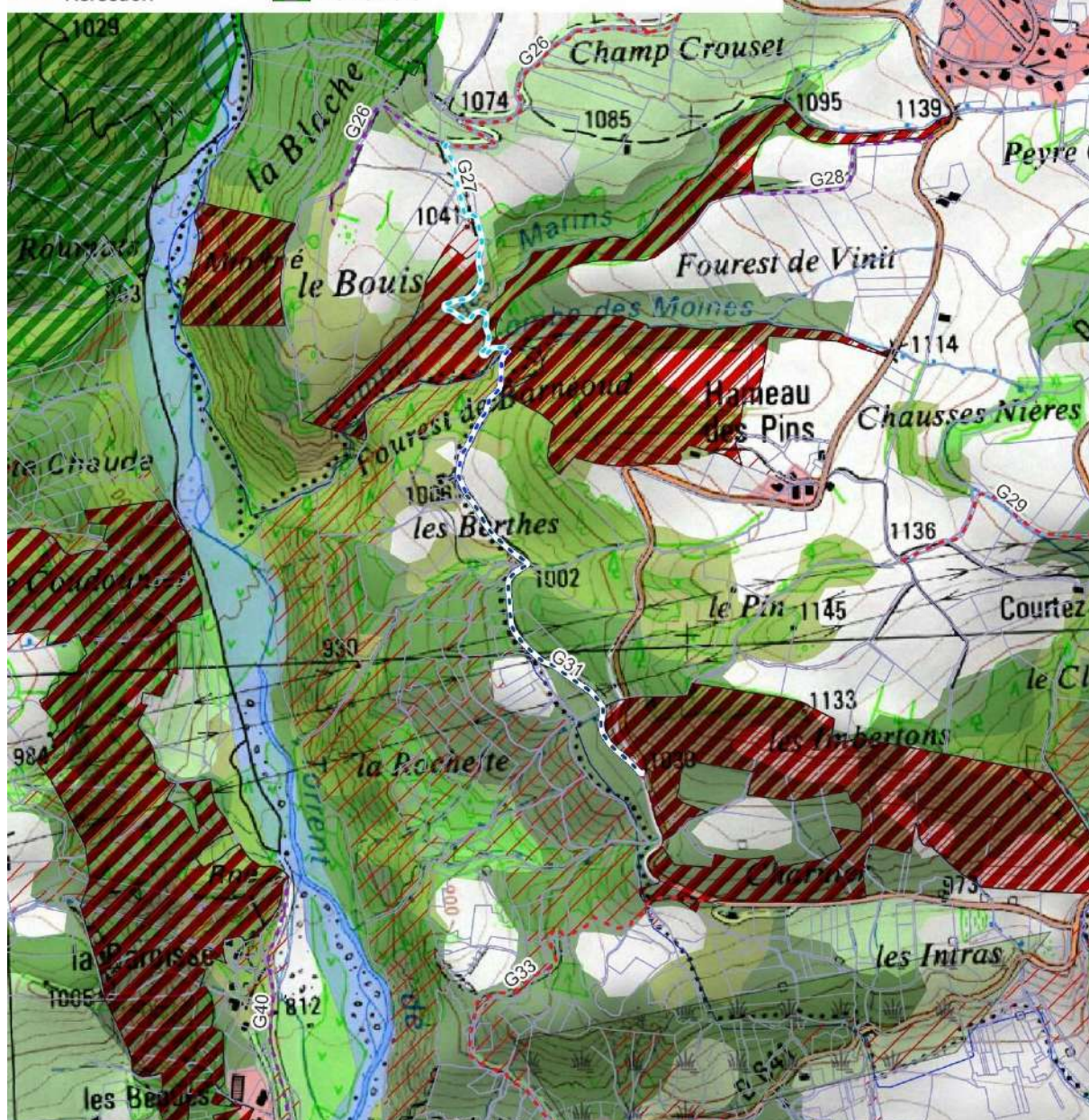
PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 16**



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-18

Légende

Voies catégorisées DFCI	--- Réfection	foncier communal
--- 3C	--- Réfection	Parcelles cadastrales
--- HC	Forêts regime forestier	ProjetVeget
Projet voirie	Commune	
--- Réfection	Domaniale	



Fiche action ouvrage DFCI n°17

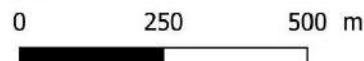
Commune(s)	PUY SAINT EUSEBE
TYPE D'ACTION	Mise aux normes de point d'eau
Nom de l'ouvrage	G5
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise aux normes de la citerne G5 existante	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
	Reprise ou changement des mâchoires du kit d'aspiration, mise en place d'un coffret à vanne à fermeture normalisée, peinture coffret, mise en place d'une fermeture normalisée sur le coffret de vanne	1	u	3 000	3 000 €
Cout total du projet					3 000 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Syndical	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	ZNIEFF Type I « Versant sud-est du mont Guillaume et bois de la Sellette »				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen identifié, citerne existante. Attention à la gestion de l'évacuation des eaux				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeu identifié, enjeu local car citerne située en bordure du GR 50, existante sans modification de l'aspect				
Enjeux sociaux					
Production de bois	Mélézin de production en forêt syndicale				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Maintenance du réseau de points d'eau			
	☒ 1	☐ 2	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Fiche action n° 17



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18

Légende

Voies catégorisées DFCI

- 3C
- HC

Projets hydrants

- Citerne existante à entretenir

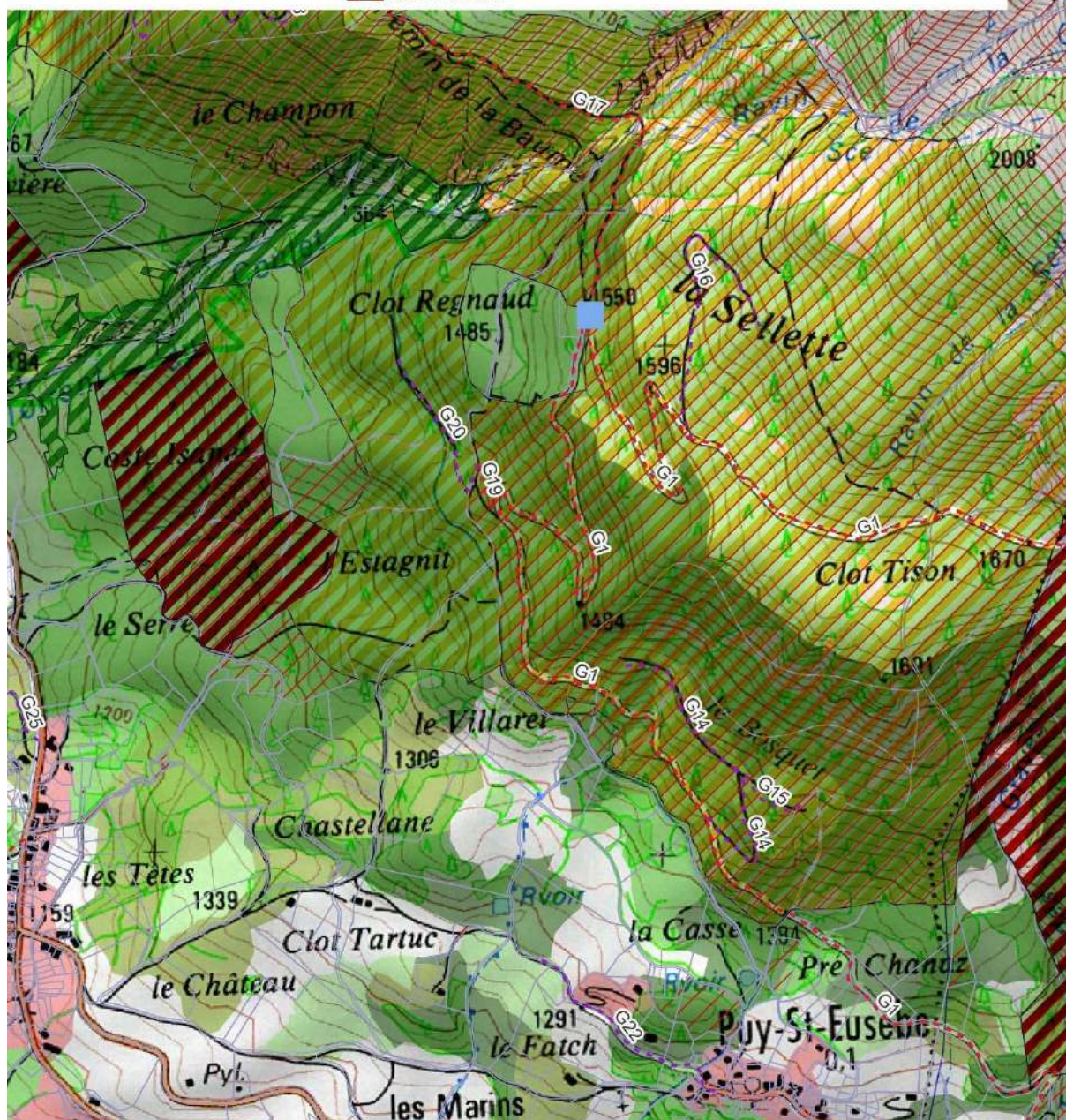
Forêts regime forestier

- ▨ Communale

▨ Domaniale

▨ foncier communal

▨ Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°18 – RF de Champ Couronne

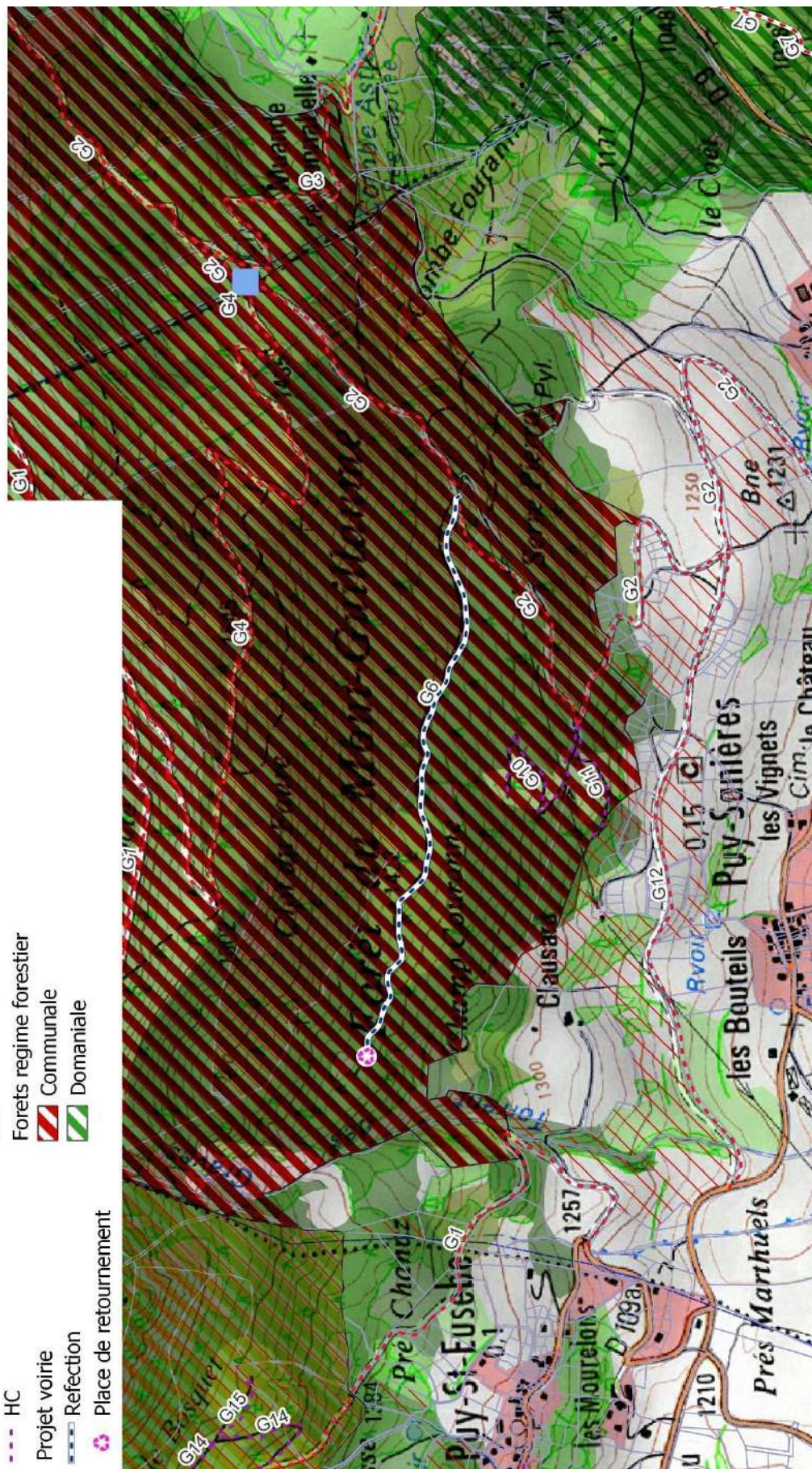
Commune(s)	PUY SANIERES
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	G6
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Desserte dans le bas de versant de la forêt du Mont Guillaume	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection de piste dont une portion à créer	1228	m	30	36 840 €
2	Création d'une place de retournement	1	U	3000	3 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		4 000 €
Cout du projet					43 840 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa chute de bloc renforçant le besoin de protection du couvert forestier. Aléa de glissement moyen à fort au niveau de la place de retournement > Le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique				
Enjeux paysagers	Piste existante, pas d'enjeu paysagers en visibilité externe				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Pinèdes bénéficiant d'une sylviculture en forêt communale				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité				
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

Alcina
Office National des Forêts



Fiche action ouvrage DFCI n°19 – Piste des Clots

Commune(s)	PUY SANIERES
TYPE D’ACTION	Réfection et création de piste DFCI / Création d’un point d’eau / Gestion de la végétation
Nom de l’ouvrage	En continuité de G13
Niveau d’aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Jonction entre la route de Chadenas en bord de lac et le bas du village de Puy Sanières permettant la desserte d’un versant boisé dominant le lac, couplé à un projet de gestion de la végétation formant un ouvrage DFCI complet	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection et mise aux normes d’une piste dont une portion à créer	3966	m	20	79 320 €
2	Fourniture et implantation d’une citerne 30 m3	1	U	55 000	55 000 €
3	Eclaircie pastorale dans les boisements de pin de part et d’autre de la piste DFCI et broyage des rémanents selon besoins	42	ha	2000	84 000 €
4	Mise en place d’une convention de pâturage et d’équipements pastoraux selon besoins				
Maitrise d’œuvre		10 %			21 000 €
Cout du projet					239 320 €
Type de financement	Fond vert (financement demandé début 2025) FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d’ouvrage	Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	2 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	Quand le tracé sort du chemin communal il passe dans des parcelles communales non soumises. Le projet de gestion de la végétation concerne 21 parcelles privées				
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Bocage de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières »				
Cours d’eau	Franchissements d’un cours d’eau permanent (Combe des Champannes) > Prévoir déclaration Loi sur l’Eau				
Risques naturels	Aléa de glissement de terrain moyen, aléa de ravinement moyen en bord de lac et en bordure du ravin des Champannes > évitement du pâturage sur les bords de ravines et attention à la gestion des eaux				
Enjeux paysagers	Espace boisé classé localement/ Site inscrit du lac de Serre Ponçon dans la partie basse / En visibilité directe du lac et de Crots > réfléchir les limites et les formes de la zone pastorale, soigner le traitement des talus, maintenir des poches de boisement dense à l’aval des talus				
Enjeux sociaux	Sentier VTT				
Production de bois	Pinèdes à pin noir sans sylviculture, enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Sortie du tunnel SNCF dans la partie basse				



Priorité et échéancier prévisionnel			
Priorité	Projet anticipé dans le cadre de la charte forestière de territoire		
	☒ 1	☐ 2	☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2025	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 – 2030 ☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Fiche action n° 19

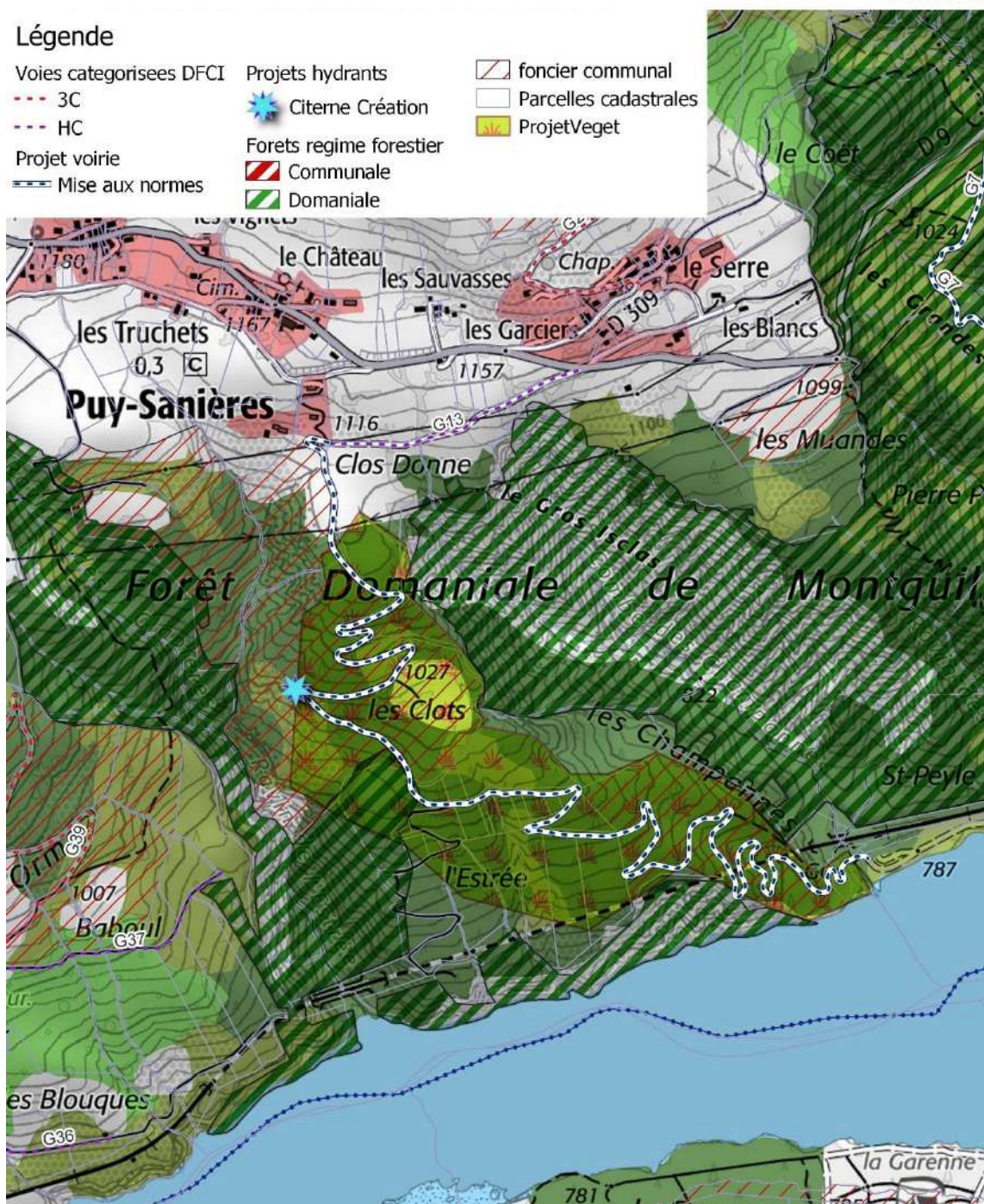


0 250 500 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-20

Légende

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Voies categorisées DFCI | Projets hydrants | foncier communal |
| --- 3C | Citerne Création | Parcelles cadastrales |
| --- HC | Forêts regime forestier | ProjetVeget |
| Projet voirie | Communale | |
| Mise aux normes | Domaniale | |



Fiche action ouvrage DFCI n°20 – Les Blaches

Commune(s) concernée(s)	PUY SANIERES
TYPE D'ACTION	Création d'un point d'eau / Gestion de la végétation
Nom de l'ouvrage	Sur pistes G35 et G36
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Constitution d'un ouvrage DFCI par l'amélioration du caractère opérationnel d'un réseau de pistes DFCI situé entre le lac et le quartier du Pibou, en adret, au travers d'un équipement en eau et d'opérations de gestion de la végétation (éclaircie et/ou débroussailllements sur une dizaine d'hectares au sein d'une zone de 26 hectares)	

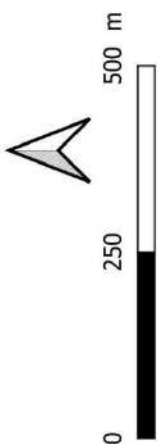
Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Mise au gabarit et débroussaillage latéral des pistes G35,	3,5	ha	3000	10 500 €
2	Eclaircie pastorale dans les boisements de chêne et broyage de la végétation basse	10	ha	2000	20 000 €
3	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, alimentation par point d'eau STEP	1	U	55 000	55 000 €
4	Mise en place d'équipements pastoraux selon besoins				
Maitrise d'œuvre		10	%		8 500 €
Cout du projet					94 000 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	Commune ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	7 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	2 parcelles communales non soumises				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	3 cours d'eau temporaires				
Risques naturels	Aléa de glissement fort à moyen > Evaluer l'interaction avec le sylvopasto Zones d'aléa ravinement identifiées évitées				
Enjeux paysagers	En visibilité directe du lac et de Savines > réfléchir les formes et limites du broyage dans la préparation du chantier				
Enjeux sociaux	Activités, sentiers de rando				
Production de bois	Nature de l'enjeu				
Enjeux bâtis	Proximité d'habitat, desserte d'habitat, ..				



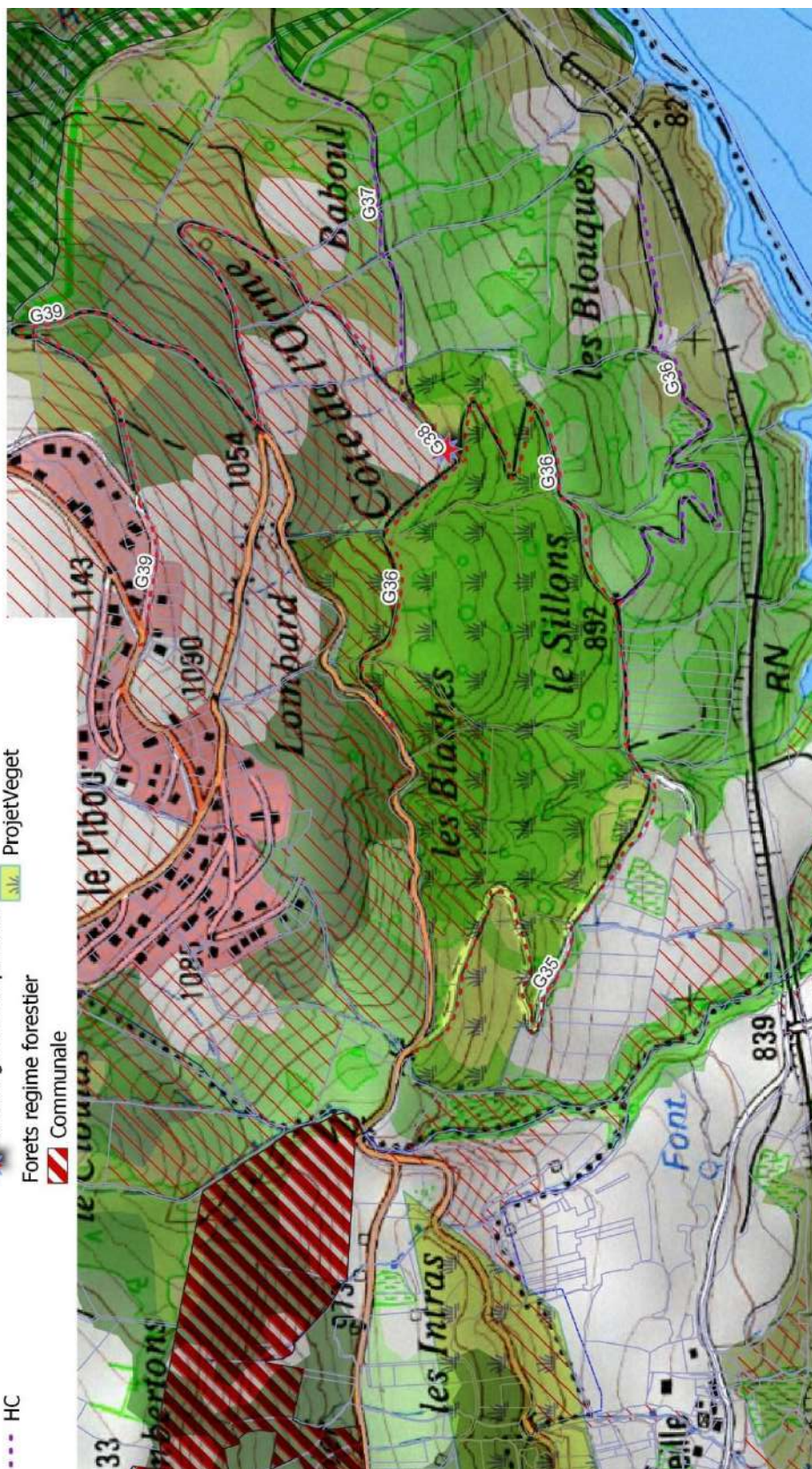
PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON Fiche action n° 20

Alcina
Office National des Forêts
Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18



Légende

- Voies catégorisées DFCI
 - 3C
 - HC
- Projets hydrants
- Amenagement aspiration
- Forêts regime forestier
 - Communale
- Domaniale
- Parcelles cadastrales
- ProjetVeget



Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Versant adret au-dessus du lac et à proximité de zones habitées, peu morcelé			
	☐ 1	☒ 2	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☒ Débuté en 2025 (entretien des pistes)	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035



Fiche action ouvrage DFCI n°21 (a - b - c) – Piste des Combes

Commune(s)	PUY SANIERES (et Embrun 21 d)
TYPE D'ACTION	Réfection et création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	G7, G8
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Desserte d'un versant et des bordures du torrent de la Merdarel, entre Chadenas et la RD 9 dans un contexte de peuplements à enjeux de protection marqués	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a	Réfection de piste	898	m	30	26 940 €
b	Création de piste DFCI sur tracé existant de sentier	369	m	45	16 605 €
c	Création de piste DFCI sur tracé existant de sentier	562	m	40	22 480 €
Maitrise d'œuvre		8	%		5 280 €
Cout du projet (Puy Sanières)					71 305 €
Cout total du projet					97 395 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	1 parcelles	☐ Communal	☒ Domanial	☒ Chemin communal
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Bocage de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières »				
Cours d'eau	2 franchissements de cours d'eau (Merdarel) existants				
Risques naturels	Aléa glissement de terrain fort, ravinement dans le Merdarel et ses affluents, forêt domaniale à vocation de protection, risques identifiés sur la base de loisir de Chadenas au débouché du Merdarel. > Le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique				
Enjeux paysagers	Partie basse dans le site inscrit du lac de Serre Ponçon / Visibilité directe de Crots et Baratier > soigner le traitement des talus, maintenir des boisements denses à l'aval de la piste				
Enjeux sociaux	Activités de pleine nature très développées au-dessus de Chadenas, sentier existant utilisé pour la pratique du VTT				
Production de bois	Pinèdes ayant bénéficié d'une sylviculture en forêt communale, coupe marquée en forêt privée > Enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Passage sous un pont SNCF sans limite de hauteur				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Enjeux DFCI et de protection en grande partie en forêt domaniale			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035



Fiche action ouvrage DFCI n°21 d

Commune(s)	EMBRUN (et Puy Sanières 21 a b c)
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	G7, G8
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Desserte d'un versant et des bordures du torrent de la Merdarel, entre Chadenas et la RD 9 dans un contexte de peuplements à enjeux de protection marqués	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
d	Réfection de piste	651	m	30	19 530 €
Maitrise d'œuvre		8	%		1 560 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Cout du projet (Embrun)					25 090 €
Cout total du projet					97 395 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

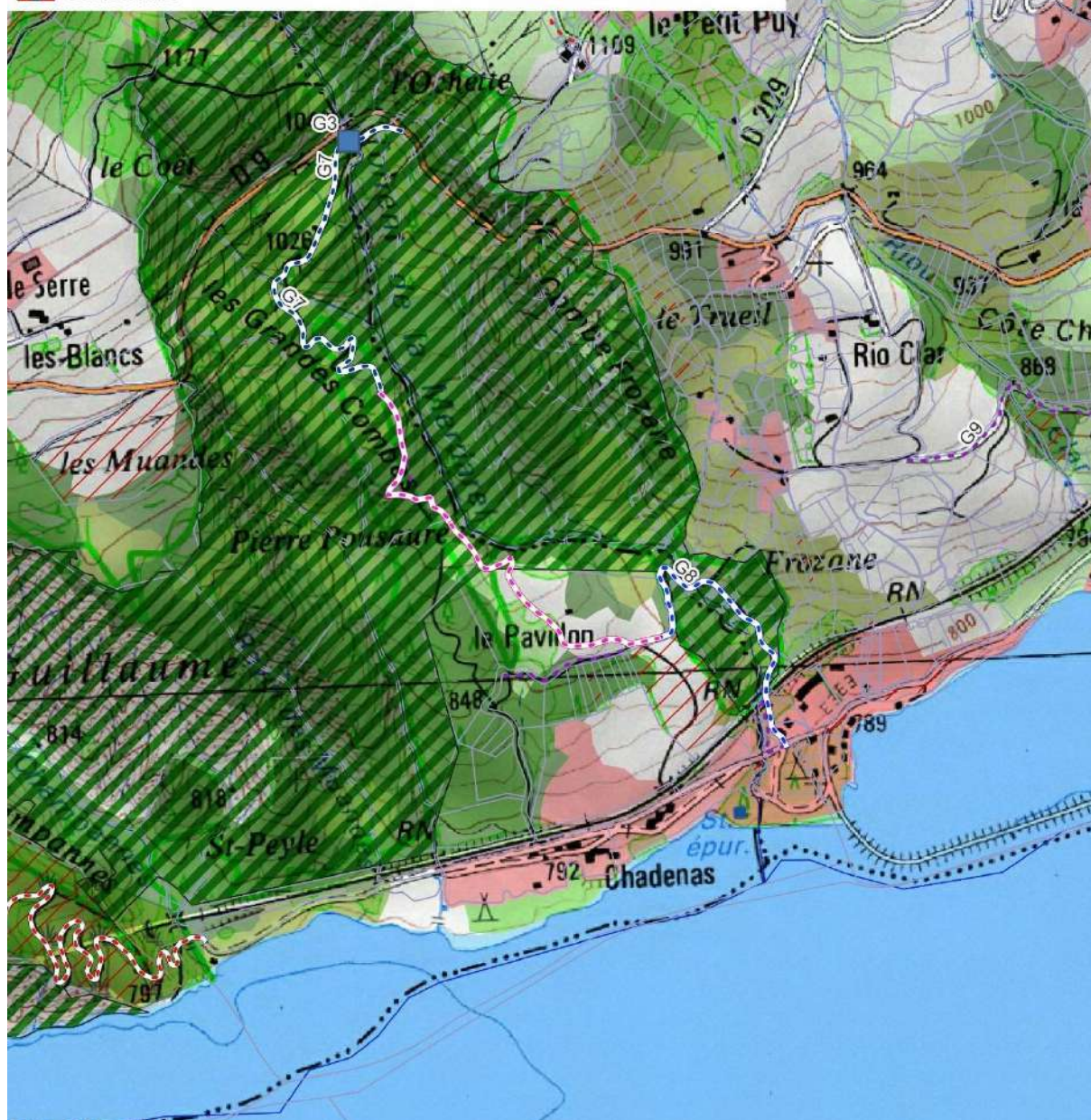
Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	6 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	> Servitude à envisager sur la partie privée				
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Bocage de Puy-Saint-Eusèbe et de Puy-Sanières »				
Cours d'eau	2 franchissements de cours d'eau (Merdarel) existants				
Risques naturels	Aléa glissement de terrain fort, ravinement dans le Merdarel et ses affluents, forêt domaniale à vocation de protection, risques identifiés sur la base de loisir de Chadenas au débouché du Merdarel				
Enjeux paysagers	Partie basse dans le site inscrit du lac de Serre Ponçon / Visibilité directe de Crots et Baratier > soigner le traitement des talus, maintenir des boisements denses à l'aval de la piste				
Enjeux sociaux	Activités de pleine nature très développées au-dessus de Chadenas, sentier existant utilisé pour la pratique du VTT				
Production de bois	Pinèdes ayant bénéficié d'une sylviculture en forêt communale, coupe marquée en forêt privée > Enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Passage sous un pont SNCF sans limite de hauteur				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Enjeux DFCI et de protection en grande partie en forêt domaniale			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035





Réfection



Fiche action ouvrage DFCI n°22

Commune(s)	EMBRUN
TYPE D'ACTION	Mise aux normes de point d'eau
Nom de l'ouvrage	Citernes G4, G2, G1
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise aux normes des citernes G4, G2 et G1 existantes	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
G4	Mise en place d'un kit d'aspiration	1	u	2 000	2 000 €
G2	Fourniture et mise en place d'une canalisation d'aspiration déportée en col de cygne	1	u	3 500	3 500€
G1	Fourniture et mise en place d'une canalisation d'aspiration déportée en col de cygne / Déplacement à envisager	1	u	3 500	3 500€
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		900
Cout total du projet					13 900 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	Communes ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé (G1)	1- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	> Servitude à envisager sur la citerne G1				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeu identifié				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Enjeux glissement moyens à forts pour les citernes G2 et G4. Attention à la gestion des eaux				
Enjeux paysagers	Enjeux paysagers locaux mais travaux ne modifiant pas l'aspect des citernes existantes				
Enjeux sociaux	Citernes en bordure de sentiers de randonnée				
Production de bois	Forêt de production				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Maintenance du réseau de points d'eau			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON Fiche action n°22



Légende

Voies catégorisées DFCI

--- 3C

--- HC

Projets hydrants



Citerne existante à entretenir

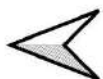
Domaniale

Parcelles cadastrales

Forêts regime forestier



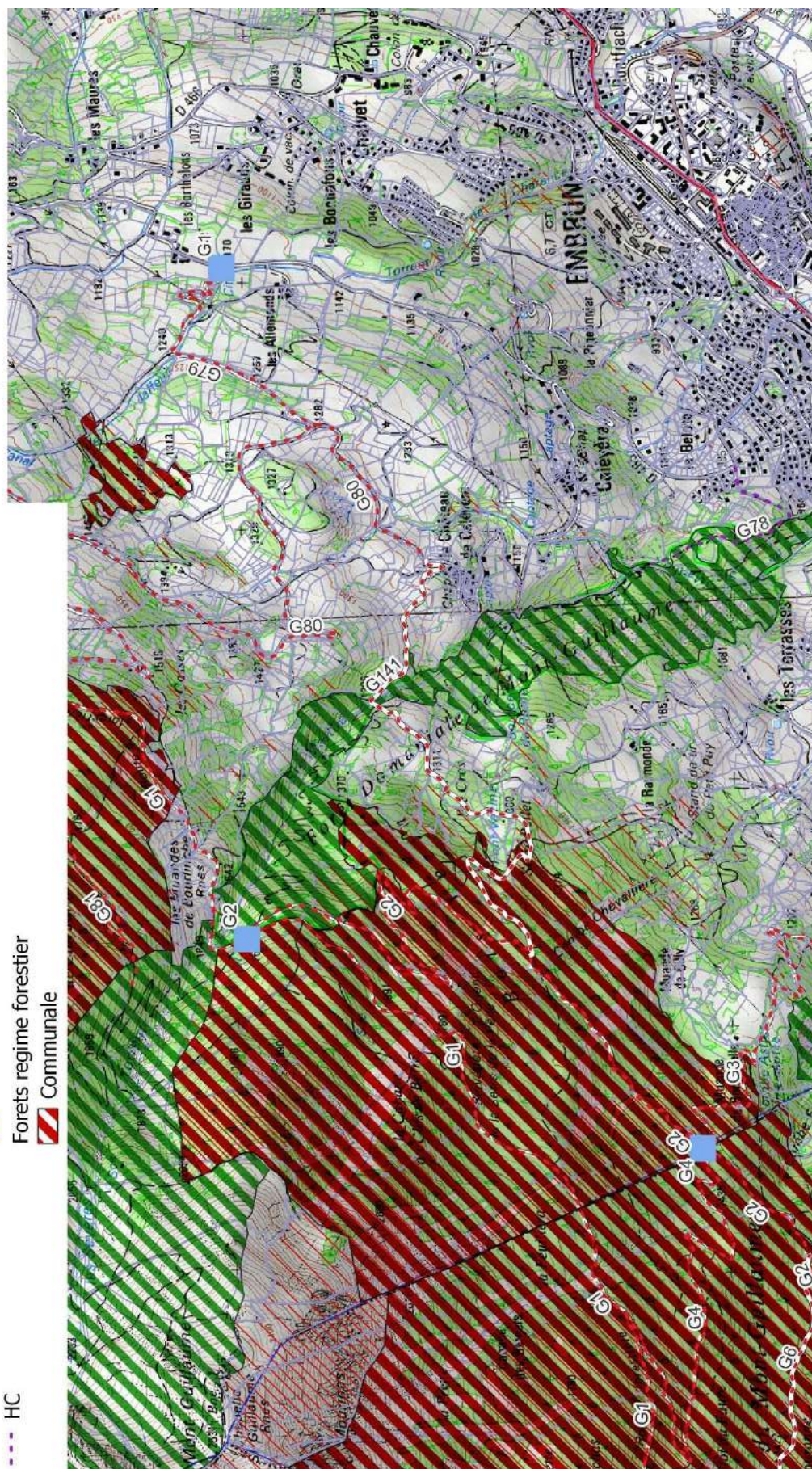
Communale



0 250 500 m



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18



Fiche action ouvrage DFCI n°23 – Route de Caleyère

Commune(s)	EMBRUN
TYPE D'ACTION	Réfection et création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	G141
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Jonction entre les rives droites et gauche du torrent de Ste Marthe à mi versant et desserte de ce ravin boisés aux enjeux de protection importants	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a	Réfection de piste	1308	m	30	39 240 €
b	Création de piste DFCI	1375	m	40	55 000 €
c	Création d'un ouvrage de franchissement	1	U	40 000	40 000 €
Maitrise d'œuvre		8	%		10 000 € €
Dossier de servitude		1	U		6 000 €
Cout du projet					150 250 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	8 parcelles	☒ Communal	☒ Domanial	☒ Chemin communal
	Section en réfection sur chemin communal, franchissement en domanial, 1 parcelle communale non soumise sur la section en privé> Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	Franchissements du torrent de Ste Marthe > ouvrage de franchissement nécessitant une déclaration Loi sur l'Eau				
Risques naturels	Aléa de glissement fort et aléa torrentiel fort sur le torrent de Ste Marthe. Risque fort à l'aval, renforçant l'enjeu de protection du couvert forestier. > Le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique. En rive droite du torrent, le glissement au niveau de la source de la Rame est très actif. La pérennité d'une route à ce niveau n'est pas garantie				
Enjeux paysagers	Versant dominant Embrun mais implantation du projet sur des replats peu visibles				
Enjeux sociaux	Piste existante se confondant avec le GR 50, création le croisant : information en phase travaux et intégration paysagère				
Production de bois	Pinèdes mélangées de mélèze sans sylviculture, enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Quelques chalets				



Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Peu de solutions de jonction entre les deux rives du ruisseau de Ste Marthe du fait de glissements de terrain			
	☒ 1 (réfection)	☒ 2 (création)	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON

Fiche action n° 23

Alcina
Office National des Forêts
Réalise sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18



0 150 300 m

Légende

Voies catégorisées DFCI

3C

HC

Projet voirie

Réfection

Création

Projet_pontuel

Création ouvrage de franchissement

Projets hydrants

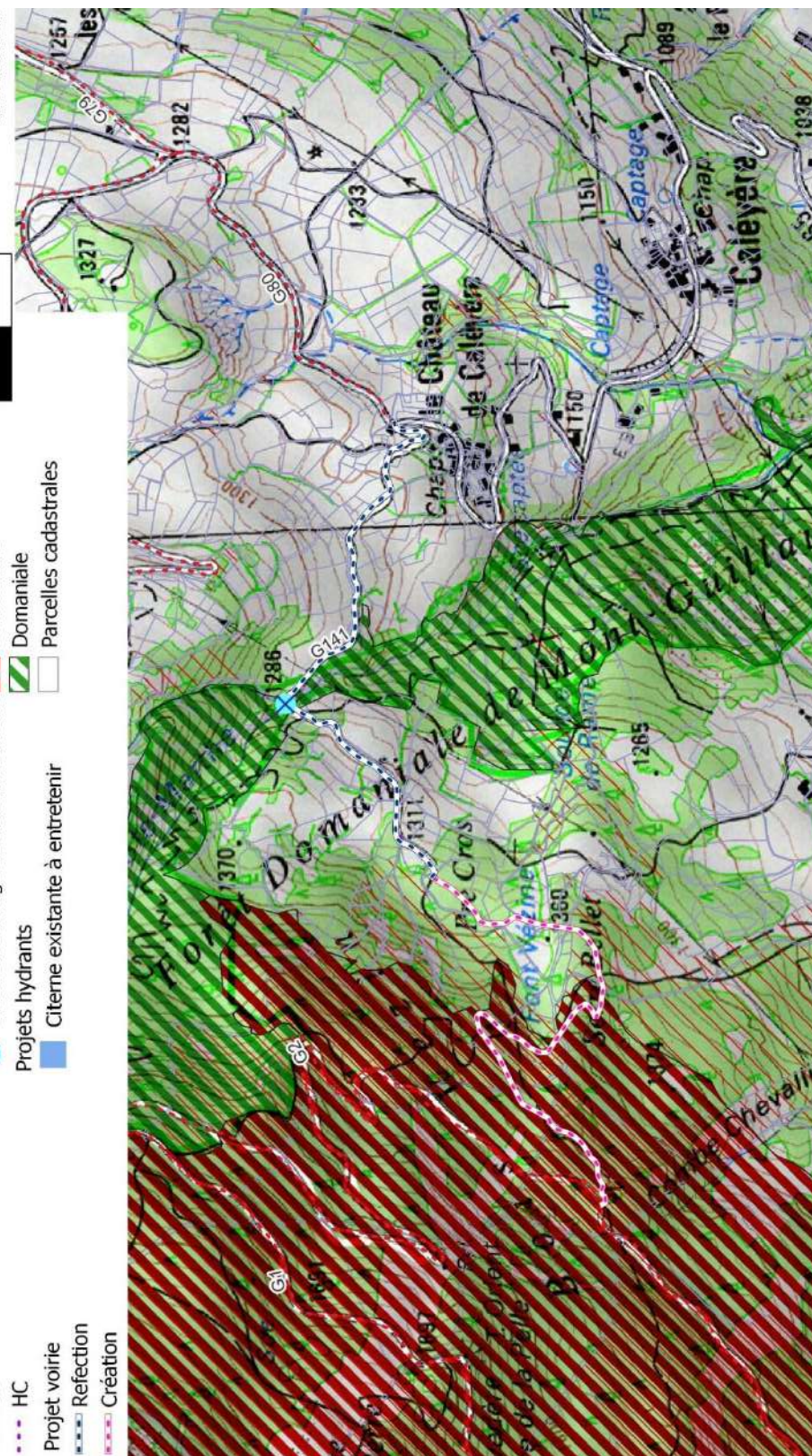
Citerne existante à entretenir

Forêts regime forestier

Communale

Domaniale

Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°24 – Les Pinées

Commune(s)	CHATEAUROUX LES ALPES
TYPE D’ACTION	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3
Nom de l’ouvrage	Sur piste G85
Niveau d’aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise en place d’une citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source	1	u	55 000	55 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		5 500 €
Cout total du projet					60 500 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	1 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	Parcelle communale non soumise				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa torrentiel fort				
Enjeux paysagers	A proximité d'un gîte de groupe situé sur le GR 50 > Intégration paysagère de la citerne par implantation ou enfouissement				
Enjeux sociaux					
Production de bois	Pinèdes en forêt privée sans sylviculture > enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Proximité d'habitat du hameau des Pinées				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Constitution d’un réseau d’alimentation en eau pour la lutte			
	☐ 1	☐ 2	☒ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

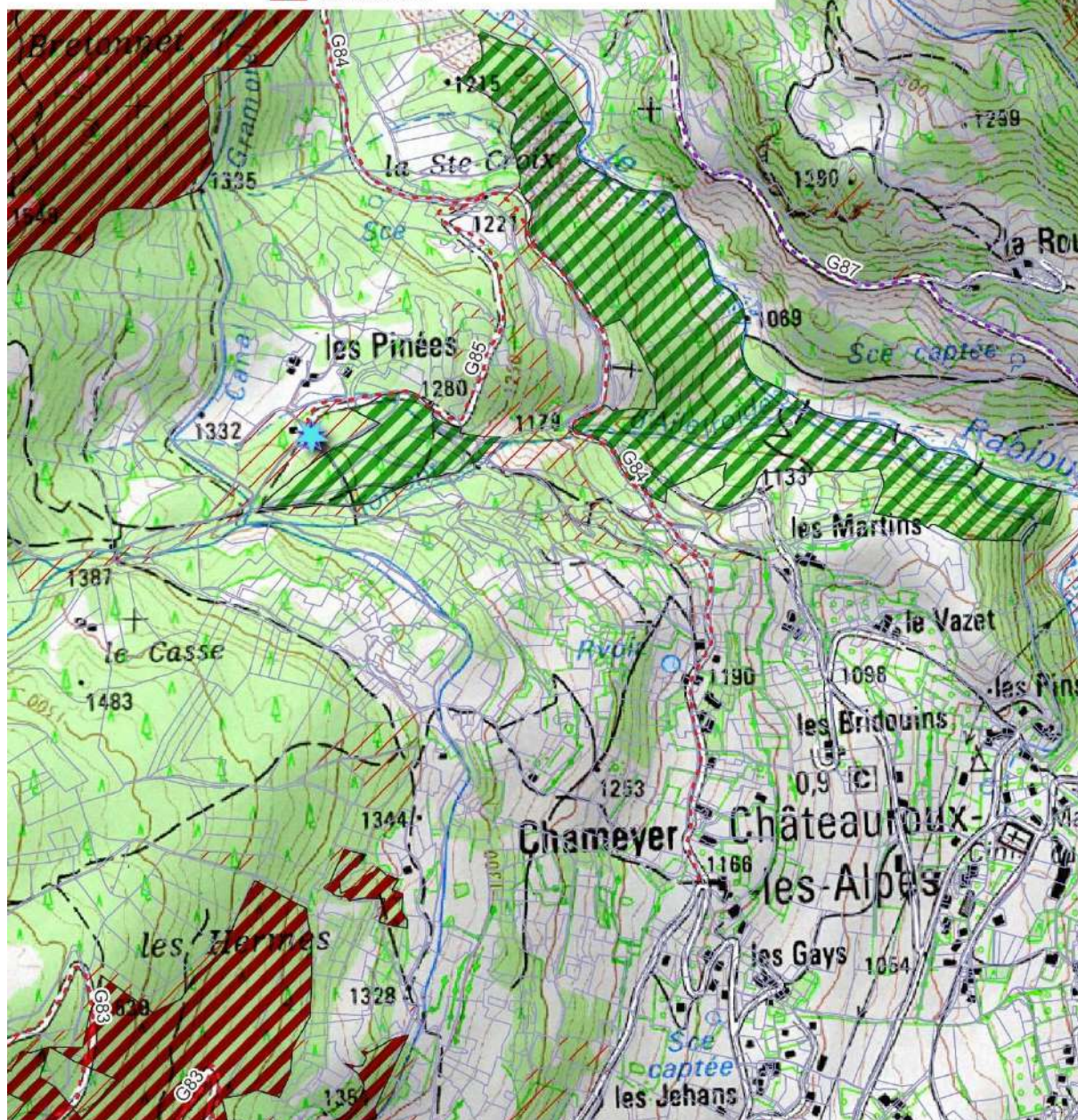
PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 24**



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-18

Légende

- | | | |
|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| Voies catégorisées DFCI | Projets hydrants | Domaniale |
| --- 3C | Citerne Création | foncier communal |
| --- HC | Forêts regime forestier | Parcelles cadastrales |
| | Communale | |



Fiche action ouvrage DFCI n°25 - Piste de Clotinaille

Commune(s)	CHATEAUROUX LES ALPES
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI / Création d'un point d'eau
Nom de l'ouvrage	G89
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Poursuite de la piste G89 sous la tête de Clotinaille en amont du versant dominant St Etienne et Serre Buzard, très embroussaillé et soumis à un aléa feu de forêt fort	

Détail des travaux et évaluation des couts				
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout total
1	Réfection et mise aux normes d'une piste pentue (17%) avec mise en place de dispositifs permettant d'assurer sa pérennité	350	m	21 000 €
2	Réfection d'une piste DFCI, par élargissement	1242	m	49 680 €
3	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3	1	U	55 000 €
4	Création d'une place de retournement	1	U	3 000 €
Dossier de servitude		1	U	4 000 €
Maitrise d'œuvre		8%		10 000 €
Cout du projet				132 680 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%
Maitre d'ouvrage	Commune ou CCSP			

Enjeux à prendre en compte				
Foncier	☒ Privé	2 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial ☒ Chemin communal
	La section 1 longe un tracé de chemin communal, dans 10 parcelles adjacentes > Servitude à envisager, au moins partielle			
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés			
Cours d'eau	Franchissement d'un cours d'eau permanent existant			
Risques naturels	Partie nord en aléa glissement moyen. Aléa chute de bloc renforçant le besoin de protection du couvert forestier. Torrent de l'Etoit : aléa torrentiel fort			
Enjeux paysagers	Projet à mi-versant, exposé à la vue sans vis-à-vis majeur > soigner les talus			
Enjeux sociaux	Non			
Production de bois	Pinèdes sylvestres en forêt privée et communale sur pente très forte			
Enjeux bâtis	Non			

Priorité et échéancier prévisionnel			
Priorité	Versant embroussaillé à aléa fort, peu défendable		
	☐ 1	☒ 2	☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2025	☒ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030 ☐ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°26 – Serre Buzard

Commune(s)	CHATEAUROUX LES ALPES
TYPE D'ACTION	Gestion de la végétation
Nom de l'ouvrage	Sur piste G88
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Réouverture d'un espace très embroussaillé pour maîtrise de la végétation entre les hameaux de St Etienne et de Serre Buzard en amont de la route communale	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réouverture des landes par broyage, éclaircie dans les pinèdes	12,5	ha	2 500	31 250
2	Mise en place d'une convention de pâturage et d'équipements pastoraux selon besoins				
Maitrise d'œuvre		15	%		4 700 €
Cout du projet					35 950 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	≈80 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Dont 17 parcelles de communal non soumis représentant 20% de la surface					
Enjeux environnementaux	Site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin, enjeux possiblement compatibles avec le pâturage, pas d'habitat prioritaire identifié. Périmètre de protection d'un captage eau potable (cercle bleu sur la carte) > A éviter				
Cours d'eau	Torrent de l'Étroit > Eviter le pâturage sur les berges				
Risques naturels					
Enjeux paysagers	Projet à mi-versant, exposé à la vue sans vis-à-vis majeur				
Enjeux sociaux	Tracé d'un sentier de randonnée, sur route goudronnée				
Production de bois	Non				
Enjeux bâtis	Entre 2 hameaux				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Enjeu fort de frein de la dynamique d'embroussaillage et de départ de feu dans une zone d'aléa fort sur versant peu défendable			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Fiche action n° 25 et 26



0 250 500 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-19

Légende

Voies catégorisées DFCI

--- 3C

Projet voirie

Refection pente

Réfection

Projet ponctuel

Place de retournement

Projets hydrants

Citerne Création

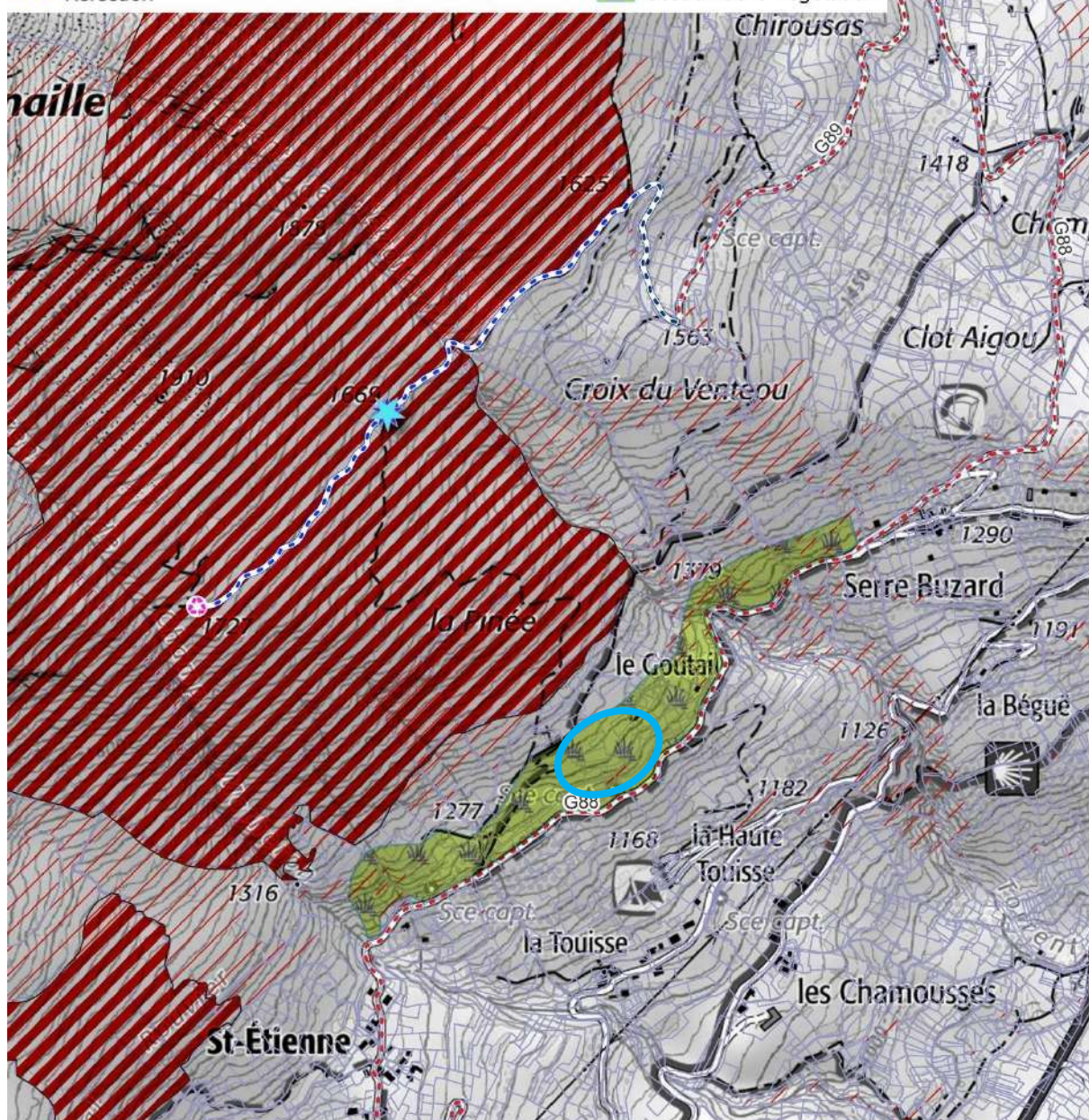
Forêts regime forestier

Communale

foncier communal

Parcelles cadastrales

Gestion de la végétation



Fiche action ouvrage DFCI n°27 – Route du Pont de l'Amitié

Commune(s) concernée(s)	CHATEAUROUX LES ALPES
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Desserte du versant dominant le ravin du Couleau et possibilité de connexion avec St Clément sur Durance	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection de piste	2996	m	35	104 860 €
2	Création d'une place de retournement	1	U	3 000	3 000 €
3	Option bouclage par St Clément : réfection du pont supérieur sur le Couleau			≈100 000 €	
Maitrise d'œuvre		8	%		8 600 €
Cout du projet					116 460 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

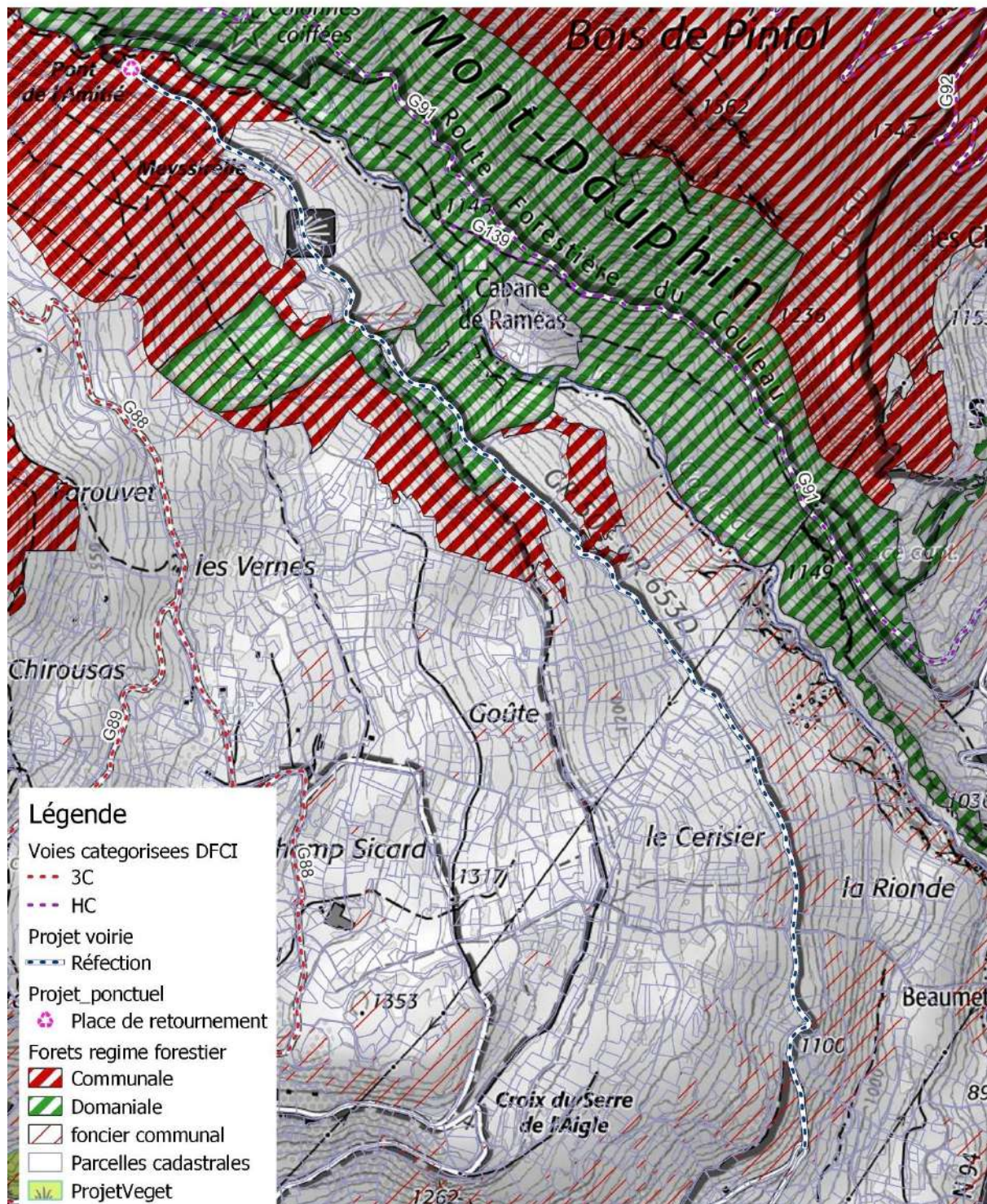
Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	Possible décalage entre tracé de la route et cadastre				
Enjeux environnementaux	Départ dans Site Natura 2000 du Steppique Durancien et Queyrassin, pas d'autres enjeux identifiés				
Cours d'eau	Traversée du Couleau si option « pont sur le Couleau »				
Risques naturels	Aléa de glissement de terrain moyen. Aléa torrentiel fort si traversée du Couleau				
Enjeux paysagers	Bas de pente d'un versant peu visible				
Enjeux sociaux	Le tracé de la piste se confond avec celui du GR 50 > prévoir des informations et alternatives en phase chantier				
Production de bois	Pinèdes en forêt privée sans sylviculture > Enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Intéressant pour bouclage avec St Clément			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 27**



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-19



Fiche action ouvrage DFCI n°28 – Citerne H1

Commune(s)	SAINT ANDRE D'EMBRUN
TYPE D'ACTION	Mise aux normes de point d'eau
Nom de l'ouvrage	Citerne H1
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise aux normes de la citerne H1 existante	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
H1	Fourniture et mise en place d'une canalisation d'aspiration déportée en col de cygne	1	u	3 500	3 500€
Maitrise d'œuvre		20	%		700
Cout total du projet					4 200 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	Communes ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Forêts et crêtes de Risoul et de Saluces - pic du Clocher - adret de Crévoux »				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Pas de risques recensés				
Enjeux paysagers	Enjeux paysagers locaux mais travaux ne modifiant pas l'aspect des citernes existantes				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Forêt de production				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Maintenance du réseau de points d'eau			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 28**



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-25

Légende

Voies catégorisées DFCI

--- 3C

--- HC

Projets hydrants

■ Citerne existante à entretenir

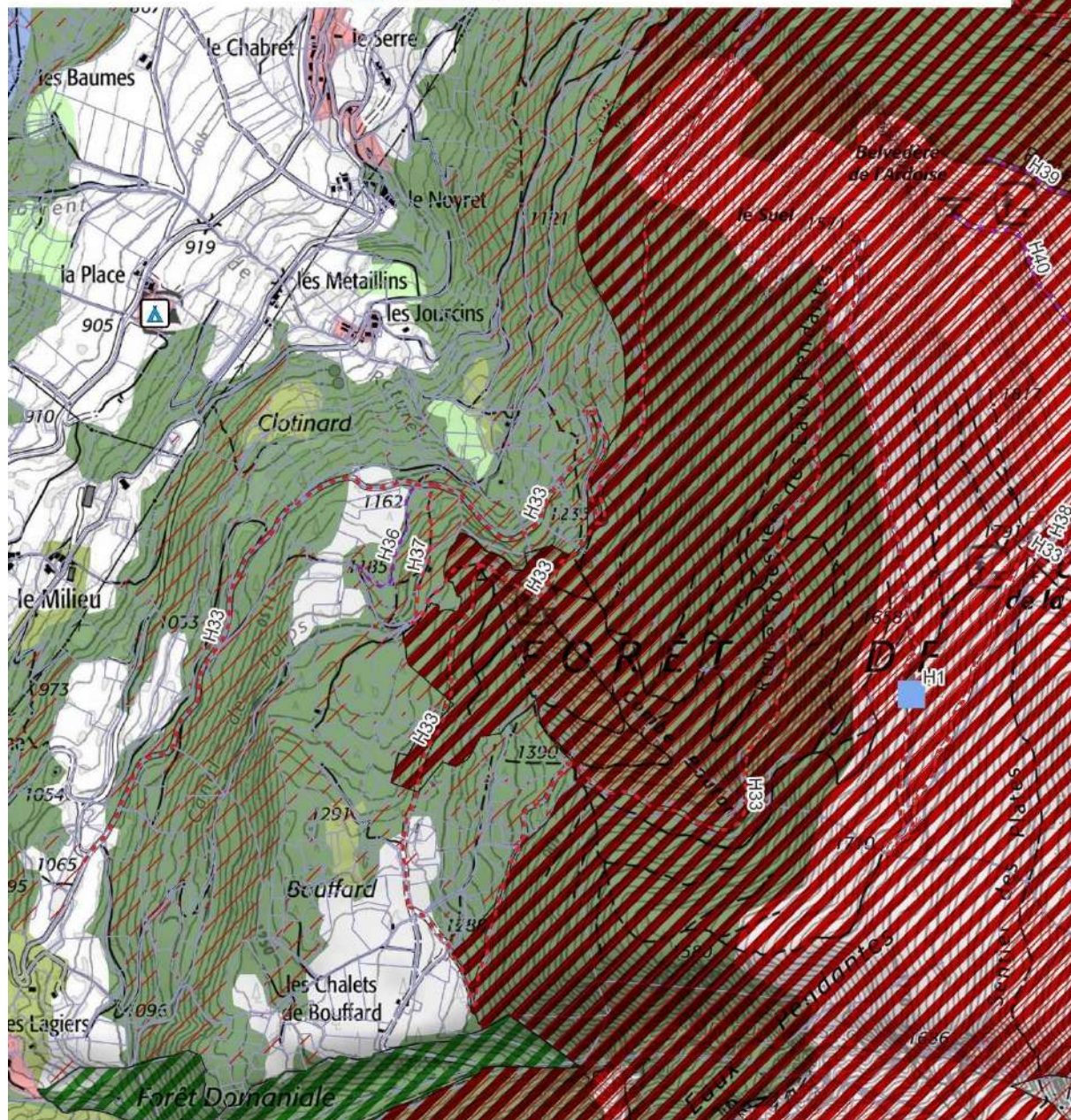
Forêts regime forestier

▨ Communale

▨ Domaniale

▨ foncier communal

▨ Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°29 -Piste des Eymars

Commune(s)	SAINT ANDRE D'EMBRUN
TYPE D'ACTION	Création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	En continuité de H43
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Desserte d'un versant exposé à l'ouest et au sud, très pentu exposé à un aléa fort sous le Mont Orel	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Création de piste DFCI	3050	m	50	152 500 €
2	Création d'une place de retournement	1	U	3000	3 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		15 500 €
Dossier de servitude		1	U		6 000 €
Cout du projet					177 000 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	Communes ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	13 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	Dont 6 parcelles de communal non soumis représentant 50% du linéaire > Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Forêts et crêtes de Risoul et de Saluces - pic du Clocher - adret de Crévoux »				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Enjeux de protection faibles				
Enjeux paysagers	Très forte visibilité d'Embrun sous le Mont Orel > soigner les talus, notamment dans les lacets et conserver des boisements denses en aval				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Pinèdes en adret > enjeux moyens bien qu'en forêt communale				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Piste sur une zone d'aléa élevé mais desservant une surface limitée			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°30 – Piste des Leydons

Commune(s)	SAINT ANDRE D'EMBRUN
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	En continuité de H43
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Desserte d'un versant exposé au sud au-dessus de 2 hameaux, empruntant une voie existante (canal enterré) en zone d'aléa fort	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection de piste DFCI	843	m	40	33 720 €
2	Création d'une place de retournement	1	U	3000	3 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		5 500 €
Cout du projet					42 220 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	Communes ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	3 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	Parcelles communales non soumises				
Enjeux environnementaux	ZNIEFF II « Forêts et crêtes de Risoul et de Saluces - pic du Clocher - adret de Crévoux »				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Enjeux de protection faibles. Aléa glissement à préciser dans cette zone, le projet de réfection devra être précédé d'une étude				
Enjeux paysagers	Tracé existant à améliorer, sans impact				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Non				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Piste sur une zone d'aléa élevé mais desservant une surface limitée			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiches action n° 29 et 30**



0 250 500 m

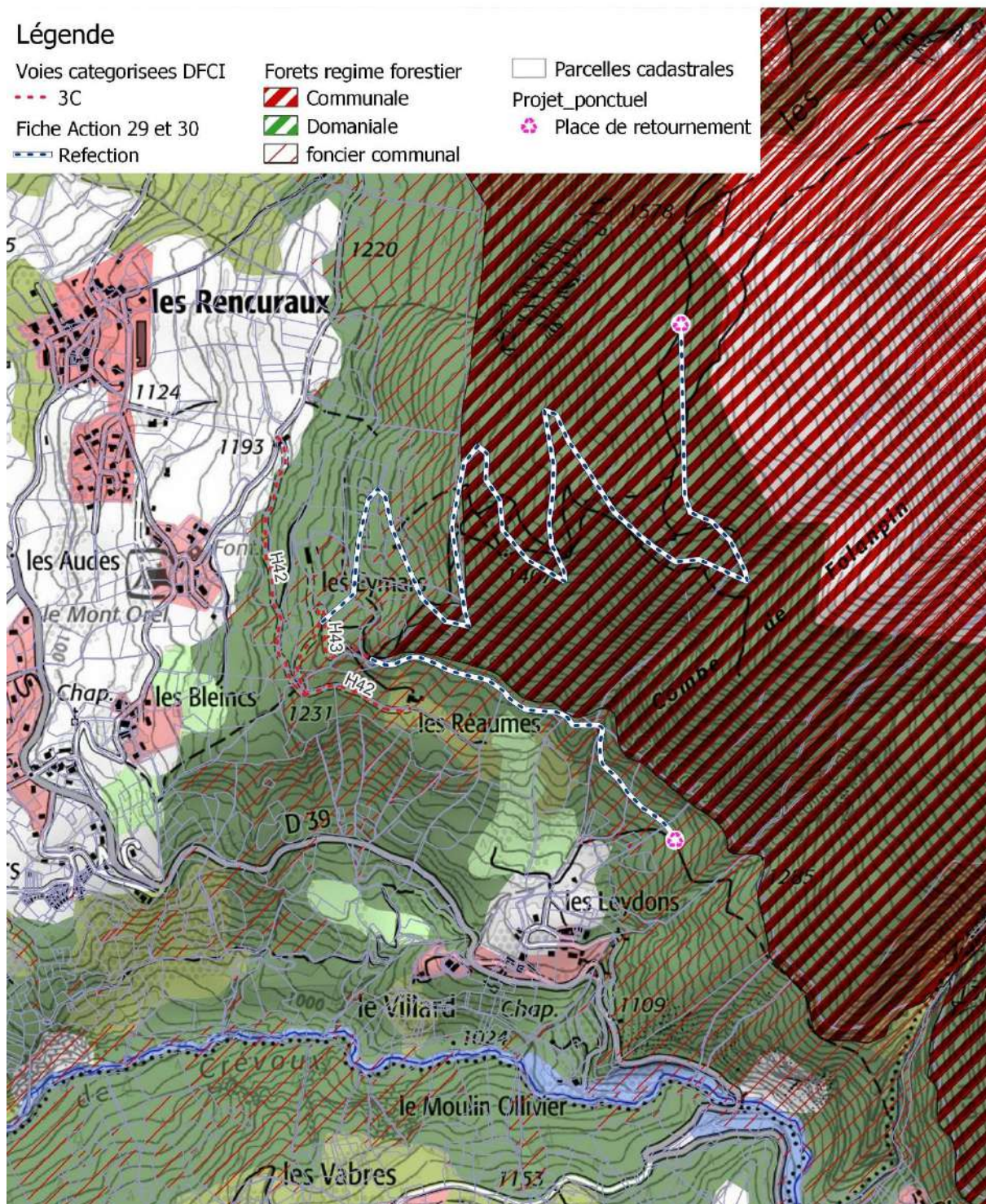
Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-25

Légende

Voies catégorisées DFCI
 --- 3C
 Fiche Action 29 et 30
 --- Refection

Forêts regime forestier
 Communale
 Domaniale
 foncier communal

Parcelles cadastrales
 Projet_ponctuel
 Place de retournement



Fiche action ouvrage DFCI n°31 - Beauvoir

Commune(s)	SAINT SAUVEUR
TYPE D'ACTION	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise en place d'une citerne à double vocation DFCI et DECI sur un secteur sans alimentation en eau	

Détail des travaux et évaluation des coûts				
Nature des travaux	Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source	1	u	55 000	55 000 €
Maitrise d'œuvre	10	%		5 500 €
Dossier de servitude	1	U		4 000 €
Cout total du projet				64 500 €
Type de financement	Fond Vert		80%	
Maitre d'ouvrage	Commune ou CCSP			

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	1 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa torrentiel fort				
Enjeux paysagers	A proximité d'un gîte de groupe situé sur le GR 50 > Intégration paysagère de la citerne par implantation ou enfouissement				
Enjeux sociaux					
Production de bois	Pinèdes en forêt privée sans sylviculture > enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Proximité d'habitat du hameau des Pinées				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Constitution d'un réseau d'alimentation en eau pour la lutte			
	☐ 1	☐ 2	☒ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°32 -Piste des Charniers

Commune(s)	SAINT SAUVEUR
TYPE D'ACTION	Création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Desserte d'un massif situé en aval de Saint Sauveur entre la RD 40 et le village, empruntant un chemin existant. Plusieurs zones de pentes fortes sont à résoudre par des lacets. Le bouclage sur la RD 40 se fait par la section à l'aval de la place de retournement, permettant une éventuelle réalisation en 2 phases.	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Création de piste DFCI sur chemin existant et hors chemin	1814	m	50	90 700 €
2	Création d'une place de retournement	1	u	3000	3 000 €
Dossier de servitude		1	U		6 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		9 300 €
Cout du projet					109 000 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	Communes ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	22 parcelles	☐ Communal	☒ Domanial	☒ Chemin communal
	Dont 7 parcelles communales non soumises > Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	En partie dans le site Natura 2000 « Steppique Durancien et Queyrassin » pour 250 mètres de création > Evaluation d'incidence Natura 2000				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Pas d'aléas recensés même dans la forêt domaniale				
Enjeux paysagers	Tracé en partie existant sans enjeux forts de visibilité				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Pinède assez productive et bénéficiant de sylviculture en forêt domaniale				
Enjeux bâtis	Une habitation au départ de la piste				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Petit massif boisé non desservi avec un autre projet plus adapté à la première intervention			
	☐ 1	☒ 2 (avec bouclage)	☒ 3 (sans bouclage)	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035



Fiche action ouvrage DFCI n°33 – Piste de Beauregard

Commune(s)	SAINT SAUVEUR
TYPE D'ACTION	Création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Desserte d'un massif situé en aval de Saint Sauveur. La piste à créer, en situation de départ de feu, emprunte principalement un chemin existant derrière les lotissements des Terrasses de Chanchore et du Parc de Beauregard, une création hors chemin permet de joindre le lotissement de Beauvoir.	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Création de piste DFCI sur chemin existant	1620	m	50	81 000 €
2	Création de piste DFCI dont un franchissement	569	m	55	31 295 €
Maitrise d'œuvre		10	%		11 000 €
Dossier de servitude		1	U		6 000 €
Cout du projet					129 295 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A ou Fond vert			80%	
Maitre d'ouvrage	Communes ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	21 parcelles	☐ Communal	☒ Domanial	☒ Chemin communal
	Dont 4 parcelles communales non soumises > Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	En partie dans le site Natura 2000 « Steppique Durancien et Queyrassin » pour 250 mètres de création > Evaluation d'incidence Natura 2000				
Cours d'eau	3 franchissements de cours d'eau temporaire				
Risques naturels	Aléa glissement fort ou moyen à confirmer, le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique				
Enjeux paysagers	Tracé en partie existant sans enjeux forts de visibilité				
Enjeux sociaux	Sentiers et cheminements de proximité pour l'urbanisation				
Production de bois	Pinède faisant l'objet de gestion				
Enjeux bâtis	Proximité des lotissementq				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Petit massif boisé non desservi, en situation de départ de feu avec un aléa fort en amont			
	☒ 1 (section 1)	☒ 2 (section 2)		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON -

Fiche action n° 31 / 32 / 33

0 250 500 m



Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-25

Légende

Voies catégorisées DFCI

--- HC

FicheAction_32-33

--- Création sur chemin existant

--- Création

Projets hydrants

★ Citerne DECI

Forêts regime forestier

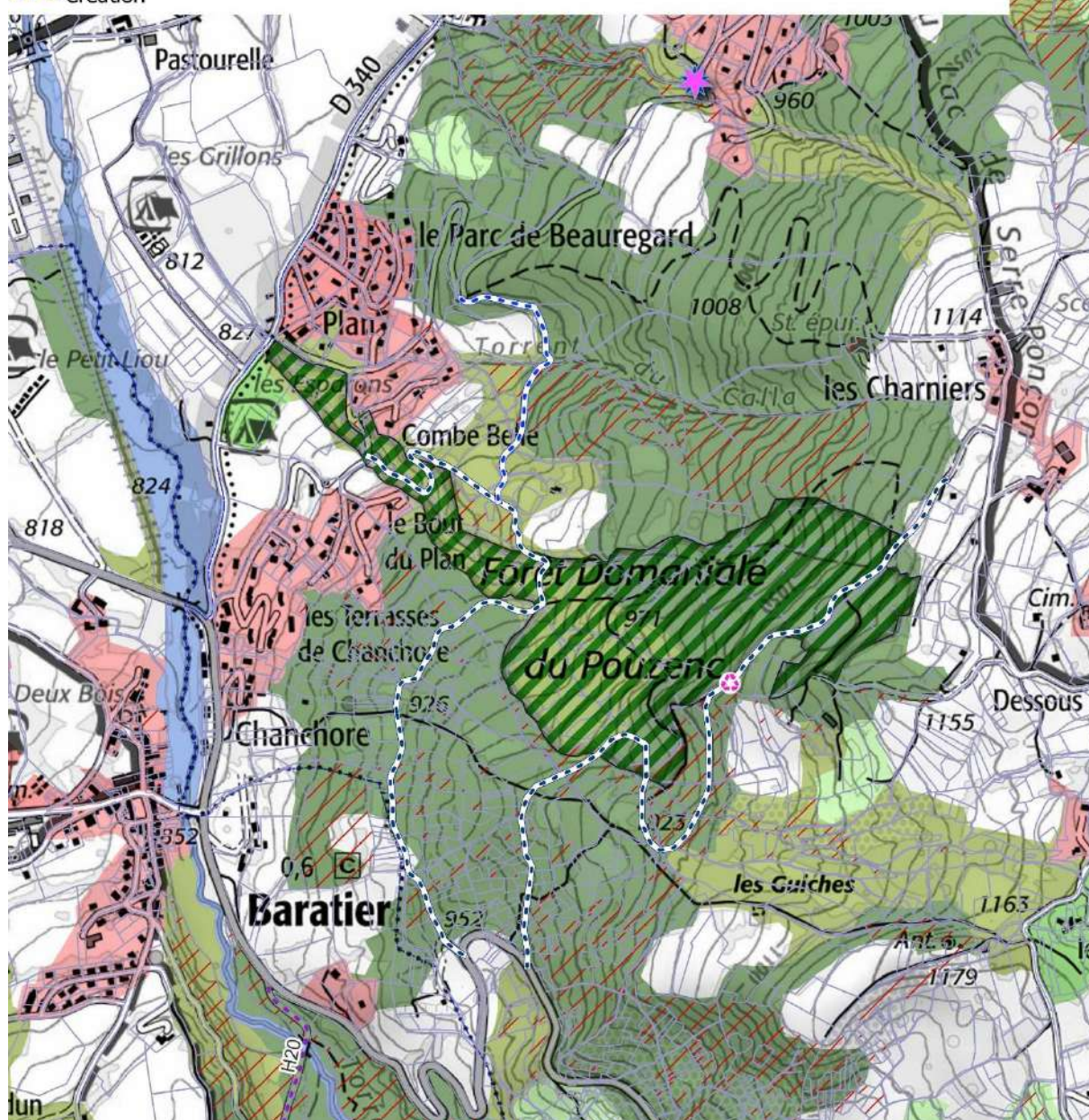
Domaniale

foncier communal

Parcelles cadastrales

Projet_ponctuel

Place de retournement



Fiche action ouvrage DFCI n°34 – Route Forestière de Charamaille

Commune(s)	BARATIER
TYPE D'ACTION	Réfection de piste ; Fourniture et implantation d'une citerne 60 m3
Nom de l'ouvrage	H18
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Réfection d'une piste DFCI et mise en place d'une citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau. L'emplacement de la citerne DFCI sera déterminé suite à une étude géotechnique.	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection de piste DFCI	2966	m	25	74 150 €
2	Fourniture et implantation d'une citerne 60 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source	1	u	70 000	70 000 €
Maitrise d'œuvre		8	%		11 000 €
Cout total du projet					155 150 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A ou 73.06 B			80%	
Maitre d'ouvrage	Communes ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés Bordure de périmètre de protection rapprochée de source				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa glissement de terrain moyen à fort, attention à la gestion des eaux				
Enjeux paysagers	Visibilité assez lointaine depuis Embrun et Baratier				
Enjeux sociaux	Sentier de randonnée				
Production de bois	Pinèdes et mélézins en forêt communale gérée > Enjeu assez fort				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Piste dégradée par des affaissements et amélioration du réseau de points d'eau			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☒ Débuté en 2024 (piste)	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 – 2030 (citerne)	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 34**



0 150 300 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-03-11

Légende

Voies catégorisées DFCI

--- 3C

Projets voirie

--- Réfection

Projets hydrants

★ Citerne Création

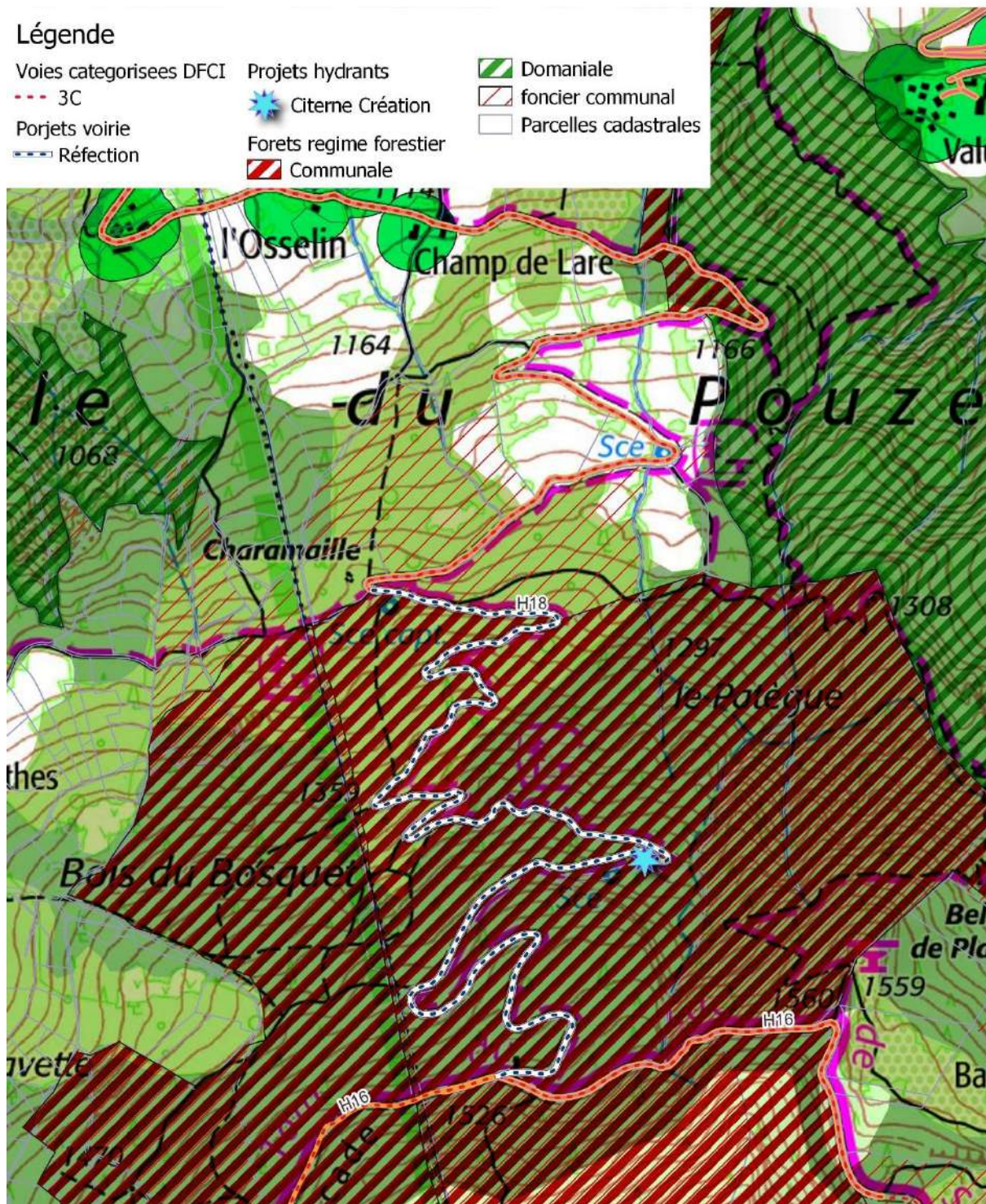
Forêts regime forestier

■ Communale

■ Domaniale

■ foncier communal

■ Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°35 – Piste de la Serbie

Commune(s)	BARATIER
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI / Création d'un point d'eau
Nom de l'ouvrage	H20
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Le hameau de la Serbie est desservi par la piste DFCI H20 qui dessert des pinèdes assez sensibles au feu au-dessus du torrent de Vachères. L'implantation d'une citerne DFCI permettrait d'assurer une alimentation en eau sur le secteur, le bassin de Valubaye n'étant pas forcément disponible pour la DFCI (servitude à l'étude). Cette citerne permettrait de conforter la défense de ce hameau.	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Création d'une place de retournement	1	u	3000	3 000 €
2	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source	1	u	55 000	55 000 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Maitrise d'œuvre		10%			5 800 €
Cout du projet					67 800 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A ou Fond vert			80%	
Maitre d'ouvrage	Commune ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	1 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	> Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	Non concerné				
Risques naturels	Citerne en zone d'aléa glissement fort, attention à la gestion des eaux				
Enjeux paysagers	Pas d'enjeux identifiés				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Pinèdes sylvestres en forêt privée et communale				
Enjeux bâtis	Hameau de la Serbie				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Versant d'aléa moyen, croisement d'enjeu DFCI et défense d'un hameau			
	☐ 1	☐ 2		☒ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2025	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Fiche action n° 35



0 150 300 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-05

Légende

Voies categorisees DFCI

- 3C
- HC

Projets hydrants

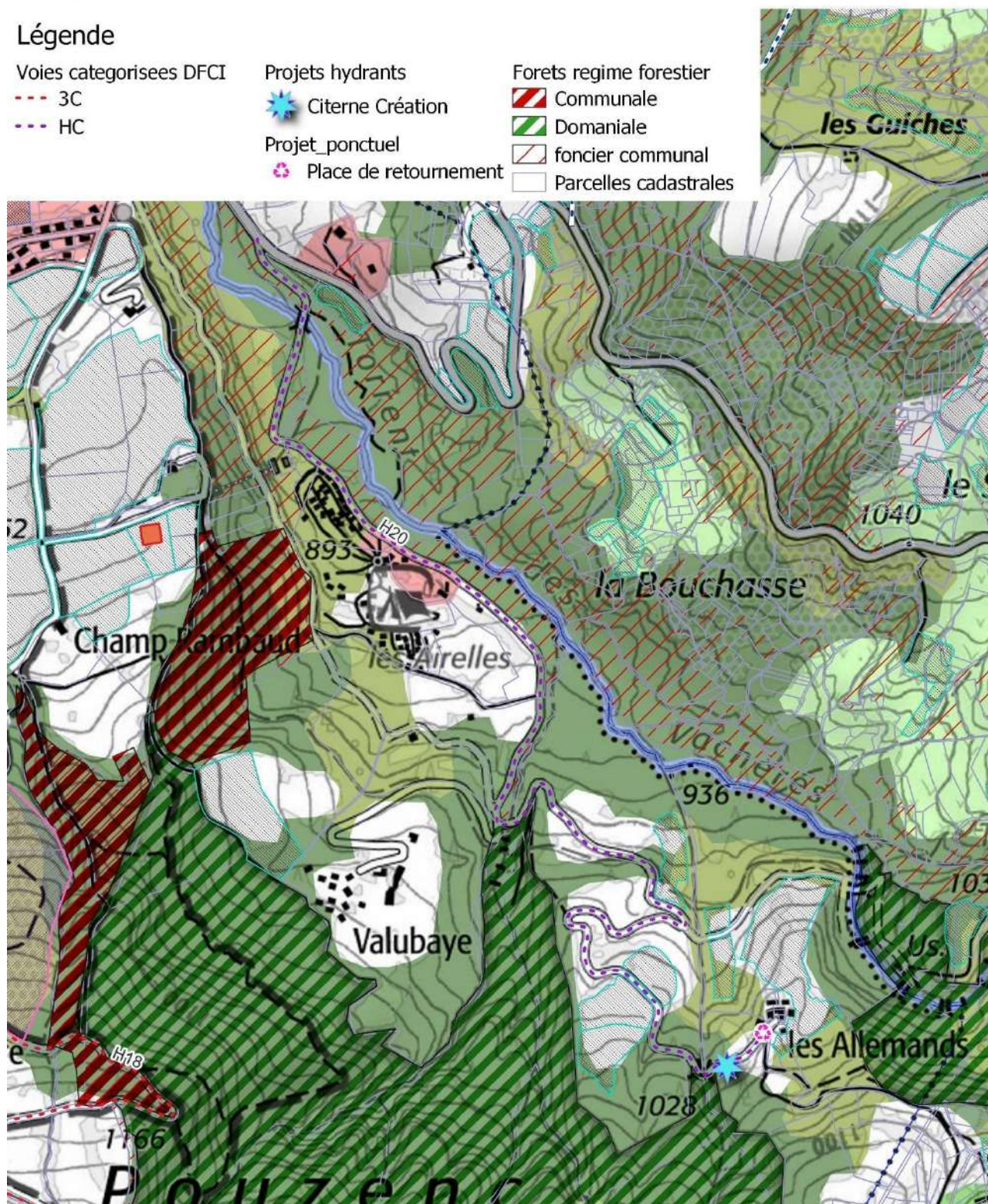
- Citerne Création

Projet_ponctuel

- Place de retournement

Forets regime forestier

- Communale
- Domaniale
- foncier communal
- Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°36 – Clot Besson

Commune(s)	CROTS
TYPE D'ACTION	Création d'un point d'eau
Nom de l'ouvrage	Sur piste H14
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise en place d'une citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau, en forêt domaniale du Pouzenc sur un site pouvant être alimenté par une surverse	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3		1	U	55 000	55 000
Maitrise d'œuvre		10%			5 500 €
Cout du projet					60 500 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	ONF				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☐ Communal	☒ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	ZNIEFF type 1 de la forêt domaniale de Boscodon Espace Boisé Classé				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Pas d'aléa identifiés				
Enjeux paysagers	Pas de visibilité externe mais enjeu d'accueil nécessitant une intégration paysagère de la citerne : enterrement, contrebas, ...				
Enjeux sociaux	Cabane de Clot Besson, site d'accueil du public en forêt				
Production de bois	Mélézins bénéficiant d'une sylviculture				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Citerne à l'extrémité d'une piste en impasse à haute altitude			
	☐ 1	☐ 2		☒ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2025	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 36**



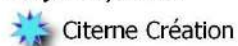
0 250 500 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-26

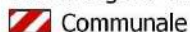
Légende

Voies catégorisées DFCI
 --- 3C
 --- HC

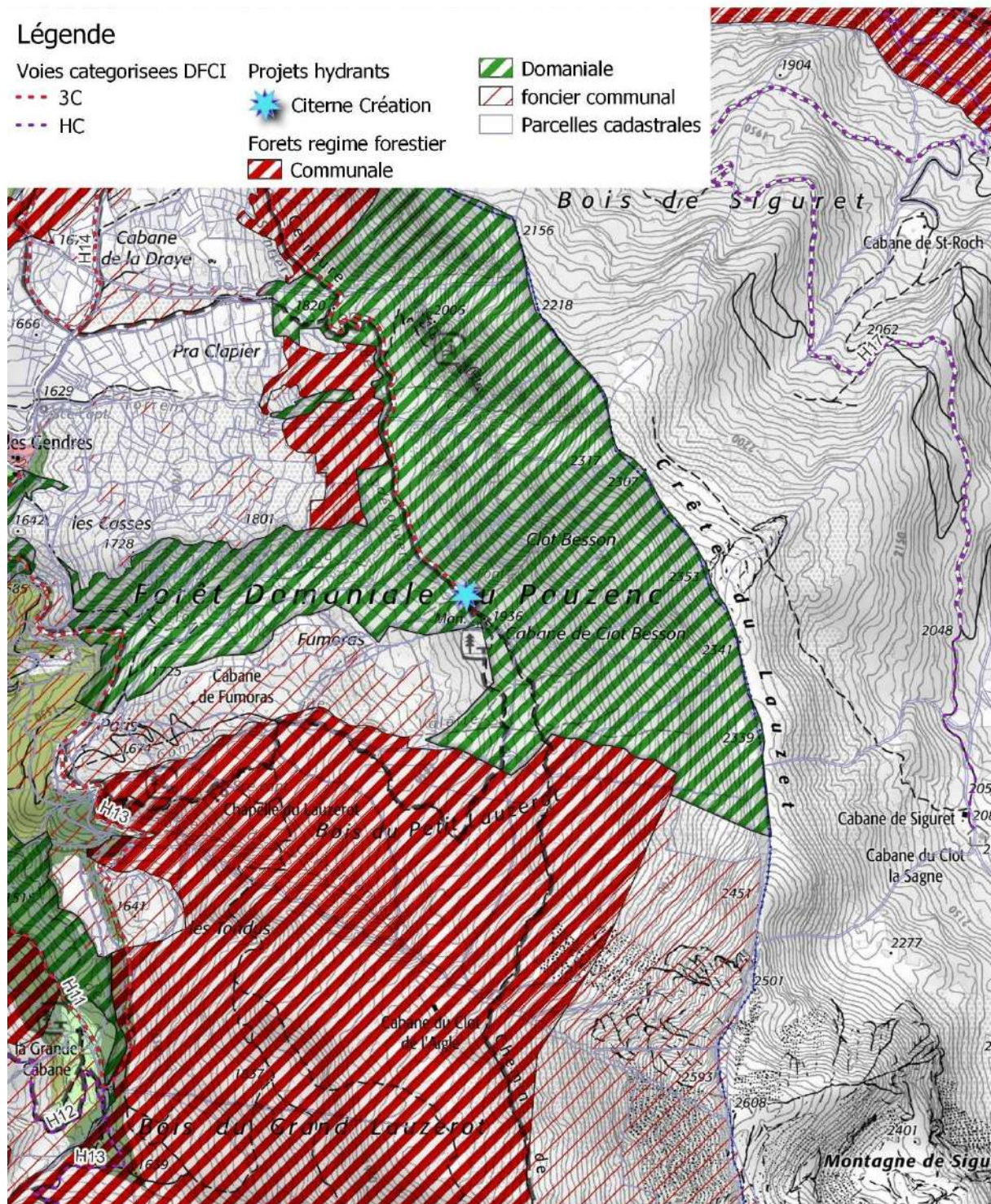
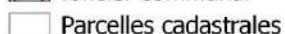
Projets hydrants



Forêts regime forestier



foncier communal



Fiche action ouvrage DFCI n°37 - Boscodon

Commune(s)	CROTS
TYPE D'ACTION	Création d'un point d'eau
Nom de l'ouvrage	Abbaye du Boscodon
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Mise en place d'une citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau, à proximité de l'Abbaye de Boscodon, permettant d'améliorer la défendabilité du site en plus (plutôt Défense Extérieure Contre l'Incendie)	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
	Fourniture et implantation d'une citerne 60 m3	1	U	70 000	70 000
Maitrise d'œuvre		10%			7 000 €
Cout du projet					77 000 €
Type de financement	Fonds vert			80%	
Maitre d'ouvrage	Commune, CCSP ou ONF				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☐ Communal	☒ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Site Natura 2000 « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » Forêt d'Exception© > Evaluation d'incidence Natura 2000 potentielle				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	La forêt domaniale présente des enjeux de protection. Aléa glissement faible identifié, attention à la gestion des eaux				
Enjeux paysagers	L'Abbaye est un monument historique, toute modification du paysage dans un rayon de 500 mètres nécessite une autorisation de l'ABF > Mise au point de l'implantation et des mesures d'intégration paysagère (possiblement enterrement) avec l'ABF				
Enjeux sociaux	Site majeur d'accueil du public et touristique				
Production de bois	Enjeux forts de production de bois sur la forêt de Boscodon				
Enjeux bâtis	Site de l'Abbaye du Boscodon				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Enjeux liés à la protection de l'Abbaye et de l'activité très forts			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2025	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035



PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 37** **(Positionnement à étudier)**

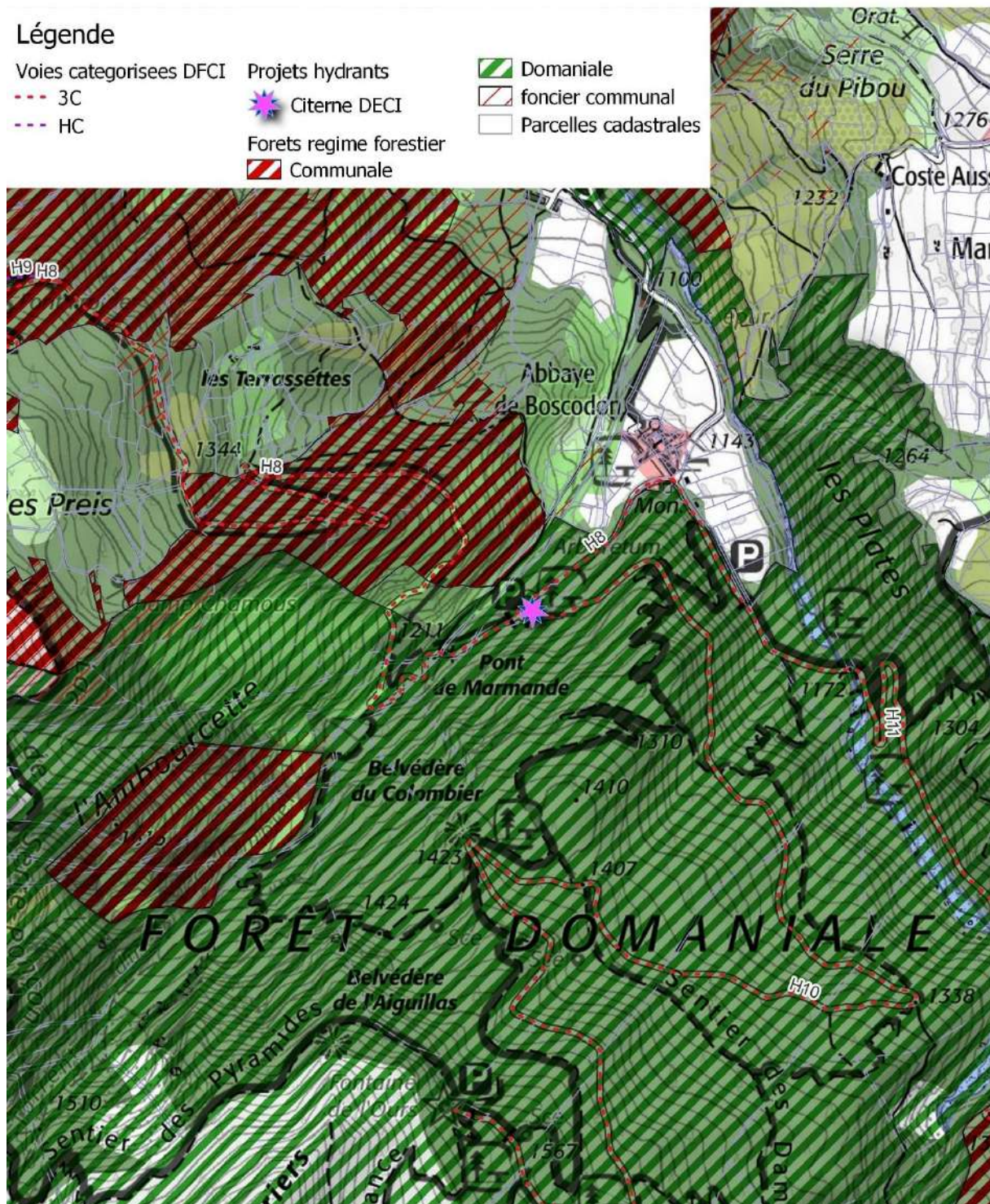


0 250 500 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-26

Légende

Voies catégorisées DFCI	Projets hydrants	Domainiale
--- 3C	✱ Citerne DECI	foncier communal
--- HC	Forêts regime forestier	Parcelles cadastrales
	Communale	



Fiche action ouvrage DFCI n°38 – Villard Robert

Commune(s)	CROTS
TYPE D'ACTION	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3
Nom de l'ouvrage	Sur piste H4
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise en place de citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau, en bordure de la piste H4	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source sur piste H4		1	u	55 000	55 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		5 500 €
Cout total du projet					60 500 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	Commune ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés Espace Boisé Classé				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Pas d'aléa identifiés				
Enjeux paysagers	Visibilité externe faible et peu d'enjeux de visibilité locale				
Enjeux sociaux	Situées sur le GR 553D				
Production de bois	Pinèdes et mélanges en forêt communale > enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Constitution d'un réseau d'alimentation en eau pour la lutte			
	☐ 1	☐ 2		☒ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 38**



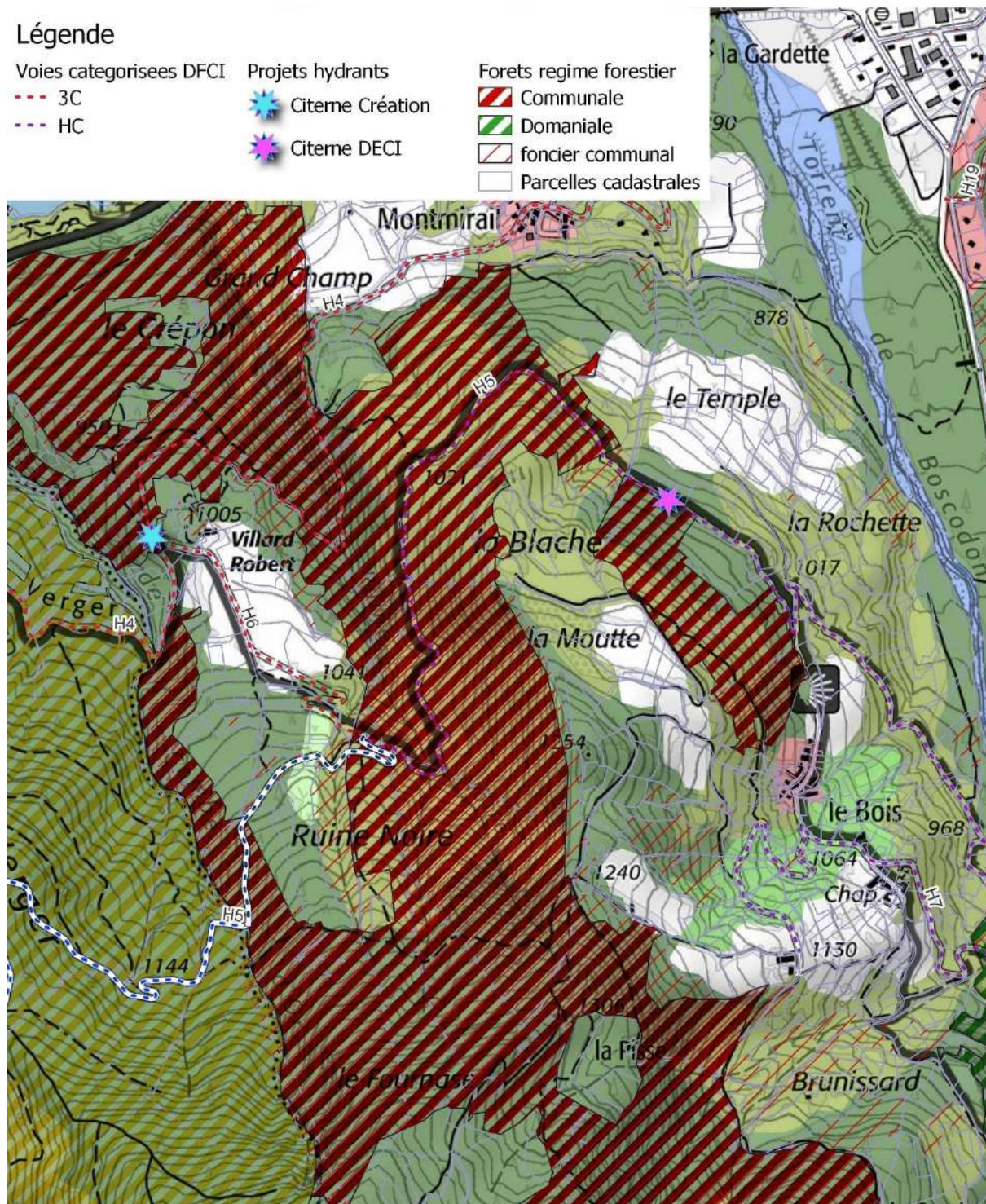
Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-26

Légende

Voies catégorisées DFCI
 --- 3C
 --- HC

Projets hydrants
 * Citerne Création
 * Citerne DECI

Forêts regime forestier
 [Red diagonal lines] Communale
 [Green diagonal lines] Domaniale
 [White box with red border] foncier communal
 [White box] Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°39 – Hameau du Bois

Commune(s)	CROTS
TYPE D'ACTION	Création d'un point d'eau / Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	H5
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
La piste H5, à l'aval du Bois, joignant le pont sur le Boscodon au réseau de piste de Savines nécessite d'être mise aux normes pour un usage DFCI efficace. Cette réfection peut être complétée par la création d'une piste permettant le contournement du hameau du Bois (en impasse pour les camions). Ainsi que par l'implantation d'une citerne DFCI pouvant également assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie du hameau. Action en partie (4 et 4) issue de l'étude de restauration des terrains incendiés en 2023.	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection d'une piste DFCI, par élargissement	2949	m	30	88 470 €
2	Réfection d'une piste DFCI intégrant le terrassement d'un lacet	333	m	50	16 650 €
3	Réfection d'une piste DFCI, par mise au gabarit	372	m	30	11 160 €
4	Création d'une piste DFCI hors chemin	583	m	50	29 150 €
5	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source sur piste H5	1	u	55 000	55 000 €
Maitrise d'œuvre		8%			16 000 €
Dossier de servitude		1 u			8 000 €
Cout du projet					224 430 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A et/ou Fond Vert			80%	
Maitre d'ouvrage	Commune ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	18 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	9 parcelles sur la section privée de la piste H5, et 9 parcelles sur la mise aux normes au-dessus du hameau du Bois > Servitude à envisager				
Enjeux enviro	Pas d'enjeux identifiés / Espace Boisé Classé				
Cours d'eau	Franchissement d'un cours d'eau permanent existant sur la piste H5				
Risques naturels	Aléa glissement moyen sous le hameau du Bois. Protection de la zone de risque du hameau du Bois				
Enjeux paysagers	Projet à mi-versant, exposé à la vue sans vis-à-vis majeur > soigner les talus sur la partie en création ou sur les élargissements				
Enjeux sociaux	La piste H5 partage son tracé avec le GR 553 D > Prévoir fermeture, information et alternative en phase travaux				
Production de bois	Pinèdes sylvestres en forêt privée et communale sur pente forte				
Enjeux bâtis	Le projet participe à la protection du hameau du Bois				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Secteur incendié en 2022, protection du hameau			
	☒ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2025	☒ 2025 – 2027 (1 et 2)	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Fiche action n° 39 et 40



0 250 500 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-26

Légende

Voies categorisees DFCI

--- 3C

--- HC

Projet voirie

--- Refection

--- Création sur chemin existant

--- Création hors chemin

Projets hydrants

★ Citerne DECI

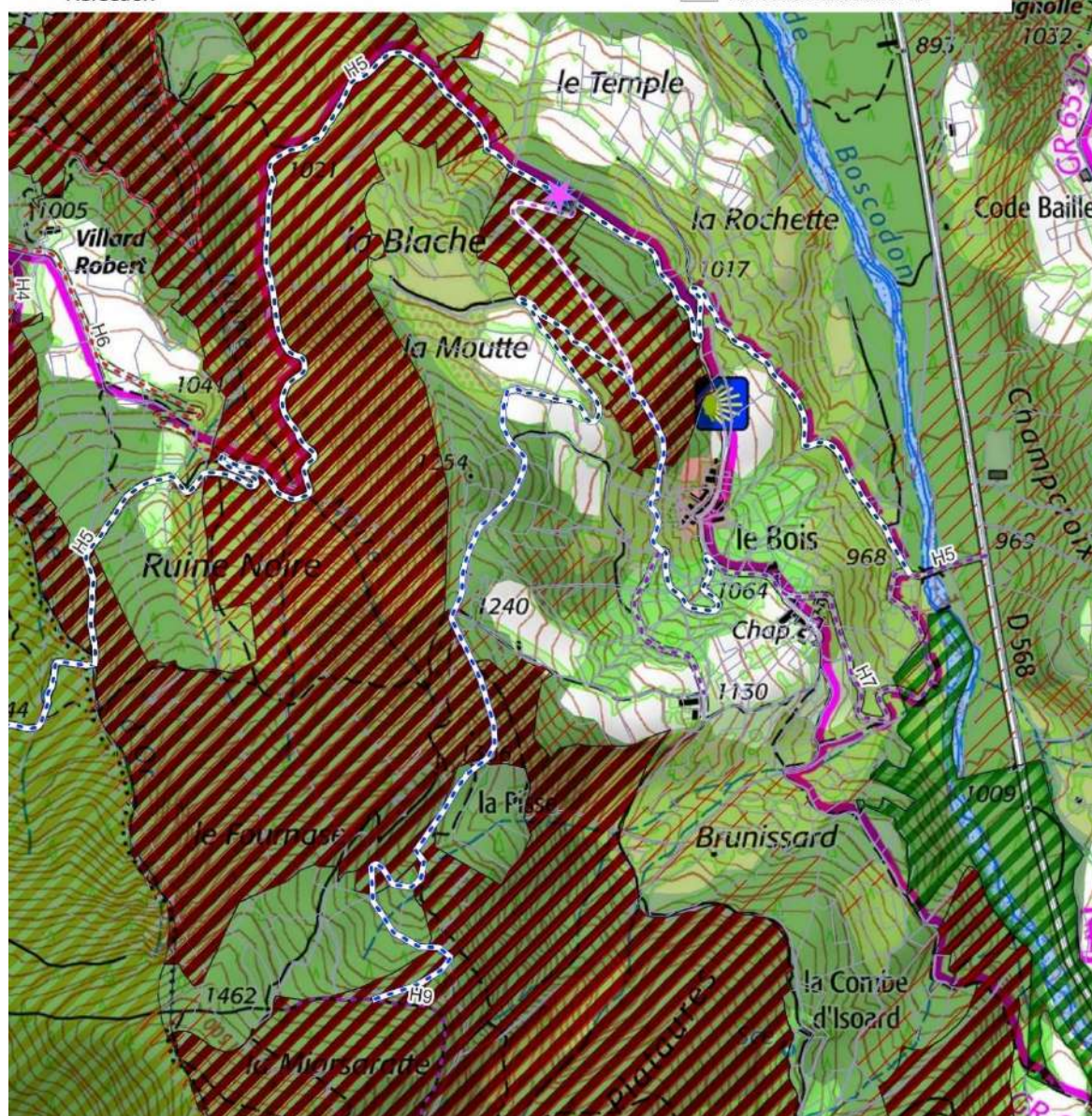
Forêts regime forestier

Communale

Domaniale

foncier communal

Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°40 – Le Fournase

Commune(s)	CROTS
TYPE D'ACTION	Création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☒ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
La piste à créer permet d'assurer la jonction entre le hameau du Bois et le réseau de desserte qui irrigue la forêt de Boscodon, elle permet également d'équiper la crête qui domine le Bois.	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection de piste DFCI sur chemin existant	1620	m	25	25 060 €
2	Création de piste DFCI sur un chemin piéton existant	1670	m	60	100 200 €
Maitrise d'œuvre		10	%		10 000 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Cout du projet					139 260 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	Communes ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	5 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	Dont 2 parcelles communales non soumises > Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa glissement à définir, le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique				
Enjeux paysagers	Haut de versant visible de Crots et d'Embrun > Soigner les talus, conserver des boisements denses à l'aval de la piste en création				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Enjeux faibles dans la partie basse, forêts productives gérées dans la partie haute, mais desservies				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Jonction permettant la lutte sur un secteur incendié en 2022			
	☐ 1	☒ 2	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°15 a – Piste de Clos Charron

Commune(s)	CROTS (et Savine 15 b)
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	H5
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Desserte du haut de versant du Bois de Serre Verger permettant la lutte sur ce versant boisé	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a	Réfection de piste	743	m	20	14 860 €
Maitrise d'œuvre		12	%		1 783 €
Cout du projet (Crots)					16 643 €
Cout total du projet					46 323 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Syndical	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Site Natura 2000 « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » et ZNIEFF I « Forêt Domaniale de Boscodon, ... »				
Cours d'eau	Un franchissement de cours d'eau permanent, existant				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen, ravinement dans le ravin de la Combe d'Or				
Enjeux paysagers	Espace boisé classé, enjeu paysager local				
Enjeux sociaux	Point d'intérêt (pique-nique) à l'extrémité de la piste				
Production de bois	Forêt de production, forêt syndicale				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité				
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON

Fiche action n° 15



0 250 500 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-02-18

Légende

Voies catégorisées DFCI

--- 3C

--- HC

Projet voirie

--- Réfection

--- Réfection

Projets hydrants

★ Citerne Création

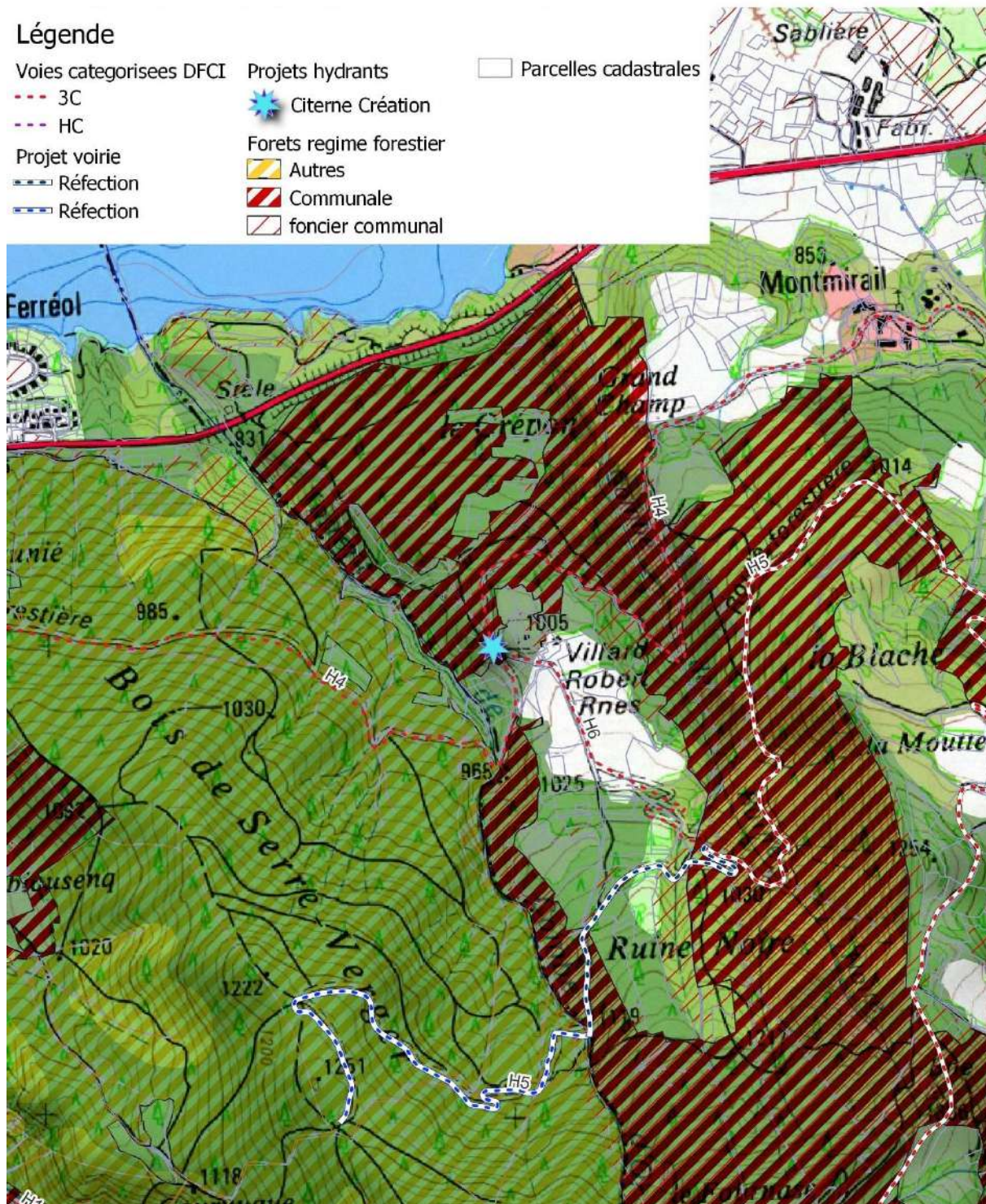
Forêts regime forestier

Autres

Communale

foncier communal

Parcelles cadastrales



Fiche action ouvrage DFCI n°41

Commune(s)	CROTS
TYPE D'ACTION	Gestion de la végétation
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☒ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Débroussaillage visant à limiter la propagation d'un feu au sein du boisement de Chanterenne, en bordure d'accès. L'action vise la réduction de l'aléa feu de forêt, elle doit être complétée par la réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage sur le camping, de manière à protéger les activités touristiques sur ce secteur. Une partie de la zone d'OLD du camping est prise en compte de manière à mettre les houpier à 2,5 mètres les uns des autres, au-delà des règles de débroussaillage des Hautes Alpes.	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Extraction des arbres morts, éclaircie dans la pinède, débroussaillage du sous étage	7,6	ha	3 000	22 800 €
Maitrise d'œuvre		15	%		3 400 €
Cout du projet					26 200 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	1 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	Parcelle de communal non soumis				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux biodiversité identifiés				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Zone de risque du cône de déjection du Boscodon, forêt assurant une protection contre l'aléa torrentiel, fort sur le secteur				
Enjeux paysagers	Visibilité forte à partir du village de Puy Sanière > ne pas faire de limite nette et rectiligne, penser une lisière progressive				
Enjeux sociaux	Parcours sportif traversant la zone de débroussaillage (et représentant un enjeu à protéger) > Fermer le parcours en période de travaux, panneaux d'information et zones non débroussaillées en bordure de cheminements pour éviter les divagations				
Production de bois	Non				
Enjeux bâtis	Proximité du camping				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Zone soumise à d'importants risques naturels et sensible au départ de feu			
	☐ 1	☒ 2	☐ 3	
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE SERRE-PONCON - Fiche action n° 41



0 150 300 m

Réalisé sous QGIS 2.18.28
Source : IGN SCANTour 25
Date : 2025-03-05

Légende

Voies catégorisées DFCI	Forêts regime forestier	Parcelles cadastrales
--- 3C	Domaniale	ProjetVeget
	foncier communal	



Fiche action ouvrage DFCI n°14 a – Route de la Fontaine des Miracles

Commune(s)	PONTIS (et Savines 14 b)
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir (nomenclature Alpes de Haute Provence)
Niveau d'aléa	☐ Fort ☐ Moyen ☒ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
Desserte structurante au pied du Morgon joignant Pontis aux zones boisées de Savines, principale desserte de ce versant.	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a	Réfection de piste	2359	m	25	58 975 €
Maitrise d'œuvre		10	%		5 900 €
Cout du projet (Pontis)					64 875 €
Cout total du projet					148 200 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Site Natura 2000 « Bois de Morgon - Forêt de Boscodon – Bragousse » et ZNIEFF I « Forêt Domaniale de Boscodon, ... »				
Cours d'eau	Un franchissement de cours d'eau permanent, existant				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen, ravinement et aléa torrentiel fort dans le ravin des Hourmes				
Enjeux paysagers	Espace boisé classé, enjeu paysager local, réfléchir l'intégration paysagère de la citerne				
Enjeux sociaux	Sentiers de randonnée : GR de Pays ; Fontaine des Miracles				
Production de bois	Forêt de production, forêt communale				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Réfection générale de la piste ayant fait l'objet d'une demande de subvention Feader 76.03B			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

 Office National des Forêts
 Émis sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-18



Voies catégorisées	DFCI	Projet voirie
3C	Réfection	Réfection
HC	HC	Réfection

Forests regime forestier
Communale
Parcelles cadastrales

Fiche action ouvrage DFCI n°42 – Piste du Col du Morgonnet

Commune(s)	PONTIS
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI / Création d'un point d'eau
Nom de l'ouvrage	A définir (nomenclature Alpes de Haute Provence)
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
La piste du Col du Morgonnet assure une desserte sur une grande partie du haut de versant de l'Adroit de Pontis. Ce secteur est caractérisé par une grande continuité de boisements et de friches en versant sud au-dessus du lac, très peu desservi. Un feu y serait difficilement maîtrisable malgré quelques enclaves agricoles dont celle des Hugues que la piste borde.	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réfection générale d'une piste DFCI, y compris l'aménagement de places de croisement et de retournement et la mise en place d'une barrière	4122	m	20	82 440 €
2	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source	1	u	70 000	70 000 €
Maîtrise d'œuvre		8%			12 200 €
Cout du projet					164 440 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maître d'ouvrage	Commune ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	1 parcelle	☒ Communal	☐ Domanial	☒ Chemin communal
	La quasi-totalité du tracé correspond à un chemin communal				
Enjeux environnementaux	ZNIEFF type 1 « Pic de Morgon - le Morgonnet » après les Hugues Départ de la piste en bordure ou dans 2 périmètres rapprochés de captage, mais piste existante				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléas non identifiés				
Enjeux paysagers	Projet en haut de versant, exposé à la vue sur piste existante				
Enjeux sociaux	La piste partage son tracé, entre les Hugues et le col du Morgonnet avec le GR « Tour du Lac ». Mais surtout, elle est très empruntée par des véhicules de tourisme et en parking, comme accès aux sentiers du Morgon > Prévoir fermeture, information et alternative en phase travaux ; Nécessite des places du panneautage au niveau des places de retournement et une barrière.				
Production de bois	Pinèdes sylvestres en forêt privée et communale nécessitant une sylviculture				
Enjeux bâtis	La première partie de la piste dessert le hameau des Hugues				



Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Ouvrage opérationnel en haut d'une pente à risque marqué Réfection générale de la piste ayant fait l'objet d'une demande de subvention Feader 76.03B			
	☒ 1	☐ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2025	☒ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°43 – Chapelle St Pierre

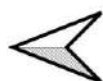
Commune(s)	PONTIS
TYPE D'ACTION	Gestion de la végétation
Nom de l'ouvrage	A définir (nomenclature Alpes de Haute Provence)
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☐ principalement DFCI ☒ Multifonctionnel
En appui de la piste du Morgonnet, sur le haut du bassin versant de la Blache, dans des formations dominées par des landes à genêt, l'objectif est de rendre les terrains accessibles au pâturage. La fiche action est évaluée sur la base d'un débroussaillage mécanique mais le brûlage dirigé est envisageable.	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Réouverture des landes par broyage, éclaircie dans les pinèdes	28	ha	3500	98 000 €
2	Mise en place d'une convention de pâturage et d'équipements pastoraux selon besoins				
Maîtrise d'œuvre		8%			7 800 €
Cout du projet					105 800 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maître d'ouvrage	Commune ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	52 parcelles	☐ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	Dont 14 parcelles communales non soumises				
Enjeux environnementaux	ZNIEFF type 1 « Pic de Morgon - le Morgonnet » après les Hugues Départ de la piste en bordure ou dans 2 périmètres rapprochés de captage, mais piste existante				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléas non identifiés				
Enjeux paysagers	Projet en haut de versant, exposé à la vue				
Enjeux sociaux	Chapelle Saint Pierre au centre de la zone Éleveur présent sur le secteur				
Production de bois	Pas d'enjeux de production de bois notables sur cette zone				
Enjeux bâtis	En amont du hameau des Hugues				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Ouvrage opérationnel en haut d'une pente à risque marqué			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2025	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 – 2030	☐ 2030 – 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE - SERRE-PONCON **Fiche action n° 42 et 43**



Parcels cadastrales 0 250 500 m
 ProjetVeget

Légende

Voies catégorisées DFCI

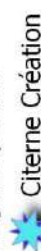
3C

HC

Projet voirie

Refection

Projets hydrants



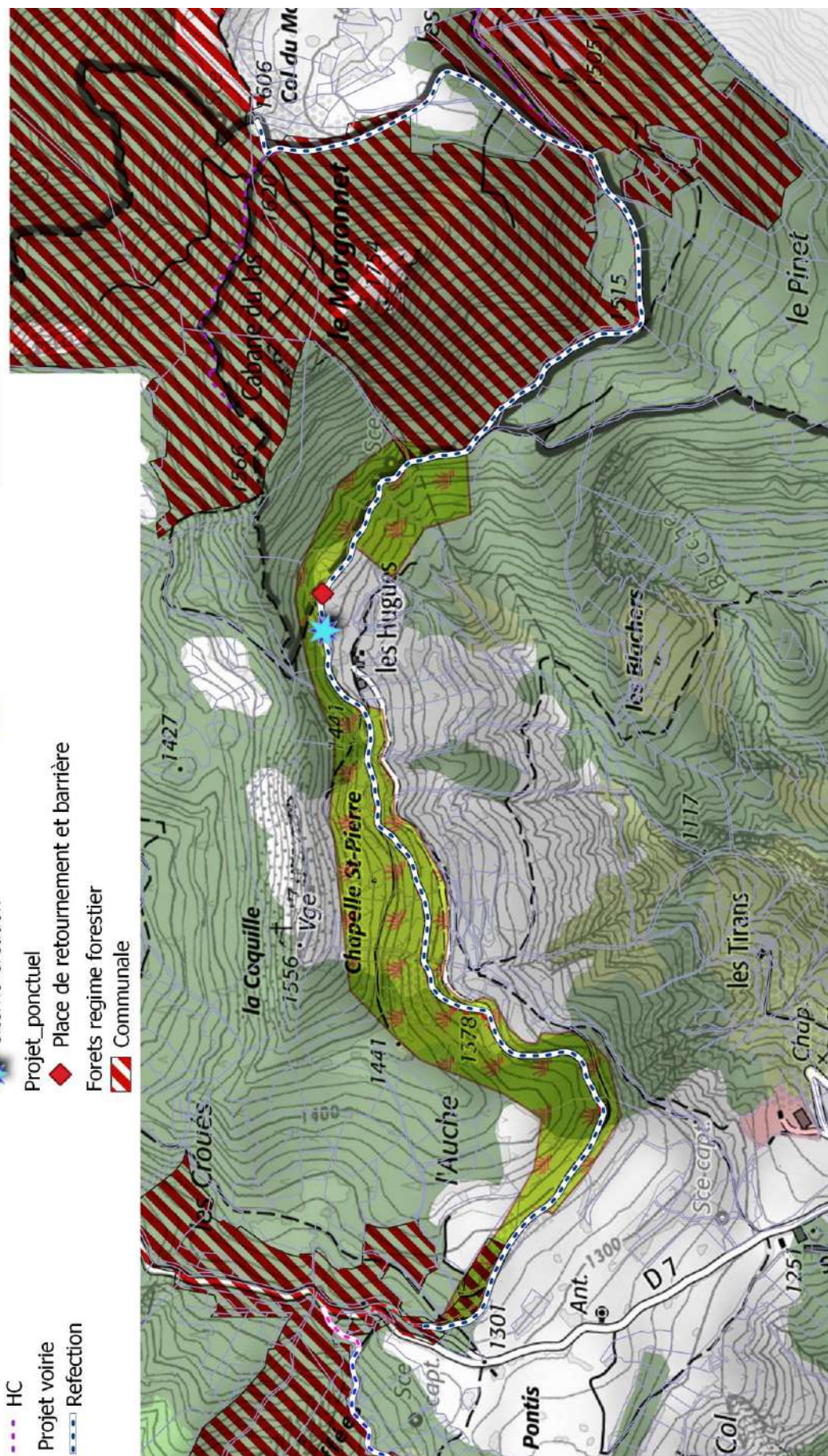
Citerne Création

Projet_pontuel

Place de retournement et barrière

Forêts regime forestier

Communale



Fiche action ouvrage DFCI n°44a – Piste de la Pignée

Commune(s)	PONTIS (et Sauze du Lac)
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir (nomenclature Alpes de Haute Provence)
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Piste permettant une jonction entre le village du Sauze et le Col de Pontis, sur une crête permettant la lutte sur deux versants	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a1	Réfection de piste	638	m	40	33 520 €
a2	Création de piste	100	m	80	
Maitrise d'œuvre		12	%		4 000 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Cout du projet (Pontis)					41 520 €
Cout total du projet					93 380 €
Type de financement		FEADER dispositif 73.06 A			80%
Maitre d'ouvrage		CCSP ou Commune			

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	8 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	> Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux biodiversité identifié Traversée de 2 périmètres de captage rapprochés, à l'aval de 2 périmètres immédiats > Section en création à concevoir avec l'ARS				
Cours d'eau	Un franchissement de cours d'eau temporaire				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen à fort				
Enjeux paysagers	Site inscrit du Barrage de Serre-Ponçon > Déclaration nécessaire pour la section de création Piste existante, en forêt, peu visible				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Pinèdes et mélanges en forêt communale sur pente forte				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité				
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°44b – Piste de la Pignée

Commune(s)	LE SAUZE DU LAC (et Pontis)
TYPE D'ACTION	Réfection de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☒ Fort ☐ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Piste permettant une jonction entre le village du Sauze et le Col de Pontis, sur une crête permettant la lutte sur deux versants	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
a1	Réfection de piste	968	m	45	43 560 €
Maitrise d’œuvre		10	%		4 300 €
Dossier de servitude		1	U		4 000 €
Cout du projet (Le Sauze)					51 860 €
Cout total du projet					93 380 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d’ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	8 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	> Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux biodiversité identifié Traversée de 2 périmètres de captage rapprochés, à l'aval de 2 périmètres immédiats > Section en création à concevoir avec l'ARS				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen				
Enjeux paysagers	Site inscrit du Barrage de Serre-Ponçon / Espace Boisé Classé Piste existante, en forêt, peu visible				
Enjeux sociaux	Non				
Production de bois	Pinèdes et mélanges en forêt communale sur pente forte				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	☐ 1 ☒ 2 ☐ 3			
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035

Fiche action ouvrage DFCI n°45 – Piste de Serre Gardette

Commune(s)	LE SAUZE DU LAC
TYPE D'ACTION	Création de piste DFCI
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Piste permettant un accès aux bords du lac sur un secteur difficilement accessible mais soumis à de potentiels départs de feu dans les anses du lac (bivouac)	

Détail des travaux et évaluation des coûts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
1	Création de piste	1873	m	50	93 650 €
2	Création de place de retournement	1	U	3000	3 000 €
Maîtrise d'œuvre		10	%		9 600 €
Dossier de servitude		1	U		6 000 €
Cout du projet					112 250 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	CCSP ou Commune				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☒ Privé	18 parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
	Dont 1 parcelle non soumise > Servitude à envisager				
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux biodiversité identifié Traversée de 2 périmètres de captage rapprochés, à l'aval de 2 périmètres immédiats > Section en création à concevoir avec l'ARS				
Cours d'eau	Non				
Risques naturels	Aléa de glissement moyen, enjeux de protection en forêt communale évités > le projet de création devra être précédé d'une étude spécifique				
Enjeux paysagers	Site inscrit du Barrage de Serre-Ponçon > Déclaration nécessaire pour la création Visibilité forte du versant à partir de la Baie St Michel et de Prunières > Soigner les talus et lacets, conserver des boisements denses à l'aval				
Enjeux sociaux	Bivouacs en bord de lac				
Production de bois	Pinèdes et mélanges en forêt privée, sans sylviculture > enjeu moyen				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité				
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☐ 2027 - 2030	☒ 2030 - 2035



Fiche action ouvrage DFCI n°46 – Les Costes

Commune(s)	LE SAUZE DU LAC
TYPE D'ACTION	Création d'un point d'eau
Nom de l'ouvrage	A définir
Niveau d'aléa	☐ Fort ☒ Moyen ☐ Faible
Enjeux	☐ Accès ☒ principalement DFCI ☐ Multifonctionnel
Mise en place de citerne DFCI sur un secteur sans alimentation en eau, à proximité de la RD 954	

Détail des travaux et évaluation des couts					
Nature des travaux		Quantité	Unité	Cout unitaire	Cout total
	Fourniture et implantation d'une citerne 30 m3, création d'un impluvium ou raccordement à une source	1	u	55 000	55 000 €
Maitrise d'œuvre		10	%		5 500 €
Cout total du projet					60 500 €
Type de financement	FEADER dispositif 73.06 A			80%	
Maitre d'ouvrage	Commune ou CCSP				

Enjeux à prendre en compte					
Foncier	☐ Privé	- parcelles	☒ Communal	☐ Domanial	☐ Chemin communal
Enjeux environnementaux	Pas d'enjeux identifiés / Espace Boisé Classé Périmètre de captage rapproché > Intégrer les règles du périmètre				
Cours d'eau	Cours d'eau temporaires à proximité (pas d'implantation de citerne dans le cours d'eau)				
Risques naturels	Pas d'aléa identifiés, attention à la gestion des eaux				
Enjeux paysagers	Site inscrit du Barrage de Serre-Ponçon > Déclaration nécessaire pour la création / A l'aval du site classé des Demoiselles Coiffées Visibilité externe faible et peu d'enjeux de visibilité locale				
Enjeux sociaux	Proximité d'un camping				
Production de bois	Non				
Enjeux bâtis	Non				

Priorité et échéancier prévisionnel				
Priorité	Constitution d'un réseau d'alimentation en eau pour la lutte			
	☐ 1	☒ 2		☐ 3
Echéancier prévisionnel	☐ Débuté en 2024	☐ 2025 – 2027	☒ 2027 - 2030	☐ 2030 - 2035

PLAN DE MASSIF de DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE **SERRE-PONCON - Fiche action n° 44, 45 et 46**



Réalisé sous QGIS 2.18.28
 Source : IGN SCANTour 25
 Date : 2025-02-27

Légende

Voies catégorisées DFCI
 --- 3C
 --- HC

Projet voirie (44)
 --- Création
 --- Refection (Pontis)
 --- Refection (Le Sauze)
 Projet voirie (45)
 --- Refection

Projet_ponctuel
 --- Place de retournement
 proj_hydrant

Forets regime forestier
 --- Communale
 --- Domaniale
 --- foncier communal
 --- Parcelles cadastrales

